# REVUE

DES

# DEUX MONDES

XVI[e] ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE

1[er] JANVIER 1846.



IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET C^e^,
RUE SAINT-BENOIT, 7.

# REVUE

DES

# DEUX MONDES

TOME TREIZIÈME

SEIZIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DES BEAUX-ARTS, 10
—
1846

LES

# COUVENS DE PARIS.

---

PREMIER RÉCIT.

## LE CADET DE COLOBRIÈRES.

---

### QUATRIÈME PARTIE.[1]

Le couvent de Notre-Dame de la Miséricorde n'était point une de ces pieuses retraites fondées pour des personnes royales et enrichies de leurs dons. Une demoiselle dévote et un pauvre prêtre en commencèrent les constructions vers le milieu du XVII^e^ siècle, et les achevèrent avec le secours de la Provideuce et les aumônes des fidèles. C'était, à la vérité, la reine Anne d'Autriche qui avait posé la première pierre de l'église; mais sa munificence s'était bornée au don de quelques ornemens d'autel, et la maison de Paris était presque aussi mal rentée que les autres maisons de l'ordre, lequel, quoiqu'il ne fût pas un ordre mendiant, était un des plus pauvres de la chrétienté. Les biens du monastère ne s'étaient guère accrus avec le temps, et l'humble troupeau que gouvernait la mère Angélique ne vivait pas

(1) Voyez les livraisons du 15 novembre, des 1er et 15 décembre 1845.

dans la grasse oisiveté à laquelle on se laissait aller chez les bénédictines, les visitandines et autres communautés dotées par d'opulens bienfaiteurs. Les religieuses de la Miséricorde restaient moins de temps au chœur que dans la salle de travail; elles faisaient de merveilleux ouvrages à l'aiguille et créaient sur le métier des chefs-d'œuvre auprès desquels ceux de la Lydienne Arachné auraient paru d'imparfaites ébauches. Leur vie se passait à confectionner ces délicates broderies, ces magnifiques dentelles dont se paraient les dames de la cour, et que les grands seigneurs d'autrefois portaient en jabot et en manchettes. Il y avait tel falbalas auquel ces ouvrières cloîtrées travaillaient pendant un an, et qui sortait de leurs pieuses mains pour orner le jupon court d'une danseuse; il y avait telle paire de manchettes dont les jeunes novices achevaient à peine l'impalpable réseau, lorsque quelque petit-maître les oubliait sur la toilette d'une marquise ou les déchirait dans une orgie.

En quittant le parloir, la mère Angélique emmena M^lle^ de Colobrières à travers une longue galerie sombre, sur les côtés de laquelle s'ouvraient une vingtaine de petites portes. C'était le dortoir des religieuses. Au centre, il y avait une grande horloge surmontée d'une croix. Quelques toiles sans cadre, barbouillées d'horribles peintures, décoraient les murs; les saints qu'elles représentaient semblaient faire sentinelle à chaque porte et prêter l'oreille au mouvement de l'horloge, dont l'aiguille marquait toutes les secondes de leur éternité. Un froid glacial suintait pour ainsi dire des lambris et pénétrait l'ame comme le corps. La pauvre Anastasie sentit se renouveler l'impression qu'elle avait éprouvée en passant la porte de clôture; elle s'arrêta en frissonnant, et dit d'une voix faible : — Quelle obscurité! quel silence! On dirait qu'il n'y a personne dans cette maison!

La supérieure sourit et leva un doigt vers l'horloge, qui, presque au même instant, sonna midi. Les douze coups retentissaient encore, lorsqu'un joyeux bourdonnement s'éleva dans l'intérieur du couvent; des voix enfantines se mêlaient à des voix plus graves, et leur babil animé se faisait entendre jusque dans le dortoir.

— Voilà nos pensionnaires qui entrent en récréation, dit la mère Angélique; mes chères petites brebis folâtrent dans le préau, et leur gaieté se répand dans toute la maison. Vous ne les rencontrerez guère qu'à l'église, ma chère fille; mais vous pourrez les voir rire et s'amuser par la fenêtre du dortoir des novices; c'est un divertissement que je vous permettrai quelquefois.

— Merci, ma chère mère, répondit Anastasie, qui commençait à

comprendre qu'au couvent les distractions les plus insignifiantes ne sont pas à dédaigner.

C'était aussi l'heure à laquelle les religieuses prenaient leur récréation. Elles étaient réunies dans une salle qu'on appelait la promenade d'hiver, et qui s'ouvrait sur le jardin. Cette pièce était encore plus simplement décorée que le parloir de la supérieure; l'ameublement, quid éjà avait servi à plusieurs générations de recluses, se composait d'une longue table massive et de quelques bancs de bois de chêne disposés contre les murs. Une espèce de chaire marquait la place réservée de la supérieure; mais ce siége particulier n'était ni plus douillet ni plus commode que les bancs des religieuses, et l'on ne devait pas reposer mollement sur ce solide tabouret, qui pourtant représentait un trône, le trône d'une souveraine absolue dans son étroit empire. Des rideaux de toile claire garnissaient les fenêtres et laissaient apercevoir le jardin. De ce côté-là, non plus, la perspective n'était pas extrêmement riante; les murs, dont la hauteur dépassait celle des maisons voisines, formaient une enceinte régulière, au centre de laquelle un bassin d'eau verdâtre figurait une fontaine. Deux allées de tilleuls tortus et rabougris s'allongeaient parallèlement jusqu'au fond du jardin, semblables à deux rangées de balais renversés, et il n'y avait pas un seul brin de verdure dans le grand espace carré qu'on appelait le parterre. De loin en loin, contre le mur de clôture, il y avait des espèces de niches en rocaille, ornées de statuettes en plâtre et de guirlandes de coquillages; c'étaient des oratoires élevés par les religieuses, et qu'elles paraient au printemps des languissantes fleurs qui s'épanouissaient dans leur jardin.

Lorsque la mère Angélique parut, suivie de M$^{lle}$ de Colobrières, à l'entrée de la promenade d'hiver, toutes les conversations cessèrent, tous les regards se tournèrent vers la nouvelle venue avec un curieux empressement, et la communauté attendit, debout, dans un respectueux silence, les paroles de la supérieure. Celle-ci s'avança lentement jusqu'à sa place; son beau visage avait une expression de sévère douceur, d'austère sérénité, dont l'ascendant était irrésistible. On voyait qu'elle avait conscience de la domination absolue qu'elle exerçait également sur ces esprits timides ou résolus, sur ces ames abattues ou exaltées, satisfaites ou souffrantes, sur toutes ces natures assouplies et domptées, du moins en apparence, par la religion.

— Mes chères sœurs, dit-elle d'une voix grave et douce, voici la nouvelle ouaille que le Seigneur joint à son troupeau. Comme ma

sœur selon le monde, comme ma fille spirituelle, je la recommande à votre affection et à vos prières.

Aussitôt toutes les religieuses environnèrent Anastasie. Il y avait quelque chose de singulièrement ingénu dans les témoignages de leur amitié, et les formules de compliment qu'elles employaient ne ressemblaient guère à celles en usage dans le monde.

— Mon doux Jésus, que je suis aise! dit l'une des jeunes religieuses; c'est près de moi que sera votre place au réfectoire, ma chère sœur. Aimez-vous le fruit?

— Oui, ma sœur, répondit Anastasie étonnée de la question.

— Cela se trouve à merveille! reprit vivement la religieuse; avec la permission de notre mère, je me retranche chaque jour le dessert afin de me corriger, par cette petite mortification, du péché de gourmandise auquel je suis sujette; c'est vous, ma chère sœur, qui mangerez mes pommes.

— Le jour où vous prendrez le voile, quelle jubilation pour nous, mon enfant! dit une vieille professe en touchant de ses longs doigts jaunes la robe d'indienne de M^lle^ de Colobrières; mais, tant que vous porterez la livrée du siècle, je n'oserai me réjouir encore : vous ne serez pas tout-à-fait à nous.

— Que le temps de votre probation va nous paraître long! ajouta une autre religieuse. Il y a deux portes au noviciat, comme disait toujours la mère Perpétue, notre ancienne prieure : l'une est la grande porte du salut qui donne dans le couvent; l'autre, la porte que le tentateur tient entr'ouverte, et par laquelle il nous invite à retourner au monde. Ma chère sœur, je réciterai tous les jours le psaume *Deus noster refugium*, afin que Dieu vous fasse la grace de persévérer dans votre vocation.

— Venez, venez, ma chère sœur; nous allons vous montrer à faire des agnus, s'écrièrent les novices en entraînant Anastasie vers la table où elles avaient étalé les images qu'elles s'amusaient à découper et à encadrer dans des broderies d'or et de soie.

Les groupes qu'avait dérangés l'arrivée de M^lle^ de Colobrières se formèrent de nouveau, et les nonnes recommencèrent à babiller avec cet entrain particulier aux personnes obligées chaque jour à plusieurs heures de silence. C'étaient des entretiens innocens et puérils, de petits rires discrets qui s'entre-croisaient d'un bout de la salle à l'autre. Anastasie observait avec un certain intérêt ce tableau qu'un peintre eût pris plaisir à esquisser, car il y avait là des types frappans et tels

qu'on n'en rencontre que dans les cloîtres. Quelques vénérables sœurs réunies sur le même banc déploraient la disparition subite d'un gros chat noir, commensal de la maison, que depuis trois jours on n'avait pas vu au réfectoire. Elles le traitaient d'enfant prodigue, et s'indignaient gravement de son inconduite. En arrière de ces discrètes personnes, deux jeunes religieuses s'entretenaient à demi-voix. Les pauvres filles ajoutaient peut-être au plaisir de la récréation celui de converser sur les choses défendues. Plus loin les novices découpaient leurs agnus et faisaient à Anastasie quelqu'une de ces histoires qui se transmettent par tradition dans les couvens. L'une d'entre elles, une jeune fille blonde et pâle, s'était assise à l'écart près de la fenêtre. Elle lisait avec distraction un gros volume ouvert sur ses genoux, et suivait d'un mélancolique regard les passereaux qui, après avoir un moment sautillé dans le jardin, s'envolaient à tire d'aile par-dessus les murailles.

A midi trois quarts, la cloche sonna; son aigre carillon appelait les religieuses dans la salle de travail.

— Que savez-vous faire, mon enfant? demanda la supérieure à Anastasie, tandis que la maîtresse des novices distribuait la tâche de l'après-midi.

— Pas grand'chose, ma mère, répondit la jeune fille; j'ai appris seulement à refaire les choses usées, à réparer adroitement les habits dont l'étoffe est mûre.

— Moi aussi, je l'avais appris autrefois, dit la mère Angélique en soupirant; les demoiselles de Colobrières n'ont jamais eu de robe neuve, et M^me^ la baronne, notre bonne mère, est vêtue comme la bienheureuse Madeleine de Saint-Joseph, laquelle porta pendant trente-cinq ans la même jupe.

— Bonté divine! elle avait donc fait profession dans une maison où il n'y avait pas plus d'argent que chez nous? observa ingénument Anastasie.

— Elle était supérieure du couvent des augustines de Madrid, répondit la mère Angélique; c'est une maison de fondation royale qui a cent mille livres de revenus, et où les reines d'Espagne vont souvent entendre les vêpres et faire collation.

Les religieuses se mirent au travail en observant le silence. Anastasie s'assit devant un métier à broder et commença à tracer de légères guirlandes sur une cravate de mousseline des Indes. Cette occupation laissait toute liberté à son esprit, qui errait à travers mille pensées inquiètes et revenait obstinément vers des souvenirs chers

et douloureux. De temps en temps, la pauvre enfant baissait la tête sur son travail et essuyait furtivement ses yeux obscurcis de larmes; puis elle reprenait plus activement sa tâche et s'efforçait de chasser l'image qu'elle avait emportée au fond de son cœur, et qui y restait malgré ses résolutions, ses scrupules, ses remords.

A l'heure du goûter, une sœur converse passa avec une corbeille et offrit à chaque religieuse un beau morceau de pain sec. Anastasie prit le sien, le posa dans le coin de son métier, et continua à travailler à sa broderie.

— Mangez donc, ma chère sœur, lui dit à voix basse la religieuse assise à son côté, cela vous fera du bien. Le premier jour que je passai dans cette maison, j'avais comme vous le cœur serré; quand on distribua le goûter, je me dis que c'était le pain de la pénitence, un pain amer que je devais mouiller de mes larmes, et je ne pus en prendre une seule bouchée; le lendemain, j'avais plus d'appétit; je le mangeai, et je vous assure que je le trouvai bien bon et bien tendre. — Du reste, la règle ne défend pas de se ragoûter par quelques petites douceurs, et s'il vous plaisait d'accepter mes pastilles au chocolat...

A ces mots, elle tira de sa large poche une espèce de drageoir, et le présenta ouvert à Anastasie.

— Merci, ma chère sœur, merci, répondit M^lle^ de Colobrières touchée de cette attention; je ne suis pas accoutumée à ces petites délicatesses, et je me contente fort bien de ce bon pain blanc.

Elle rompit son pain et essaya de manger un peu; mais ses larmes coulaient : elle se rappelait avec regret les maigres dîners qu'on servait sur la table paternelle, et le pain de seigle que pétrissait la Rousse.

— Ce n'est rien, mon enfant; ne vous étonnez pas, reprit la religieuse, qui l'observait. Le premier repas qu'on fait dans le couvent, c'est toujours ainsi : on pleure, mais cela n'empêche pas la vocation.

Il faisait presque nuit lorsque la cloche appela les religieuses au chœur. M^lle^ de Colobrières les y suivit, et, sur un signe de la supérieure, elle prit place auprès de la grille, du côté des novices. C'était le premier acte de sa vie religieuse, et elle se sentit pénétrée d'une impression étrange de tristesse et de crainte en s'agenouillant pour la première fois dans le sanctuaire, au pied de cet autel où elle devait prononcer ses vœux. Jamais la pensée de cet engagement redoutable ne l'avait frappée comme en ce moment; jamais elle n'avait envisagé ainsi toute l'étendue de son sacrifice. En vain elle essayait de s'unir aux prières des religieuses; ses lèvres seules balbutiaient les psaumes de l'office de la Vierge; elle ne pouvait arriver au recueille-

ment intérieur, et malgré elle ses regards erraient sur ce qui l'environnait avec une pénible curiosité.

Le jour finissait, et le crépuscule qui tombait des fenêtres éclairait à peine l'enceinte du chœur. Les religieuses, droites dans leurs stalles, les yeux à demi fermés, leur formulaire à la main, psalmodiaient de mémoire l'office que la règle les obligeait à réciter chaque jour. A travers la grille qui séparait le chœur de l'église, on distinguait une partie de la nef, faiblement éclairée par la lampe qui brûlait devant le maître-autel. Quelques femmes dévotes, agenouillées au pied de la sainte table, disaient leurs oraisons en grelottant, et faisaient les répons aux religieuses. A l'un des angles du chœur et près de la grille s'élevait un petit autel entouré de symboles funéraires, et sur lequel brûlait un lumignon dont le pâle rayonnement faisait apercevoir l'effigie en miniature d'un corps au cercueil, enveloppé de son suaire, le front ceint de palmes et le crucifix entre les mains. Lorsque Anastasie eut aperçu cette sinistre image, elle n'en détourna plus ses regards; c'était pour elle comme une énigme funèbre dont elle cherchait à deviner le mot. Une des novices s'aperçut de sa distraction, et lui dit à voix basse en la poussant du coude : — Faites attention, ma chère sœur; on va se lever pour le *Vexilla regis.*— Et, comme Anastasie lui montra la lugubre figure et l'interrogea du regard, elle ajouta : — C'est l'image de notre saint fondateur, le père Ivan, dont nous avons le bonheur de posséder les reliques. Il est enterré là, dans l'épaisseur de la muraille.

— O Dieu ! c'est un tombeau ! murmura Anastasie, frappée d'une vague épouvante et attristée de ce sombre voisinage; mais presque au même instant elle fut distraite de cette pénible impression par quelqu'un qui venait d'entrer dans l'église et qu'elle put apercevoir à travers la grille : c'était le cadet de Colobrières. Après avoir erré toute la journée dans les rues de la grande ville avec le mélancolique ennui d'un pauvre étranger qui ne sait que devenir au milieu de ce chaos splendide et boueux, il venait, harassé de fatigue et transi de froid, se reposer dans la maison du bon Dieu, en attendant l'heure de se rendre au parloir du couvent de la Miséricorde. Anastasie fut tout à coup consolée en apercevant son frère; elle commençait à éprouver les compensations qu'il y a dans la vie monastique et à sentir le prix infini que donne aux moindres satisfactions la répression continuelle de tous nos désirs, de toutes nos volontés, de tous nos penchans. Une douce émotion fit battre son cœur; ses yeux, qui, dans cette journée, avaient été si souvent mouillés de larmes amères, répandirent des

larmes de joie, et elle murmura avec un indicible attendrissement : — Mon cher Gaston ! c'est lui !

Peut-être M^lle de Colobrières ne fut-elle pas la seule qui s'aperçut de la présence de ce beau jeune homme. Il s'était modestement avancé parmi les femmes dévotes qui disaient leurs patenôtres devant le grand autel, et, après avoir prié debout un instant, il s'était assis le chapeau à la main, la tête un peu fléchie sur sa poitrine, dans l'attitude d'une triste méditation. C'était vraiment un charmant cavalier que Gaston de Colobrières, et il avait fort bonne mine, malgré le goût un peu arriéré de son costume. Il portait l'habit neuf que sa mère lui avait fait faire à l'époque mémorable où le baron toucha les cinq cents écus de la vente de Belveser. Le tailleur du village appelé à confectionner ce vêtement y avait consciencieusement employé toute l'étoffe achetée par la baronne; les basques flottaient jusqu'à mi-jambe, et les revers pouvaient, au besoin, se croiser d'une épaule à l'autre. Mais la taille souple et cambrée du jeune gentilhomme donnait une façon à cette espèce de sac; quoiqu'il ne portât point de poudre comme les gens du bel air, et que ses cheveux noirs et brillans fussent rattachés sur la nuque par un simple ruban, il n'en avait pas moins une physionomie noble et une fort belle tournure.

Après l'office, et tandis que les religieuses sortaient du chœur, Anastasie se rapprocha de la mère Angélique, et lui dit à voix basse en tournant les yeux vers la nef : — Ce jeune homme, c'est notre frère, c'est Gaston.... — Oh ! mon enfant, comme il ressemble à notre mère ! je l'ai bien reconnu ! répondit la supérieure avec attendrissement.

Un quart d'heure plus tard, Gaston se présenta à la grille du parloir. — Mon frère ! mon cher frère, enfin nous voilà réunis ! s'écria Anastasie, comme si elle le retrouvait après une longue absence. La mère Angélique lui tendit silencieusement la main à travers les barreaux, et se prit à le considérer en soupirant; la pensée que ce fier jeune homme songeait à se faire moine l'étonnait et la contristait; elle comprenait vaguement que sa vocation devait avoir d'autres motifs qu'une piété exaltée, et que les passions humaines y avaient plus de part que l'amour divin. Gaston, de son côté, la regardait avec une inexprimable tristesse; il se souvenait de cette sœur aînée; il était encore un enfant lorsqu'elle était dans la première fleur de sa jeunesse. Pourtant il se rappelait la fraîche beauté, les graces riantes de ce visage qu'il revoyait maintenant si pâle et si grave sous son voile noir. Une larme roula sous sa paupière; il pressa de ses lèvres la main froide

et blanche de la religieuse en lui disant : — Hélas ! ma sœur, c'est le destin des femmes de notre famille de s'enfermer dans le cloître. Anastasie aussi est venue vous y rejoindre....

La mère Angélique fit un léger mouvement de tête, et répondit simplement : — Elle fera sa probation; puis la volonté de Dieu décidera; mais vous, mon frère, vous, monsieur le chevalier, êtes-vous certain de votre vocation pour la vie religieuse? Avez-vous la ferme résolution de prendre l'habit de saint François?

— Je ne sais si c'est là ma vocation, répondit tristement le cadet de Colobrières; je sens seulement dans mon ame un extrême désir de renoncer au monde, de me sceller, pour ainsi dire, d'avance sous la pierre d'un tombeau, afin de fuir les afflictions et les douleurs que l'on trouve sur cette terre.... Hélas! je veux mourir....

— Pas encore, mon frère; il faut attendre, dit gravement la mère Angélique; vous ne commencerez votre noviciat que lorsque vous aurez essayé quelque temps la vie du monde. Une pauvre fille ne peut pas tenter cette espèce de probation; mais un homme doit lutter d'abord contre la mauvaise fortune, contre lui-même. Quand on a vingt-cinq ans, une figure comme la vôtre, et qu'on s'appelle le chevalier de Colobrières, on ne s'en va pas tout droit au couvent des capucins; on frappe d'abord à d'autres portes.

— Oh ! mon frère, tout cela, je n'aurais pas osé le dire, mais je le pensais, ajouta Anastasie. Il faut réfléchir encore avant de prendre l'habit.

— Et en attendant, monsieur le chevalier, donnez-vous la peine de vous asseoir, reprit la mère Angélique d'un air presque enjoué. J'ai compté que vous voudriez bien accepter le souper que vous offre notre pauvre couvent.

Une sœur converse achevait d'arranger le couvert, et, sans violer la clôture, Gaston allait réellement souper avec la supérieure du monastère de la Miséricorde. Un large guichet pratiqué dans la grille, et qu'on ouvrait en ces sortes d'occasions, permettait de placer la moitié de la table dans la partie extérieure du parloir; de cette manière, les recluses n'étaient séparées de leurs hôtes que par le noir grillage qui divisait cette espèce de terrain neutre placé entre le cloître et le monde. Le couvert était dressé avec cette propreté méticuleuse et parfaite qui est le luxe des maisons religieuses, et le cadet de Colobrières fut traité selon les traditions de l'hospitalité monastique. La sœur converse mit devant lui une bouteille de vin vieux, une volaille succulente et plusieurs plats de friandises; puis elle arrangea symétrique-

ment, à l'autre bout de la table, du pain, de l'eau, une assiette de pommes et une boîte de fruits secs.

— Soupez, chevalier; nous autres, nous allons faire collation, dit gaiement la mère Angélique en se mettant à table après avoir récité tout haut le *Benedicite*. Alors un quatrième convive s'approcha familièrement pour prendre sa part du repas; c'était Lambin, lequel posa son museau pointu au bord de la table, et tourna en soupirant son œil de dragon sur Anastasie, tandis que la jeune fille avançait la main et le flattait à travers les barreaux de la grille.

Il n'y avait ni poêle ni cheminée dans le parloir; mais le froid extérieur ne pénétrait point à travers les épaisses murailles de cette salle, dont la température était réchauffée d'ailleurs par une espèce de brasero que la sœur converse avait placé sous la table. D'épais rideaux étaient tirés devant les fenêtres, et l'atmosphère était imprégnée d'un léger arome, semblable à l'odeur d'encens qu'on respire dans les églises. Le premier aspect de cet intérieur monacal était sévère et triste; mais les yeux s'y accoutumaient bientôt, et le calme, le silence de ces lieux, agissant sur les sens, jetaient l'ame dans un mélancolique bien-être. Gaston éprouva cette influence; les inquiétudes de son esprit s'apaisèrent, les sentimens les plus vifs de son cœur s'émoussèrent en quelque sorte, et pour la première fois depuis long-temps il se sentit vivre sans effort et sans souffrance. Après souper, il s'appuya pensif contre la grille qui le séparait de ses sœurs, et il leur dit sérieusement : — Que ne sommes-nous encore au temps du bienheureux Robert d'Arbrisselles! Si, aujourd'hui comme alors, les religieux et les religieuses d'un même institut pouvaient vivre en communauté spirituelle et temporelle, priant dans la même église, habitant la même maison, je n'hésiterais pas, je viendrais m'enfermer avec vous, mes sœurs : l'on est bien ici...

— Oui, quand on n'a d'autre pensée que son salut, répondit la mère Angélique, quand on suit les voies du Seigneur sans jeter jamais un regard en arrière, et que l'on est entièrement détaché des choses de la terre; mais celui qui n'est pas sans haine comme sans amour pour le monde ne doit pas venir avec nous. Monsieur le chevalier, ne parlons plus de votre vocation; songeons plutôt aux moyens de vous établir pour quelques mois dans cette Babel que je ne connais pas, mais dont je me figure les périlleux détours, les affreux précipices. D'abord nous allons calculer vos petites ressources.

— Je suis riche, madame, répondit Gaston en souriant et en tirant de sa poche la bourse et l'espèce d'écrin que lui avait remis la baronne.

Comme les serrures de l'auberge où je suis descendu m'ont paru fort peu solides, j'ai, par précaution, emporté sur moi toute ma fortune.

— Nous la garderons ici; c'est plus sûr encore, dit la mère Angélique. Je vais enfermer l'argent et les joyaux dans la caisse de la communauté.

A ces mots, elle se leva, et ouvrit, avec une clé qu'elle tira de sa poche, les doubles serrures d'une armoire pratiquée dans l'épaisseur de la muraille. Anastasie, ayant tourné machinalement la tête de ce côté, éprouva à peu près le même étonnement qu'Agathe de Colobrières lorsqu'elle avait aperçu jadis les écus de six francs et les louis d'or qui s'échappaient à flots de la valise entr'ouverte de Pierre Maragnon. — Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle, que de richesses!

— C'est le trésor de notre pauvre couvent, répondit la mère Angélique avec un sourire satisfait; c'est l'argent que nous amassons pour le partager avec les maisons de l'ordre où l'on ne sait pas travailler comme dans la nôtre. La famille de Notre-Dame de la Miséricorde est nombreuse et nécessiteuse. Celles qui y sont admises prennent l'engagement de travailler toute leur vie pour le prochain. Outre les trois vœux de religion, elles en font un quatrième, celui de recevoir toutes les filles de qualité qui, ne pouvant s'établir dans le monde et n'ayant pas même une dot suffisante pour entrer dans un autre couvent, viennent se réfugier à la Miséricorde. Il s'en présente beaucoup, mon enfant, et il faut faire subsister cet innocent troupeau. La sainte Providence et le travail de nos chères sœurs y pourvoient. Selon l'esprit de la règle, leur vie est mêlée d'action et de contemplation; elles passent chaque jour une heure dans le chœur, et le reste du temps elles l'emploient à confectionner les parures mondaines dont vous voyez ici le prix; l'intention sanctifie l'œuvre, et le démon ne se réjouit pas lorsque la vanité du siècle fournit le pain quotidien aux servantes de Dieu.

— Mais, ma chère mère, dit Anastasie, pourquoi ne travaille-t-on pas ainsi dans toutes les maisons de l'ordre?

— Parce qu'il y a des monastères où l'on mène la vie de contemplation de préférence à la vie d'action, répondit simplement la mère Angélique; il y a plusieurs voies qui mènent au salut : sainte Marthe et sainte Marie sont allées également au ciel.

Huit heures sonnèrent en ce moment. La supérieure se leva.

— La récréation du soir est finie, dit-elle; voilà nos sœurs qui vont à l'oraison. Ma fille, donnez le bonsoir à votre frère.

— Hélas! déjà! murmura le cadet de Colobrières.

— Bonsoir, mon frère, bonsoir, Lambin, dit Anastasie en étendant ses deux mains frêles à travers la grille. Adieu... et à demain, Gaston; ma chère mère vous donne la permission de revenir.

— Oui, tous les jours, ajouta la mère Angélique; que Dieu vous garde, mon cher enfant!

La présence du cadet de Colobrières avait un moment consolé Anastasie; mais dès qu'il se fut éloigné, dès qu'elle se retrouva dans ce long corridor sombre peuplé de figures de saintes qui semblaient se dresser sur son passage, en lui montrant les attributs de leur martyre, elle retomba dans une horrible tristesse.

L'oraison du soir ne durait guère qu'un quart d'heure. Dès qu'elle fut dite, les religieuses se retirèrent en silence dans leurs cellules. Anastasie monta au quartier des novices, et entra avec elles dans leur dortoir. Une sœur converse ouvrit la porte de la dernière cellule, alluma la lampe de fer accrochée au mur, salua M[lle] de Colobrières d'un *Ave Maria*, et la laissa seule dans ce réduit.

Les cellules étaient arrangées avec la même simplicité que le reste de la maison : un prie-Dieu, une table, une chaise, un lit sans rideaux et quelques images placardées contre la muraille composaient tout le mobilier, lequel rappelait jusqu'à un certain point la chambrette qu'Anastasie occupait chez son père, et où avait dormi une nuit M[lle] Maragnon. La triste jeune fille leva machinalement les yeux pour chercher le chardon de sinople, les chérubins aux ailes éployées qui jadis lui souriaient à son réveil, et, en apercevant les solives noires qui barraient le plafond et les images qui grimaçaient contre la muraille, elle se prit à pleurer amèrement, et à se rappeler, avec des transports de douleur, le toit lézardé du château paternel. Il lui semblait qu'une distance que sa pensée ne pouvait mesurer séparait Colobrières des lieux où on l'avait amenée, et qu'elle vivait dans un autre hémisphère, sur une terre que n'éclairaient pas les mêmes astres. Par un naïf mouvement, elle courut à la fenêtre, et regarda le ciel. Le vent avait dissipé les nuages, l'atmosphère était pure, les étoiles scintillaient comme de sombres diamans, et, brillante entre toutes, la constellation d'Orion jetait ses feux tremblans dans le noir azur des espaces infinis. Anastasie reconnut avec une sorte de transport le signe radieux vers lequel elle avait si souvent élevé ses regards lorsqu'elle se promenait le soir sur la plate-forme du château. Il lui sembla qu'un rayon de ces tranquilles clartés descendait sur elle, et répandait dans son ame affligée une consolante sérénité. Elle referma doucement sa fenêtre, et fit lentement le tour de sa cellule, comme pour se familiariser avec tous les

objets qu'elle renfermait. Sa lampe à la main, elle visita le prie-Dieu : il était vide; seulement on avait posé sur la tablette un sablier et le formulaire de prières à l'usage de la communauté. La table était nue comme l'intérieur du prie-Dieu, et l'étroite couchette recouverte d'un drap blanc rappelait le lit funèbre où reposait l'image du saint fondateur de la maison. En poursuivant ses investigations, M[lle] de Colobrières éleva sa lampe à la hauteur des images collées contre la muraille, et elle aperçut alors sur les lambris blanchis à la chaux des caractères tracés avec une pointe. Il était malaisé de déchiffrer le sens de ces lettres inégales et à demi effacées; pourtant Anastasie lut un nom, le nom profane d'Hector, et, un peu plus loin, ces paroles du livre de Job : « Les forces de mon ame sont épuisées; mes jours sont écoulés, et il ne me reste plus qu'à descendre dans le tombeau. On me voulait faire espérer que la nuit où je suis se changerait en divines clartés, et que je verrais la lumière après les ténèbres; mais, si j'ai quelque chose à attendre, c'est de descendre bientôt dans le sein de la mort et de me reposer dans les ténèbres éternelles. »

Anastasie mit la lampe sur le prie-Dieu et s'assit au pied du lit, les yeux fixés sur ces lignes qu'une novice, la dernière peut-être qui avait occupé la cellule, avait laissées sur ces froids lambris. Rien ne complétait le sens de cette inscription; il n'était resté aucune autre trace de celle dont la main écrivit ces lamentables paroles. Elle avait passé là comme une voyageuse qui s'en va pour faire place à une autre, sans laisser seulement son nom dans le logis banal. M[lle] de Colobrières songea long-temps à cette inconnue, qui lui avait légué comme un souvenir ces pensées de mort; puis, accablée de fatigue, engourdie par le froid, elle s'étendit en frissonnant sur son lit et s'endormit d'un lourd sommeil.

Le jour ne paraissait pas encore lorsqu'un faible bruit réveilla Anastasie; c'était la supérieure qui entrait doucement dans la cellule. D'une main elle tenait sa lampe, de l'autre elle portait la robe et le scapulaire de l'ordre. La blanche clarté de la lampe rayonnait sur son visage, dont la douce gravité était mêlée d'une ombre de tristesse. Elle était si belle ainsi, que la jeune fille, réveillée en sursaut, crut voir une sainte apparition, la figure d'une bienheureuse s'approcher de son lit.

— Ma chère fille, dit la religieuse en lui montrant la robe gris-maur, voici votre nouveau vêtement. Je ne juge pas à propos que vous preniez solennellement le voile. Cette cérémonie est un premier en-

gagement pour lequel vous n'êtes pas prête encore. En échangeant simplement votre habillement séculier contre la robe de l'ordre, vous n'êtes que postulante, et vous demeurez dans la condition des personnes du siècle que nous admettons à faire chez nous une retraite spirituelle.

— Hélas! ma mère, répondit Anastasie avec un soupir, est-ce que je puis jamais retourner au monde!

— Après une année d'épreuves, nous verrons, mon enfant, répondit la mère Angélique; jusque-là, vous ne prendrez point de nom de religion; vous serez toujours mademoiselle de Colobrières.

— Ma mère, vous le savez, aucune fille de notre maison n'a gardé ce nom jusqu'à sa mort, observa Anastasie d'un ton mélancolique.

— Non pas même notre tante Agathe, fit la supérieure avec un soupir; celle-là, l'on a vu comme elle avait la vocation! Que serait devenue cette pauvre ame, si la Providence n'eût veillé à son salut?

— Oh! ma chère mère, s'écria Anastasie avec un singulier étonnement; vous approuvez donc le mariage de notre tante avec Pierre Maragnon?

— Oui, ma fille, je l'approuve, répondit la mère Angélique; il vaut mieux mille fois qu'elle soit restée dans le monde en devenant la femme d'un roturier, que d'être entrée dans le cloître pour faire une mauvaise religieuse.

— Est-ce qu'il peut y avoir de mauvaises religieuses? murmura Anastasie en levant involontairement les yeux vers les lugubres versets tracés sur la muraille.

— Oui, ma fille, il y en a, répondit la supérieure; j'ai eu la douleur de voir, même dans cette maison, des religieuses qui détestaient intérieurement leurs vœux, et encouraient, par ces révoltes secrètes, la damnation éternelle. Aussi n'est-ce qu'après une longue épreuve que j'admets les novices à faire profession. Après la vêture, je surveille plus attentivement encore leur vocation, et, si je m'aperçois de la moindre tiédeur, j'ajourne leurs derniers vœux. Le Seigneur a béni mon intention; il n'y a plus maintenant, parmi nous, de ces ames désespérées, et toutes nos sœurs avancent sans efforts dans la voie du salut.

— Quelquefois, ma chère mère, l'on a vu des novices ne pas persévérer dans leur vocation religieuse, dit Anastasie avec hésitation; l'on en a vu qui ne trouvaient pas ici les consolations et le repos qu'elles attendaient.

— Il est vrai, ma fille; celles-là, je leur montre la porte de clôture encore ouverte; il faut qu'elles retournent au monde qu'elles regrettent. Hélas! quand elles ne peuvent pas...

— Quand elles ne peuvent pas? répéta Anastasie.

— Elles meurent, répondit tristement la mère Angélique.

— Et la novice qui avant moi demeurait dans cette cellule, elle est morte, ma mère? reprit M^lle de Colobrières.

— Qui vous a dit cela, mon enfant? demanda la supérieure étonnée; qui vous a parlé de cette pauvre fille?

Anastasie montra du doigt la muraille et fit signe à la mère Angélique de lire ce qui était écrit à côté de l'image de Notre-Dame-des-Douleurs. La supérieure déchiffra lentement ces caractères mal formés; à mesure qu'elle en comprenait le sens, ses yeux s'obscurcissaient de larmes. Quand elle eut fini de lire, elle revint près d'Anastasie et lui dit simplement : — Elle s'appelait dans le monde M^lle de Lansac; elle était orpheline et sans fortune. Un jeune homme riche et de grande naissance l'aima et voulut l'épouser; mais il avait un père qui menaça de le déshériter s'il persistait dans ce projet de mariage, lequel devint ainsi réellement impossible, car M^lle de Lansac était elle-même de trop bonne maison pour passer par-dessus l'affront d'un tel refus. Comme toutes les filles de qualité qui n'ont point de dot pour entrer au couvent, elle vint ici. Malheureusement cette maison où elle fut accueillie dans sa détresse ne put pas être pour elle un refuge contre les peines intérieures qu'elle y avait apportées. Elle languit deux ans dans des alternatives de ferveur et de dégoût, de désespoir et de tranquillité, puis elle mourut.

Ce simple récit émut profondément Anastasie. Il y avait dans la destinée de M^lle de Lansac et sa propre situation une douloureuse similitude; elle se releva baignée de larmes et répéta au fond de son cœur les paroles de Job : « Le tombeau sera ma demeure, et je reposerai dans les ténèbres éternelles... »

En ce moment, l'horloge du parloir sonna cinq heures, et presque en même temps la cloche se fit entendre.

— C'est le premier coup de la messe, dit la mère Angélique; habillez-vous, ma fille; il faut descendre au chœur.

Alors M^lle de Colobrières revêtit la robe de bure grise et le long scapulaire blanc; elle tordit les longues tresses de sa chevelure et les enferma sous un béguin, puis elle mit la guimpe et le voile. Ce costume austère donnait à son visage une ineffable beauté; l'on eût dit sainte Thérèse dans la mélancolique ferveur de sa première vocation,

lorsque, retenue encore par le monde, mais aspirant déjà au ciel, elle priait prosternée dans son oratoire, en fermant son oreille aux nocturnes sérénades des jeunes cavaliers d'Avila. La mère Angélique attacha elle-même le crucifix sur la poitrine de la jeune novice, ensuite elle lui dit : — Ma chère fille, vous allez recommencer aujourd'hui tout ce que vous avez fait hier; ici toutes les journées se ressemblent exactement, et vous pourrez connaître d'avance l'emploi de votre vie jusqu'à sa dernière heure.

Le cadet de Colobrières allait chaque soir passer une heure au parloir du couvent de la Miséricorde; le reste du temps, il vivait fort désœuvré, ne sachant comment employer ses longues journées. D'abord il avait essayé de se distraire et même de se divertir un peu; mais il ne savait vraiment en quoi consistaient les plaisirs de la grande ville, et il se bornait à se promener dans les rues en examinant la devanture de toutes les boutiques, comme un pauvre provincial qu'il était. Tout concourait à augmenter son ennui : l'on était encore en plein hiver; le ciel couvert de nuages immobiles distillait une pluie continuelle dans l'atmosphère enveloppée de brouillards. Gaston faisait de tristes promenades sur les pavés glissans, à travers la foule effarée qui le coudoyait, et au milieu de laquelle il aurait en vain cherché un visage ami. Lambin aussi était triste quand il suivait son maître à travers ce labyrinthe de rues, et plus d'une fois les passans mal avisés, qui lui marchaient sur la patte, éprouvèrent les effets de sa mauvaise humeur silencieuse.

Bientôt le cadet de Colobrières se lassa de ces courses sans but; il ne sortit plus de la journée, et attendit dans sa chambre l'heure de se rendre au couvent. Dès le lendemain de son arrivée à Paris, il avait, sur la recommandation de la mère Angélique, transporté son domicile chez une femme dévote qui tenait une espèce d'hôtel garni dans la rue de la Parcheminerie. Quelques étudians en droit et en médecine, jeunes gens de bonne vie et mœurs, remplis de science et fort légers d'argent, étaient les commensaux de cette maison; mais Gaston était trop timide et trop sauvage pour se lier avec eux, et toutes les relations se bornaient à un salut lorsqu'on se rencontrait dans l'escalier.

Le logement du jeune gentilhomme consistait en une chambre unique située au quatrième étage, et dont l'ameublement était pour le moins aussi délabré que celui de la chambre qu'il occupait dans le château paternel. C'était pourtant un autre genre de vétusté : à Colobrières, les débris de l'ancien mobilier offraient encore quelques traces des splendeurs passées; l'on voyait que c'était le temps qui d'un ongle

impitoyable avait gratté les lambris dorés et mis en lambeaux les riches tentures; dans la maison de la rue de la Parcheminerie, il n'y avait au contraire que de vieux meubles neufs, et c'étaient évidemment les mains peu soigneuses de trois ou quatre générations d'étudians qui les avaient diaprés de taches et rayés d'innombrables déchirures. Le lit en bois peint était garni de rideaux trop courts d'une demi-aune, et zébrés dans toute leur longueur d'une multitude de reprises. Un fauteuil boiteux, et à travers l'étoffe trouée duquel ressortaient des poignées de bourre, était placé en face d'une table recouverte d'un cuir jadis noir, mais qui avait pris à la longue une nuance fauve, tigrée de larges taches d'encre; deux chaises de paille sur lesquelles il fallait s'assëoir avec précaution accompagnaient le fauteuil. Au-dessus de la cheminée, il y avait un miroir d'assez belle grandeur, mais d'un ton si verdâtre, que ceux qui s'y regardaient reculaient d'abord à l'aspect de leur propre figure, laquelle leur apparaissait livide comme celle du Lazare au jour de sa résurrection. Le chambranle était orné, par compensation, d'une pendule de cuivre doré; mais, comme elle s'était malheureusement dérangée, on avait enlevé le mouvement et il ne restait plus que le cartouche. A la vérité, la maîtresse du logis avait averti Gaston de cet accident, l'assurant qu'il serait réparé dans le plus bref délai possible; mais, comme depuis quinze ans elle disait la même chose à chaque nouveau commensal, il n'y avait pas d'apparence que le cadet de Colobrières entendît jamais sonner l'heure dans sa chambre. Une commode, dont les tiroirs ne fermaient plus depuis un temps immémorial, et une natte qui servait de lit à Lambin, complétaient le mobilier.

Les papiers peints qui décorent maintenant les plus humbles mansardes étaient encore, à cette époque, une espèce de luxe, et les murs de cet appartement de garçon avaient été primitivement badigeonnés d'une couleur d'ocre jaune de l'effet le plus hardi, mais dont le ton un peu vif avait graduellement tourné au nankin pâle. Les étudians qui s'étaient succédé dans la chambre avaient embelli ce fond uni d'une foule d'arabesques tracées au charbon, de sentences et de devises de leur composition, et de rimes françaises ou latines, fruits de leurs poétiques loisirs. Pendant les journées pluvieuses, le pauvre Gaston, enfermé dans sa chambre, lisait en manière de passe-temps ces fleurs de rhétorique toutes fraîches écloses de l'imagination des écoliers ses prédécesseurs. C'étaient pour la plupart d'amoureuses inspirations, des madrigaux à d'adorables inconnues, ou bien des élégies à une infidèle. A travers toutes ces niaiseries, il y avait parfois

des mots sentis, des élans de passion, des choses douloureuses et vraies qui avaient un écho dans le cœur de Gaston, ce cœur malade que l'absence ne pouvait guérir.

Il n'est pas impossible de vivre dans la solitude quand on est environné des grands spectacles de la nature, quand on a devant soi les vastes horizons du ciel et de la mer. Les voix humaines se taisent alors, mais nous entendons d'autres voix qui parlent à notre ame. Ces bruits qui s'élèvent autour de nous peuplent les lieux les plus déserts; nous ne sommes point seuls sur le rivage que le flot baigne avec un mélancolique murmure, ni sur la cime des montagnes continuellement frappées des âpres caresses du vent, ni dans la forêt sombre où chantent les oiseaux, ni sur la plage aride dont le silence n'est troublé que par les vagues harmonies qui résonnent dans l'air. Mais la solitude au milieu de la foule contriste et épouvante notre cœur; nous errons éperdus à travers ce désert effrayant où bourdonnent des voix inconnues, où des murs vivans arrêtent de tous côtés nos regards. Le cadet de Colobrières sentit bientôt ce douloureux isolement. Dès qu'il eut satisfait au premier mouvement de curiosité qui l'avait porté à regarder autour de lui pour reconnaître en quel lieu il allait vivre, il détourna la vue et retomba plus profondément encore dans le morne ennui où il périssait. Ses jours s'écoulaient dans des alternatives de résolution violente ou de complet abattement : tantôt il aspirait à l'activité, aux périls d'une profession où il pourrait exposer chaque jour sa vie, et il aurait voulu se faire soldat; tantôt il tournait ses regards vers le cloître, et se demandait s'il ne vaudrait pas mieux s'y enfermer tout de suite pour achever bientôt d'y mourir. Il n'y avait qu'une heure dans la journée dont il ne sentit pas douloureusement s'écouler chaque minute : c'était celle qu'il passait le soir au couvent de la Miséricorde, près de ses sœurs. L'une était heureuse dans son austère condition; l'autre semblait résignée. Il y avait d'ailleurs dans l'ame de la mère Angélique une force mêlée de douceur et de sérénité qui se communiquait à ceux qui l'approchaient. Son influence rendait à Gaston le calme et le courage; en sa présence, il ne se sentait plus si malheureux, et malgré sa pénétration elle put croire que, comme la plupart des jeunes gens, il se laissait aller au courant de la vie, sans prévision du but auquel il arriverait. Pourtant elle ne le laissait jamais seul au parloir avec Anastasie; elle redoutait peut-être pour tous deux des épanchemens, de mutuelles confidences dans lesquelles leurs cœurs se seraient exaltés. Sans connaître précisément la situation de leur ame, elle soup-

çonnaît que des souvenirs chers et douloureux les préoccupaient, et elle voulait leur ôter la dangereuse consolation de s'y abandonner ensemble. C'était tout ce qu'elle pouvait prévoir d'ailleurs.

Souvent Anastasie parlait de sa mère, et se rappelait ceux qu'elle avait laissés dans le monde; mais elle ne prononça pas une seule fois le nom d'Éléonore, et Gaston imita cette réserve : il ne fut jamais question des Maragnon en présence de la mère Angélique. Quelquefois la jeune novice entretenait son frère de la vie tout à la fois active et calme qu'on menait dans le couvent.

— C'est surprenant, lui disait-elle, nous accomplissons chaque jour la même tâche, nous prenons les mêmes récréations, nous récitons les mêmes prières, enfin nous recommençons toujours les mêmes choses, et pourtant le temps passe vite dans cette monotonie. Ici vivre long-temps ou mourir bientôt paraît une affaire indifférente.

Une fois cependant, la supérieure ayant un moment quitté le parloir, Gaston se rapprocha de la grille auprès de laquelle M<sup>lle</sup> de Colobrières était assise, et, appuyant son visage contre les barreaux, il lui dit à voix basse :

— Ma chère Anastasie, hélas! est-il bien vrai que celles qui habitent cette sainte maison ne se souviennent plus du monde, qu'elles n'y éprouvent ni chagrins ni regrets?

— J'y serais morte déjà, si la piété, l'affection, l'angélique vertu de ma chère mère ne m'eût soutenue! répondit sourdement la jeune fille.

— Juste ciel! ma pauvre sœur, que dites-vous? s'écria Gaston.

— Pourtant, je ne veux pas retourner au monde, reprit M<sup>lle</sup> de Colobrières avec exaltation; quand je me trouve trop malheureuse ici, je songe à ce qui s'est passé là-bas... mon frère, ils sont mariés maintenant!

— Oui, il faut rester! murmura Gaston d'une voix étouffée, il faut rester ici, car ils retourneront à Belveser!

La mère Angélique revint en ce moment, et reprit l'entretien sans paraître s'apercevoir que des larmes roulaient sous les paupières baissées d'Anastasie, et que le cadet de Colobrières était fort pâle.

Pâques approchait, et, pendant la semaine sainte, personne n'était admis au parloir de la supérieure; la communauté des filles de la Miséricorde entrait alors en retraite, et embrassait la vie de contemplation; la salle de travail était fermée, et des exercices de piété remplissaient toutes les heures de la journée. Cette séparation momentanée acheva d'accabler Gaston; il tomba malade d'ennui et de chagrin. Personne autour de lui ne pouvait s'apercevoir de ses souffrances, et il les sup-

porta avec l'apathique résignation des ames véritablement désespérées. Chaque matin, la servante qui faisait sa chambre le trouvait levé et assis devant sa fenêtre, les yeux machinalement tournés vers la maison voisine, qui dominait celle où il demeurait de la hauteur de ses six étages, et lui interceptait tout à la fois l'air et le soleil. La maritorne en jupon de siamoise se hâtait d'arranger le lit, de rapprocher les tisons qui brûlaient bout à bout sur une poignée de cendres; puis elle jetait un regard oblique sur le pauvre jeune homme, dont elle observait avec un secret dédain les sobres habitudes, et lui criait d'une voix enrouée : — Monsieur prendra-t-il sa tasse de lait ce matin, et faut-il aussi monter pour lui une flûte de six blancs?

— Oui, je vous serai bien obligé, répondait Gaston sans tourner la tête.

Un moment après, l'affreuse chambrière revenait avec le déjeuner, et, avant de le poser sur la table, elle allongeait sa main rapace pour prendre les gros sous que le cadet de Colobrières avait déposés d'avance sur la cheminée. Ensuite elle jetait un regard de travers à Lambin, qui se hérissait à son aspect, saluait Gaston de la formule banale : N'y a-t-il plus rien pour votre service? Et, sans attendre sa réponse, s'en allait en grommelant : — Qui sait lequel des deux mange ce gros déjeuner? Sur ma foi, je crois que c'est le chien.

Et elle ne se trompait pas. La maîtresse du logis, qui était une femme dévote, stricte à remplir ses devoirs et d'une exacte politesse, monta un matin pour s'informer de la santé de son locataire. Comme il assura qu'il se portait bien, elle ne demanda pas mieux que de le croire, et s'en alla de ce pas à l'église dire ses patenôtres.

La semaine sainte s'écoula ainsi. Le beau jour de Pâques, Gaston se leva un peu ranimé par la pensée que le soir il irait au couvent de la Miséricorde, et qu'il trouverait Anastasie et la mère Angélique au parloir. Il était douteux pourtant que les forces ne lui manquassent pas pour arriver jusque-là; la fièvre avait pâli ses joues, et il se soutenait à peine sur ses jambes affaiblies. Lorsque la servante eut achevé de ranger sa chambre, il traîna son fauteuil devant la fenêtre ouverte, et s'accouda sur le balcon, les yeux levés vers la ligne d'azur que lui laissaient entrevoir les hautes maisons de la rue de la Parcheminerie. Une tiède bouffée de vent passa sur son visage et fit frissonner une chétive plante qui croissait au balcon d'une fenêtre voisine. Il comprit que le joyeux printemps était de retour, et que le soleil, dont il ne pouvait apercevoir le disque radieux, brillait sur les toits noirs de la moderne Babylone. Alors son imagination le ramena vers le doux

pays où toute l'année fleurissent les roses; il se rappela les haies vertes à l'abri desquelles s'épanouissaient déjà les délicates anémones, les pâles marguerites; il se rappela les bosquets sauvages de l'Enclos du Chevrier. Il suivait par la pensée, à travers ces frais paysages, une blonde jeune fille, qui tantôt franchissait d'un pas agile les roches abruptes, tantôt s'asseyait pensive au bord du sentier, sur le tronc renversé d'un saule, ou bien remontait vers la Roche du Capucin, et penchait son blanc visage sur les eaux indolentes de la source.

Un léger coup frappé à la porte troubla cette longue rêverie. Lambin releva la tête et dressa ses oreilles d'un air effaré, et le cadet de Colobrières dit sans se retourner : — Qui est-ce? qui va là?

— C'est moi, répondit la Rousse en entrant, son chapeau de feutre noir sur la tête, un petit paquet à la main, et ses gros souliers de cuir crottés jusqu'au courde-pied.

— Comment! c'est toi? fit Gaston stupéfait.

La pauvre fille était pâle d'émotion et de joie; elle laissa tomber son petit paquet, et prit une chaise en disant :

— Je vais m'asseoir, sauf votre respect, monsieur le chevalier; les jambes me manquent. Ah! c'est que j'ai marché... j'ai marché...

— Et que viens-tu faire ici, mon enfant? interrompit Gaston inquiet et touché de la voir arriver ainsi.

— Je viens vous donner des nouvelles de M. le baron et de M^me^ la baronne, répondit-elle; tout le monde au château se porte bien, grace au ciel, sauf les oiseaux de M^lle^ Anastasie, qui sont un peu languissans depuis son départ. Je voulais lui en apporter un ou deux dans une cage, ça lui aurait fait plaisir peut-être de les revoir; mais Tonin ne m'a pas conseillé de m'en charger.

— Je le crois bien! dit Gaston. Et tu as fait la route à pied?

— Oui, en me promenant, répondit la Rousse; je suis partie il y a trois semaines, le beau jour de Saint-Joseph.

— Et c'est avec la permission de ma mère que tu as entrepris ce voyage? demanda encore le cadet de Colobrières.

— Je n'ai rien dit à M^me^ la baronne; elle m'aurait peut-être empêchée de venir, répondit-elle avec quelque embarras. Je n'ai fait part de mon idée à personne, excepté à Tonin, qui a bien essayé de m'en détourner; mais il n'a pas pu, le pauvre homme!

— Mais, reprit Gaston, tu devais savoir que mon père et ma bonne mère m'ont écrit pour me donner de leurs nouvelles. Moi aussi j'ai envoyé deux lettres, et tu n'avais pas grand motif d'entreprendre un si long voyage... deux cent quarante lieues à pied...

— J'en aurais fait mille pour vous revoir, monsieur le chevalier! répondit impétueusement la Rousse.

A ce mot, le cadet de Colobrières commença à entrevoir la vérité. L'honnête garçon rougit légèrement, et détourna la vue avec la sauvage frayeur du bel Hippolyte en butte aux amoureuses fureurs de sa marâtre.

— Je m'attendais bien à ce que vous me fissiez quelques reproches, continua la Rousse d'un ton plus calme et avec une certaine tristesse. Vous êtes un peu fâché contre moi, parce que je suis venue vous trouver sans votre permission; mais, voyez-vous, je ne pouvais plus vivre là-bas, sachant de quelle manière vous étiez ici. M. le baron nous a lu tout haut la lettre où vous parlez des rues de Paris et du mauvais temps, et de votre chambre où vous êtes seul avec Lambin. Nous pleurions, parce que nous comprenions qu'il y avait là-dessous bien du chagrin et de l'ennui. Cela ne me sortait plus de la tête, et, le même soir, je dis à Tonin : Il faut que j'aille trouver notre jeune maître; j'aurai soin de lui et il ne sera plus seul, je lui tiendrai compagnie. Quant au voyage, ça ne m'inquiète guère; ce n'est pas comme s'il fallait passer la mer : on va par terre d'ici à Paris. Je n'ai pas besoin de carrosse ni de cheval; mes jambes m'y porteront. Alors j'ai fait mes petits arrangemens : il y a eu sept ans la dernière veille de Noël que je suis au service de M^me^ la baronne; j'ai trois écus de gages sur lesquels je ne dépense pas grand' chose. A la fin de l'année, il me restait toujours une dizaine de livres que je prêtais à mon parrain meste Tiste; le brave homme m'a rendu la moitié de cet argent; j'ai fait de mes meilleures hardes le paquet que voilà, et je me suis mise en route. Tonin m'avait avertie que Paris est une ville si grande, si grande, qu'autant vaudrait chercher une aiguille à coudre dans une meule de foin que d'aller demander quelqu'un de porte en porte; mais M. le baron sait bien l'adresse qu'il a mise sur sa lettre : je l'ai prié de me la dire, et j'ai retenu le nom de la rue, le numéro de la maison. En demandant mon chemin, je suis venue ici tout droit. Oh! monsieur le chevalier, ne soyez plus fâché... Voyez ce pauvre Lambin, comme il est aise de me revoir! il grogne de joie depuis que je suis entrée... Allez! j'ai bien fait de venir!... Considérez comme vous êtes mal servi! votre lit est fait à coups de poing, et il y a de la poussière partout... et puis, je vous trouve un peu pâle et amaigri. — Tiens! moi aussi je suis pâle, ajouta-t-elle en apercevant son visage dans la glace. Jésus! est-ce que c'est l'air de Paris qui nous rend comme ça?

— Eh! non, mon enfant, répondit en souriant le cadet de Colo-

brières. J'ai eu ces jours derniers un peu de malaise, c'est ce qui m'a pâli; et toi, c'est cette glace verte qui te donne un teint si blême.

— Vous avez été malade? s'écria la Rousse en considérant avec inquiétude les traits altérés de Gaston.

— Je suis mieux, je suis bien, répondit-il; ma pauvre Madeleine, ne parlons pas de cela. — Puis il ajouta avec quelque embarras : C'est de toi maintenant qu'il faut avoir souci. Comment allons-nous faire?... Tu ne seras pas si bien ici qu'au château de Colobrières, et tu regretteras bientôt de l'avoir quitté.

— Moi! s'écria-t-elle, jamais! dans ces derniers temps, j'y étais trop malheureuse; pourtant M. le baron et M^me^ la baronne avaient bien des bontés pour moi. Depuis le départ de M^lle^ Anastasie, j'accompagnais toujours M^me^ la baronne; l'après-midi, elle me gardait auprès d'elle sur la plate-forme, tandis que M. le baron faisait sa partie de boules avec Tonin; souvent, le soir, je venais filer à côté de la table, et, le dimanche, je regardais jouer aux cartes; mais tout cela augmentait mon ennui. Je rôdais aux environs du château en regardant de tous côtés comme pour vous chercher, et, quand je venais à penser que vous étiez parti pour toujours, je me prenais à fondre en larmes. Chaque fois que je passais devant votre chambre, j'avais comme un frisson : la vue de tous les endroits où je vous rencontrais d'habitude me faisait le même effet; je ne pouvais plus m'y souffrir, je me désespérais nuit et jour. Vous dites que je ne me trouverai pas si bien ici! Ah! monsieur le chevalier, vous ne savez pas comme j'ai pleuré là-bas!

— Je comprends, murmura le cadet de Colobrières avec un soupir.

Il venait de comprendre en effet cette passion que la Rousse lui analysait à sa manière, et qu'elle ne s'avouait peut-être pas entièrement à elle-même. Cette espèce de découverte le contrista. Quoique Madeleine fût une assez belle fille, malgré ses cheveux roux et son teint blafard, il n'était nullement charmé d'avoir fait sa conquête, et elle ne lui inspirait qu'une certaine compassion mêlée de scrupules inquiets. Il se prit à réfléchir sur ce qu'il allait faire de la Rousse; la situation était embarrassante; dans sa position, il n'avait que faire d'une servante, et il n'était guère facile de lui trouver et de lui proposer une autre condition. Il y avait urgence cependant, il fallait s'assurer d'un asile convenable, et la décider à s'y laisser conduire sur-le-champ; Gaston songea naturellement au couvent de la Miséricorde.

— Le contentement m'a déjà ôté la fatigue, dit la jeune fille en se levant; voyons, monsieur le chevalier, qu'avez-vous à me commander?

— Rien du tout, répondit Gaston, je n'ai rien à te faire faire; prends cette tasse de lait, ce petit pain, et déjeune.

— Je n'ai pas faim; la joie m'a coupé l'appétit, dit-elle en soupirant et en tournant vers le cadet de Colobrières sa prunelle verdâtre animée d'une ardeur languissante.

— Écoute, la Rousse, reprit-il alors avec une douceur mêlée d'autorité, tu ne peux rester ici : je n'ai ni le moyen ni la volonté de te garder avec moi; mais je sais un endroit où tu vivras commodément...

— Vous me renvoyez!... s'écria douloureusement la pauvre fille.

— Un endroit où je vais tous les jours, continua Gaston.

— Et où je pourrai vous voir? interrompit-elle encore.

— Un endroit où tu retrouveras ma sœur Anastasie, reprit-il en éludant la question. Elle sera contente de te revoir.

— Sainte Vierge! vous voulez que j'aille au couvent! fit la Rousse consternée, mais un peu consolée cependant par la pensée que Gaston ne l'obligeait pas à s'en aller tout-à-fait.

— Certainement; il faut que je t'y conduise dès ce soir, répondit le cadet de Colobrières. En attendant, nous allons entendre la messe là, tout proche, à l'église de Saint-Séverin; puis tu iras, si cela t'amuse, te promener un peu avec Lambin pour voir la ville.

Comme elle paraissait intérieurement désespérée, et qu'il était évident que le respect seul l'empêchait d'éclater en sanglots et de se révolter, Gaston entreprit de la convaincre; il lui parla long-temps, tantôt avec autorité, tantôt avec douceur, et enfin parvint à la décider. Elle plia, et se résigna à entrer comme sœur converse au couvent de la Miséricorde.

Le soir, Gaston arriva au parloir avec la Rousse. Ni lui ni sa sœur ne s'étaient doutés de l'espèce de délation dont elle s'était rendue coupable, et qui avait eu une si grande influence sur les déterminations de leur père. Anastasie l'accueillit avec joie, et fut fort touchée de la marque de dévouement qu'elle venait de donner à Gaston. La mère Angélique consentit sans difficulté à la recevoir dans le couvent, et, avant de la remettre aux mains de la sœur converse qui devait l'introduire dans la maison, on la garda un moment au parloir. Anastasie l'interrogea minutieusement sur ce qui s'était passé au château et dans tout le pays depuis son départ, elle demanda des nouvelles de tous les villageois qu'elle voyait le dimanche à la messe, et s'informa des évènemens survenus dans toutes les familles; mais ce ne fut qu'au dernier instant, lorsque la Rousse allait quitter le parloir, qu'elle lui dit avec une émotion contenue, presque en tremblant : — Et ma cousine, M^lle^ Éléonore Maragnon, peux-tu me donner aussi de ses nouvelles?

— Elle est à Belveser, répondit laconiquement la Rousse.

— Ah ! murmura Anastasie d'une voix plus faible; elle y est revenue après le mariage...

— Quel mariage? fit la Rousse étonnée.

— Le sien, répondit M^lle^ de Colobrières.

— Elle n'est pas mariée, dit la jeune servante.

— Elle n'est pas mariée !... répéta Gaston en regardant sa sœur. Tous deux avaient pâli à ce mot; mais aucune autre marque d'émotion ne trahit la surprise et la joie dont cette nouvelle inattendue pénétrait leur ame. Anastasie garda le silence, et Gaston dit seulement avec une apparence de sang-froid : — Voyons, tâche de nous apprendre ce qui s'est passé là-bas, et pourquoi le mariage de ma cousine a été différé...

— Elle devait donc se marier? dit la Rousse d'un ton bref; on l'ignorait dans le pays. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est encore fille; je n'en sais pas davantage.

— Vous pouvez vous retirer, mon enfant, dit la mère Angélique en lui montrant la porte où l'attendait une sœur converse.

Dès ce jour, le cadet de Colobrières et sa sœur souffrirent un autre supplice. Une douloureuse impression succéda promptement à la joie que les paroles de la Rousse avaient laissée dans ces ames souffrantes; elles tombèrent dans des anxiétés cruelles, car elles étaient réduites à trembler et à frémir dans l'attente d'un évènement qu'elles avaient cru accompli. Gaston rentra dans sa mansarde, plus triste, plus rongé de soucis, plus malheureux que jamais, et M^lle^ de Colobrières demeura en proie aux amères inquiétudes, aux tourmens d'une imagination exaltée par des souvenirs qu'attisaient le calme extérieur, l'immobilité de la vie claustrale.

La règle, cette puissance occulte et inflexible, eut bientôt plié le naturel violent et passionné de la Rousse; les sœurs converses étaient étroitement soumises, quoiqu'elles ne fissent que des vœux simples; les anciennes surveillaient les novices dans leurs humbles fonctions, et les dirigeaient avec cet admirable esprit qui est le lien et la force des congrégations religieuses. Les habitudes austères de la vie monastique n'établissant aucun rapport entre les sœurs converses et le reste de la communauté, la Rousse ne rencontrait guère M^lle^ de Colobrières que dans le chœur, pendant la messe conventuelle que les converses entendaient tous les jours; quant au cadet de Colobrières, elle ne l'avait pas entrevu une seule fois, ni dans le couvent, ni dans la rue, où elle n'allait que rarement et toujours en compagnie d'une sœur dont la vigilance était bien connue.

Quelques semaines se passèrent ainsi. Un soir, la supérieure, au lieu de se retirer, comme de coutume, dans sa cellule après l'oraison, passa au quartier des novices et vint retrouver Anastasie. La jeune fille avait déjà quitté son voile, et ses beaux cheveux dénoués flottaient sur sa robe de bure comme un riche manteau de soie.

— Vous voilà comme sainte Madeleine, dit la mère Angélique en passant la main sur cette chevelure onduleuse et noire comme la nuit; il n'y a pas de parure mondaine aussi belle que ce voile donné par le bon Dieu.

—Bientôt, ma mère, je dois m'en dépouiller, répondit Anastasie avec un mélancolique sourire; en un moment, il sera tombé sous les ciseaux...

La mère Angélique hocha la tête en soupirant, et reprit d'un ton plus grave : — Ma fille, j'ai reçu aujourd'hui une lettre qui vous est adressée. Selon mon devoir, je l'ai décachetée et je l'ai lue d'abord.... Elle est de votre cousine, M^lle^ Maragnon, et je peux vous la remettre; la voici....

— Oh! ma chère mère, c'est Éléonore qui m'écrit! murmura M^lle^ de Colobrières toute tremblante et en hésitant à prendre la lettre; sans doute, elle m'annonce une nouvelle.... Hélas! qu'ai-je besoin d'apprendre ce qui se passe dans le monde?...

— Voulez-vous que je lise moi-même, mon enfant? dit doucement la supérieure.

Elle ouvrit la lettre et lut :

Au château de Belveser, ce 20 mai 17...

« MA BIEN-AIMÉE COUSINE,

« Depuis quelque temps déjà, je suis retournée dans cette chère solitude vers laquelle mon cœur est revenu mille fois pendant mon absence, et où je croyais venir vous rejoindre; mais, au lieu du bonheur que j'espérais, je n'ai trouvé qu'un affreux chagrin. Oh! ma chère cousine, est-il possible que vous soyez partie ainsi, sans laisser un souvenir, un adieu pour votre Éléonore? Je n'ai pu me résigner à cette entière séparation; je me suis informée, et j'ai appris que vous étiez à Paris, au grand couvent de la Miséricorde. Aussitôt, Anastasie, j'ai formé une résolution que vous allez connaître; vous verrez si mon amitié est fidèle, je vais vous en donner une sûre preuve. Mais d'abord je dois vous raconter ce qui s'est passé après le triste jour où je vous fis mes adieux à la Roche du Capucin.

« En vous quittant, je montai en voiture toute pleurante, et je m'éloignai de Belveser avec des déchiremens de cœur, des regrets que je ne saurais vous exprimer. Pendant toute la route, j'essayai

inutilement de vaincre ce chagrin; je soupirais sans cesse et j'avais le cœur si gonflé de larmes, qu'à chaque instant j'étouffais et me sentais prête à éclater en sanglots. Ma bonne mère était inquiète; M^lle^ Irène disait que j'avais des vapeurs, et me donnait la migraine à force de me faire respirer son flacon de sels et de m'entretenir des magnifiques présens de noces dont mon oncle Maragnon lui avait déjà montré la liste.

« Quand nous arrivâmes à Marseille, j'étais tout-à-fait malade; je m'attendais à être mariée tout de suite, et cette pensée me causait des angoisses inexprimables. Heureusement je fus aussitôt soulagée de ce souci; mon oncle vint au-devant de nous avec un visage contrarié, et nous annonça qu'une affaire de la dernière importance avait obligé Dominique à partir subitement pour Barcelone, où il serait forcé de demeurer peut-être une quinzaine de jours. Je l'embrassai de bon cœur à cette nouvelle et me trouvai allégée d'un grand souci. J'eus donc quinze jours pour me tranquilliser et me reconnaître, et puis encore quinze autres jours, et puis un nouveau retard d'une semaine, si bien que le carême arriva avant le retour de mon prétendu, et que forcément mon mariage se trouva différé.

« Je fis bien des réflexions dans ce laps de temps, je pris bien des résolutions; mais je n'osais m'en ouvrir à ma mère, et encore moins à mon oncle ou à M^lle^ Irène. Ma mère m'aurait demandé les raisons que j'avais pour différer cet engagement, et en vérité je n'aurais pu en donner aucune. Mon oncle aurait traité ces idées d'enfantillages, de caprices, et M^lle^ Irène n'eût pas manqué de me répéter sentencieusement ce qu'elle m'a dit vingt fois déjà de son air le plus capable : Quand le cœur d'une jeune fille ne se prononce pour personne, elle doit se laisser marier au gré de ses parens.

« Au milieu de ces perplexités, le ciel m'inspira une idée, une bonne idée, qui tout à coup me tranquillisa. Alors, au lieu de craindre le retour de Dominique, je l'attendis avec une sorte d'impatience, et, quand il arriva, j'allai au-devant de lui avec un visage content. Ma mère était ravie ainsi que mon oncle. Dominique parut surpris de cet accueil et n'en témoigna pas beaucoup de joie; mais je ne lui en voulais point du tout de sa froideur et de sa tristesse, j'en avais au contraire une espèce de reconnaissance qui m'affermissait dans mon dessein. Après souper, tandis qu'on était à la partie, je pris familièrement la main de mon cousin et l'entraînai sur le balcon, où je savais que personne ne pourrait nous entendre. — Mon cher Dominique, lui dis-je avec amitié et en le tutoyant, ce qui ne m'était pas arrivé depuis long-temps, mon cher Dominique, tu sais qu'on veut que tu m'épouses après Pâques.

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de différer, de différer encore longtemps, une année, par exemple? Nous aurions ainsi le temps de nous accoutumer à cette idée de mariage qui nous contrarie à présent. — Ma bonne Éléonore, me répondit-il, je ferai tout ce que tu voudras. — Eh bien! lui dis-je alors, déclare à ton père que tu veux faire d'abord un voyage dans le Levant; il en a été question déjà, et l'on devait envoyer un commis de la maison à ta place. — Oui, mon père entendra peut-être à cela, fit Dominique en réfléchissant; il s'agit de monter une maison à Brousse, et ma présence là-bas fera mieux que celle d'un agent. Puis il ajouta avec un soupir : — Mais, ma pauvre enfant, il ne faudra pas moins que ta destinée s'accomplisse, et la mienne aussi... — C'est égal, lui dis-je, ce ne sera pas tout de suite du moins... Alors il me prit la main et continua d'un ton pénétré : — Tu ne vois pas clair, enfant, dans le fond de ton cœur; que le ciel te garde dans cette ignorance! Moi je sais ce qui se passe dans le mien; je sais qu'il aspire à un bonheur impossible. Jamais je ne conçus la moindre espérance, jamais je n'ai essayé de réaliser des vœux chimériques; je me suis résigné. Puisses-tu faire comme moi! J'agirai pourtant comme tu le désires. A ces mots, il quitta le balcon. Le même soir, il parla si bien à mon oncle de la nécessité de ce voyage à Brousse, et de la convenance qu'il y aurait à différer d'une année notre mariage, que tout fut arrangé. Huit jours plus tard il partit, et nous retournâmes à Belveser. Hélas! cousine, j'appris alors que vous aviez quitté Colobrières, que vous étiez au couvent, et que vous aviez résolu de prendre le voile. Aussitôt il me vint comme une inspiration...

« Voyez-vous, cousine, je suis une jeune fille dont l'éducation n'est point du tout achevée; ma pauvre mère, ayant perdu tous ses autres enfans, m'a élevée avec des faiblesses infinies; je suis un véritable enfant gâté, et, comme dit M[lle] Irène, on n'a point du tout cultivé en moi les dons de la nature. Heureusement, il est temps encore de parfaire cette éducation manquée. C'est ce que j'ai dit à ma mère en la suppliant de me mettre pour une année au couvent de la Miséricorde. J'ai une foule de défauts dont je me corrigerai dans cette sainte maison : j'y perdrai l'habitude de faire ma volonté; les bons exemples me rendront humble, soumise, patiente, et je serai si contente de vivre près de vous, que tous les devoirs me sembleront faciles. Ma bonne mère a un peu résisté d'abord, mais je lui ai donné de si bonnes raisons, qu'elle s'y est enfin rendue. Comme il était décidé que je la quitterais aussitôt après mon mariage, pour entreprendre un long voyage à l'étranger, l'idée de cette séparation ne l'a

point trop affligée, et, enfin, elle a consenti à tout ce que je désirais. Il est décidé que j'entrerai comme pensionnaire dans votre couvent; c'est mon oncle lui-même qui me conduira à Paris. Ma mère, qui se plaît beaucoup à la campagne, et qui a fait entreprendre de grands travaux, passera toute cette année à Belveser avec M^lle Irène.

« Oh! ma chère Anastasie, je vais donc enfin vous revoir! Mon pauvre cœur tressaille à cette pensée, et j'éprouve autant de joie que j'ai eu de douleur à vous quitter.

« Savez-vous, cousine, ce que m'a dit l'autre jour mon oncle Maragnon? C'est que je vous aime tant que je suis capable de prendre le voile pour passer ma vie près de vous!

« Adieu, mon amie et ma sœur; vous dont l'ame est si paisible et si sainte, vous qui peut-être ne laissez plus qu'une petite place dans votre cœur aux affections terrestres, aimez-moi un peu cependant, et priez Dieu pour votre Éléonore. »

Anastasie avait écouté cette lecture avec un inexprimable saisissement, une sorte de joie douloureuse qui pénétrait son ame et faisait couler de ses yeux des larmes silencieuses.

— Eh bien! ma fille? lui dit la mère Angélique en l'interrogeant du regard.

— Ah! ma mère, répondit-elle, je serai heureuse de revoir Éléonore; mais la pauvre enfant ne se figure pas la vie qu'on mène ici... Elle ne sait pas que les pensionnaires sont séparées des novices, et qu'elle ne me verra guère que dans le chœur. Je redoute d'ailleurs pour elle les petites privations auxquelles tout le monde est soumis ici... Elle a été élevée avec tant de délicatesse et dans une maison si opulente... Pourra-t-elle s'habituer à la discipline de la classe et au pain sec?...

— Je suis certaine qu'elle se trouvera fort bien ici, répondit gravement la mère Angélique. Il est évident qu'elle a pour le mariage une vocation forcée; l'on verra ce que cela deviendra plus tard. Ma chère fille, je vous permets de lui écrire que nous l'attendons.

M^me Charles Reybaud.

*(La cinquième partie au prochain n°.)*

# LE DARFOUR

ET

# LES ARABES DU CENTRE DE L'AFRIQUE.

---

***VOYAGE AU SOUDAN,***

PAR LE CHEIKH MOHAMMED-EL-TOUNSY.[1]

---

Le 12 messidor an VII, Bonaparte écrivait du Kaire au sultan du Dârfour, Abd-el-Rhamân-el-Rachid, qui le félicitait sur ses triomphes et lui demandait de protéger les marchands du pays : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, il n'y a de Dieu que Dieu!... J'ai reçu votre lettre, et j'en ai compris le contenu. Lorsque votre caravane est arrivée, j'étais absent, ayant été en Syrie pour punir et détruire nos ennemis. Je vous prie de m'envoyer par la première caravane deux mille esclaves noirs ayant plus de seize ans, forts et vigoureux : je les achèterai pour mon compte. Ordonnez à votre caravane de venir tout de suite, de ne pas s'arrêter en route : je donne des ordres pour qu'elle soit protégée partout. » Le souverain d'un puissant royaume confiné au centre de l'Afrique avait donc entendu le bruit des victoires du *glorieux sultan des armées françaises*, comme il appelait le général

(1) Un vol. in-8°, chez B. Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît; 1845.

en chef des troupes républicaines, ou plutôt il avait applaudi aux défaites des mamelouks, qui venaient de perdre les plus belles provinces de l'Égypte. Qu'Abd-el-Rahmân se réjouît de voir tomber la puissance de ces guerriers turbulens et sans foi, cela s'explique; mais combien de temps auraient duré ses relations amicales avec une population européenne maîtresse du pays, voilà ce qu'il est difficile de savoir. Toutefois Bonaparte mettait à profit le bon vouloir du sultan; en promettant aide et protection aux populations noires engagées dans des entreprises de négoce avec l'Égypte, il s'élevait au rang de dominateur de l'Afrique et faisait reconnaître sa suprématie jusque sous l'équateur. Les deux mille esclaves qu'il demandait par un prochain envoi, c'étaient deux mille soldats faciles à nourrir, dévoués à leur maître, n'ayant rien à redouter du climat africain, et dont il eût pu tirer un grand parti, si l'occupation se fût prolongée. Bien loin que la guerre interrompît les échanges accoutumés entre les deux peuples, la présence des Français semblait encourager le sultan à diriger plus fréquemment vers le Nil ces caravanes périodiques qui, assurait-on alors, d'après des renseignemens positifs, se composaient parfois de quinze mille chameaux.

Ceci se passait en 1799; c'était à peine si on connaissait exactement la position géographique de ce royaume de Dârfour. Un voyageur anglais, W.-G. Browne, y avait pénétré quelques années auparavant, et ses observations, bien qu'incomplètes sur divers points, étaient les seules qu'un Européen eût recueillies par lui-même; jusqu'à ce jour, elles sont les dernières. Desservi auprès du sultan par un de ses compagnons qui le représentait comme un espion dangereux, Browne fut attiré jusqu'à Kôbeyh, capitale du royaume; on l'y garda à vue. En vain sollicita-t-il, pendant deux années, la permission de quitter le pays : toute la population se retirait avec effroi d'un infidèle dont la couleur, disait-on, était un signe de maladie, une marque de la réprobation divine. Cette situation désespérée causa au voyageur un profond chagrin, et bientôt une fièvre qui le réduisit à la dernière extrémité. Ces tristes loisirs, ces jours de douleur perdus pour l'étude, il les employa à apprivoiser deux jeunes lions. Enfin, dépouillé de tout ce qu'il avait apporté avec lui, Browne put se joindre à une caravane qui le ramena, après quatre mois de voyage, dans la Haute-Égypte. Après lui vint l'expédition française; sous ses auspices et avec des recommandations du général en chef, partit un jeune Allemand, Hornemann, qui périt en chemin. C'était alors que Bonaparte et le sultan du Dârfour échangeaient quelques lettres, comme nous l'avons

vu. Un voyage dans les états de ce dernier fut sur le point d'être entrepris par quelques-uns des savans qui accompagnaient l'armée; mais les évènemens changèrent de face. Après ce dialogue à distance entre le futur souverain du royaume le plus civilisé de la terre et le chef d'un peuple barbare, tout rentra dans le silence.

La route restait tracée; cependant les dangers qu'elle présente n'avaient en rien diminué. Sur dix voyageurs qui ont pris à tâche, depuis vingt ans, d'explorer le centre de l'Afrique en dirigeant leur marche vers Tombouctou, neuf ont péri; René Caillié seul est revenu. Si ces fantasques populations livrent passage de loin en loin à l'Européen que la passion des découvertes pousse en avant malgré tous les périls, le plus souvent elles le retiennent comme une proie et le condamnent à périr avec son secret. A ces races noires reléguées au milieu d'un immense continent, sous des latitudes brûlantes, défendues contre l'approche des nations civilisées par leur sauvagerie, par des barrières naturelles de déserts et de montagnes; à ces peuples ignorans, farouches à la manière des bêtes fauves et jaloux de leur liberté, l'homme blanc apparaît comme un mauvais génie, comme le précurseur de la conquête. Il devient tour à tour un objet de terreur ou de mépris, selon qu'il résiste avec une force d'ame surhumaine aux obstacles, aux dangers qu'on lui suscite, selon aussi que l'influence du climat et des inquiétudes sans cesse renaissantes altèrent sa constitution physique et abattent son courage. Les instrumens inconnus à l'aide desquels il observe le soleil pour assurer sa route excitent la défiance, et le désignent partout comme un sorcier; il est désormais responsable des calamités qui affligent le pays d'alentour. Que par hasard des connaissances en médecine heureusement appliquées lui attirent la bienveillance intéressée d'une population, son départ alors devient impossible; on le retient, on l'arrête par force, et quelque prince poursuivi par la crainte de mourir oblige l'étranger de s'asseoir dans son palais entre ses magiciens et son bouffon. Si ce voyageur est chrétien, s'il le témoigne en manquant aux prières de la loi musulmane, s'il ne lit point le Coran, si, subitement interpellé par un passant, il refuse de prononcer la formule sacramentelle, sa mort est certaine. Devra-t-il donc se résoudre à simuler une croyance qu'il repousse, soutenir pendant des années le rôle difficile et répugnant d'un néophyte avide de se perfectionner dans la connaissance de l'islam? Devra-t-il au mensonge tacite du vêtement joindre l'hypocrisie flagrante des actions et du langage?

Le voyageur dont le récit va nous occuper n'eut aucune dissi-

mulation de ce genre à s'imposer, et bien peu de ces grandes difficultés à vaincre. Musulman de naissance, fort instruit dans ce qui touche à la foi, à la législation, et surtout à la littérature de son pays, le cheikh Mohammed-Ebn-Omar-el-Tounsy (c'est-à-dire le Tunisien) put arriver au Dârfour, résider dans ce pays pendant huit années, et y vivre en paix sous la protection du sultan. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'ait eu à courir aucun danger durant ses longues pérégrinations : plus d'une fois sa vie fut menacée au milieu des populations sauvages, chez lesquelles la vue d'un homme blanc réveillait les haines de race; mais la parité de croyance a été le plus souvent sa sauvegarde : si l'assassinat pouvait lui tendre des piéges comme à tout autre, du moins le fanatisme n'armait-il point contre lui le bras des vrais croyans.

Après avoir fait des études assez solides pour un musulman à Tunis, dans son pays natal, Mohammed, âgé de quatorze ans à peine, alla au Kaire, en 1803, à la recherche de son père Omar, qui s'y était fixé lui-même une dizaine d'années auparavant. Quand le jeune cheikh arriva dans la capitale de l'Égypte, Omar ne s'y trouvait plus; il avait fait route vers le Soudan. Avec cette résignation qui est la grande vertu des Orientaux, l'enfant s'achemina, conduit par un ami de son père, sur les traces de celui-ci, et arriva de cette façon au Dârfour. Telles furent les causes fort simples de ce voyage remarquable, entrepris, non point dans l'intérêt des études géographiques, mais par des raisons de famille. Le voyage cependant eut des résultats utiles, parce que le jeune Tunisien s'y était en quelque sorte préparé. D'après son propre témoignage, Mohammed se mit en route pauvre d'argent et riche de science. « Or, maintenant, a dit l'humble qui espère en la bonté de son Seigneur, Dieu des bienfaits, moi, Mohammed-Ibn-el-Seyd-Omar, petit-fils de Soleyman, lorsque le Très-Haut m'eut inspiré le goût des sciences arabes, je m'abreuvai à la coupe du savoir; je méritai bientôt d'être compté au nombre des érudits et des enfans de la science..... mais déjà, s'agenouillant sur moi comme un chameau, la fortune m'avait brisé; elle avait écrasé de son poids ce que j'avais de richesses en main..... Dès-lors je dépensai tous mes efforts à m'enrichir de connaissances, à m'orner l'esprit de prose et de vers....» On le voit, le cheikh se fit un fonds de philosophie sur lequel il jeta la poésie comme un ornement; aussi amassa-t-il un trésor de citations qu'il verse à pleines mains dans ses pages. Il rehaussa le tissu de sa diction avec les perles du savoir, et appela son ouvrage : *L'Aiguise-*

*ment de l'Esprit*, titre tout-à-fait oriental, auquel il eut l'instinct de joindre cet autre, plus satisfaisant pour nous : *Voyage au Soudan et parmi les Arabes du centre de l'Afrique.*

Il était naturel qu'après avoir décliné ses noms de fils d'Omar et petit-fils de Soleyman, Mohammed-el-Tounsy racontât les aventures de son père et de son aïeul. Cette touchante narration, faite à la manière biblique, et dans laquelle, il faut le dire, l'expédition française, qui occupe trop peu de place, se trouve étrangement défigurée, est comme le premier chapitre de la vie du cheikh. C'est l'usage de son pays de prendre les choses *ab ovo*. Il ne s'agit donc pas d'un Européen qui écrit, mais d'un Arabe qui raconte, et ses souvenirs débordent. Bien qu'on soit tenté tout d'abord de rejeter cette introduction comme un hors-d'œuvre, on s'intéresse bientôt à la simple histoire d'une famille asiatique dispersée sur trois points du continent africain, et se respectant elle-même dans sa pauvreté. On sent palpiter les tronçons du serpent qui cherchent à se réunir; on entend les voix qui s'appellent dans l'immensité du désert.

Après son arrivée dans la capitale de l'Égypte, le jeune Mohammed, plein de joie et d'enthousiasme, vint rejoindre ses compagnons la veille du départ et passer la nuit au milieu d'eux. A l'aurore, on descendit au vieux Kaire, on fit agenouiller les chameaux sur le bord du grand fleuve, et là on attendit, car c'était un vendredi, jour néfaste jusqu'à ce que la prière de midi l'ait sanctifié. Puis la barque prit le large; le vieux Kaire s'éloigna, et de vagues inquiétudes, mêlées de regrets, assiégèrent le cœur du jeune musulman. Peu s'en fallut que son courage ne l'abandonnât, qu'il ne demandât à revenir sur cette rive déjà pleurée. A la vue des faces noires qui l'entourent, le descendant de Sem se rappelle la haine qu'ont vouée aux siens les fils de Cham. Pour vaincre cette première faiblesse, il a recours à la poésie, son talisman en toute rencontre, et se rappelle des vers comme ceux-ci :

« Voyage, tu trouveras des honneurs et des merveilles. La perle voyage et monte sur les couronnes!

« Cours loin de ta patrie; va chercher la gloire, voyage; dans tes excursions, tu peux rencontrer ces cinq utilités :

« Chasser le souci, faire fortune, acquérir la science, orner ta mémoire, hanter les grands! »

Au soir, la barque jeta l'ancre devant Minyeh, qui n'était pas alors une jolie ville industrielle, *un chef-lieu de préfecture*, remarquable par

ses filatures de coton, mais simplement un gros bourg, hanté par des mamelouks fugitifs qui s'y tenaient embusqués pour piller les passans. Le chef de la caravane flottante fut dépouillé par eux de tout l'argent qu'il portait, et, après avoir payé ce tribut aux voleurs, la barque reprit sa course, sans s'arrêter, jusqu'à Manfalout, la ville la plus méridionale de l'Égypte moyenne. De là, les voyageurs gagnèrent Beny-Ady, canal assez important, qui communique avec le canal de Joseph ou Calideh-Menhi. Les marchands du Dârfour étaient campés sur le bord, recousant leurs outres, les remplissant d'eau, et faisant tous leurs préparatifs de départ.

C'est un instant solennel que celui où la caravane se met en marche pour de longs et aventureux voyages à travers les solitudes de l'Afrique. Autour des chameaux patiemment couchés pour recevoir leurs charges et lents à se lever, autour des tentes que l'on plie, des ballots que l'on range, des armes que l'on accroche à la selle, s'agitent les esclaves noirs sous l'œil des marchands. Peu à peu les bêtes de somme se rangent en file; les chevaux bondissent en avant, les chameliers s'étendent sur les flancs de la colonne. Le sable vole au loin; puis bientôt la troupe se déroule sur la plaine unie, s'allonge, s'enfonce dans les sables du désert, et s'y perd comme la dernière voile du navire s'abaisse à l'horizon sous la vague étincelante. Cinq jours après son départ, la caravane touchait à Khardjeh, le plus considérable des villages de l'oasis de Thèbes. Des monumens si remarquables d'El-Khardjeh, des inscriptions grecques tracées sur un des pylones, de sa nécropole couverte en plusieurs endroits de caractères coptes et arabes mêlés de croix, le jeune cheikh ne dit pas un mot. Qu'importe à un musulman ce qui reste des siècles antérieurs à l'islam, ce qui ne touche pas au souvenir des patriarches? En véritable Arabe, Mohammed ne s'occupe que des dattiers si verts à cet endroit et si desséchés près du village à moitié détruit d'Abyrys. Cet arbre au port élancé semble saluer de loin le voyageur et l'inviter au repos; il lui prodigue son ombre et ses fruits abondans, et lui montre la source cachée sous ses racices. A mesure que la troupe s'éloigne du Nil en tirant vers le sud-ouest, le désert devient plus aride, et le dattier disparaît pour faire place aux tamarixs, aux buissons, enfin aux plantes épineuses, puis les montagnes se montrent : « Pays désolé, dit Mohammed, qui n'a plus d'autres habitans que les gazelles et les caravanes qui le traversent! »

Déjà les marchands avaient fait vingt journées de marche, sans

compter les haltes; déjà ils avaient dépassé Boulâc, dont la similitude de nom avec le port du Kaire arracha des larmes au jeune Tunisien, laissé derrière eux le triste pays de Macs, la source d'El-Chebb située dans les montagnes, le puits de Sélymeh entouré de ruines, et les citernes de Leguya, quand un dromadaire les croisa sur la route. C'était un courrier qui allait au Kaire chercher un sceau pour le nouveau souverain du Dârfour; Abd-el-Rahmân venait de mourir. A cette nouvelle, l'inquiétude se répandit dans la caravane; tous craignaient qu'il ne survînt quelque trouble dans le pays, et regrettaient ce prince équitable, généreux, digne enfin du surnom de El-Rachid, le juste, qu'il avait porté. Le courrier continua sa marche précipitée après avoir laissé les voyageurs en proie à de tristes pressentimens, et ceux-ci, ayant marché quinze jours encore, s'arrêtèrent sur les frontières du Dârfour. La dernière traite avait été de dix journées entières, depuis la citerne de Zaghâouy ou puits du Natron jusqu'à celle de Mazroub. Là chacun se sépara pour se diriger du côté de son pays; Mohammed poussa vers Sarf-al-Dadjadj, résidence de son protecteur Ahmed-Badaouy, qui l'avait comblé d'attentions pendant toute la route. Cet Ahmed voyageait en véritable seigneur; son cortége se composait de huit esclaves, de huit domestiques, et de soixante-huit chameaux dont quelques-uns chargés d'outres pleines d'eau, et deux autres harnachés de manière à porter les provisions. En outre, il menait avec lui cinq femmes de son harem et sa cousine Sitti-Djamâl, qui parut plaire au jeune cheikh par sa beauté ravissante. Enfin il se faisait suivre d'un magnifique cheval noir de race dongolah, couvert d'une selle en velours vert.

Tel était l'ami du voyageur tunisien, celui chez lequel Mohammed reçut l'hospitalité à Sarf-al-Dadjadj. Ceux qui avaient fait partie de la caravane se festoyèrent les uns les autres : ce fut une semaine de plaisirs. Un soir, comme il revenait d'un de ces festins, Mohammed vit arriver chez lui deux hommes dont l'un était bronzé, d'un extérieur assez prévenant, habillé avec une certaine élégance; l'autre, d'une couleur plus foncée, portait de pauvres vêtemens. Assez surpris de la venue des deux étrangers, le jeune homme s'assied et les regarde; ceux-ci se font des signes en examinant le Tunisien, et l'un d'eux s'écrie : — Est-ce bien lui? — Certainement, c'est lui! — Puis l'homme bronzé dit : — Es-tu d'ici? — Non; je viens du Kaire, et je vais rejoindre mon père. — Qui est ton père? — Omar, de Tunis. — Alors le noir reprit vivement : — Salue donc ton oncle Ahmed-Zarrouq! — Cet oncle, qui

avait habité le Sennâr, venait au-devant de Mohammed, de la part de son père, averti par une lettre de l'arrivée du jeune voyageur; il apportait même à Ahmed-el-Badaouy de beaux présens pour le remercier des soins qu'il avait prodigués à l'enfant depuis le départ de la caravane. — Bénédiction! s'écria El-Badaouy en voyant les cadeaux; je les accepte!... et je les donne à mon fils que voici. — Il désignait de la main Mohammed lui-même. Ce bienfait, que le respectable Arabe ajouta à ceux dont il ne cessait de combler le jeune fils d'Omar, fut bientôt expliqué. Accusé, quelques années auparavant, près du sultan, qui punissait avec rigueur toutes les injustices, de vendre des femmes libres, et jeté en prison le carcan au cou, El-Badaouy allait périr sans la généreuse intercession d'Omar lui-même. Après avoir raconté au jeune cheikh cette touchante histoire, l'Arabe ajouta : Peut-être ai-je fait envers toi quelque chose qui acquitte un peu ma dette; mais je ne le crois pas.

Encore tout ému de cette scène et comblé de présens, El-Tounsy partit avec son oncle. Il était à cheval, son oncle sur un dromadaire, et l'homme noir, l'ami de ce dernier, trottait sur un âne; trois esclaves les précédaient à pied. Six jours de marche séparaient encore les voyageurs de la ville d'Aboul-Djouboul où vivait Omar. Devant la porte de celui-ci se pressaient des chevaux, des ânes, des domestiques; c'était comme une petite cour. De jeunes filles, des esclaves noirs, accueillent les trois nouveaux venus, les félicitent sur leur heureuse arrivée, et Omar s'avance. A sa vue, Mohammed reste calme, maintenu par le respect extraordinaire que les Orientaux portent à leurs ascendans. « Je lui baise la main, dit-il, et je reste debout devant lui. Il me commande de m'asseoir, j'obéis; un moment après, il me dit : — Quelles études as-tu faites? Qu'as-tu appris? — Le Coran et quelque peu de science. » Ces paroles le réjouirent, et le lendemain le père, heureux d'avoir retrouvé son fils, tua le veau gras.

Ce sont là les scènes de la vie arabe dans ce qu'elle a de plus patriarcal; on est arrivé au Soudan (1) presque sans s'en apercevoir. Une fois établi au milieu des fils de Cham, Mohammed visite les grands, et reçoit d'eux des cadeaux qui lui font oublier l'inimitié des

(1) La dénomination générale de Soudan désigne cette vaste étendue de pays disposés sous une même zone entre le 8e et le 18e degré de latitude; ce sont, en allant de l'est à l'ouest, le Sennâr, le Kordofâl (Cordovan), le Dârfour (Dâr-el-Four), le Ouadây, le Bâguirmeh, le Barnau, l'Adiguiz, l'Afnau, le Dâr-Toumbouktou et le Dâr-Mellâ, où réside le roi de Foullân ou Fellâtâ.

deux races. Grace à la position honorable que lui a ménagée son père, il se mêle à une cour dont il connaît bientôt toutes les intrigues, et recueille sur les sultans du Dârfour des détails historiques qui servent à faire comprendre la situation actuelle du pays. Les états du Soudan, dont on entend à peine parler, ont leurs révolutions, leurs catastrophes sanglantes, leurs conspirations de sérail. Ce qui se passe à Constantinople sur une grande échelle se reproduit là dans des proportions moindres; seulement, chez les populations africaines, le drame marche plus vivement, parce que les passions sont plus violentes. Essayons, pour en donner une idée, de jeter quelque lumière sur la masse de faits un peu confuse que présente le récit du cheikh Mohammed.

Les traditions du Dârfour ne remontent pas au-delà de deux siècles, époque à laquelle ce royaume et l'état de Kordofâl ne formaient qu'un seul empire. Laissant à son frère Mouçabba le second de ces deux pays, le sultan Saloun (appelé aussi Soleyman) s'appropria le Dârfour; c'est de lui que descend la famille régnante. Les deux frères s'étaient promis par serment de ne jamais rien tenter l'un contre l'autre, et ils se tinrent parole. Cet état de choses subsista jusqu'au temps de Tyrâb, fils d'Ahmed-Bakr, père d'Abd-el-Rahmân. Ahmed-Bakr avait déclaré en mourant que le sultanat passerait successivement à chacun de ses sept enfans, et que nul des enfans de ceux-ci ne monterait sur le trône avant que le dernier des sept fût mort. Les deux premiers sultans, les deux frères aînés, périrent, après un règne assez court, dans des batailles livrées par eux au roi de Bargou, prince puissant, dont la capitale est Boussa, ville de douze mille habitans, visitée par Clapperton, et près de laquelle Mungo-Park fit naufrage. Après les deux aînés, ce fut le tour de Tyrâb, qui, cependant, n'était que le cinquième des enfans d'Ahmed-Bakr. Ce souverain, fort adonné au plaisir et peu soucieux du métier des armes, vécut long-temps dans une paix qui ramena l'abondance et la fertilité au sein de ses états; mais, par malheur, ses trente fils se mirent à parcourir le pays à la tête d'une troupe de cavaliers ; ils commirent tant de déprédations, qu'ils attirèrent sur leur père la haine du peuple. L'un d'eux, trouvant trop vulgaire de monter à cheval, s'avisa de se promener et de voyager à dos d'homme; si les porteurs manquaient aux relais préparés d'avance, il sautait sur les épaules des gens de sa suite, et les lançait au pas de course (1).

(1) Au reste, ce genre de monture n'est sans doute pas de l'invention du fils de

Vers ce même temps entra au service du sultan Tyrâb, en qualité de *kórkoa* ou lancier, un personnage étrange, que son talent extraordinaire, son dévouement à la dynastie, ses aventures et ses malheurs désignent comme le héros de cette dramatique histoire. Mohammed-Kourrâ (c'est le nom du jeune soldat) fut bientôt distingué par le prince, qui lui accorda un poste de confiance, celui d'intendant du palais de la famille impériale. En Orient, un pareil emploi est trop élevé pour ne pas exposer à la haine et à la calomnie celui qui l'occupe; Kourrâ ne tarda pas à être accusé, par un de ses collègues, d'entretenir des relations suspectes avec l'une des femmes secondaires du sultan. Instruit de cette fausse dénonciation, Kourrâ s'enferme dans sa hutte, s'arme d'un couteau, se mutile de sa propre main, et court se présenter au souverain, en lui disant, dans des termes trop énergiques pour être reproduits ici : « Vois, maintenant, si tu dois te défier de ton serviteur! » Et il tomba évanoui. A peine remis de son affreuse blessure, et envoyé près de l'émyn Aly-Ouad-Djami qui lui confia aussi l'intendance de sa maison, Kourrâ vainquit les répugnances de son nouveau maître, et sut se rendre indispensable. Il fit plus, il répandit secrètement des aumônes parmi le peuple au nom de l'émyn, qui, surpris de se voir de tous côtés accueilli par des bénédictions auxquelles il ne comprenait rien, fut obligé de recourir à la ruse pour découvrir l'officieux mensonge de son intendant. Dès-lors il conçut pour lui une grande estime, et l'appela à de plus hautes fonctions.

Un descendant de Mouçabba régnait alors dans le Kordofâl : c'était le sultan Hâchim, homme audacieux et entreprenant. Il avait organisé une troupe de dix mille noirs bien armés, rassemblé sous ses ordres des gens du Dongolah, des Arabes nomades et des habitans de la frontière; comptant sur une si puissante armée, il songea à envahir le Dârfour. Si cette guerre semblait menaçante à Tyrâb, sou-

Tyrâb; il existe à cet égard, dans les pays d'Orient, une tradition qui a cours surtout en Perse et dans l'Inde. Dans les petits poèmes féeriques de cette partie de l'Asie, il est souvent fait allusion à une race nommée *tasmapir* (jambes de cuir); cette espèce d'homme, redoutée des voyageurs, monte sur le dos de ceux qu'elle a réduits en esclavage, s'attache autour de leurs corps au moyen de lanières de cuir, qui, chez elle, remplacent les jambes, et les force à courir sans cesse comme des chevaux. Très probablement, un acte de tyrannie pareil à ceux qu'exerçait le prince de Dârfour sur ses sujets aura fait croire à l'existence de cette race de *tasmapir*, que les Orientaux craignent comme les mauvais génies.

verain de ce dernier pays, d'un autre côté, elle favorisait son ambition; il y voyait un excellent prétexte d'exposer à la mort dans les combats ses deux frères aînés qui vivaient encore, et dont il avait usurpé les droits en montant sur le trône, ainsi que ses neveux. Il partit donc avec tous les membres de cette famille destinée à périr sous les coups de l'ennemi; mais, à son approche, Hâchim se réfugia dans le Sennâr, et Tyrâb, fort embarrassé de ce cortége de princes du sang impérial, s'obstina à rester dans le Kordofâl. L'armée, mécontente, se mit à murmurer; les grands, princes et vizirs, regrettaient leurs familles et leur pays, selon cette sentence du prophète : « L'amour de la patrie est presque de la religion. » De cet ennui général des troupes naquit bientôt une conspiration; un émyn forma le projet d'assassiner le sultan dans sa demeure, manqua son coup, et tomba lui-même sous le sabre des gardes en se défendant comme un lion. C'était un avertissement pour Tyrâb; il ne songea cependant point à modifier ses projets, et voulut tirer parti de ce terrible incident pour épouvanter les chefs de l'armée. D'après son ordre, le cadavre de l'émyn, enveloppé dans un manteau, est mis à part jusqu'au lendemain; dans la nuit, la scène se prépare : le sultan appelle les vizirs au conseil, et chacun d'eux, secrètement troublé, forcé d'ailleurs d'entrer sans escorte, se range à sa place; derrière eux se tiennent des esclaves, armés de pied en cap, l'air fier et menaçant. Le sultan paraît alors; il était enveloppé d'une pelisse noire, sur son front s'abaissait un cachemire rouge, roulé en turban : ce sont là les marques de la colère impériale. Dès qu'on eut apporté au milieu de l'assemblée le cadavre de l'émyn, le sultan fit enlever le manteau dont il était recouvert, en s'écriant : Le reconnaissez-vous? Personne n'osa répondre. Cependant un des chefs, père de l'une des femmes de Tyrâb, prit la parole, et dit : Oui, nous le reconnaissons. Si tu veux notre sang, nous voilà; si tu veux nous faire grace, tu en es le maître. — Mais, reprit le sultan, qui vous a portés à conspirer? — Tu nous a amenés ici; tu sais que dans notre pays sont nos parens, nos familles, nos enfans. Tu nous prives de les voir, de jouir de leur présence; rien ne t'excuse de nous retenir ici. La vie ne nous est bonne que chez nous. — Le prince comprit bien qu'il ne pourrait vaincre cette obstination, pourtant il résolut de ne pas céder. Sa dernière ressource fut de se faire passer pour malade; il ne parut plus au divan, et ne s'occupa plus des affaires publiques. Cette maladie feinte devint réelle; sa robuste santé s'altéra rapidement, et il mourut en désignant pour lui succéder son fils aîné, le khalife Ishâq.

On peut supposer que le poison hâta cette mort un peu précipitée, à moins que la colère, ne trouvant pas à se faire jour, n'ait conduit au tombeau prématurément ce sultan, exaspéré des murmures de son armée et entouré d'ennemis secrets.

Ishâq devait succéder à son père; mais celui-ci avait eu d'une de ses favorites, la princesse Kinâneh, un autre fils nommé Habyb. La sultane, désespérée de voir son propre enfant exclu du trône, demanda conseil à Mohammed-Kourrâ, et ce fut lui qui dirigea une conspiration de palais ourdie au préjudice de l'héritier légitime, et dont profita Abd-el-Rahmân, le dernier des sept frères appelés successivement au trône, selon le vœu de leur père commun, Ahmed-Bakr. — Abd-el-Rahmân n'était encore connu que sous le nom de El-Yatim (l'orphelin), mot qui signifierait plutôt ici fils posthume. Studieux, probe, voué aux pratiques religieuses dès son jeune âge, vertueux à la face d'une cour dépravée, seul juste et généreux, quand les autres princes traitaient leurs vassaux en sujets conquis, il n'avait pas eu de peine à s'attirer l'affection des gens du Dârfour. Par bonheur, il se trouvait sans enfans lorsque mourut son frère Tyrâb, et la sultane Kinâneh, conseillée par Mohammed-Kourrâ, obtint de lui la promesse de l'épouser. L'astucieuse princesse courait ainsi la chance de redevenir femme du souverain régnant et mère d'un fils appelé au trône. Ce serment décida de la nomination d'Abd-el-Rahmân; à peine Tyrâb eut-il rendu le dernier soupir, que Kinâneh lui envoya en cachette les insignes du pouvoir royal.

Dans tout ceci, l'*orphelin* ne paraissait point encore, et trois partis se trouvaient en présence : les frères de Tyrâb, qui devaient régner avant Abd-el-Rahmân (puisqu'il était le plus jeune des sept), tenaient conseil avec leurs affidés; leurs neveux, les enfans des trois autres fils d'Ahmed-Bakr, morts sur le trône, réunissaient des partisans, et voulaient défendre leurs droits à la succession; enfin les raïas s'assemblaient, et on pouvait craindre à la fois une émeute de palais, c'est-à-dire une série interminable d'assassinats, et un soulèvement de l'armée. L'émyn Aly, patron de Mohammed-Kourrâ, tenait pour Ishâq, le fils aîné de Tyrâb. « Va, dit-il à son serviteur, va auprès de mon fils, et ordonne-lui de ma part de rassembler l'armée. — Je suis à vos ordres, reprit Kourrâ. » Il se garda bien toutefois de transmettre le message tel qu'il l'avait reçu. Au lieu d'amener ses troupes au palais, le jeune chef, suivant un faux avis, les conduisit à la demeure de la sultane Kinâneh. L'émyn crut être trahi par son fils, tandis qu'il l'était en réalité par Mohammed-Kourrâ; il ne voulut point survivre à cette

défection. A l'instant même il ouvrit une petite boîte, avala le poison qu'elle renfermait, et tomba mort, se punissant ainsi d'un crime dont il n'était pas coupable, et poussant la loyauté jusqu'au fanatisme.

Cependant l'orage grondait autour du palais; une députation des ulémas, ayant à leur tête le cady, allait d'un parti à l'autre, et consultant tour à tour les grands du royaume, les princes du sang et les raïas. Personne ne pensait plus à Ishâq; il s'agissait d'élire, non pas l'un des fils, mais l'un des frères du sultan. L'aîné de ceux qui vivaient encore, accepté par les émyns et par les vizirs, ne plut point aux jeunes princes, qui craignaient d'exciter sa jalousie et de périr par le poison. Ils désignèrent eux-mêmes un autre fils d'Ahmed-Bakr, que les soldats refusèrent avec des cris d'indignation. Enfin, le nom de l'*orphelin* fut prononcé. Abd-el-Rahmân, proclamé sultan, monta sur le trône par le vœu des grands et de l'armée, grace aux intrigues ourdies dans le palais et à l'impopularité de ses concurrens. Qui sait au juste quel rôle il joua dans ces circonstances délicates? Sans doute celui d'un ambitieux qui attend avec patience le résultat des évènemens, parce qu'il les a préparés lui-même.

Maître du pouvoir, Abd-el-Rahmân distribua aux ulémas, aux chérifs et aux pauvres tous les trésors amassés dans le palais par Tyrâb. Cela fait, il partit pour le Dârfour (ces évènemens s'étaient passés dans le Kordofâl, où le sultan Tyrâb venait de mourir), et se mit en mesure de tenir tête à son neveu Ishâq. Deux fois battu, puis vainqueur dans deux rencontres, ce jeune prince se montrait fertile en ressources, courageux, habile à réparer ses pertes, autant que cruel envers ses sujets. Dans sa conduite, il y avait quelque chose de la colère que donnent le désespoir et le sentiment d'une grande injustice. Abd-el-Rahmân, au contraire, agissait avec prudence; il cherchait à appuyer son élection par des actes équitables, généreux. Dans une dernière bataille, Ishâq, faisant des prodiges de valeur, s'élança jusque sur le chef de l'armée du sultan, Mohammed-el-Doukkoumy, fils de l'émyn Aly, ancien maître de Kourrâ, et lui appliqua de vigoureux coups de sabre en l'injuriant. El-Doukkoumy ne disait rien : sa double cotte de mailles repoussait le fer de son ennemi; mais quand celui-ci, las de frapper, lui tourna le dos, à son tour il lui asséna sur l'épaule un si terrible coup de cimeterre, que l'arme se rompit près de la poignée. Le khalife, délivré par les siens des mains de l'émyn El-Doukkoumy, fut bientôt forcé de fuir au milieu de son armée en déroute. Alors un fellah égyptien, bon tireur, soldat dans les troupes d'Abd-el-Rahmân, demanda à marcher à l'avant-garde, et promit de tuer Ishâq

d'un coup de fusil. Il monte sur un dromadaire pour rejoindre plus vite le corps commandé par El-Doukkoumy. De loin il reconnaît le khalife blessé au milieu de ses officiers, le couche en joue, et l'abat comme une gazelle. Plus tard ce fellah fut mis à mort par ordre d'Abd-el-Rhamân, car c'est une loi que nul ne doit s'armer pour combattre qui que ce soit de la famille impériale. Tout Dârforien qui, par hasard, ou même malgré lui, verse le sang d'un prince doit périr. Quand, après une sanglante mêlée, le sultan victorieux, maître du camp ennemi, entra sous la tente du khalife, il souleva le voile qui couvrait la face du cadavre, et avec des larmes abondantes pleura sur son neveu, en reprochant aux grands qui l'avaient suivi de ne pas avoir détourné un si vaillant prince de cette funeste guerre. Assurément, ce sont là de grandes batailles; on s'y bat à l'arme blanche comme dans les temps anciens; les chefs s'attaquent corps à corps et se frappent à outrance. Les cottes de mailles en usage depuis des siècles chez les peuples du Soudan dénotent une race brave, habituée à porter de lourdes armures, malgré une chaleur accablante. Malheureusement tout ce courage se dépense dans des guerres de succession qui, un jour peut-être, amèneront la conquête du pays par les troupes égyptiennes.

Délivré de ces inquiétudes, Abd-el-Rahmân songea à introduire des réformes dans le royaume. Il supprima les douanes, distribua les fonctions à ceux qui en étaient dignes, rendit les routes plus sûres, favorisa le commerce, et gouverna avec tant d'équité, que l'aisance se répandit partout. On raconte de ce monarque des histoires qui, si elles sont vraies, conserveront sa mémoire en Afrique comme s'est perpétuée en Asie celle du fameux Aaron, surnommé avant lui El-Rachid (le juste). Comme le khalife de Babylone, Abd-el-Rahmân aimait les gens de lettres, et ce fut à ce titre qu'il accueillit si bien le père de notre voyageur, le cheikh Omar; comme lui aussi, il entretint passagèrement des relations avec le personnage d'Europe le plus grand et le plus influent de son siècle. Aaron envoya une ambassade à Charlemagne, et Abd-el-Rahmân reçut des lettres de Bonaparte.

Par un singulier hasard, un mamelouk chassé d'Égypte par les armées françaises mit en danger la vie de ce sultan. Accueilli par Abd-el-Rahmân, qui le traita honorablement, cet audacieux soldat demanda au prince la permission de se bâtir une maison à la manière de celles du Kaire. De cette maison il fit une forteresse, et pratiqua dans le mur d'enceinte deux meurtrières auxquelles furent placés un canon et un obusier. Ce château dominait le palais plus humble du

sultan, et le mamelouk, observant du haut de son fort les démarches de celui-ci, conçut le projet de lui tirer au passage un coup de canon à mitraille. En même temps, l'Égyptien songea à former une conspiration qui fut bientôt découverte. Il donna dans un piége que lui tendit le sultan, et périt assassiné sous les yeux de ce prince, qu'il voulait détrôner pour prix de ses bienfaits. Sa maison fut démolie; il ne resta aucune trace de l'apparition dans le pays d'un hôte aussi dangereux. Peu à peu les complices du mamelouk périrent en prison; car en arabe le mot juste a un peu le sens de justicier : il est synonyme de sévère. Abd-el-Rahmân ne se montrait clément que lorsque l'occasion le permettait. Sa conduite envers Kinâneh en fournit une preuve. Cette femme, qu'il avait épousée par politique, éprouva bientôt de sa part des dédains dont elle résolut de se venger en le renversant de son trône. La conspiration ne réussit point : une jeune fille fort belle, élevée par l'ambitieuse princesse et aimée du sultan, découvrit le fatal secret. Abd-el-Rahmân fit égorger Kinâneh, rechercher ses complices, dont aucun n'échappa à sa colère, et déporter le fils de la sultane (Habyb, qu'elle avait eu de Tyrâb) dans les monts Marrah. « Après ces exécutions, dit Mohammed-el-Tounsy plus habitué que nous à de semblables épisodes, tout resta calme et tranquille. » En Orient, les têtes tombent à la parole du maître sans que le peuple s'en émeuve, sans même qu'il s'intéresse au sort des victimes. Si un cadavre flotte sur le Nil, le marinier se détourne en disant : Laissez passer la justice de sa hautesse !

Peu s'en fallut que Kourrâ, le fidèle cheikh, n'encourût lui-même une disgrace : à la tête d'une puissante armée, il avait repoussé une invasion de Hâchim, le sultan dépossédé du Kordofâl, et était resté dans ce pays en qualité de vice-roi. Des envieux vinrent murmurer à l'oreille du prince que Kourrâ songeait à se déclarer indépendant. Le sultan remit à un émyn une paire de fers, et lui dit : — Prends ces entraves, attache-les-lui aux pieds, et envoie-moi le traître avec ses troupes. — Kourrâ, loin de résister aux ordres de son maître, se mit de sa propre main les fers aux pieds, se les fit clouer et river par des ouvriers, et arriva ainsi au Dârfour. Le sultan, informé de son approche, se hâta de le délivrer de ces entraves, et le combla d'honneurs à la face de tous les vizirs, en s'écriant : — N'avais-je pas raison quand je vous assurais que Kourrâ ne se révolterait jamais contre moi ? — Cependant, si Abd-el-Rahmân en eût été sûr, aurait-il obligé son serviteur dévoué à lui donner une marque aussi excessive de sa soumission? Kourrâ n'en voulut point au sultan de cette épreuve humi-

liante : Abd-el-Rahmân étant mort quelque temps après, il prit à cœur d'élever sur le trône le prince Mohammed-Fadl, son fils.

Durant la minorité du jeune monarque, Kourrâ gouverna en qualité de régent. Pour la troisième fois la haine des grands s'attaqua à lui, et il succomba. Ses ennemis l'accusèrent encore près du petit prince de se préparer à la révolte. Mohammed-Fadl le fit appeler; mais Kourrâ, outré d'indignation, refusa de se présenter devant lui. Menacé dans ses biens et dans sa vie, poussé à bout, il devint en effet rebelle, battit les troupes de son maître, et fit trembler sur le trône l'enfant qu'il y avait placé par son influence et soutenu par sa fermeté. Toutefois ce rôle de pacha révolté, Kourrâ le soutenait par force, à contre-cœur; il lui tardait d'en finir. La mort de son frère, tué dans une de ces fatales batailles, fut cause qu'il prit tout à coup une résolution désespérée. — J'ai horreur de la vie, dit-il aux siens. Demain, gardez-vous de combattre quand vous m'aurez vu pénétrer au milieu de la mêlée; songez seulement à vous conserver. Là-dessus, il congédia son armée, qui l'abandonna à l'exception d'un millier d'amis fidèles jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le lendemain, on monta à cheval au bruit des tambours; Kourrâ, exaspéré, se lança comme un lion au milieu des troupes impériales, et se fraya une route sanglante jusqu'en face du sultan. Il n'a qu'à frapper un coup de plus, et le Dârfour n'a plus de maître; mais le souvenir des bienfaits dont l'a comblé le père de ce débile souverain arrête son bras : il le regarde avec un mépris plein de colère en lui reprochant son ingratitude. Le jeune roi, tout épouvanté de ces interpellations menaçantes, crie au secours. Ses soldats se serrent de nouveau, entourent Kourrâ dans un cercle fatal, et le criblent de blessures; cependant il combat pendant une heure encore, appelant la mort et la repoussant par instinct. Pour en finir, les gens du roi coupèrent les pieds de son cheval; il tomba sous le poids de sa double armure de mailles de fer. On courut en masse sur le cavalier renversé, on le frappa à la tête, on l'assomma. Ainsi mourut cet homme extraordinaire, qui avait deux fois donné le trône à des sultans de son choix; après s'être deux fois sacrifié aux volontés de ses maîtres, il eut horreur de l'ingratitude d'un enfant couronné par ses propres mains, et mourut rebelle.

Tandis que Mohammed-Fadl, affermi sur le trône, jouissait au dehors d'une autorité incontestée, trois de ses frères, encore fort jeunes, croissaient dans le harem. Le sultan protégea leur enfance; puis, craignant que ses propres fils ne trouvassent un jour dans leurs oncles des concurrens redoutables, il eut recours à l'assassinat : il commença

par faire périr le plus âgé des trois, Mohammed-Boukhâry, se contentant jusqu'à nouvel ordre de tenir les deux autres en charte privée. Les deux jeunes princes, dont l'un se nommait Abou-Madian, comprirent quel sort leur était réservé. Un prétexte leur fut offert de sortir du palais; ils montèrent à cheval et atteignirent, en fuyant, les frontières du Dârfour. Un corps de cavaliers envoyé par le sultan à leur poursuite essaya vainement de les arrêter; Abou-Madian tua de sa main le chef de la troupe, et, grace à l'inviolabilité absolue de sa personne comme prince du sang, il échappa aux coups des soldats. Des Arabes de la tribu de Bény-Djerrâr avaient pris parti pour les fugitifs; mais, attaqués une seconde fois par les cavaliers dârforiens, ils trouvèrent plus prudent d'abandonner à leur sort ceux qu'ils avaient accueillis, non sans les avoir lâchement dépouillés d'une grande partie de leurs effets et de leurs provisions. Fuir dans le désert n'est pas toujours chose facile; il faut forcément passer à portée des sources et des citernes pour y abreuver les chevaux. Abou-Madian, s'étant écarté de sa petite escorte pour chercher de l'eau, vit son frère enlevé par un parti d'ennemis qui fondit sur lui à l'improviste au moment où la fatigue l'obligeait à faire halte. Aussitôt il s'enfonça dans des collines de sable, changea de route et disparut. Après avoir erré à l'aventure dans ces solitudes inhospitalières où il ne rencontrait pas un visage humain qui ne fût celui d'un ennemi, Abou-Madian put faire parvenir au gouverneur égyptien d'Obéid, capitale du Kordofâl (1), une lettre dans laquelle il lui demandait asile et protection. Le gouverneur envoya des troupes à sa rencontre et le reçut au bruit du canon, pour lui rendre ainsi les honneurs dus à son titre de prince. Cette retraite sur le territoire égyptien inquiéta Mohammed-Fadl : il écrivit à son frère de revenir, lui donnant l'assurance qu'il l'accueillerait à bras ouverts; mais Abou-Madian refusa, car il se défiait des intentions du sultan. Il savait de bonne source que ce perfide despote avait fait crever les yeux à son frère, enlevé près de lui, au milieu du désert, par les troupes impériales.

Ceci se passait en 1833. Cinq ans après, le pacha d'Égypte ayant poussé lui-même une reconnaissance jusque dans le Sennâr, Abou-Madian alla le voir et le supplia de ne pas perdre de vue l'expédition au Dârfour, projetée depuis long-temps. Méhémet-Ali, profitant de l'occasion qui lui était offerte de s'étendre au-delà du Kordofâl, avait

(1) Le Kordofâl est occupé par les troupes égyptiennes depuis l'expédition d'Ismaïl-Pacha.

promis au jeune prince de le placer sur le trône avec une nombreuse armée. — Ce que je t'ai promis, lui répondit-il, je le ferai. Trouve-toi au Kaire à mon retour. — Abou-Madian vint en Égypte; il visita le Kaire et Alexandrie, admira les arsenaux et les forteresses, et contempla avec un éblouissement naïf la mer et les vaisseaux à trois ponts, mais sa patience devait être mise à une longue épreuve. Au mois de janvier 1843, comme il entrait au palais, le pacha lui dit en le voyant paraître : — Prépare-toi à partir, l'expédition du Dârfour s'apprête.— Des marchands arrivés de ce pays avaient apporté la nouvelle que Mohammed-Fadl était mort; son fils Hussein lui succédait. Cet évènement ayant rendu les chances d'une invasion moins hasardeuses, le prince exilé brûlait d'envie de rentrer dans ses états, et le vieux pacha jugeait les circonstances assez favorables à ses desseins particuliers.

Dès-lors Abou-Madian pressa Méhémet-Ali de remplir ses promesses. Il avait été question d'une armée de douze mille Égyptiens, soutenue de dix pièces de canon; on donna au prince dârforien 6,000 francs en argent, cinq tentes, deux bateaux pour remonter le Nil, cinq paires de pistolets et un nombre égal de sabres et de fusils. A ces secours précaires on joignit une lettre pour le gouverneur du Sennâr, qui resta définitivement chargé de l'expédition. On en attend encore les résultats; jusqu'à nouvel ordre, les relations entre les deux pays se trouvent suspendues. De l'aveu d'Abou-Madian, le sultan de Dârfour peut mettre sur pied cinquante mille hommes, cavaliers armés de lances, vêtus, eux et leurs chevaux, de couvertures de coton piquées, fantassins combattant avec le sabre et les flèches. A ces hordes barbares et indisciplinées, le gouverneur du Sennâr n'aura à opposer que six à sept mille soldats, mais supérieurs à l'ennemi par la nature de leurs armes, par l'habileté de leurs chefs et par la manière dont ils sont enrégimentés.

Tel est le récit sommaire des évènemens dont le Dârfour a été le théâtre depuis le temps où le Kordofâl devint un état à part jusqu'à nos jours. Il est probable que les choses se passent de même dans toute l'étendue du Soudan. A la mort d'un prince, ses fils se disputent le trône, se poursuivent par le fer ou le poison, s'attaquent en bataille rangée, et le sang coule dans les provinces. Beaucoup de crimes et quelques beaux exemples de dévouement composent à peu près toutes les annales des empires de l'Orient, anciens ou modernes. Si Abou-Madian est placé sur le trône par les troupes égyptiennes, il y a lieu d'espérer que ce séjour de dix années au milieu d'un pays comparativement avancé en civilisation laissera des

traces dans son esprit. En Égypte, il a vu des Européens, il a appris à les connaître, à apprécier ce qu'ils savent faire, par conséquent à moins se défier d'eux. Cependant ce ne sont là que des conjectures; les princes d'Orient aiment quelquefois à tirer parti de ce que leur enseigne l'Europe, mais rarement ils le font dans l'intérêt du pays. Pour réformer un état, il faudrait qu'ils commençassent par eux-mêmes; là gît toute la difficulté. Au Dârfour, comme dans les états voisins, le souverain possède l'autorité la plus absolue, la plus despotique; là il n'y a guère d'autres lois que le caprice du maître et un vague courant de traditions dont le sens se perd et s'efface. Autour du sultan, inviolable dans sa personne, se déroule une longue série de hauts fonctionnaires, qui, n'étant pas payés de sa main, vivent aux dépens du peuple. A lui revient la dîme de tous les biens, et les provinces sont divisées en lots qui représentent autant de propriétés affectées à chacun de ces grands dignitaires. Le *père cheikh*, presque égal en puissance au monarque, possède en propre, outre des fiefs nombreux, une vaste province; comme son maître, il a le droit de vie et de mort dans toute l'étendue du royaume. Après lui viennent les chefs dont les dénominations se rapportent à quelque partie du corps de sa hautesse, l'*orondalon* et l'*aba-oman*, *la tête* et *les vertèbres du dos du sultan*, qui commandent le premier et le dernier corps d'armée; le *kanméh*, dont le nom signifie *cou du sultan*, plus élevé en dignité que les deux précédens, et qui jouit, par compensation, du droit d'être étranglé quand le prince meurt à la guerre : le sultan a aussi son *bras droit* et son *bras gauche*. Derrière cette pléiade choisie s'agite une foule d'officiers civils et militaires, ayant le titre d'*emyn* et de *rois*, depuis les quatre membres du conseil, qui assistent le maître dans ses délibérations, jusqu'aux fous chargés de dérider son auguste face par leurs gambades et leurs plaisanteries. Ces fous, auxquels leur position donne de certaines prérogatives, ont à remplir, dans les intervalles de leur service habituel, un rôle par trop sérieux, celui d'exécuteurs. Quelle atroce ironie de faire étrangler ou poignarder les gens par ces pauvres bouffons, coiffés de la tiare pointue, portant pour insigne de leur royauté le sceptre à grelots!

Les hauts fonctionnaires, si grands et si puissans dans leurs provinces et dans leurs emplois, ne sont autour du trône que des courtisans humiliés. Ils doivent, par étiquette, tousser et éternuer, ou au moins faire semblant, quand le sultan tousse ou éternue, se jeter à bas de cheval, s'il tombe lui-même ou si seulement sa monture fait un faux pas, et cela sous peine du bâton. Comme la plupart des po-

tentats de l'Asie et de l'Afrique, le prince du Dârfour a le parasol pour insigne du pouvoir; comme l'empereur de la Chine, il préside à la fête des semailles, avec cette différence qu'après lui, les vizirs, les rois et les officiers jettent le grain dans les sillons, de telle sorte que toute une vaste plaine qui fait partie de l'apanage de la couronne se trouve en un instant ensemencée par les premiers d'entre les vassaux. Cette solennité, l'une des plus remarquables au Dârfour, est égayée par le chant d'une troupe de jeunes filles choisies dans le harem impérial; les flûtes et les tambours accompagnent les voix. La musique, on le sait, est la passion dominante des noirs; à défaut de sons harmonieux, qu'il ne leur est pas toujours facile d'obtenir, ils ont recours au tapage le plus discordant. Ainsi, au Dârfour, l'orchestre se compose de jeunes garçons qui crient dans des chalumeaux, de musiciens qui secouent à tour de bras des citrouilles remplies de cailloux (1), de joueurs de flûte soufflant à l'unisson, et de timbaliers. Les timbales ou *nacarieh* sont des instrumens particulièrement en honneur; on les dépose dans une hutte spéciale, et, lorsqu'il plaît à sa majesté de changer les peaux qui les recouvrent, il s'ensuit une fête solennelle, appelée le renouvellement des cuivres. A cet effet, on amène des taureaux à poil gris, on les égorge en grande pompe, et leur chair, entassée dans des vases de terre avec du sel, y reste pendant six jours. Le septième jour, on fait une nouvelle boucherie de taureaux, de moutons et de chevreaux; ces viandes, mêlées à celles que renferment les vases, sont servies sur des tables spécialement destinées aux fils du sultan, aux vizirs et aux rois. Malheur à celui qui ne mange pas! c'est un signe infaillible qu'il médite en son cœur quelque projet de révolte. L'inspecteur du festin le dénonce aussitôt, et on le soumet à l'épreuve de l'eau de *kyly*. L'accusé doit boire cette eau, dans laquelle on a fait infuser une espèce de noix vomique appelée *kyly*, qui a la propriété de ne troubler en rien l'estomac du coupable; l'innocent, au contraire, la rejette sans pouvoir l'avaler. A Madagascar, les Ovas emploient à un usage pareil le suc de l'arbre nommé *tanguin*, poison très actif, auquel l'accusé succombe infailliblement, s'il n'a recours à quelque ruse (2). Ainsi, le jugement de Dieu, repoussé de nos lois par le progrès des temps, s'est réfugié dans les contrées

(1) Cet instrument est en usage chez les noirs de l'Afrique occidentale; aussi le retrouve-t-on dans les danses qu'exécutent les esclaves des colonies françaises et espagnoles.

(2) On sait que la reine des Ovas vient de décréter que les Européens eux-mêmes seraient soumis à cette épreuve, ce qui n'avait jamais eu lieu. Il y a des

encore barbares; remarquons aussi qu'il a été en usage presque partout, car l'Inde en a conservé la tradition.

Les peuples de l'intérieur de l'Afrique, inférieurs sous tant de rapports à ceux des rives du Nil, n'ont point appris de ces excellens maîtres l'art de bâtir. Les palais du souverain, au Dârfour comme à Tombouctou, à l'ouest du Soudan, consistent en un véritable village de huttes arrondies au sommet et disposées dans un ordre invariable. Ce village, qu'on nomme *fâcher*, entouré d'une palissade grossière, se transporte, au gré du sultan, là où il lui convient de résider; ce prince n'a donc point de capitale proprement dite; de là l'embarras des géographes pour fixer sur les cartes ce qu'ils regardaient comme le chef-lieu du royaume. Au temps de Browne, le *fâcher* était à Kôbeyh; le cheikh Mohammed le vit, pendant son séjour, établi à Tendelty, plus au sud. Quand le prince est en voyage ou à la guerre, toute sa cour marche avec lui, et les habitations temporaires des grands doivent reproduire exactement le plan du *fâcher*. Par là on évite la confusion; les ordres sont donnés plus rapidement, et le maître apparaît en tout lieu avec le cortége qui fait sa puissance; c'est un soleil qui ne se dépouille jamais de ses rayons. En public, il affecte de se voiler la face, pour ne pas éblouir ses sujets; jamais il ne parle à personne autrement que par l'intermédiaire de plusieurs interprètes. Les jours de grand divan, il s'assied, au milieu d'une estrade décorée de pièces de soie toutes chamarrées d'or, sur un tabouret d'ébène recouvert d'un coussin; à ses côtés se placent les ulémas, les *fakyh*, les chérifs, et devant lui deux vizirs se tiennent debout. C'est le propre des souverains noirs d'aimer les vaines parades, les démonstrations extravagantes, le bruit, le luxe, en un mot tout ce qui frappe les sens. L'Européen qui paraîtrait devant cette cour à demi sauvage serait prêt à rire sans doute; mais cette première impression ferait bientôt place à un mouvement de terreur : là, comme dans les drames de Shakspeare, le burlesque et le tragique se rencontrent à chaque pas.

Si, des hauteurs de cette sphère élevée où trône le sultan, nous descendons dans les détails de la vie domestique, il apparaîtra clairement que l'islamisme n'a point eu sur les mœurs du peuple une influence bien salutaire; là, le vice se montre à nu, sans le prestige du pouvoir et de la grandeur. A ces populations sauvages et dépravées, le Coran a enseigné un fanatisme parfois féroce qui n'était

nations qu'on croit en voie de civilisation, et auxquelles il reprend des accès de sauvagerie.

peut-être pas dans leur caractère. Les Dârforiens sont naturellement une race gaie, éprise de fêtes et de plaisirs, aimant le merveilleux et courant après la grosse joie. Chez eux, il n'y a presque pas un seul jour qui n'apporte avec lui ses divertissemens, ses danses passionnées, et les femmes prennent part à toutes les cérémonies civiles et religieuses; elles en sont l'ame pour ainsi dire. Au milieu des plus graves solennités, elles se mêlent aux chanteurs pour improviser des strophes dans lesquelles se glissent des sentimens tout-à-fait profanes. Malgré cette liberté, il leur est défendu de manger en présence de leurs maris, et cette bizarrerie, le cheikh Mohammed ne se l'explique pas plus que nous. Quant il consulta des Dârforiennes sur la cause d'un si singulier usage, il n'obtint d'elles que cette réponse : — Manger devant son mari! ouvrir la bouche et y mettre de la nourriture! ah! c'est le comble de la honte! — Les femmes du Soudan voudraient-elles donc passer pour des êtres célestes et angéliques qui vivent sans manger?

Pour nous qui ne sommes pas musulmans, les anecdotes de harem racontées par le cheikh perdent beaucoup de leur intérêt; sur tout ce qui regarde les relations des sexes, le mariage, l'éducation des femmes et leurs ruses, il s'étend avec une certaine prolixité, et de telle façon qu'on n'ose plus en parler après lui. Il y a des choses que les médecins peuvent lire, mais qui demandent à être consignées dans des traités spéciaux : le voyageur tunisien n'a pas le sentiment de ces convenances. Dans tous les détails de la vie intime, les gens du Soudan diffèrent beaucoup des nations musulmanes; voilà ce qui le frappe. Sa curiosité est éveillée, et il observe. De ses nombreuses remarques, on tire cette conclusion, que les mots de vertu et de morale n'ont pas de sens au Dârfour; là, les passions violentes de la race noire ne connaissent presque aucun frein. C'est particulièrement cette dépravation, cette absence de retenue, qui maintiennent les habitans de l'intérieur de l'Afrique dans un état réel d'infériorité, qui les dégradent et ne leur permettent pas de sortir de l'enfance ignorante dans laquelle ils végètent. Des voyageurs en Abyssinie nous ont déjà fait de tristes révélations sur des peuples plus civilisés, qui conservent encore un lointain souvenir du christianisme; au Soudan, quelle lumière a pénétré? Le mahométisme, impuissant à changer les mœurs, s'y trouve mêlé à des superstitions, à des croyances bâtardes, sous lesquelles on reconnaît l'idolâtrie. On est effrayé, en lisant cette partie de l'ouvrage de Mohammed, de tout ce que la civilisation aurait à introduire de réformes dans ces régions oubliées.

Ce qui rendrait la tâche plus difficile encore, c'est que la race ré-

pandue dans le Dârfour n'est point homogène. Loin des villes rôdent les *Darmoudys*, caste de chasseurs sans foi ni loi, dangereuse à rencontrer sur sa route. Leur occupation est de prendre les bêtes fauves dans des lacs, ou de les guetter la lance au poing, en se tenant à l'affût sur les branches d'un arbre au feuillage épais ou dans une touffe de hautes herbes, à la manière des Indiens de *la Prairie*. D'autres individus de la même famille sont plus spécialement oiseleurs ou trappeurs; ils tendent des piéges à l'outarde dans les plaines. Çà et là vivent des Arabes qui ne se font pas remarquer par leur fidélité à garder un serment, comme ceux d'Asie, dont parle Hérodote; ils chassent le bœuf sauvage, recueillent le miel sur les arbres, et trafiquent de cornes de rhinocéros. Avec leurs excellens chevaux, ils gagnent de vitesse l'autruche et la girafe, et d'un coup de sabre vigoureusement asséné sur les jarrets renversent ces animaux, qui leur fournissent une riche dépouille. Dans les monts Marrah habite une race sauvage et brutale, au dire du cheikh El-Tounsy; ce sont les Dârforiens pur sang : leur peau est noire, ils ont la membrane extérieure de l'œil rougeâtre, ainsi que les dents; leur idiome et leurs usages diffèrent complètement de la langue et des coutumes arabes. Tel est le vrai type de la nation dont Abou-Madian offre tous les traits. Seulement on remarque dans son visage (reproduit en tête de la relation du cheikh avec beaucoup de finesse) une intelligence rusée à laquelle se mêle je ne sais quoi de naïf et d'étonné; il sort lui-même d'une famille de montagnards du Marrah. Chez ces Africains, l'étranger, que sa couleur trahit au passage, inspire une défiance extraordinaire. Quand le cheikh traversa pour la première fois les villages de ces Dârforiens, son teint brun, mais nuancé de rose, leur causa une vive surprise; ils le regardaient comme une bête curieuse. L'un disait : « Si une mouche touchait sa peau, elle en ferait jaillir le sang. » Un autre ajoutait en portant la main à son poignard : « Je vais le percer avec ce fer; je veux voir combien il coulera de sang de son corps. » Les habitans de la plaine ne se montrent guère plus bienveillans à l'égard de l'étranger qui fait devant eux une action dont ils ne comprennent pas le sens. Un jour, Mohammed-el-Tounsy s'arrêta au milieu de la campagne, dans le district d'Aboul-Djouboul, où son père avait été long-temps chargé de prélever les impôts, et là il se mit à écrire quelques vers. Tout à coup des passans crièrent : « Au sorcier, au magicien! il veut ensorceler le pays. » Peu s'en fallut qu'il ne payât de la vie cet accès intempestif de verve poétique.

On ne connaît point encore l'étendue du Dârfour ni la situation

précise des localités décrites (1) par Mohammed-el-Tounsy; seulement on sait qu'il faut environ cinquante jours de marche pour le traverser dans sa longueur, du nord au sud, depuis la frontière du côté de Mazroub jusqu'aux limites du pays de Fertyt, et quinze pour le parcourir dans sa largeur, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, depuis le Kordofâl, dont il est séparé par un grand territoire qu'occupent des tribus arabes, jusqu'au pays de Ouadây. Comment estimer le nombre des habitans avec quelque exactitude dans une contrée si peu explorée encore? Nous avons vu plus haut que l'armée seule s'élève à 50,000 hommes, et cependant des géographes instruits la réduisent à 2,000 soldats; quelques documens fixent à 200,000 ames le chiffre de la population, tandis que, selon d'autres, il serait plus juste de le porter au-delà de quatre millions. Faut-il comprendre sous une même dénomination et considérer comme un seul peuple les peuplades répandues dans les provinces *adjointes*, les tribus errantes qui ne reconnaissent pas toujours la domination du sultan? La nature même des races qui habitent le Dârfour rend un dénombrement fort difficile, et cette variété d'individus n'est que le résultat de la diversité des pays. Les monts Marrah, subdivisés en une foule de chaînes secondaires, servent de retraites à des peuples pasteurs qui élèvent une immense quantité de bestiaux et surtout de vaches. Le superflu du lait, qu'il faut répandre pour s'en débarrasser, forme dans ces riches pâturages de véritables ruisseaux. Au-dessus de ces riantes vallées s'élèvent des rocs inaccessibles creusés de cavernes que le sultan utilise à sa façon : il en fait des prisons d'état, dont quelques-unes sont spécialement destinées aux princes du sang. Çà et là de grandes et épaisses forêts couvrent le pays; ailleurs on trouve le désert de sable, et plus loin le sel fossile. Des Arabes parcourent ces grands espaces avec leurs chameaux; par leurs pérégrinations incessantes, ils établissent un courant de relations entre les divers peuples disséminés dans le Soudan. Les indigènes s'occupent plus spécialement de la culture du coton, des plantes tinctoriales, et de certains arbres à fruit inconnus en Égypte. Dans cette vaste étendue de pays, que des pluies régulières fertilisent chaque année, combien de richesses végétales se produiraient sous la main d'un cultivateur intelligent! Que de minéraux renferment sans doute ces montagnes, placées au centre même des lieux les plus peuplés, et dont l'ignorance des habitans ne tire aucun parti!

(1) A l'exception de la ville de Kôbeyh, que Browne a placée par les 14 degrés 11 minutes de longitude nord et les 28 degrés 8 minutes de longitude à l'est de Greenwich.

La paresse, d'ailleurs, a toujours été un des grands vices de cette population ardente au plaisir : sous les tropiques, la vie est facile; l'homme vit de si peu, que le travail le rebute, parce qu'il n'en sent pas l'utilité absolue. C'est pour charmer ses loisirs que le Dârforien se livre à la danse, aux jeux bruyans; il a aussi les rêves de la magie qui l'occupent et tiennent en éveil son imagination trop oisive. La croyance aux sorciers se trouve si généralement répandue au Dârfour, que le sage Mohammed a fini par l'adopter lui-même. Cet homme nstruit, qui lisait le Coran à sept ans comme un moullâh, déclare connaître les racines et les herbes qui ont la propriété de faire réussir en affaires d'amour, celles au moyen desquelles on s'attire les bonnes graces des protecteurs dont on a besoin. D'autres végétaux s'emploient pour faire périr un ennemi; il y a telle drogue qui procure une léthargie prolongée à tous les habitans d'une maison, et laisse aux voleurs le temps de piller. Notre voyageur a consulté, sur ces sciences occultes, un savant du pays, et le savant lui a répondu : « Les livres envoyés de Dieu aux prophètes Adam, Seth, Abraham, ont été enfouis en terre, et Dieu a fait pousser ces plantes aux lieux où les livres saints se trouvaient cachés. Puis le souffle des vents a répandu au loin les semences de ces plantes... L'expérience a fait découvrir les vertus étranges qui leur avaient été communiquées par l'esprit divin que renfermaient ces antiques écrits. » Telle est la curieuse explication que nous devons à un très habile musulman, versé dans les sciences arabes! Après l'avoir donnée fort sérieusement, Mohammed-el-Tounsy rapporte un fait surprenant qui lui fut raconté par un *fakyh* de sa connaissance. Un magicien du nom de Toumourrou, né au pays des Foullans, qui sont les plus grands sorciers de tout le Soudan, voyageait au désert par un ardent soleil; il prend son manteau, l'étale devant lui, le replie en le plaçant sur ses genoux, se met à prononcer dessus des paroles magiques (peut-être quelque chose comme *Sésame, ouvre-toi!*), puis il le lance en l'air, et voilà que le manteau, se déployant de lui-même, reste étendu comme un parasol. Celui qui raconte cette histoire voyageait à côté de Toumourrou; il a donc tout vu. La marche continue; le soleil se couvre, un orage éclate; alors Toumourrou, jetant en l'air une poignée de sable, sépare si bien la nuée par ce seul geste, que son chameau passe, sans recevoir une goutte d'eau, entre deux torrens de pluie. Les compatriotes de Toumourrou ont souvent été battus par leurs voisins, les Macâlyks, ajoute le conteur, mais ils ont toujours fini par repousser leurs ennemis au moyen de charmes et de sortiléges. Tout en fuyant, ils faisaient

paraître leurs pieds tournés en sens contraire, et plus ils s'éloignaient, plus les Macâlyks croyaient les voir avancer vers eux.

Après cela, que croire des vertus plus ou moins surnaturelles que le cheikh attribue à certains arbres, par exemple de ce suc végétal qui fait changer à l'instant la couleur du poil des chevaux (1), recette enviée des *gitanos* de toutes les Espagnes? Comment s'expliquer aussi ces arcs-en-ciel se dressant en ligne droite, qu'il dit avoir observés tant de fois? On conçoit combien la partie scientifique laisse à désirer dans cette relation d'un musulman; il a amassé les faits, les a présentés vivement, d'une façon nette, précise, pittoresque même; il a raconté souvent avec la verve d'un poète, quelquefois sous l'impulsion désordonnée de ses souvenirs, s'interrompant lui-même dans son récit au moyen de cette formule : Nous en reparlerons plus loin, s'il plaît à Dieu ! Il lui a manqué aussi l'art et les instrumens au moyen desquels on mesure les distances et on détermine la position exacte des lieux. Jusqu'aux frontières du Dârfour, l'itinéraire de Mohammed est le même que celui de W. Browne : ce sont encore les observations de ce hardi voyageur qui servent de base à la carte de ce pays, puisqu'il a pu fixer la latitude de Kôbeyh, qui en est la ville principale. Songeons toutefois combien les indications de Mohammed seraient précieuses à un Européen, si jamais la route se trouvait ouverte. Son ouvrage à la main, le voyageur n'aurait qu'à aller droit devant lui, en comptant les jours de marche. Les jalons ne sont-ils pas placés d'avance? Il est dit dans l'appendice que le cheikh, malgré son âge assez avancé, se montre prêt à retourner au Dârfour, et à y servir de guide aux hommes que leur zèle pour la science entraînerait sur ses pas. L'occasion serait belle si les hostilités avec l'Égypte n'apportaient un obstacle de plus à un pareil projet en désignant aux yeux des naturels, comme un espion du pacha, quiconque franchirait la frontière.

Ce voyage a été écrit en arabe; c'est en tous points l'œuvre d'un littérateur d'Orient. Nommé réviseur et correcteur à l'école de médecine d'Abou-Zabel, le cheikh Mohammed a fait ses preuves d'érudition et d'intelligence en prenant une part active à la publication des livres traduits des langues de l'Europe : trois cents ouvrages sont sortis de cette imprimerie, fondée dans la capitale de l'Égypte depuis quelques années seulement. M. le docteur Perron, directeur de l'école de mé-

(1) Les Chinois prétendent savoir le moyen de changer la couleur des yeux, des cheveux et de la barbe; il suffit pour cela de prendre un certain breuvage pendant un espace de temps déterminé.

decine du Kaire, et lié de longue date avec Mohammed-el-Tounsy, son premier maître d'arabe, s'est chargé de mettre cette relation en français. Il l'a fait avec conscience et talent; sans rien changer à la forme du récit, il l'a enrichi de notes et d'éclaircissemens qui en sont l'appendice nécessaire. On doit le remercier aussi d'y avoir joint le résumé des derniers évènemens qui se rapportent à Abou-Madian, et un essai de carte utile à consulter. Avant de livrer l'ouvrage au public, le traducteur a cherché à vérifier la sincérité de la narration du cheikh; les indigènes du Kordofâl, du Dârfour, du Ouadây, consultés en diverses occasions, se sont toujours trouvés d'accord avec Mohammed sur le nom des lieux, sur l'itinéraire à suivre, sur la position des provinces. Enfin le manuscrit arriva en France, et M. Jomard s'empressa de le publier; il l'accompagna d'une savante préface qui résume les connaissances acquises jusqu'à ce jour sur les pays du centre de l'Afrique. Il convenait au doyen des voyageurs dans la Haute-Égypte de faire connaître à l'Europe cet ouvrage plein de faits nouveaux, et d'attacher son nom aux plus récentes explorations. Grace aux efforts persévérans que les hommes studieux dirigent de toutes parts vers ce noble but, l'Afrique s'éclairera peu à peu et cessera de tenir la science en échec. Encore quelques années, et peut-être que le sphinx vaincu n'aura plus d'énigme à proposer au passant.

TH. PAVIE.

# ABÉLARD

ET

# LA PHILOSOPHIE AU DOUZIÈME SIÈCLE.

---

*ABÉLARD*,

PAR M. CHARLES DE RÉMUSAT.[1]

---

Le nom d'Abélard s'est transmis de siècle en siècle avec la triple consécration du génie, de la passion et du malheur; mais, quelque illustres que soient ses amours, on ne connaissait, jusqu'à ces dernières années, ni sa doctrine, ni l'influence qu'il a exercée sur la philosophie de son temps. La plupart de ses ouvrages étaient oubliés ou perdus; il ne restait de lui que sa gloire. Abélard ne ressemble pas à ces docteurs du moyen-âge qui ont régné obscurément dans les écoles, et n'ont laissé après eux que le souvenir de vaines disputes. Abélard a été le héros de son siècle : il l'a occupé tout entier de ses succès et de ses malheurs. Il a fondé la scolastique, la seule philosophie que le moyen-âge pût souffrir. Il a été le précurseur et presque le martyr de la liberté de penser. C'est le Descartes du XII<sup>e</sup> siècle.

M. Cousin a publié en 1836 un ouvrage autrefois célèbre d'Abélard, le *Sic et Non*, dont nous ne connaissions que le titre. A cette édi-

(1) Deux vol. in-8°, librairie de Ladrange, quai des Augustins.

tion était jointe une préface qui est un livre (1). Après avoir, dans ses leçons, victorieusement établi ce principe, que la curiosité humaine, une fois éveillée sur le problème de nos destinées, n'abdique ni ne s'éteint jamais; après avoir dépouillé la philosophie du moyen-âge de cette rude écorce qui arrête les esprits superficiels, et montré, sous ces formules glacées, sous cet appareil de servitude, les luttes désespérées et contenues, les aspirations ferventes, les inquiétudes promptement dissimulées, tous les élémens de la vie intellectuelle, et ce travail occulte, mais incessant, d'où la liberté devait sortir, M. Cousin n'avait plus, pour achever sa tâche, qu'à prouver la justesse et la solidité de sa doctrine en l'appliquant. Il choisit la philosophie d'Abélard, et cette philosophie résume bien, en effet, le travail intellectuel de la scolastique, puisqu'Abélard a combattu, sans les remplacer, tous les systèmes dont la scolastique a vécu. M. Cousin, sans descendre dans les détails, reprit ces divers systèmes, les définit avec une clarté supérieure, les jugea en les ramenant à leurs principes, et, laissant l'histoire à faire après lui, donna d'avance, sur ces questions capitales, le dernier mot de l'histoire. Jamais les rapports historiques et philosophiques qui unissent le moyen-âge à l'antiquité n'avaient été si profondément compris; jamais un jour si éclatant n'avait été jeté sur la nature du nominalisme et du réalisme, sur leurs conséquences, sur leur opposition, sur le rôle de cette tentative, impuissante par elle-même, mais féconde par l'esprit libéral dont elle est le produit, et qu'on appelle le conceptualisme. M. Cousin ouvrait ainsi une nouvelle carrière à l'activité de l'esprit philosophique, et ce qui prouve qu'il a réussi, peut-être même en un sens au-delà de ses espérances, c'est que nous voyons aujourd'hui se placer à côté de lui, dans ces arides sentiers de la scolastique, un des esprits les plus brillans et les plus fermes de notre temps, et l'un de ceux, sans contredit, dont on avait moins le droit d'attendre une œuvre si patiente, si laborieuse, et qui, par les difficultés matérielles qu'elle présente comme par l'exactitude scrupuleuse de l'exécution, rappelle l'irréprochable érudition des bénédictins.

L'entreprise de M. de Rémusat est très différente de celle de M. Cousin. M. de Rémusat n'a pas à réhabiliter la philosophie du moyen-âge. C'est Abélard, et lui seul, qu'il veut nous rendre; mais il veut nous le rendre tout entier, épuiser son sujet, ne rien laisser à faire après lui. Son livre est précisément ce qu'on aurait pu souhaiter qu'il fût pour

(1) Cette publication n'est qu'un premier pas, et M. Cousin nous donnera bientôt la première édition complète des œuvres d'Abélard. C'est un monument que la France doit au fondateur de la scolastique, et il sera beau pour le traducteur de Platon, pour l'éditeur de Proclus, d'y attacher son nom.

fixer d'une manière définitive le caractère d'Abélard et sa place dans le développement général de l'esprit humain. M. de Rémusat ne se substitue pas à Abélard. Après avoir raconté en historien et en poète le roman de sa vie, il prend un à un tous ses ouvrages, les analyse fidèlement, sans en altérer la forme, et les juge sans esprit de système, sans prévention, avec une netteté de style et une rectitude d'esprit qui sont en philosophie ses caractères distinctifs. Il est aisé maintenant de montrer que la réputation d'Abélard n'est pas usurpée, M. de Rémusat en a retrouvé les titres; mais, par une étrange destinée, cet Abélard, à qui ses contemporains ont fait si durement expier son génie, trouve à peine plus de justice dans la postérité; à mesure qu'il est plus connu, ce qui devrait augmenter sa gloire semble au contraire la diminuer, et nous aurons plus d'une fois à le défendre, même contre son historien.

Nous ne parlons que du philosophe. Si nous suivions Abélard dans ce drame à la fois touchant et terrible que M. de Rémusat nous déroule avec une émotion si vraie et une chaleur si pénétrante, comment ne pas réserver toutes nos sympathies à celle qui s'est oubliée dans l'amour, qui, maîtresse, a préféré la gloire de son amant à son propre honneur, qui, femme, lui a sacrifié sa liberté et tous ses instincts d'amour et de jeunesse, à l'exception des élans de ce noble cœur, qui ne devait cesser d'aimer qu'en cessant de battre! Dans la maison du chanoine Fulbert, aux premiers jours de cette passion si pleine de charme et de misère, c'est elle qui a le plus aimé. Après l'affreux et irréparable malheur, c'est elle, en demandant des consolations, c'est elle qui relève et qui console. Abélard l'ensevelit, à vingt ans, dans le cloître; elle se condamne, victime obéissante, à cette vie pour elle pire que la mort; elle étouffe la révolte de son cœur, et, sans lutter contre son amour, sans le cacher, sans rien ôter à l'amertume de sa plainte, elle donne à celui qui la sacrifie le double exemple du courage et de la constance. Attachée désormais à ces devoirs qu'elle pratique sans les aimer, tandis qu'Abélard promène partout sa blessure, elle le suit du cœur, partageant encore ses triomphes comme autrefois, souffrant de ses disgraces, et mettant son bonheur et son orgueil à recevoir de lui une règle qui lui devient doublement sacrée. Telle est cette noble femme, grande par son intelligence, plus grande encore par son amour, dont l'héroïque fermeté ne se démentit jamais parmi tant d'épreuves, qui, dans un siècle à demi barbare, inspire au monde entier une admiration attendrie, et rend son amour même respectable à l'église comme ses vertus. Il est triste, quand on vient de lire les pages brûlantes d'Héloïse, de fouiller dans l'ame d'Abélard, et

de retrouver à peine de loin en loin, au milieu des orages de cette vie, un reste de chaleur aussitôt étouffée. Lui, si audacieux, si impatient du joug dans sa lutte contre saint Bernard, il semble se réfugier dans l'austérité des lois monacales contre les ardeurs d'Héloïse. A peine a-t-il une plainte pour tant d'amour et de malheur; mais Héloïse s'en aperçoit-elle seulement? Que cet amour si pur, si dévoué, qui l'a protégé pendant sa vie, le défende aussi contre les sévérités de l'histoire. L'extrême justice n'est déjà plus de la justice. Ne refusons pas au déplorable amant d'Héloïse ce que la postérité refuse rarement aux hommes dont l'influence a été salutaire, et jugeons surtout l'ouvrier par son œuvre.

L'œuvre d'Abélard est double. L'histoire voit en lui l'auteur ou du moins le propagateur du conceptualisme et le fondateur d'une révolution libérale. On l'a jugé bien différemment, selon qu'on s'est attaché à sa doctrine ou à son influence. Nous ne dirons qu'un mot de cette doctrine, moins profonde que célèbre, assez pourtant pour montrer que, si Abélard compte au premier rang parmi les philosophes de la scolastique, ce n'est pas au conceptualisme qu'il le doit.

Quand Abélard entra dans les écoles de philosophie, une seule question divisait et agitait les esprits, la question des universaux. Les genres sont-ils plus réels que les individus, ou les individus que les genres? Voilà le texte sur lequel réalistes et nominalistes disputaient, argumentaient à perte de vue. On avait réduit à cette unique question la philosophie tout entière. L'église même s'était émue; on ne pouvait plus, sans impiété, soutenir avec Roscelin que les universaux ne sont que de l'*air battu*. Il n'y avait pas long-temps que le nominalisme de Roscelin avait excité tout ce tumulte, et déjà l'on comptait cinq opinions différentes soutenues avec le même acharnement. La querelle des universaux, après avoir rempli presque tout le XII^e^ siècle, se raviva deux siècles plus tard, et troubla une seconde fois la philosophie, l'église et le monde. Qu'est-ce qu'une dispute de sophistes qui engendre des révolutions? Le moyen-âge est plus profond qu'il ne semble au premier coup d'œil. C'est un problème mal posé; pour le reconnaître, il n'y a qu'à changer les termes. Il est peut-être absurde de demander, comme le faisaient les docteurs du moyen-âge, si l'humanité est autre chose que la totalité des hommes; mais le serait-il de chercher si la loi du développement de l'humanité résulte des faits, ou les produit et les domine? La querelle des réalistes et des nominalistes n'est rien moins qu'une des formes de l'éternelle guerre que se font la spéculation et l'expérience depuis l'origine de la philosophie. Dans un siècle où la pensée était plus hardie et plus pénétrante, la

philosophie plus libre et plus sûre d'elle-même, Platon et Aristote avaient établi sur de solides fondemens, avec autant de modération que de grandeur, les deux doctrines opposées, et c'est leur immortel honneur que la dispute entre la raison et les sens n'ait pu se renouveler après eux, sans ramener leurs argumens, leurs systèmes, et comme un dernier écho de cette lutte des deux écoles qui a partagé l'antiquité.

Tour à tour élève de Roscelin, le nominaliste le plus radical, et de Guillaume de Champeaux, le plus fougueux réaliste, Abélard vit les deux écoles dans leurs excès, et ne songea qu'à s'en préserver. A côté des nominalistes qui réduisaient tout aux faits, et des réalistes qui créaient au-delà du monde visible tout un monde peuplé de chimères, un troisième parti s'était formé, qui, sous le nom de conceptualisme, aspirait à tout concilier, en considérant les universaux comme des idées formelles de notre esprit. Ainsi s'évanouissait ce monde invisible, que le bon sens ne pouvait admettre, et dont Roscelin triomphait à outrance; et cependant les lois ne cessaient pas d'exister indépendamment des faits, de les dominer. Abélard trouva cette doctrine toute constituée; mais il l'exposa avec tant de force, et la défendit avec tant d'éclat, que l'histoire a pu, sans trop d'injustice, le regarder comme le fondateur du conceptualisme.

Cette doctrine est-elle la vraie? Nous dirons presque, malgré son apparente sagesse, que des trois elle est la plus fausse. Pour s'en convaincre, il suffit de la comparer tour à tour aux deux doctrines qu'elle veut remplacer. Elle est assurément très différente du réalisme, car elle en est la négation expresse. Les réalistes soutiennent en effet que les genres ont une existence distincte, qu'ils sont une réalité hors de nous et hors des choses, et c'est précisément cette existence que les conceptualistes, d'accord en cela avec les nominalistes, traitent de prétention ridicule, contraire à la raison et au sens commun. Dans cette négation, Abélard et son parti ont-ils la raison pour eux? Oui, si les universaux ne peuvent exister que comme Guillaume de Champeaux l'a prétendu, dans un monde supérieur, qui n'a rien de commun avec le nôtre, que rien ne prouve, que rien ne justifie, qu'on ne peut admettre sans dévorer les contradictions, sans multiplier indéfiniment les êtres, et qui enfin, contraire à ce que nous voyons, à ce que nous sentons, ne peut pas même se concevoir. Mais ce monde de chimères, c'est l'œuvre de Guillaume de Champeaux; il l'a créé, il l'a rêvé, si vous voulez; ce n'est pas la conséquence nécessaire du réalisme. Faites de ces universaux l'objet éternellement intelligible de la pensée divine; aussitôt tout cet édifice d'objections insolubles s'écroule;

le réalisme n'est plus seulement possible, il est vrai, il est nécessaire. Alors, en effet, ce n'est plus Guillaume de Champeaux que l'on a devant soi, c'est Platon, ou plutôt c'est la vérité.

Ainsi le conceptualisme peut avoir raison contre ce qui est propre à Guillaume de Champeaux, mais il a tort contre le réalisme même. Il rejette le fond de vérité, avec les folles hypothèses dont on l'avait revêtu. Comparons-le maintenant au nominalisme : en quoi en diffère-t-il? Le propre du nominalisme est cette négation de la réalité externe des universaux, négation que le conceptualisme lui a prise. Il est vrai que, si l'on en croit Abélard, Roscelin ne donne aux termes généraux d'autre valeur que celle d'un son, qui ne désigne absolument aucune pensée, tandis que pour lui, à défaut d'une réalité externe, ils représentent au moins une opération régulière de notre esprit. Que l'on cherche bien : nous avons à présent les écrits d'Abélard; nous avons l'analyse si lumineuse et si fidèle de M. de Rémusat; y a-t-il une autre différence entre les deux écoles? Pourvu qu'on ne s'arrête pas à des distinctions purement verbales, et qu'on aille au fond des choses à travers les subtilités de la scolastique, je défie qu'on en trouve une autre. Or, cette différence est-elle bien sérieuse? De bonne foi, Abélard a-t-il pu penser que les termes généraux étaient absolument vides de sens aux yeux des nominalistes? N'est-il pas plus clair que la lumière du jour qu'une telle doctrine n'aurait jamais trouvé aucune créance dans aucun esprit? Que Roscelin et ses sectateurs aient été entraînés dans le feu de la discussion à des propositions aussi absurdes, cela se peut, et même cela doit être, car c'est un des inconvéniens de la méthode dialectique de pousser toutes choses à l'excès, et d'outrager à chaque instant le sens commun, sous prétexte de conséquence et de rigueur; mais il eût été d'un adversaire loyal de faire la part de cet entraînement, de ne pas profiter d'une erreur bien vite rétractée. Abélard a beau s'efforcer de se séparer du nominalisme, ses efforts sont malheureux; il ne trompe personne, s'il parvient à se tromper lui-même. M. de Rémusat, pour sa part, n'hésite pas; et le moyen d'hésiter? S'il y a une différence, elle est tout à l'avantage de Roscelin. C'est que lui, du moins, il avoue franchement, sans restriction, sans détour, son mépris pour le monde invisible. Le conceptualisme n'est qu'un système bâtard, qui veut mettre des mots à la place des choses et se sauver par une équivoque. Abélard a donc choisi de toutes façons la pire doctrine.

En lisant ce qu'il a écrit sur cette question célèbre, on est frappé du peu de lumière qu'il apporte sur la nature du conceptualisme. J'en

atteste M. de Rémusat, qui s'applique à le suivre dans toutes ses évolutions, à bien rendre toutes les nuances de sa pensée. Si quelqu'un était propre à ce travail ingrat, qui demande un coup d'œil si pénétrant, un jugement si sûr, certes c'était M. de Rémusat; cependant plus d'une fois le fil lui échappe, il le sent, il l'avoue. A qui la faute? A l'interprète moderne? à l'écrivain du XII^e siècle? Ni à l'un ni à l'autre; à la doctrine, à la doctrine seule, dont le vice capital est d'aspirer à paraître ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne peut pas être. Le conceptualisme, pris en lui-même et sans considérer les circonstances qui ont accompagné ou suivi son apparition, n'est qu'un embarras pour la scolastique. Ce semblant d'éclectisme, qui au fond ne concilie rien, complique inutilement la question et empêche les deux partis extrêmes de s'entendre.

M. de Rémusat est moins sévère pour le conceptualisme. S'il faut l'avouer, la conclusion à laquelle il s'arrête ne nous paraît pas inattaquable. On dirait d'abord qu'il adopte pour lui-même la formule d'Abélard; mais il est vrai qu'il y fait de telles restrictions, que le conceptualisme ainsi modifié est tout près d'être le réalisme, le réalisme de Platon, bien entendu, et non pas celui de Guillaume de Champeaux. Si M. de Rémusat craint de se ranger ouvertement parmi les réalistes, quoiqu'il ne soit séparé de leur doctrine que par de bien légères différences, ne serait-ce pas qu'elle se confond dans son esprit avec les exagérations des réalistes du moyen-âge? S'il s'est trompé, ce ne peut être que sur la question d'histoire, et non sur la question de philosophie. Un esprit tel que le sien, à la fois élevé et juste, sera toujours plus voisin de Platon, de Malebranche et de Leibnitz, que de Thomas Hobbes et de Locke (1).

Il y a deux parties dans le système de Platon, éclairé par la polémique d'Aristote, fécondé par l'école d'Alexandrie et par Malebranche, arrivé, pour ainsi dire, à la maturité dans Leibnitz : la présence réelle des essences éternelles dans la pensée de Dieu, et leur présence par participation dans la substance des êtres sensibles (2). De ces deux

(1) Voyez, dans les *Essais de Philosophie* de M. de Rémusat, t. I, p. 133 et suivantes, une théorie aussi juste que profonde des jugemens primitifs de la raison pure.

(2) Cette distinction, trop souvent négligée, est l'origine de la plupart des erreurs que l'on commet dans la classification des systèmes. Si quelques historiens ont considéré le conceptualisme d'Abélard comme très voisin du réalisme et même du panthéisme, c'est que des deux parties dont la doctrine réaliste se compose, ils ont ignoré ou négligé la première, qui est le principe de tout réalisme conséquent. Voyez M. de Rémusat, *Ab.*, t. II, p. 113 et suiv.

parties de la doctrine réaliste, M. de Rémusat adopte la seconde; il la développe avec force et profondeur. Pourquoi semble-t-il vouloir reculer devant la première? N'y a-t-il d'autre asile pour la pensée que le monde des faits, ou les espaces imaginaires que Guillaume de Champeaux a rêvés? et ne peut-on croire que les lois existent réellement quelque part en dehors de notre esprit qui les conçoit et des phénomènes qui les subissent, sans s'égarer dans cette région chimérique où les sens ne pénètrent pas, où la raison se trouble et s'éblouit?

M. de Rémusat ne veut pas du réalisme de Guillaume de Champeaux; nous lui en proposons un autre, plus ancien et plus illustre, le réalisme de Platon. Qu'il ne dise pas que les idées de Dieu sont des modifications formelles de la substance divine, et non pas des êtres, car nous lui répondrions que c'est conclure trop vite de l'intelligence humaine à l'intelligence divine. Qu'il n'ôte pas à Platon, pour le transporter à Plutarque, comme il l'a fait quelque part, ce grand principe de métaphysique, adopté depuis par Malebranche, que Dieu est le lieu des idées comme l'espace est celui des corps. C'est faire aux néoplatoniciens trop d'honneur et trop rabaisser la doctrine du maître. Platon, avant Aristote, avait compris que la nature de l'intelligible est d'être connu, comme la nature de l'intelligence est de connaître; il ne séparait point l'éternelle pensée de son éternel objet. Cet ouvrier puissant qu'il nous présente dans le *Timée*, et qui, saisissant cette masse informe de la matière qui s'agite dans le chaos et dans la nuit, règle ce mouvement, illumine ces ténèbres, apaise ces violences inouies, fait taire ces orages, dompte la nécessité par l'heureux et divin empire des lois de la Providence; cet ouvrier, ce moteur, ce géomètre, accomplit toutes ces merveilles, l'œil toujours fixé sur l'immuable modèle qu'il trouve au dedans de lui. Tandis que le Dieu d'Aristote, absorbé dans la contemplation solitaire de sa grandeur, ne trouve en lui que lui-même, le Dieu de Platon, en se connaissant, connaît les essences éternelles, à la fois distinctes et inséparables de sa nature.

Si l'on cherche dans Abélard le dialecticien après le philosophe, si l'on passe avec lui de l'exposition même du conceptualisme à la discussion des deux autres écoles, il semble que ce n'est plus le même écrivain. Tout à l'heure confus, hésitant, superficiel, il devient tout à coup ferme, hardi, conséquent. Les raisons abondent, les invectives se pressent, les syllogismes s'enchaînent avec rigueur, la même conclusion revient à chaque pas, toujours avec une nouvelle force. On reconnaît ce terrible athlète qui jamais, dans les luttes journalières de la scolastique, n'a essuyé de défaite. Le réalisme surtout (celui de

Guillaume de Champeaux, car Platon est hors de cause), le réalisme de Guillaume de Champeaux est réduit au néant. Abélard est moins fort contre Roscelin. La raison en est bien simple; il ne peut le battre sans frapper sur lui-même. Il n'a qu'une ressource, et il en abuse, c'est de le transformer, de l'exagérer, et de triompher d'un fantôme.

Certes, si Abélard se présentait à la postérité sans autre titre que cette doctrine, il serait vrai de dire que sa gloire est usurpée. Le conceptualisme est faux en lui-même, sans clarté, sans précision, sans grandeur. Comprendrait-on, avec une telle doctrine, les succès d'Abélard, l'admiration de ses contemporains, ce concours inoui d'auditeurs, ces alarmes de l'église? Quoi! voilà d'un côté la doctrine de Platon avec tout ce qu'elle a de grand et de généreux; de l'autre, une doctrine négative, faible en soi si l'on veut, mais pratique, claire, sensée en tout, excepté peut-être dans l'excès de ses négations: Abélard se jette entre les deux partis, les combat à outrance, et propose à leur place un éclectisme misérable qui n'a pour lui ni la vérité comme le premier, ni la précision et la franchise comme le second. Est-ce ainsi qu'on passionne la foule? Est-ce pour cela que trois mille écoliers ont bâti de leurs mains le Paraclet? Non, la valeur d'Abélard n'est pas dans le conceptualisme; ce n'est pas par là qu'il faut le juger. Le conceptualisme n'est pour lui qu'une occasion, une matière pour argumenter. Son grand objet, son but, sa passion, sa vie, c'est l'argumentation elle-même. Il déploie les richesses de son organisation intellectuelle, cette souplesse incomparable, cette force de mémoire, cette subtilité dans les distinctions, cette rigueur dans l'enchaînement des syllogismes, cette persévérance d'attention que rien ne trouble ni ne détourne, pour s'en donner le spectacle, pour jouir de sa puissance et de l'éclat que la victoire fait rejaillir sur lui. Un sentiment de fière indépendance se joint à cette humeur belliqueuse et l'ennoblit. C'est là, c'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher le secret d'Abélard. Ses contemporains ne s'y sont pas trompés. Ils ont vu en lui un génie essentiellement révolutionnaire. C'est à la révolution qu'il a faite, et non à la doctrine qu'il a propagée, qu'il faut mesurer sa gloire.

Tout le prouve, sa vie, ses écrits, ses aveux, l'impression qu'il laissait dans l'ame de ses disciples, les craintes de ses ennemis. Attiré vers la dialectique par une vocation irrésistible, on le voit se placer d'emblée au premier rang dans l'art difficile de l'argumentation, triompher de tous ses adversaires aux applaudissemens de la foule, remettre en honneur les règles d'Aristote, se pénétrer de leur esprit, approfondir toutes les questions de logique, et réclamer avec constance,

avec opiniâtreté, avec une conviction profonde des droits de l'esprit humain, la liberté de juger par ses propres lumières, d'exposer ses doutes, de soutenir ses objections, et, en un mot, de discuter le dogme avant de l'admettre. Il n'était encore qu'un enfant quand il osa s'attaquer à Guillaume de Champeaux, déjà illustre et occupant la première chaire du monde. Il débuta par cette victoire, et le premier éclat qui entoura son nom, il le dut à la dialectique. Il fonde à son tour une école, et sa jeune renommée efface aussitôt toutes les autres. Irritée ou charmée, la foule court à ses leçons. Jamais on n'avait déployé une éloquence si facile et si hautaine, tant de témérité jointe à tant de force, un enthousiasme si vrai et si entraînant. Ce qui passionne à ce point la foule, ce qui l'émeut et la trouble, en dépit de cette doctrine étroite et sans portée du conceptualisme, dont les disciples d'Abélard sont les premiers à faire justice (1), c'est la forme même de cet enseignement, le dédain des traditions, la confiance en sa propre force, l'emploi heureux et exclusif de la dialectique, arme puissante dont on sent vaguement la portée sans oser se l'avouer encore. Le conceptualisme a beau n'être rien en lui-même, il n'existe qu'à condition d'attaquer le réalisme, le réalisme tout-puissant, consacré par la décision des conciles, défendu comme un dogme par le parti de l'autorité. Ainsi, par la faute de l'église, la discussion d'un système devient une révolte, et, tout en se renfermant dans les limites de la philosophie, Abélard fait, pour ainsi dire, l'apprentissage de la liberté. Quand il a triomphé des chimères du réalisme, et qu'il ne trouve plus d'ennemis sous sa main, il aborde la théologie. Jusque-là, pour expliquer les Écritures, on avait compulsé les textes, pâli sur les manuscrits, comme si toute la vérité était conquise et que la raison humaine fût désormais impuissante. Abélard, fier de sa force et comptant sur lui-même, accoutumé, dans les matières de pure philosophie, à défendre hardiment son opinion, à presser ses adversaires, à ne tenir compte ni du rang ni de l'autorité, se sentait trop à l'étroit dans une science que l'on enfermait alors dans des questions de logique et de grammaire. Il fallait que tôt ou tard la théologie s'emparât de cet aventurier philosophique, toujours en quête des occasions de vaincre; et, dès qu'il touchait à la théologie, il fallait qu'il y portât ce qui était sa force et sa vie, le génie de la controverse. Il entre dans la plus célèbre école de théologie de son temps, dans l'école d'Anselme de Laon, qui s'en tenait à l'exposition

(1) Voyez Jean de Salisbury, *Policrat.*, liv. VII, chap. 12.

pure et simple, et ne s'avançait qu'appuyé sur tous les commentateurs. Quel aliment pour l'esprit d'Abélard que cette érudition prudente et stérile! Il ne demandait à la théologie que de nouveaux périls et de nouveaux triomphes. Abondant et disert dans l'exposition, mais sans invention et sans force, Anselme savait discourir et ne savait pas répondre. La moindre objection le désarçonnait. « Ce n'est que de la fumée sans lumière, s'écrie Abélard. Qu'importe ce que les autres ont pensé? Le texte suffit, avec la raison pour guide (1)! » C'était donner en un seul mot le programme de toute sa vie. Il s'improvise théologien comme il s'est improvisé philosophe, et là, dans l'école même, et presque sous les yeux du maître, jetant un défi aux théologiens les plus érudits de son temps, il déclare qu'il va expliquer Ézéchiel sans secours, sans préparation. Des cris de fureur partent de toutes parts dans les rangs des théologiens. Ne paraître au milieu d'eux que pour accabler leur maître de ses dédains, repousser pour ainsi dire du pied cet amas de gloses et de commentaires dont l'étude absorbe leur vie, faire trophée de son ignorance pour mieux montrer la vanité de leur érudition, n'était-ce pas les forcer à combattre non pour une doctrine, non pour une école, mais pour leurs foyers, pour la science elle-même, pour la théologie, que la dialectique venait ainsi attaquer de front et saisir corps à corps? Les amis d'Abélard lui conseillaient de se préparer, de prendre du temps; mais Abélard n'avait pas le temps d'étudier. Il méprisait toutes ces études qui chargent la mémoire aux dépens de l'invention et du jugement. Débordant d'imagination et d'idées, il parcourait d'un bond le cercle des connaissances vulgaires, et s'efforçait d'aller en avant, de penser par lui-même. Il était seul philosophe au milieu d'un peuple de commentateurs et d'érudits. Sans connaître le but, sans savoir où le mènerait cette raison humaine dont il revendiquait les droits, il l'aimait pour elle-même, et ne cherchait encore, dans cette libre application de sa pensée aux problèmes les plus redoutables, que les joies de la victoire, ou peut-être, s'il faut le dire, les joies plus vives et plus émouvantes de la lutte. Cette confiance, ou sublime ou téméraire, que le succès justifiait toujours, soulevait la foule d'admiration ou de colère dans un temps où la pensée humaine semblait ignorer sa force, et où l'érudition tuait le génie. Dans ce champ de bataille où il s'élance avec une ardeur indomptable dès les premières années de sa jeunesse, Abélard combattit sans relâche et jusqu'à la mort au milieu des cris d'amour et de haine, dé-

(1) *Histor. calam.* « Le vice de notre temps, disait Abélard, c'est de croire qu'on ne peut plus rien inventer; et, si quelqu'un parmi nous fait une découverte, il est obligé, pour la faire passer, de la mettre sous le nom d'un ancien. »

chiré dans les plus tendres affections de son cœur, victime de la plus horrible vengeance, condamné, emprisonné, flétri, et toujours debout, toujours prêt à provoquer ou à répondre, écrasé comme homme sous le poids de ses malheurs, pleurant des larmes de sang, et, s'il prend la plume, s'il ouvre la bouche après chaque défaite, recommençant du premier mot son éternelle guerre.

Abélard ne touche à la théologie que pour l'altérer; on dirait qu'il se charge lui-même de justifier les craintes de ses ennemis. Entre ses mains, les mystères les plus impénétrables s'abaissent, se transforment, et ne sont bientôt plus que des doctrines philosophiques. Ne prenons pour exemples que les doctrines les plus essentielles, la trinité, la rédemption, le péché originel, la grace. Qu'est-ce que la trinité, sinon un seul Dieu en trois personnes distinctes et consubstantielles? La distinction des personnes subsistant malgré leur consubstantialité, voilà le mystère, voilà ce qui dépasse la raison humaine, ce qui l'accable, ce qu'on lui propose comme un sacrifice. Que fait Abélard? Tantôt, recourant à la théorie des universaux, il fait du Père le genre, du Fils et du Saint-Esprit les espèces (1); et que reste-t-il après cela du mystère de la trinité, pour lui, conceptualiste, qui n'accorde aux genres qu'une existence nominale? Tantôt, rempli des souvenirs du *Timée* et des interprétations alexandrines de la philosophie de Platon, il réserve au Père et à lui seul l'attribut de la toute-puissance, assimile le Fils à l'intelligence suprême, le Saint-Esprit à l'ame du monde (2), et trouble profondément par ces altérations le dogme de la consubstantialité, ou même, si l'on presse les conséquences, le rend absurde et contradictoire. A coup sûr, la trinité chrétienne ainsi transformée est encore loin d'apaiser tous les scrupules d'une raison éclairée; mais elle se rapproche de la philosophie, elle a des antécédens dans l'histoire des systèmes, elle perd quelque chose de sa profondeur mystérieuse, et les théologiens sont en droit de dire qu'en voulant nous élever jusqu'à elle, Abélard n'a fait que l'abaisser jusqu'à nous. Partout ses explications portent le même caractère. Le péché originel, quoi qu'on fasse, sera toujours embarrassant pour la raison; mais enfin la difficulté capitale, c'est la transmission de la faute et non celle de la peine (3). Abélard réduit à la transmission de la peine le dogme du

(1) « Lors donc que tu rapportes le Père au genre, le Fils à l'espèce... » *Ab. op.*, S. Bern., ep., p. 283.

(2) « La toute-puissance! une demi-puissance! nulle puissance! J'ai horreur de l'entendre, et cette horreur même suffit, je pense, pour le réfuter. » *Ibid.* — Cf. *Abélard*, par M. de Rémusat, t. II, p. 281 sqq.

(3) Lisez les réflexions de Bossuet sur le péché originel dans les *Élévations*,

péché originel; c'est encore, je l'avoue, compromettre la justice de Dieu; ce n'est plus renverser l'idée même de la justice. Que demander de plus à un philosophe du XII^e siècle? Avec le péché originel disparaît la nécessité de la rédemption et de la grace (1); mais sacrifier le dogme de la rédemption, c'est renoncer à l'essence du christianisme. Abélard hésite; son langage n'a ni clarté ni précision; il avance et il recule; il cherche une explication et n'en trouve pas. A travers ces tâtonnemens, on voit assez le fond de son ame. S'il ne dit pas encore que Jésus-Christ est venu non pour nous racheter, mais pour nous éclairer, que l'homme sans la grace peut faire le bien et gagner le ciel, ses disciples le diront pour lui, et ne feront qu'obéir à sa secrète pensée. Cette transformation du dogme catholique est-elle assez claire? parle-t-elle assez haut? Est-il bien nécessaire d'insister après cela sur les conséquences du principe d'Abélard? Saint Bernard disait avec énergie : « Il parle de la trinité comme Arius, de Jésus-Christ comme Nestorius, et de la grace comme Pélage (2). » Arius et Pélage, ces noms disent tout. Ce sont bien là les ancêtres d'Abélard, car leur tendance à l'un et à l'autre est d'ôter au dogme religieux ce qu'il a de surnaturel, et de le rapprocher des doctrines que la raison humaine peut démontrer et comprendre. Qu'Abélard le sache ou qu'il l'ignore, ces mystères, ces dogmes religieux, ainsi atténués, rendus accessibles à la raison, démontrés par la raison, ne sont plus qu'une philosophie. Ce sera, si l'on veut, une philosophie qui se rencontre avec la foi; ce ne sera rien de plus. Vous conservez l'enveloppe poétique, le mythe, après en avoir exprimé la doctrine qu'il contient; qu'importe, s'il résulte, malgré vous, de tout votre système, que la philosophie est l'esprit, et que la religion est la lettre morte?

Les hérésies abondent, il faut l'avouer, dans les écrits d'Abélard; mais puisqu'il a corrigé, rétracté ces propositions téméraires, puisqu'il a voulu rester fidèle à la foi catholique et fermer les yeux sur les conséquences du principe qu'il apportait, admettons avec lui son orthodoxie. Cette orthodoxie de fait rend-elle vaines, comme il le prétend, les alarmes de saint Bernard et du parti de l'autorité? La raison entre les mains d'Abélard n'a pas attaqué la foi : Abélard répondra-t-il de l'avenir? Le principe nouveau qu'il apporte n'est rien moins que le

7^e semaine, élév. 2 : « Considérons la justice humaine; nous y verrons une image de cette justice de Dieu. Un père dégradé perd sa noblesse et pour lui et pour ses enfans, surtout ceux qui sont à naître,... etc. »

(1) *Abélard*, t. II, p. 443 sqq., 500, 509 sqq.

(2) Lettre de saint Bernard au cardinal Guy du Châtel, disciple et ami d'Abélard, et qui fut pape sous le nom de Celestin II. Voyez les *Fragmens* de M. Cousin : *Philosophie scolastique*, p. 300 sqq.

principe du libre examen, c'est-à-dire le plus variable, le plus mobile, un principe qui semble justifier à l'avance tous les écarts en ne donnant à la raison individuelle d'autre juge qu'elle-même. Voilà ce qu'il veut mettre à côté de l'autorité infaillible de l'église, et il affirme qu'il n'y aura point de divorce, que la raison appliquée aux vérités de la foi n'engendrera ni hérésies, ni scepticisme, que les mystères seront transformés en philosophèmes, sans que la sévère précision du symbole catholique reçoive la moindre atteinte! N'est-il pas évident que saint Bernard est ici le seul qui comprenne toute la force et toute la portée de la raison, et qu'il est mieux éclairé par ses craintes qu'Abélard par ses espérances?

Absorbé tout entier par le désir et le besoin de développer son principe, rassuré d'ailleurs par la pureté de ses intentions, Abélard mutile le dogme catholique ou l'altère, et croit sincèrement qu'il ne fait que l'approfondir (1). Il s'écrie qu'il ne veut pas être un Aristote, s'il faut abandonner Paul pour se donner à la philosophie. Non-seulement il désavoue une à une toutes les conséquences de son système lorsqu'elles lui sont présentées toutes nues, mais il n'est pas rare de rencontrer dans ses écrits la doctrine orthodoxe professée clairement à côté de la théorie suspecte (2); c'est qu'il y a deux hommes en lui, le chrétien qui veut rester fidèle, le dialecticien emporté par ses déductions. Cette contradiction ne le frappe pas; qui peut en être surpris et connaître l'histoire? Elle frappe tout le monde autour de lui. L'orage grossit chaque jour. Abélard, attaqué dans sa foi, est obligé de se défendre. On lui reproche le scandale de ses doctrines, et plus encore le scandale de ses principes; « mais, dit Abélard, mes disciples m'entraînent! » Il ne sent pas que c'est lui qui a mis dans ses disciples cette curiosité qui les dévore, ce besoin d'examiner et de comprendre. « Ils m'entraînent, dit-il, ils veulent des démonstrations, des preuves. Un enseignement qui n'est intelligible ni pour celui qui parle, ni pour ceux qui écoutent, est, à leurs yeux, absurde, ridicule. N'est-ce pas d'un tel enseignement qu'il a été dit : Aveugles, conducteurs d'aveugles? Le comprendre est la mesure du croire... » C'en est fait, Abélard s'est livré lui-même; la vérité de la situation l'emporte malgré ses efforts : cinq siècles plus tard, cette parole semblera téméraire dans Leibnitz. Certes, ce n'est plus là la philosophie soumise à la théologie; c'est déjà

(1) Abélard, *Théol. chrét.*, p. 1256. — *Abélard*, cinquième lettre à Héloïse. — Voyez aussi Leibnitz, *Théodicée*, disc. prélim., 6 et 86; M. de Rémusat, *Abélard*, t. II, p. 178 sqq.

(2) Voyez dans M. de Rémusat, t. II, p. 191 sqq., un passage très remarquable de la *Théologie chrétienne*, où Abélard réfute lui-même précisément toutes les erreurs qu'on lui reproche.

une puissance rivale; il n'y a plus subordination, il y a lutte. Le premier cri de liberté échappé à Abélard a remué la société jusqu'au fond. Là est tout le secret de son génie et de son influence. C'est le dialecticien qui excite cet enthousiasme et que poursuivent ces colères. Qu'importe sa doctrine? On en est encore de son temps à revendiquer le droit d'en avoir une. Abélard disait : « Je dois à la dialectique tous mes malheurs; » il aurait pu ajouter : « et toute ma gloire. »

La dialectique, dans un siècle où la théologie domine, c'est une arme, c'est l'avenir! Rien n'échappe à M. de Rémusat, ni cet amour de l'indépendance qui agite l'ame d'Abélard, ni cette fidélité au dogme religieux qui le trompe sur la portée de ses principes, ni cette confiance dans sa propre force qui lui ferait dédaigner l'autorité et les traditions, quand même il ne sentirait pas que notre raison est faite pour penser par elle-même, pour ne relever que d'elle-même. M. de Rémusat, appuyé tantôt sur les écrits d'Abélard, tantôt sur les évènemens de sa vie, établit avec une force invincible le caractère libéral de la révolution qu'il a opérée; il en montre le développement et les progrès. Abélard n'est plus seulement le héros d'une histoire d'amour, c'est le plus enthousiaste, le plus éloquent, le plus puissant des maîtres de la philosophie au moyen-âge; c'est le Descartes du XII[e] siècle. Étrange destinée à laquelle rien n'a manqué ni pour le malheur, ni pour la gloire! Abélard ne paraît dans les écoles que pour se les asservir. Rien n'ébranle sa royauté intellectuelle, ni les scandales de sa vie, ni les anathèmes des conciles, ni l'absence. Sa réputation éclate au dehors. Poète, orateur, théologien, ses vers sont dans toutes les bouches, toutes les femmes l'adorent, tous les docteurs sont à ses pieds; ses ennemis, preuve et expiation de la gloire, acharnés contre sa vie et sa liberté, s'inclinent devant son génie. Quand Héloïse porta, dans cette vie jusque-là si brillante, d'abord les molles langueurs d'un amour heureux et bientôt après le désespoir, Abélard anéanti, brûlé de tous les feux de la vengeance et de l'amour, chassé du monde par une honte secrète et intolérable, forcé presque aussitôt par de nouvelles haines à quitter le couvent de Saint-Denis où il s'était jeté, traîné en criminel devant un concile, condamné à brûler de ses mains son *Introduction à la Théologie*, sans asile, sans ressources, presque sans pain, ne semble être tombé si bas que pour donner au monde, du sein de cette misère, le spectacle de son triomphe le plus éclatant. Il se retire dans une solitude des environs de Troyes, et là, dans un champ qu'on lui abandonne, il construit de ses mains, avec du chaume et des roseaux, un oratoire dédié d'abord à la Sainte-Trinité, et qui fut le Paraclet. Il fallait vivre. « J'étais trop faible pour

travailler à la terre, dit-il, trop fier pour mendier. J'eus recours au seul art que je possédais, et je me remis à commenter les Écritures. » Aussitôt les disciples accourent de toutes parts; on déserte en foule les écoles épiscopales pour venir entendre dans son exil le condamné du concile de Soissons. Là sont représentées les contrées les plus lointaines et les universités les plus célèbres. Partout où la dialectique est cultivée, le nom d'Abélard a retenti. Autour de lui se pressent des maîtres qui redeviennent écoliers sans rougir, des docteurs qui reporteront ailleurs, dans leurs chaires, dans leurs cloîtres, son enseignement et sa méthode, d'anciens partisans de ses adversaires sortis de leurs écoles pour le suivre, des proscrits, des esprits turbulens et inquiets, déjà condamnés ou sur le point de l'être, et qui tous le reconnaissent pour leur chef, parce que, seul des novateurs de son temps, il a le génie, l'éclat et la puissance. Les historiens les plus modérés parlent de trois mille disciples. Près de son oratoire s'élèvent de misérables cellules. Des ouvriers volontaires accoutument leurs mains au travail, relèvent son oratoire, pourvoient à ses besoins, donnent leur temps et leurs sueurs, couchent sur la dure, indifférens à toute cette misère, pourvu que le maître soit là et les éclaire de sa vive parole. Abélard, en dépit d'un secret orgueil, sentait son effroi grandir avec son succès. Origène, saint Jérôme, lui revenaient à l'esprit, mais il songeait encore plus aux persécutions subies par saint Athanase. « Dieu m'est témoin, dit-il, que je n'appris pas dans cet intervalle une seule réunion du clergé sans croire que ma condamnation en était l'objet. Je m'attendais à chaque instant à être traîné devant un synode ou un concile. Que de fois, dans mon désespoir, je songeai à sortir du monde chrétien pour aller parmi les infidèles chercher un coin de terre où je pusse respirer et servir en paix Jésus-Christ. »

Le parti de l'autorité voyait sa défaite prochaine. Il fallait étouffer Abélard, ou assister au triomphe définitif de la raison individuelle. Que faire? que tenter? Réfuter dans les écoles celui qui efface tous les maîtres, qui les réduit au silence dès qu'il paraît, c'est une tentative ou impossible ou inutile. Écrire contre lui, c'est lui préparer une victoire. Une première condamnation n'a servi de rien, ou plutôt Abélard condamné n'en est devenu que plus puissant. Il n'y a qu'un refuge, c'est d'armer contre Abélard l'homme qui représente dans l'église la tradition et la discipline, celui dont la voix décide du trône pontifical, et qui, par son éloquence et par ses vertus, est en même temps le conseil des rois, la lumière des savans et le guide des simples. Saint Bernard hésita long-temps. Il fallut lui montrer le danger. A peine eut-il compris de quoi il s'agissait, qu'avec la portée d'un

esprit supérieur, il vit plus loin que tous les autres, plus loin peut-être qu'Abélard lui-même, dans les destinées de la raison humaine, et se prépara à en finir avec les envahissemens de la dialectique, comme s'il s'agissait de changer la face du monde.

Abélard jugeait mal sa position. Loin de craindre le concile que saint Bernard assemblait, il l'appelait de tous ses vœux. Il préférait un jugement solennel aux sourdes manœuvres de ses ennemis, et cela se concevrait sans peine, si l'issue du jugement avait pu paraître douteuse, mais la condamnation était assurée. Quel serait l'appui d'Abélard? Sa renommée? on lui en faisait un crime. Ses amis? suspects pour la plupart, ils le compromettaient, loin de le servir. Même sa vie passée s'élevait pour ainsi dire contre lui. De quel œil les pères du concile verraient-ils cet abbé sans abbaye, ce moine marié, ce héros d'une histoire d'amour, déjà condamné comme hérétique, à la fois philosophe, théologien et poète, qui avait passé une moitié de sa vie à lancer des propositions téméraires, et l'autre à protester de son orthodoxie? Abélard se fiait sur son éloquence et sur cette habileté dans la dispute qui ne lui avait jamais fait défaut; l'on peut croire aussi que ce droit de libre examen, pour lequel on l'attaquait, frappait si fortement son esprit, qu'emporté par l'énergie de sa conviction, il espéra, jusqu'au dernier moment, le faire triompher. Noble illusion de tous ceux qui, pour avoir dépassé le niveau commun, se trouvent seuls en avant de leur siècle, et jugent les hommes de leur temps avec les idées de l'avenir!

Le concile de Sens est un moment solennel dans l'histoire du XIIe siècle. C'est le dernier acte de la vie publique d'Abélard, et il éclaire d'une vive lumière le caractère et la portée de tout son enseignement. Là se trouvent en présence Abélard et saint Bernard, c'est-à-dire le parti de la liberté et celui de la résistance, le philosophe qui marche avec enthousiasme vers un avenir inconnu, le théologien austère et inflexible qui veut tout courber sous la règle et tout ramener à l'unité de la foi; tous deux pleins d'ardeur et de conviction, également supérieurs à leur temps, et ayant seuls peut-être le secret l'un de l'autre.

Au XIIe siècle, c'est Abélard qui est l'homme de l'avenir; mais, il faut l'avouer, son rival, tout aveuglé qu'il est sur les droits de la raison, le surpasse par le caractère et peut-être par le génie. Tous deux sont les plus éloquens de leur siècle; mais l'éloquence d'Abélard est brillante, vive, impétueuse; celle de saint Bernard, tendre, touchante, inspirée, puisée aux sources les plus hautes. Sa pensée, ferme et pénétrante, et, suivant la juste expression de M. de Rémusat, plutôt

pénétrante qu'étendue, va droit aux conclusions dernières pour juger par elles le principe; en tout, son esprit est ferme, hardi; son trait distinctif est la résolution et la force. Il soutient le grand caractère de sa pensée par tout ce qu'il y a de grand et de magnifique dans sa vie. Saint Bernard, avec sa vie vouée au cloître, est un héros. Abélard avait vécu dans les orages, cherchant la célébrité et le bruit, plein de vaine gloire, tout brûlant du feu des passions, sans cesse en dehors des voies battues; il avait porté le trouble dans les écoles et le scandale dans les cloîtres; sous cet habit monastique, revêtu par désespoir, l'ambition, les regrets, la colère, remplissaient, dévoraient son cœur. Bernard avait commencé sa vie par l'apostolat; pour étouffer ses passions, il avait lutté contre elles comme un saint et comme un martyr; la popularité lui était venue malgré lui. L'éclat de ses vertus et de son génie en avait fait l'arbitre du monde chrétien, et, retiré dans la *Vallée d'Absinthe*, où il avait établi ses frères, il travaillait de ses mains comme le plus humble. Il n'avait pas encore ébranlé l'Europe pour la jeter une seconde fois sur le chemin des croisades; mais, en faisant triompher Eugène III de l'antipape son compétiteur, il venait de donner la paix à l'église et au monde. Voilà le juge, ou plutôt l'adversaire d'Abélard, car saint Bernard est l'un et l'autre. Ils entrent dans le lieu du concile: Abélard, qui, là, n'est entouré que de ses ennemis, voit tout le monde s'éloigner de lui avec horreur; on se jette sur les pas de saint Bernard pour baiser ses habits, pour obtenir sa bénédiction. Il n'a qu'à parler pour être obéi; Abélard, si on l'entend, n'excitera qu'une admiration stérile. C'est une tache sur le nom de saint Bernard que la dureté dont il s'arma dans cette querelle. Cette inhumaine rigueur contre un homme de tant de génie, et qui avait tant souffert, a effrayé les apologistes les plus résolus. M. de Rémusat, qui est forcément du parti d'Abélard, puisque c'est le parti de la raison et de la liberté, retient avec peine son indignation. Saint Bernard est heureux d'avoir été un saint, dit-il; parole profonde, car elle contient à la fois le reproche et l'absolution. Saint Bernard veut réussir; il est convaincu, il est indigné. C'est du fond du cœur qu'il s'écrie qu'il faut briser cette bouche avec des bâtons. Nous ne comprenons plus aujourd'hui ni cette colère, ni ce dédain. Nous ne savons plus ce que c'était qu'un moine tout-puissant, soumis à la règle, adorant la règle, et chargé de la faire triompher. Saint Bernard est doux et charitable pour ceux qui, comme lui, suivent la règle, et, quant à ceux qui la violent, il les brise.

Il fut sans pitié. Il s'apprête à combattre Abélard, à écraser le dra-



gon, dit-il; il écrit au pape, aux cardinaux. Il dit au pape : « C'est Arnauld de Brescia (1), » parole sinistre; Arnauld est l'ennemi temporel de l'église, comme Abélard du pouvoir spirituel. Tout est prévu d'avance; Abélard est enveloppé, perdu. Il renonce à la discussion dans le concile, mais saint Bernard n'aurait pas discuté. Il ne voulait pas convaincre, il voulait étouffer, détruire. Quand l'accusé en appelle à Rome : « Doit-il trouver un refuge auprès de Pierre, dit saint Bernard, celui qui renie la foi de Pierre? » Quoi! pas de discussion et pas d'appel? Non, la raison ne sera pas discutée, elle sera domptée. On imposera un silence éternel à Abélard. Il faudra qu'il demande pardon à genoux et qu'il se taise. On brisera cette bouche avec des bâtons. Discuter la religion, c'est l'avilir! Est-ce clair (2)? Ce n'est pas saint Bernard qui parle, c'est tout le parti de l'autorité par sa bouche. Les temps changeront, le langage aussi, la pensée jamais. Le christianisme est pourtant, dans ses croyances, une religion douce, tolérante, libérale. Le christianisme est tout cela; mais une hiérarchie, une église, et surtout une église infaillible, est intolérante, et ne peut pas ne pas l'être.

Saint Bernard ne s'était pas flatté d'anéantir l'école en frappant le chef (3). Il était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que cet appel à la raison individuelle, qui revenait sans cesse dans l'enseignement et dans la polémique d'Abélard, était le véritable secret de sa puissance, que ces milliers d'auditeurs qu'il traînait sur ses pas obéissaient moins à l'ascendant de son génie qu'à la secrète influence du principe qu'il apportait, et que, pour une seule voix qu'on allait éteindre, on ne viendrait pas à bout d'étouffer tant d'espérances, de décourager des convictions si ardentes. Il n'avait entre les mains qu'Abélard et il le brisa; mais ce n'était plus, pour ainsi dire, qu'une vengeance, et la révolution était consommée.

Ce n'est pas à dire que le XII^e siècle ait vu fonder la véritable philosophie. Comme il ne faut pas diminuer l'œuvre d'Abélard, il ne faut pas l'exalter outre mesure. Il est loin, malgré tant d'efforts, d'avoir donné à la philosophie cette existence indépendante, souveraine, qui devait coûter encore tant de sang et de sueurs. Il ne demandait

(1) Saint Bernard, *Ep. ad Pap.*, p. 182.

(2) « Saint Bernard dit qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs ou qu'ils pervertissent les fidèles. » Bossuet, éd. Panth., t. XI, p. 242.

(3) On compte parmi les principaux disciples d'Abélard : Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers; Hugues de Saint-Victor; Pierre-le-Lombard, évêque de Paris; Jean de Salisbury, évêque de Chartres; Alain des Iles; le pape Célestin II, etc.



guère pour elle que cette humble place de servante de la théologie qu'on s'empresse tant de lui offrir, depuis qu'émancipée et triomphante elle ne veut plus souffrir de maître. Il obéissait plutôt à un sentiment qu'à une conviction. C'était une ame philosophique qui se sentait pressée de vérifier ses croyances, de les admettre avec réflexion et jugement, qui ne pouvait se résoudre à vivre d'aumônes, à accepter des convictions toutes faites; mais il passait sa vie à proclamer ce principe et à l'appliquer, sans méditer sur sa nature, sans en chercher les conséquences. Il y avait en lui comme un besoin de précision et d'exactitude qu'il porta souvent à l'excès, et qui dégénère en vaine subtilité, mais qui en revanche lui apprit à se défier des maximes reçues dans l'école, à les peser, à les retourner avant de leur donner accès dans son esprit, à compter plutôt sur lui-même que sur un secours étranger, et à développer ainsi son penchant à l'indépendance, avant de s'être aperçu que l'indépendance était un droit et en même temps un devoir. Il reconnaissait explicitement la suprématie de la foi, et ne voulait que se soumettre en homme éclairé. Quand il disait qu'il voulait comprendre avant de croire, c'est qu'il pensait en même temps que toute la religion pouvait être comprise. Il s'en tenait à la foi de Paul comme saint Bernard; mais saint Bernard se soumettait sans chercher à comprendre : Abélard voulait comprendre, et ne doutait pas d'y parvenir. Saint Bernard, accoutumé au renoncement de soi-même, et trouvant la philosophie inutile, sentait bien qu'elle pouvait être dangereuse; Abélard, qui ne pouvait s'en passer, s'obstinait à la croire inoffensive, pour avoir le droit de lui donner sa vie.

On reproche à Abélard d'avoir manqué de logique et de courage, parce qu'ayant revendiqué pour la philosophie le droit d'exister, il ne l'a pas, du premier coup, établie au-dessus ou du moins à côté de l'autorité religieuse. Est-ce un jugement équitable? Comment Abélard aurait-il compris que toutes les libertés s'enchaînent l'une à l'autre, et que le droit de rejeter n'est que la conséquence naturelle du droit d'examiner et de discuter? Comment, s'il l'avait compris, n'aurait-il pas frémi à cette seule pensée, lui, chrétien et fidèle, profondément convaincu, avec tout son siècle, de la vérité de la religion, et qui ne croyait pas qu'elle pût être ébranlée sans entraîner le monde? De ce que son ame ne pouvait se contenter d'une doctrine imposée sans démonstration, conclure qu'il doutait de la vérité de cette doctrine, c'est ignorer son histoire et celle de son siècle. C'est parce qu'il ne doutait pas qu'il voulait comprendre. Il était si loin de voir la conséquence possible du droit d'examen, qu'il ne défendait ce droit avec

tant d'énergie que parce qu'il n'en connaissait à fond ni la tendance ni la portée. J'ose dire qu'il aurait reculé, s'il avait cru que le christianisme pouvait être ébranlé par l'emploi de sa méthode, et qu'il n'en est pas moins grand. Ce n'est jamais le fondateur d'une doctrine qui en donne le dernier mot. Il y a sur l'esprit de tout novateur un aveuglement qu'il ne faut pas regretter, car c'est à ce prix seulement que le succès des révolutions est possible.

On a dit qu'Abélard avait de l'audace pour la doctrine et qu'il en manquait pour l'action. M. de Rémusat, qui le connaît si bien et le peint en traits si éloquens, l'accuse aussi de faiblesse. Au moins faut-il restreindre ce jugement dans de justes bornes. Quelle est donc l'action de sa vie publique où il a manqué de courage? Est-ce lorsque, nouveau dans l'enseignement, il a, pour son coup d'essai, relevé le nominalisme atteint par les foudres d'un concile? ou lorsqu'après sa disgrace, réfugié chez les moines de Saint-Denis, il entre en lutte contre la redoutable puissance de Suger? est-ce dans cette réforme de l'abbaye de Saint-Gildas, où il essaie, au péril de sa vie, de maintenir la discipline? Condamné une première fois, voit-on qu'il ait reculé dans son enseignement? M. de Rémusat remarque lui-même qu'après sa seconde condamnation, il a désavoué les hérésies qu'on lui imputait, sans rien rétracter de ses prétentions philosophiques. Ce concile de Sens, qui l'a écrasé, c'est à sa demande qu'il s'est rassemblé, c'est lui qui a voulu venir, poursuivi par des inimitiés puissantes, affronter la parole de saint Bernard et la colère de ses ennemis, sans autre appui que la justice de sa cause et cette éloquence tant de fois triomphante. Il est vrai, quand l'heure suprême a sonné, tout son courage se dément. Lorsqu'appelé dans la salle du concile, il voit sur tous les visages la colère et la haine, une résolution implacable, la vaine curiosité d'entendre encore une fois cette éloquence qui va se taire à jamais, glacé dans le fond de l'ame, certain que la condamnation est arrêtée, et pour la première fois frappé du sentiment de son impuissance, il cède devant la force, et il pleure. Qu'aurait-il fait? Protester avec énergie? Il protesta en effet; mais le pape, auquel il en appelle, le condamne aussi sans l'entendre, et Abélard, marchant vers Rome pour soutenir son appel, apprend par les chemins que la condamnation est sanctionnée, la peine aggravée. Devait-il se relever sous l'outrage, déchirer cette robe monacale, et, anticipant le rôle de Luther, fonder un schisme dans l'église ou se livrer sans retour à la philosophie? Mais le siècle d'Abélard n'est encore que le XII^e^ siècle; un tel cri de liberté se serait perdu sans écho; les cachots et la mort étaient tout

prêts, et enfin, par-dessus tout, ce qui enchaînait Abélard à son malheur, il avait la foi! La foi d'Abélard n'était pas cette foi consolante et pleine d'abandon que l'église catholique appelle la foi d'un enfant. Il croyait sans aimer. Il ne pouvait ni renoncer à sa croyance, ni apaiser la révolte de sa raison. Avant de trop mépriser sa faiblesse, mesurons bien tout le poids de cette force accablante qui retombe sur son esprit et sur son cœur, et comprenons, s'il se peut, l'excès de son désespoir, lorsqu'égaré, sans amis, courbé sous une condamnation terrible, allant chercher à Rome ou justice ou pitié, il s'arrêta en chemin dans la maison de Pierre-le-Vénérable, et cacha parmi les moines de Cluny le reste de sa triste vie.

Dirons-nous en finissant, avec M. de Rémusat, qu'Abélard est au-dessous de sa renommée (1)? Nous n'avons rien dissimulé de ses fautes. Abélard est soutenu par un profond sentiment de son droit, par son orgueil peut-être, par l'exaltation qui naît de la lutte, mais il n'a pas de caractère. Ce n'est pas sa volonté qui le mène, c'est sa passion. Il aime la liberté bien plus qu'il ne la comprend. Il l'aime trop pour la trahir; il ne la comprend pas assez pour donner à la révolution dont il est le héros toute la grandeur qu'elle comportait. Il ne sut jamais ce qu'on gagne à s'identifier avec sa cause, à s'oublier pour elle. Quand il devrait songer à l'avenir, à la philosophie, à la liberté, il n'est occupé que de sa gloire. Il n'était vraiment grand que dans la chaleur de la discussion. Tour à tour arrogant ou abattu, comme tous ceux chez qui l'imagination domine, exalté par la victoire, enivré par les applaudissemens, par l'attente passionnée de la foule, ou privé de ressort et d'énergie par le sentiment de son impuissance, il fut toujours dans la prospérité au niveau de sa fortune; mais l'ascendant de saint Bernard le terrassa.

Tout grand homme a ses faiblesses : voilà celles d'Abélard. Chef de parti, il n'a pas su déployer un grand caractère; défenseur de la raison, il n'en a pas connu tous les droits. Ses passions l'ont débordé. Il a manqué d'unité et de règle en tout.

Mais aussi quelle ardeur! quelle activité! Pendant trente ans, il occupe le monde. Quand est-ce que cette vie s'arrête? Le lendemain d'un triomphe, il recommence. Il parcourt toute la science de son temps, il renouvelle la philosophie, il s'empare en maître de la théologie, il laisse partout sa trace. Que lui a-t-on épargné? Rien ne l'abat; ce cœur déchiré se comprime, cette honte s'oublie, la science a le

(1) Tome II, page 545.

dessus. Écrasé pour un temps par Fulbert, il n'a pas, je l'avoue, cette dignité dans le malheur qui eût commandé le respect pour la personne. Le philosophe reparaît tout entier, il est lui-même au Paraclet. De son rocher de Saint-Gildas, il domine le monde de la pensée. Même à soixante-trois ans, à Cluny, il écrit, il a toute sa force. Ces concessions dont on parle, que sont-elles? Il a jeté de sa main son livre dans les flammes; il a pleuré! Il a rétracté ses erreurs sur la trinité, sur la rédemption! Eh! qu'importe à M. de Rémusat? Il n'a pas rétracté la liberté de penser; il est resté fidèle à la dialectique. Le jugement de saint Bernard est le vrai : ce n'est pas l'hérétique qu'il a combattu dans Abélard, c'est le philosophe; disons mieux, à l'éternel honneur d'Abélard, c'est la philosophie.

Nous défendons le héros de M. de Rémusat contre lui-même et avec les armes qu'il nous fournit. M. de Rémusat ne peut souffrir de restrictions à la liberté; mais, quand nous pensons à tout ce qu'elle a coûté, nous savons trop de gré à ceux qui nous l'ont transmise comme un immortel héritage pour leur disputer leur gloire.

M. de Rémusat nous donne Abélard tout entier; il le peint avec l'émotion d'un poète et le juge avec la fermeté d'un philosophe. Ce livre n'est pas une monographie d'Abélard, c'est le premier chapitre d'une histoire de la liberté de penser. Une érudition vaste et précise, une aptitude singulière à suivre jusqu'au bout le fil délié des raisonnemens d'Abélard, une fermeté d'esprit, une sûreté de méthode, qui permettent de ramener, quand il le faut, toute cette dialectique au langage simple et clair de la philosophie moderne, pour la juger à la lumière d'un infaillible bon sens, tels sont les mérites qui font de ce livre un modèle pour les futurs historiens de la scolastique. M. de Rémusat a pris, comme de raison, la plus belle part. Il n'y a, dans tout le moyen-âge, qu'une seule époque qui puisse rivaliser d'importance et d'intérêt avec ces premiers temps de la scolastique, c'est le moment où la scolastique périt. M. de Rémusat nous la montre à son origine comme une conquête de l'esprit philosophique; une histoire du XVI[e] siècle pourrait nous la montrer à sa décadence comme un obstacle à l'essor de la pensée. Telle est la dure condition de tous nos progrès et la suprême leçon de l'histoire.

JULES SIMON.

# FRANZ COPPOLA.

L'Italie est un cygne, elle meurt en chantant.

Musique italienne et musique allemande,
C'est une question qui ne finit jamais;
L'un proclame l'orchestre et l'autre le gourmande;
Celui-ci n'a de goût que pour les grands effets,
Les modulations, les clairons et leur bande;
Celui-là veut un air sentimental et frais.

Vous aimez Bellini, je suppose, madame?
Et certes, volontiers, je conviens avec vous
Que c'est un enchanteur dont la voix porte à l'ame,
Un maestro divin, et que, si j'étais femme,
Ce cygne élégiaque, harmonieux et doux,
Je le préférerais à Mozart comme à tous.

Il avait des accens de tendresse divine,
De suaves langueurs d'un délire infini;
C'était le chant d'Orphée au fond de sa poitrine,
Une amoureuse voix soupirant son ennui.
Un poète a parlé des larmes de Racine;
Ne chantera-t-on pas les pleurs de Bellini?

Lui, de même, il savait pencher l'urne sonore
Et pleurer; il savait éclater en sanglots,
Et, pareille au ruisseau qui coule et qui s'ignore,
Son ame féminine, où vibraient les échos
De ces mille tourmens dont l'amour nous dévore,
Versait la mélodie et les larmes à flots.

Il pleurait pour Arthur, il pleurait pour Elvire,
La belle délaissée au suave délire;
Et, s'il voulait chanter l'héroïque Norma,
Une larme glissait furtive sur sa lyre,
Et la corde d'airain, qui frémissait déjà,
Sur un mode plus doux prenait *Casta diva.*

Mais ne trouvez-vous pas que cette mélodie
Tourne bien, par instans, à la monotonie,
Et qu'en cette chanson, qui s'oublie aux hélas!
Un peu de Rossini parfois ne nuirait pas?
J'aime le clair de lune et sa mélancolie,
Mais du soleil, pourtant, il faut bien faire cas.

Beethoven est immense, et son esprit sublime,
Emporté dans les airs par la nuée en feu,
Du monde instrumental a fécondé l'abîme;
L'orchestre, dont la vague à son souffle s'anime,
Ou mollement s'endort sous un ciel calme et bleu,
Avec toutes ses voix le proclame son dieu.

Weber est romantique. — Au fond de cette grotte
Si Miranda soupire, ou fredonne Ariel,
Si le cristal filtré par le roc éternel,
En creusant le granit, goutte à goutte clapote,
Si le cor égaré pousse un douteux appel,
Quel que soit le mystère, il en saura la note.

D'un côté Samiel et de l'autre Oberon,
Ces esprits familiers, bizarres camarades,
Lui révèlent les bruits de la création;
Il entend les lutins mener leurs sérénades,
Il sait le frais motif que chantent les cascades
Au croissant de la lune ouvert à l'horizon.

Notes d'or et d'airain! l'une vibrante et claire
Comme un grelot d'argent que secoue un lutin,
L'autre portant en soi la flamme et le tonnerre,
Et les mornes rumeurs de l'orage lointain.
J'ai pourtant ouï dire, un jour, à mon voisin,
Que Weber s'est servi de la gamme ordinaire.

Ne penserez-vous pas, madame, comme moi
(Ceci pour revenir à notre causerie)
Que souvent, au milieu de cette symphonie
Où trône Beethoven en légitime roi,
De tant de bruits pompeux l'oreille est éblouie,
Et d'admirer si fort déplore un peu la loi?

Oui, c'est une forêt auguste, immense, altière,
Que cette symphonie avec sa profondeur,
Ses grottes, ses torrens, ses échos, son mystère;
Mais j'y voudrais parfois rencontrer la clairière,
Et dans la solennelle et mystique épaisseur,
Profane, j'ai souvent regretté l'émondeur.

Weber! à celui-là je ne sais quel reproche
Adresser. Fantastique, impétueux, ardent,
Les mondes souterrains grondent à son approche;
D'originalité, nul n'en eut jamais tant.
Quel poëme, *Freyschütz!* On l'avouera, pourtant,
Ce n'est pas toujours clair comme de l'eau de roche.

— Ainsi, rien de parfait sous ce beau ciel de l'art;
Triste abus de toucher à l'essence des choses,
Et de porter trop loin le feu de son regard!
Le chant de Bellini, l'orchestre de Mozart!
Plus d'un peintre a rêvé de ces métamorphoses :
Que les cactus aussi n'ont-ils l'odeur des roses?

Dessin de Raphaël, et couleur de Titien!
La question, mon cher, vous voyez, n'est pas neuve :
Symphonie allemande et chant italien?
Prenez à chaque source, épuisez chaque fleuve,
De quarante élémens composez votre bien,
Et nous verrons ensuite à juger de l'épreuve.

L'issue est glorieuse, et certes vaut son prix :
Satisfaire à la fois chaque dilettantisme !
Recueillir les bravos des différens partis,
Prêcher pour tous les saints ! eh ! mais, à mon avis,
C'est le comble de l'art et du charlatanisme :
Vous appelez cela, j'imagine, éclectisme?

— En effet, c'est le mot, l'éclectisme est partout,
Dans la philosophie et dans la politique;
Pourquoi donc, s'il vous plaît, à son tour la musique
N'en aurait-elle pas senti le contre-coup?
Un dogme, quel qu'il soit, répugne à notre goût;
Quand le diable fut vieux, il devint éclectique.

Je connais à Florence un maître sans pareil,
Dont, si vous permettez, je vous dirai l'histoire;
L'univers, avant peu, parlera de sa gloire,
Car de l'esprit du siècle il sait prendre conseil;
Tous les styles vivans sont dans son écritoire :
Il mettrait en duo la lune et le soleil !

Tantôt c'est Beethoven et tantôt Cimarose,
Et, si la cavatine un instant se repose,
L'orchestre en mal d'enfant travaille un contre-point.
D'imagination, on dit qu'il n'en a point,
Mais c'est prodigieux comme en lui toute chose
S'adapte, s'enchevêtre, et se lie et se joint.

J'assistai l'an dernier à la plus belle fête
Qu'on eût jamais encor vue à *la Pergola;*
Pour la première fois on donnait ce soir-là
Une partition de l'illustre poète
(Ses amis le nommaient ainsi dans leur gazette);
Florence et son grand-duc étaient à l'opéra.

Le sujet, emprunté de l'histoire biblique
(*La reine de Saba chez le roi Salomon*),
Avait du grandiose et l'ampleur magnifique
Qu'on est en droit d'attendre avec un pareil nom;
Tous vantaient les décors, et, quant à la musique,
Le maestro s'était surpassé, disait-on.

Certes, on disait vrai; pour ma part, je défie
Qu'on ait jamais produit rien de si colossal.
J'aperçois Babylone en cette mélodie;
Et ne voyez-vous point dans l'andante final
Que de métaphysique et de philosophie?
Mais c'est fait, tout cela, pour confondre Pascal!

Un air de Salomon, *maestoso*, sublime,
Dans le style pompeux de Bach et de Handel,
Obtint de l'assemblée un succès unanime;
Puis, l'auteur à Mozart ayant fait un appel,
Les harpes de Sion frémirent sur l'abîme,
Et ce fut un concert à vous ravir au ciel.

Beethoven se montra durant un intermède,
Chantant le clair de lune et la sérénité
D'une nuit d'Orient voluptueuse et tiède;
Mais quand le sorcier-roi de son sceptre enchanté
Conjura la nature, appelant à son aide
Ses légions d'Esprits dans un *air agité;*

De qui ce fut le tour, faut-il qu'on vous le dise?
Vous l'aviez deviné; — le chantre d'Oberon
S'empara du théâtre, et soudain, ô surprise!
On vit le roi des rois causer avec la brise
Qui, messagère active aux ailes de héron,
Transmettait aux lutins la voix de Salomon. —

De cette symphonie étrange, orientale,
Effet prodigieux! j'assistais de ma stalle
Aux évocations du sublime devin :
Les siècles à mes yeux disparaissaient soudain,
Et je voyais surgir cette ombre colossale,
D'un signe de son doigt enchaînant le destin!

Jardins de Salomon, labyrinthe féerique!
J'entendais vos concerts, vos murmures, vos bruits;
La salamandre en feu rampait au bord des puits,
Et, sous les bois profonds dont l'opale des nuits
De son fleuve laiteux baignait la cime antique,
Les oiseaux éveillés changeaient l'air en musique.

Sous les cèdres touffus, les palmiers odorans,
Sous les pins suant l'ambre et la térébenthine,
Rôdaient, en secouant leur clochette argentine,
Des couleuvres d'azur, hiéroglyphes vivans,
Mises là pour montrer aux regards clairvoyans
Les secrets imprimés sur leur peau serpentine. —

C'est là, loin du divan et loin de son vizir,
Qu'à l'heure où le harem s'endort dans le silence,
Le sultan exaucé dans son moindre désir,
Rassasié d'amour, de gloire et de science,
Se retire la nuit pour donner audience
Aux démons familiers qu'il lui plaît d'asservir.

Romantique à l'excès, fantasque, aérienne,
La musique à mon sens rendait on ne peut mieux
Tous les enchantemens d'une pareille scène,
Et certain tremolo sourd et mystérieux,
Imitant l'eau qui tombe au creux d'une fontaine,
Produisait un effet des plus délicieux.

Mais, pour la passion, la rêverie et l'ame,
Tout ce que j'ai cité n'était rien, sur ma foi,
Près d'un vaste duo que, vers la fin du drame,
La reine de Saba chantait avec le roi;
Morceau tel qu'on n'en a jamais écrit, je croi,
Et dont ici je veux esquisser le programme.

Dans un adagio pittoresque, avec chœur
D'étoiles et d'oiseaux, de plus en *ut mineur*,
Et qui de Spinoza démontrait le système,
Salomon, sceptre en main, au front son diadème,
A sa royale hôtesse, en un discours suprême,
Exposait le néant de l'humaine grandeur.

Après un début ample et tout cosmogonique,
Dont le ton rappelait cet air monumental
Du pontife d'Isis dans *la Flûte magique*,
Un chant de violoncelle avec cor *principal*
Du solo de la reine amenait la réplique
Avec un mysticisme assez oriental.

— « Le clairon des remparts frappe l'écho sonore,
« Les coursiers du désert commencent à hennir;
« En vain, ô majesté, je veux rester encore,
« Nul pouvoir plus long-temps ne doit me retenir.
« Et je m'éloigne; adieu, toi dont le souvenir
« Immortel va me suivre au pays de l'aurore! »

— « Fantôme éblouissant, pourquoi m'être apparu
« Si tu devais t'enfuir dès le matin venu?
« Pourquoi t'être levée, étoile de lumière,
« Si tu devais ainsi, dans ma nuit solitaire,
« Après tant de bonheur et d'espoir entrevu,
« Me laisser morne et triste à ma douleur première?

« De grace, un jour encor. — Les destins ont parlé,
« Et nous, humbles mortels, nous devons nous soumettre;
— « Loi terrible! Adieu donc, ô ma reine. — Adieu, maître! » —
Agitato brûlant, cinq bémols à la clé.....
Puis, à peine le calme achevait de renaître,
Que les cuivres sonnaient l'appel du défilé.

Salomon, tout entier en proie à sa tristesse,
Et son front douloureux vers la terre penché,
Menait à ses coursiers l'adorable princesse
Dont l'œil noir rayonnait, sous ses voiles caché,
D'une larme limpide et plus enchanteresse
Que le diamant rare à son col attaché.

Elle fuit au désert, la pudique sultane,
Elle fuit, la prêtresse aux lèvres de corail;
Autour du palanquin, où la tristesse plane,
L'esclave nubien agite l'éventail.
Passez et défilez, splendide caravane,
Dromadaires chargés des trésors du sérail!

Pour les dilettanti du style pittoresque
L'énumération, certes, aurait beau jeu,
Et j'entrevois d'ici l'incomparable fresque :
Peindre la caravane et le désert de feu,
Les housses, les caftans, tout ce rouge et ce bleu,
Quelle tentation! J'y succomberais presque.

J'aime mieux cependant parler de l'opéra,
De la marche s'entend, pompeuse et triomphale
Que l'orchestre entonnait à grand train de cymbale.
Vous n'imaginez point ce qu'on découvrait là;
C'était une merveille, un vrai panorama,
Que cette symphonie à jamais sans égale;

Mais un panorama fantastique à mes yeux,
Où passaient devant nous, légions imprévues,
Au lieu de princes noirs et de pachas hideux
Et d'esclaves chassant les almés demi-nues,
Cimarosa, Mozart, Gluck, Weber, tous les dieux
Dont l'orchestre évoquait les figures connues.

Je les vis défiler guidant les escadrons,
Qui sur un éléphant, qui sur un dromadaire :
Celui-là, devant qui s'inclinent tous les fronts,
N'est point, comme on le dit, quelque sultan vulgaire,
Mais le grand maestro, l'Amphion janissaire,
Rossini! Sonnez tous, fanfares et clairons.

Et cet autre sublime, au regard de pontife,
Qui, dans son palanquin par six nègres porté,
S'avance sur un air plein de solennité
Qu'a marqué le lion de sa puissante griffe,
Dites, est-ce un émir? un devin? un calife?
Un mage par l'Esprit en ses nuits visité?

Un roi mage, oui, plutôt, que l'étoile dirige,
Le mage Beethoven, immortel pèlerin,
Roi-pasteur que l'étoile au ciel guide sans fin,
Et qui, par les rochers où plane le vertige,
Va poursuivant toujours le mystique prodige,
Sûr qu'un divin messie est au bout du chemin!

A chaque mouvement comme à chaque formule
Que l'orchestre prenait, allègre ou solennel,
Le fantôme évoqué glissait au crépuscule
Pour s'effacer bientôt dans le groupe réel.
Tel qu'un blond cardinal du temps de Raphaël,
Je vis ainsi passer Bellini sur sa mule,

Puis tous les grands vizirs, les sultans et les rois :
Meyerbeer, Spohr, Auber, Spontini, Mercadante,
Celui-ci modérant une cavale ardente,
Celui-là fredonnant sous un chapeau chinois
Dont tous les clochetons babillaient à la fois;
Cet autre sur un bœuf à la masse imposante.

Je vis plus d'un lourdaud et plus d'un charlatan,
Comme bien vous pensez, en cette caravane;
Un surtout me ravit : à son air de sultan,
Pour Beethoven lui-même on l'eût pris, Dieu me damne!
Mais sous le harnais d'or perçait l'oreille d'âne,
Et l'habit d'Arlequin sous le riche caftan.....

L'auditoire enchanté porta ce beau finale
Aux astres, comme on dit en style d'opéra;
On admira surtout la marche triomphale,
D'un motif héroïque et plein de bravura;
Et, du haut jusqu'en bas, ce ne fut dans la salle,
Au tomber du rideau, qu'un immense hurra.

Bizarre fanatisme impossible à décrire!
Couronnes et bouquets, madrigaux, vers d'album,
Se mirent à pleuvoir sur le proscénium.
C'est un poison des cieux que distille la lyre!
Hommes, femmes, enfans, s'agitaient en délire;
On eût dit à les voir des buveurs d'opium.

Aux acclamations d'un public idolâtre,
Neuf fois le maestro parut sur le théâtre,
Ramenant d'une main la reine de Saba,
De l'autre Salomon tout décoiffé déjà;
Puis, lorsque tant de mains furent lasses de battre,
La rampe s'éteignit et le rideau tomba.

Beaucoup de bruit, puis rien! des fleurs! des fleurs encore!
Puis un quart d'heure après cette salle sonore
Demeure froide et vide, et tout s'est effacé.
Oh! notre gloire humaine, étrange météore
Dont la trace s'éteint sitôt qu'il a passé!
Qui sait? Le mieux peut-être est d'imiter Rancé.

Quant à moi, j'ai toujours estimé que deux choses
Se ressemblaient au monde épouvantablement :
Je parle d'un succès et d'un enterrement.
Partout même public en train d'apothéoses
Et passant au hasard, sans trop chercher les causes,
De l'acclamation à l'attendrissement.

Puis, quand tout est fini, quand la farce est jouée,
Quand à crier bravo la voix s'est enrouée,
Le silence et la nuit rentrent dans leur palais.
Ces pompes, ces clameurs, vaine et folle nuée,
Chef-d'œuvre et trépassé, munis de leurs brevets,
Vers l'immortalité s'en vont seuls désormais!

Or, tout en agitant quelque immense problème,
Je m'en revenais seul par les quais de l'Arno,
Quand j'aperçus de loin un petit homme blême
Qui machinalement regardait couler l'eau.
Je m'approchai : c'était l'illustre maestro,
L'auteur de *Salomon*, Franz Coppola lui-même.

Par la porte secrète il s'était esquivé,
Et, n'étant orateur ni profond politique
(Comme nous avons vu maint pianiste achevé
Nous en donner depuis l'exemple magnifique),
Il avait prudemment décliné la réplique
Du discours solennel à ces cas réservé.

— « Pardon, lui dis-je alors, si je vous importune;
Mais je sors du théâtre, et puisque je vous tien,
Puisqu'un heureux hasard et ma bonne fortune
Me font vous rencontrer, je vous dirai combien
J'admire votre ouvrage, ô grand musicien!
Dussé-je vous tenir une heure au clair de lune!

« Non, jamais on ne vit pareil enchantement,
Et vous avez d'un coup tourné toutes les têtes.
Que sont Bach et Mozart près de ce que vous êtes! » —
Le petit maestro sourit modestement,
Et, sans trop me paraître ému du compliment,
Du bout de son mouchoir essuya ses lunettes.

— « Oh ! mon Dieu, vous voyez un homme bien chétif,
Reprit-il ; mon génie, en somme, est peu de chose,
Et, si vous en pouviez connaître ici la dose,
Vous parleriez de moi moins au superlatif.
Je prends à l'un l'orchestre, à l'autre le motif,
Et, pour mieux composer, d'abord je décompose.

« Par un art merveilleux que je tiens d'un sorcier,
Brave homme qui sans moi serait mort sur la paille,
J'extrais en un moment tout l'esprit d'un cahier,
Tout le suc d'un chef-d'œuvre, et, lorsque je travaille,
Du flacon de cristal où je tiens ma trouvaille,
Je répands une goutte ou deux dans l'encrier.

« Poète, dites-vous? musicien, artiste?
Oh ! que non pas, monsieur! moi, je suis alchimiste!
Quatre grains de cela, trois drachmes de ceci :
Je combine, j'assemble, et je parviens ainsi
A ces effets puissans auxquels rien ne résiste;
Quant à créer, vraiment, je n'en ai nul souci.

« D'ailleurs, c'est caresser une étrange chimère,
Que prétendre créer, au temps où nous vivons;
Beethoven et Mozart, comme le vieil Homère,
Pour la postérité disaient : Nous travaillons.
Pour la postérité? Je suis fils de ma mère :
Ils ont eu du génie, et nous en profitons!

« Bien fou qui se consume en de stériles veilles,
Qui se rompt la cervelle à chercher le vrai beau;
La nature épuisée est à bout de merveilles,
Elle a donné le son, il nous reste l'écho;
Faisons des bracelets et des pendans d'oreilles :
Dieu seul a le secret de l'or et du nouveau!

« Quoi ! d'une idée ici je me ferais l'apôtre,
Et j'irais en son nom chercher mon Golgotha!
Ces efforts ne sont plus d'un temps comme le nôtre,
La Muse d'aujourd'hui s'appelle Industria!
Mozart dans une fiole, et Rossini dans l'autre,
Que pensez-vous, monsieur, de ce système-là?

— « Mais je pense, mon cher, que vous êtes un maître,
Et que ce siècle-ci vous doit un monument.
Par la mort-dieu, qu'au fond vous semblez le connaître!
Comme musicien, je vous trouvais bien grand,
Illustre Coppola, tout à l'heure, et peut-être
Le philosophe en vous est-il plus surprenant.

« Et dire, ô maladroit, que pour un lunatique
Je vous prenais d'abord, quand vous m'avez parlé
De sorcier, d'alchimie et d'eau cabalistique,
De Mozart dans votre encre à Bellini mêlé;
Mais ce n'était, je vois, que simple rhétorique,
Et de l'allégorie à présent j'ai la clé!

— « Rhétorique, monsieur! je parle sans figure;
Avouez-le tout net, vous ne me croyez pas.
N'importe! vous serez convaincu, je le jure;
Venez jusque chez moi, je demeure à deux pas.
D'ailleurs, la nuit est belle à courir l'aventure. » —
Et, parlant de la sorte, il me prit par le bras.

Nous cheminâmes donc par l'ombre et le silence
Cinq minutes au plus, et bientôt au détour
Des jardins de l'hôtel du résident de France,
Dont les tilleuls en fleur embaumaient le faubourg,
Mon homme fit un signe, et s'arrêta tout court
Devant une maison de modeste apparence.

Au palais enchanté nous touchions, grace au ciel;
Il sonna, nul ne vint d'abord à son appel,
Et lui, de resonner alors de main de maître.
Déjà son large front devenait solennel,
Quand nous vîmes enfin s'éclairer la fenêtre,
Et sur les blancs rideaux une ombre disparaître.

On ouvrit, et soudain, non, jamais œil plus bleu,
Jamais lèvre plus pâle et plus décolorée,
Ne frappa mes regards! Sur le pas de l'entrée,
Une enfant nous reçut, une vierge éthérée;
Seize ans! une ame prête à s'envoler vers Dieu!
La bougie en ses mains semblait un lys de feu.

— « Tudieu! dit Coppola, c'est bien se faire attendre,
Et nous avons l'oreille un peu dure ce soir.
— « Pardon, maître, pardon; n'allez pas m'en vouloir:
Je chantais dans ma chambre, et n'ai pu vous entendre. »
Et sa peau délicate, aisée à s'émouvoir,
S'éclaira d'un reflet du rose le plus tendre.

Puis le musicien d'un ton plus radouci :
— « C'est ma nièce, monsieur, oui-dà : miss Sensitive!
(A cause de ses nerfs je l'ai nommée ainsi.)
Elle est presque toujours souffrante et maladive;
Mais quelle intelligence! et quelle voix aussi!
Près de mon oiseau bleu, Sontag n'est qu'une grive.

« Ah! si l'enfant voulait débuter, quel succès!
Avant un an, monsieur, vous la verriez princesse;
Mais nous sommes farouche et timide à l'excès;
Pour le plus petit mot, nous tombons en faiblesse.
Je tremble que ce soir elle n'ait un accès.
Tenez, la voyez-vous qui s'éloigne et nous laisse? »

Telle en effet qu'une ombre, et sans que de ses pas
On entendît le bruit, la douce jeune fille
Se dérobait à nous. — « Ne regrettez-vous pas
De voir si lestement retourner vers sa grille
La nonnette aux abois? » — « Pauvre petite, hélas!
Reprit le maestro, comme son regard brille!

« C'est de l'accès qui vient le signe régulier.
— Que parlez-vous d'accès? — Sur son front magnétique
Ne lisez-vous donc pas le secret tout entier?
Elle va s'endormir d'un sommeil fantastique,
Puis courir au jardin, puis s'asseoir au clavier,
Et chanter jusqu'au jour une folle musique;

« Des airs qu'elle improvise, étranges, inouis,
Qu'on essaierait en vain de transcrire à la plume,
Des hymnes pour les fleurs et pour l'astre des nuits.
Après avoir erré les pieds nus dans la brume,
Hier elle s'éveilla sur la marge d'un puits;
Comprenez-vous enfin le mal qui la consume?

« Oh! c'est un mal cruel, déplorable à jamais,
Pour moi surtout, monsieur! Non, vous ne pouvez croire
A combien d'embarras m'exposent ses accès?
Des tours qu'elle me joue on ferait une histoire.
Je l'aime cependant; si je vous racontais....
Mais visitons d'abord notre laboratoire. »

Au seuil du tabernacle, en effet, nous touchions;
Nous entrâmes : ici grande fut ma surprise,
Quand je vis s'étager du sol jusqu'aux plafonds,
Au lieu de manuscrits et de partitions,
Des fioles dont une eau de couleur jaune ou grise,
Rose ou bleue, éclairait le cristal de Venise.

D'un côté le piano fracassé, vermoulu;
De l'autre un alambic de forme singulière,
Puis des partitions, des manuscrits à terre,
Le tout horriblement mélangé, confondu;
De pièces, de morceaux, mirifique inventaire!
Des œuvres de la veille étrange résidu!

Sur ces divers fragmens d'écriture effacée,
A peine pouvait-on des primitifs auteurs,
A force de travail, lire encor la pensée,
Et je me rappelai, chez les distillateurs,
Ces informes amas de feuilles et de fleurs
Dont la divine essence en un vase est passée.

— « Donc ceci, mon cher maître, est votre cabinet?
M'écriai-je. — Oui, sans doute. — Eh! mais, sans vous déplaire,
On se croirait plutôt chez un apothicaire.
— Apothicaire! Eh! eh! pour vous parler tout net,
Nous le sommes un peu; qui plus ou moins ne l'est?
Je vous ai dit d'ailleurs ma formule ordinaire.

« Trois drachmes de Weber, cent de Donizetti!
Je combine, j'extrais et je volatilise.
Pensez-vous que l'on puisse être mieux assorti?
S'il me manque un seul nom, j'entends qu'on me le dise. »
Et tandis qu'il parlait, je lus cette devise
Sur le plus gros flacon : *Spiritus Mozarti*.

— « Prenez sur l'étagère à votre fantaisie,
Me dit le maestro; de notre pharmacie
Débouchez, sans scrupule, une fiole au hasard,
Quelqu'un de ces flacons merveilleux où mon art
Goutte à goutte concentre, ainsi qu'un divin nard,
L'esprit de la musique et de la poésie. »

Je pris sur la tablette un petit flacon vert
Dont l'éclat d'émeraude attirait ma paupière;
Et, voyez le prodige! à peine l'eus-je ouvert,
Qu'un sauvage parfum se répandit dans l'air,
Je ne sais quelle odeur de chêne et de bruyère,
Quelle étrange senteur vivace et forestière!

Effet surnaturel! je crus voir dans les bois
La lune se lever, et flotter la bruine
De la source qui tombe au creux de la ravine;
— « Écoutez, écoutez! m'écriai-je; trois fois
A retenti le cor, et la chasse est voisine;
La meute fantastique emplit l'air de sa voix.

« Les hiboux effrayés hurlent dans leur simarre,
Et sous le noir taillis où s'engouffre le vent
S'élève d'un réchaud une flamme bizarre;
La cascade en rumeur s'enfle et devient torrent.
Hurra! j'ai vu la biche, au son de la fanfare,
Traverser le chemin, une balle à son flanc.

— « Tout beau! s'écria Franz; arrêtez, camarade;
Vous avez respiré le flacon de Weber,
Et je vois qu'il est temps, comme dans la ballade,
Que le maître-sorcier lève sa main dans l'air!
Voyez, il n'est ici ni torrent ni cascade,
Et jamais à Florence on n'eut un ciel plus clair !

« Ah! diable, la liqueur est tout évaporée;
Ne pouviez-vous donc pas remettre le bouchon?
Il va m'en coûter cher pour votre illusion.
N'importe. Seulement assez pour la soirée.
Je craindrais de vous voir la cervelle enivrée,
Si vous recommenciez sur un autre flacon.

« Certes, vous en usez d'ailleurs fort à votre aise;
Je vous dis : Respirez, et vous absorbez tout.
Si je vous laissais seul ici, qu'à Dieu ne plaise!
De mes trésors bientôt on vous verrait à bout.
Mozart, Cimarosa, Beethoven, Pergolèse,
Ce serait à mourir asphyxié du coup!

« Il faut, à ce propos, que de miss Sensitive
Je vous conte, mon cher, un acte fabuleux :
Figurez-vous qu'un soir, la nonnette aux yeux bleus,
Comme j'étais absent, dans cette chambre arrive,
Vide en son arrosoir mes philtres merveilleux,
Et court en inonder les fleurs qu'elle cultive.

« O douleur! voyez-vous Mozart et Beethoven,
Ce collyre enchanté, cette ame souveraine,
Que mon art des chefs-d'œuvre extrait à si grand'peine
Pour l'employer ensuite à quelque but divin,
Servir, ni plus ni moins que l'eau de la fontaine,
Pour rafraîchir le pied des lys de mon jardin? »

— « Voilà bien, en effet, qui n'est pas ordinaire,
Repris-je en souriant; j'aime l'invention.
Mais qui sait, après tout, si la visionnaire
N'expérimentait point en cette occasion?
Sans doute, à votre exemple elle aura voulu faire,
Et trouver à son tour quelque combinaison.

« Plus d'un secret échappe à nos regards myopes
Que l'œil du somnambule aussitôt va saisir.
Si les fleurs qu'elle arrose avec votre élixir
Miraculeusement éclataient en syncopes,
Dites, si, grace à vous, le monde allait ouïr
Chanter les dahlias et les héliotropes!

« Oh! le charmant concert! L'entendez-vous d'ici?
Le lys enamouré, frais ténor, beau Léandre,
Phrase languissamment son : *Pria che spunti.*
La rose lui répond par un chant doux et tendre,
Et le vieux tournesol, jaune comme Cassandre,
Chevrote dans son coin un motif de Grétry.

« Eh! mais, écoutez donc cette musique étrange;
Qui chante ainsi? les fleurs, dites, ou bien un ange?
Non, jamais on n'ouït telle vibration!
Est-ce une harpe d'or du temple de Sion
Qui soutient cette voix? Et maintenant, qu'entends-je?
Le chant s'éteint et meurt, ô désolation!

— « Vous ne devinez pas? Cette voix métallique,
Ce timbre incomparable et si mélodieux,
C'est ma nièce qui chante, et quant à la musique,
A ce maestoso puissant et glorieux,
Le tout s'est exhalé d'un orgue sympathique
Dont ses doigts délicats ont fait mouvoir les jeux.

« Sans doute elle essayait au clavier, j'imagine,
Quelque nouveau prélude à me chanter demain,
Et le sommeil aura paralysé sa main. » —
A ces mots, d'un ressort il poussa la machine,
Une lucarne au mur s'entr'ouvrit, et soudain
Notre regard plongea dans la pièce voisine.

Figure-toi, lecteur, ô suave tableau!
Une étroite cellule en forme d'oratoire,
Que la lune en tombant, de ses reflets de moire,
Éclairait, et pareille au marbre d'un tombeau,
La main pendante encor sur les touches d'ivoire,
L'ange mélancolique à voix de soprano.

Belle ame d'harmonie et d'extase échauffée!
Le sommeil l'avait prise en son ravissement,
Et son pied, plus mignon que le pied d'une fée,
Sur la pédale encor pesant légèrement,
Il s'exhalait de l'orgue une vague bouffée,
Un bruit plein de mystère et de recueillement!

Le cahier de musique avait glissé par terre
Et gisait à côté d'un grand fauteuil sculpté
Où dormait étendue, et la tête en arrière,
La belle jeune fille au regard velouté,
Dont les yeux assoupis s'ouvraient à la lumière
Comme ces pâles fleurs des tièdes nuits d'été.

Et pour accroître encor l'effet de cette scène,
Un crucifix d'ivoire, ouvrage merveilleux,
Dont la lune argentait la sombre croix d'ébène,
Penchait le long du mur son front silencieux,
Vers qui montait toujours, de l'orgue éteint à peine,
Comme un dernier soupir d'encens mélodieux.

Non, jamais à mes yeux plus étrange spectacle
Ne s'offrit ; — je croyais d'un coin du paradis
Entrevoir le tableau ; fantaisie ou miracle,
Songe, que sais-je, moi ? mes sens étaient ravis,
Et les brises du ciel, qui du frais tabernacle
S'exhalaient, de bien-être inondaient mes esprits...

. . . . . . . . . . . . . . . .

Huit mois s'étaient passés depuis cette aventure,
Lorsqu'aux *Italiens*, traversant un couloir,
Je m'entends tout à coup appeler l'autre soir :
Je m'arrête, et de Franz j'aperçois la figure.
— « Vous ici, mon cher maître? enchanté de vous voir!
Et c'est pour notre hiver un excellent augure.

« A quand le *Salomon ?* car je ne pense pas
Que vous nous visitiez en oisif dilettante;
Les lauriers parisiens vous ont tenté là-bas,
Fort bien ! Si le succès répond à mon attente,
Nous allons écraser de manière éclatante
Ce Giuseppe Verdi dont on fait trop de cas.

« Quant aux autres, vraiment, vous n'aurez pas grand'peine;
Rossini nous déplaît, Mozart n'a plus d'écho,
Et Bellini déjà nous paraît rococo !
La Grisi, savez-vous ? sera bien dans la reine;
Et comment Ronconi dira la grande scène,
Vous vous l'imaginez en voyant *Nabucco*.

— « Vous avez en effet une troupe divine,
Et, si monsieur Vatel donne mon opéra,
Je prétends renforcer de quelque cavatine
Le rôle du vizir, qu'à Mario je destine...

Mais rien ne presse encore, et nous verrons cela. » —
Et notre homme, à ces mots, tristement soupira.

— « Qu'avez-vous donc ce soir, et quel ennui vous gagne?
Je vous trouve, en effet, pensif et mécontent.
— Oui, le mal du pays peut-être... La Romagne,
Monsieur de Metternich... Quelle triste campagne!
Maître, à tes violons reviens tambour battant;
L'Italie est un cygne, elle meurt en chantant... » —

Tout ceci me semblait d'une entente ambiguë,
Et j'allais supplier mon brave Italien
De parler un peu moins en Phébus pythien,
Lorsqu'un coup de sonnette arrêta l'entrevue...
— « Au revoir donc. Ah çà! vous ne me dites rien
De votre nièce? Eh bien! qu'est-elle devenue?

— « Miss Sensitive? Oh! oh! vous ne me croirez pas;
Un mariage d'or! princesse! ambassadrice!
L'ange cataleptique a maintenant des bras
Comme une Clytemnestre et fait quatre repas.
Puis, nous représentons la cour de Vienne en Suisse;
Il faut, vous l'avouerez, que l'air nous réussisse!

« Sa santé, chose étrange! a tué son talent;
Plus un brin de gosier! plus une mélodie!
Et le prince, monsieur, l'épousa pour son chant!
J'ai toujours, quant à moi, pensé que le génie,
De même que la perle, est une maladie :
On en meurt quelquefois, on en guérit souvent! » —

L'acte était commencé; déjà, par la portière,
On entendait les chœurs et Brambilla chanter;
Je rentrai dans la loge. Avant de le quitter,
Je lui promis pourtant mon amitié sincère,
Et, si vous permettez, un de ces soirs, j'espère,
Madame, avoir l'honneur de vous le présenter.

HANS WERNER.

UN

# VOYAGE EN ORIENT

PAR M. D'ESTOURMEL.[1]

Un jour d'été de 1833, je naviguais, par une fraîche brise du matin, dans l'orageux et étroit canal qui sépare l'île d'Hydra de la côte ferme du Péloponèse. J'avais à gauche les vertes montagnes qu'on appelle les Jardins, parce que leurs flancs et leurs pieds sont ombragés de quelques lauriers-roses et de quelques grenadiers; à droite, l'île, ou plutôt le rocher d'Hydra, dont les maisons, pour ainsi dire ciselées dans le rocher, font ressembler la ville à une large écaille de tortue qui dort sur la mer. Nous filions huit nœuds à l'heure, toutes voiles dehors jusqu'aux bonnettes; notre navire, quoique solide et vaste, craquait sous le poids des mâts et sous les coups des grosses lames qui le prenaient en poupe, et qui rejaillissaient en jets d'écume salée sur le pont. En peu d'heures, nous atteignîmes l'entrée du profond golfe d'Athènes. Là, les trois mers se rencontrent dans une embouchure de dix ou douze lieues de largeur. Le choc des lames contraires qui venaient s'y engouffrer produisait un remous terrible; la surface

(1) Deux beaux volumes in-8° avec dessins.

des flots était sillonnée par de longues crêtes d'écume. Tout à coup, balancée entre les collines ondoyantes dont elle coupait la mobile profondeur, nous apparut une embarcation légère qui s'ouvrait avec une prestesse intrépide sa route à travers ce splendide chaos. Elle toucha presque en même temps que nous la plage classique désirée. Nous en vîmes descendre trois voyageurs dont la physionomie vive et spirituelle exprimait cet intérêt prompt et cordial que les enfans de la France, quand ils demeurent fidèles au caractère de leur mère, accordent à tout ce qui s'offre à leur regard de beau, d'illustre, de grand. Ces voyageurs étaient le comte Joseph d'Estourmel et MM. de Gontaut, ses neveux. Le premier était arrivé à l'âge où l'imagination, encore dans toute sa force, se tourne désormais avec une involontaire mélancolie vers les impressions du passé, où le trésor principal de la vie se trouve déposé dans les souvenirs. Et qui, parmi nous, ne croit pas reconnaître dans la Grèce des souvenirs tout personnels, liés par une chaîne d'harmonie aux rêves, aux projets, aux généreuses illusions de sa jeunesse? La carrière administrative dont, sous le gouvernement de la restauration, M. d'Estourmel avait parcouru de la manière la plus honorable les degrés supérieurs, s'était fermée pour lui depuis la soudaine transformation des institutions nationales; mais son esprit, accoutumé aux efforts réguliers du travail, cherchait, dans l'exploration consciencieuse des contrées d'où l'ame littéraire et religieuse de la civilisation européenne est légitimement descendue, une occupation qui pût suffire à son activité; il voulait clore par des peintures à la fois brillantes et vénérables la galerie variée de ses acquisitions intellectuelles. MM. de Gontaut, au printemps de la vie, foulaient avec une gaieté qui n'avait rien d'insouciant cette poussière imprégnée d'immortalité, cette côte que la réflexion fait sembler vieille comme l'histoire, et que l'œil trouve encore fraîche comme la fiction. La curiosité naturelle à cet âge courait au-devant du riche aliment que lui offraient ces terres saintes à tous les titres, que marquent à leur double limite le Parnasse et le Sinaï; on aimait à voir tant d'espérances s'épanouir sur un sol où nous sommes accoutumés à placer le trône du passé. Nous visitâmes ensemble les monumens ruinés de la ville de Minerve, les humbles commencemens de renaissance que la capitale des Grecs affranchis avait alors à présenter aux voyageurs. M. d'Estourmel a consigné dans quelques pages bien pensées et bien écrites les impressions que l'étude d'Athènes venait de graver dans sa mémoire. On y trouve une description méthodique, claire, nullement pesante, de chaque vestige de l'antiquité : les dé-

tails abondent, car, sur le sol privilégié dont les échos répètent encore les chœurs de Sophocle, il n'est pas une pierre qui n'ait son nom, son concert et sa poésie; mais, dans ces pages si remplies, la main la plus chagrine ne trouverait rien à retrancher.

Quelques jours après, nous abordions à Rhodes, charmés de la perspective d'y retrouver cet observateur tout à la fois enthousiaste et gai, si bien Grec par l'instruction, si bien Français par le caractère. Cette fois, des souvenirs d'une nature plus intime allaient, sur le terrain de la chevalerie, solliciter chez lui des émotions nouvelles, et jeter un pont lumineux sur l'abîme de siècles et d'évènemens qui sépare l'antique Hellade de la France contemporaine. Le heaume du croisé est un excellent intermédiaire entre la couronne du sacrificateur et le chapeau du pèlerin moderne. Malheureusement les vents contraires retardèrent de trois jours la relâche de M. d'Estourmel. Il vint à Rhodes le lendemain de notre départ, et s'y livra de bon cœur à ces recherches où des titres de famille, facilement découverts dans ces archives de pierre que la magnanimité indolente des Turcs a gardées intactes, le dédommagèrent amplement de sa fatigue. Les titres, à Rhodes, s'écrivaient avec du sang; ils étaient scellés par la gloire. Le morceau qui concerne cet héroïque abri des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est un des plus remarquables du premier volume par sa clarté et par sa couleur.

« Le moyen-âge est resté à Rhodes avec tout son appareil guerrier, ses tourelles, ses créneaux, ses ogives, ses armoiries. Nous possédons chez nous quelques maisons de ce genre; mais une cité tout entière, c'était un spectacle complètement nouveau pour moi. Le port où nous descendîmes est bordé de quais en grande partie ruinés et de longues murailles hérissées de meurtrières; une belle et haute tour carrée, crénelée, flanquée à son sommet de quatre tourillons, s'élève au-dessus des autres fortifications. Lors du siége, elle s'appelait la tour Saint-Nicolas, et elle fut vigoureusement défendue par un castellane. Une fois les portes franchies, on pénètre à travers un assemblage de maisons bâties en pierre, à petites croisées carrées, à portes basses et cintrées, avec des trottoirs qui ne laissent entre eux qu'une voie étroite. Quelques rues, mieux percées, forment le quartier noble, le faubourg Saint-Germain de Rhodes. Une d'elles, la plus droite et la plus large, a conservé le nom de rue des Chevaliers; elle traverse la ville, aboutissant d'un côté à la mosquée, près de la porte du fort, de l'autre à l'ancienne église patronale de Saint-Jean. Les hôtels qui la bordent sont tels qu'ils étaient à la fin du

XV^e siècle, dont la plupart portent la date. Seulement quelques balcons fermés ont été ajoutés aux fenêtres pour empêcher le jour et surtout les regards de s'introduire du dehors dans l'intérieur des chambres. Des créneaux, de petites tourelles, des gouttières en pierre, s'avancent en saillie sur les façades; de longs câbles sculptés marquent la séparation des étages. Dans l'architecture, des noms se sont conservés qui maintenant ne représentent plus rien. Qu'est-ce, dans nos maisons modernes, qu'une *croisée* autour de laquelle règne un *cordon ?* Un assemblage de vitres et des moulures à l'entour. Mais les anciennes croisées représentaient exactement une croix, comme leur nom l'indique. La forme en fut adoptée à l'époque des croisades, et ce qu'on appela alors un cordon est bien réellement ce câble que je retrouve ici dans les encadremens.

« Ce qui contribue surtout à l'ornement, c'est la profusion d'armoiries en pierre ou en marbre blanc qu'on aperçoit jusque sous les toits; quelquefois on voit réunis jusqu'à sept de ces écussons. La croix de l'ordre est partout, mais jamais seule; la croix ancrée des d'Aubusson lui est accolée sur toutes les portes et les lieux les plus apparens, preuve évidente que la ville fut en grande partie reconstruite après le premier siége. On rencontre aussi fréquemment nos fleurs de lis : les maisons, ainsi décorées, présentent à l'œil un blason complet, souvent avec des devises et des inscriptions en caractères gothiques; mais, au milieu de tant d'objets curieux, le voyageur éprouve un grand désappointement par l'impossibilité de se procurer à Rhodes le moindre renseignement. Les nobles hôtes de ces demeures n'ont laissé personne après eux, et cette colonie chevaleresque, en levant son camp, a emporté son histoire avec elle. Allez donc demander aux Turcs ce que fut Rhodes autrefois? Ils ont trouvé des maisons vides, et s'y sont logés sans plus de façon, oubliant même d'enlever de dessus les murailles ces croix qui semblent encore les défier. Félicitons-nous de leur indifférence; c'est à elle que nous devons la singulière conservation de cette glorieuse cité, dont il n'est pas exact de dire, ainsi que l'affirme l'abbé de Vertot, *qu'elle n'était plus qu'un monceau de pierres et de terre* quand elle fut rendue à Soliman, en 1522. »

C'est à Jérusalem que nous devions rencontrer de nouveau M. d'Estourmel. En faisant le tour de ces murailles où tant d'héroïsme a été prodigué par nos pères (non point en vain, car une lyre impérissable l'a célébré, et rien n'est perdu de ce qu'a touché le génie), notre voyageur chercha-t-il la brèche sur le haut de laquelle *Raimbaud Créton*, son aïeul, arbora le premier l'étendard de la croix? J'en

doute, car beaucoup de modestie est au nombre des qualités les plus attachantes de M. d'Estourmel; mais, à sa place, nous recherchâmes religieusement ces traces glorieuses : la vanité est excusable pour un ami. Elle le serait du moins si quelque chose de petit pouvait tenir sur ce théâtre où les scènes les plus décisives pour les destinées humaines ont été rassemblées par la Providence dans une longue série de siècles semblables l'un à l'autre en ce point-là seul, où les moindres accidens du sol ont acquis des pas qui les ont foulés, des mains qui les ont modifiés, une importance sans égale; lieu dont la simple mention fait battre le cœur et baisser la paupière aux fidèles des trois grandes législations religieuses, d'une extrémité à l'autre de l'univers. Nous parlions tout à l'heure de pèlerins engagés dans le voyage d'Orient : c'est un titre dont M. d'Estourmel se montre digne par la sincérité de sa vénération, par l'empressement infatigable de ses recherches. La description de Jérusalem remplit cent cinquante pages de ses deux volumes. Aucun des chroniqueurs de Godefroy ne l'emporte sur notre contemporain par la franchise des impressions, par la fidélité des peintures; mais, bien qu'ému dans toutes les profondeurs d'une nature affectueuse et croyante, le voyageur garde partout l'aplomb de son observation, la justesse de son coup d'œil, l'ordre méthodique de ses idées. Le morceau suivant, que nous choisissons presque au hasard entre beaucoup d'autres dont l'intention est la même, résume d'une manière très caractéristique cette réunion dans M. d'Estourmel de *deux hommes* avec lesquels on éprouve à s'entendre un plaisir également facile, également pur.

« Une fois pour toutes, je m'expliquerai sur ce que j'entends par ces expressions : *les mêmes lieux*, *la même demeure;* ce qui ne peut jamais vouloir signifier que le même emplacement. Il ne reste pas pierre sur pierre du temple, la cité juive a été ruinée de fond en comble; les prophéties n'ont été que trop bien accomplies, et à chaque pas on peut dire ici : *Consummatum est*. Si donc ailleurs les ames pieuses se font un scrupule de douter, à Jérusalem c'est au contraire la foi qu'on accorderait sans examen à certains récits et à certains monumens, qui serait de nature à troubler les consciences, puisque cette foi aveugle se trouverait en contradiction avec ce qui a été prédit par Jésus-Christ lui-même. Nous avions avec nous un missionnaire espagnol d'une imagination très vive, dont la société me fut utile, parce qu'il savait le français et connaissait bien les localités. Le digne père Casto aurait vu de ses yeux le Sauveur couronné d'épines à la petite fenêtre de l'arcade à laquelle on donne le nom d'*ecce homo*, qu'il n'au-

rait pas été plus convaincu que le bâtiment entier était resté intact depuis Pilate jusqu'à nos jours, malgré Titus et Cosroës. Il supportait impatiemment les objections, et il était bien tenté de déplorer mon incrédulité. J'avais beau lui répéter que personne n'était plus disposé que moi à croire à l'authenticité des traditions par rapport aux emplacemens, que j'en trouvais d'irrécusables garans dans la vénération qui, dès l'aurore du christianisme, s'était attachée aux lieux saints, dans la succession des évêques pendant les premiers temps, et dans la présence continue de familles chrétiennes à Jérusalem; il n'était pas disposé à se contenter de cette déclaration. Elle était pourtant bien sincère, car je ne connais pas de ville au monde qui m'inspire plus la foi des emplacemens, et où les traditions me paraissent plus vivantes. »

Ce n'est pas seulement la cité de David, le sanctuaire des Machabées, les trophées de Titus, les créneaux des croisés, les mosquées dont la sainteté ne le cède, dans l'islam, qu'au temple de la Mecque, ce n'est pas seulement la Jérusalem religieuse et la Jérusalem historique que M. d'Estourmel cherche sous la poussière et le deuil de son abaissement; c'est encore à la clarté toujours vive de la poésie qu'il visite Sion et Siloé : la harpe des prophètes et la lyre chevaleresque de Torquato trouvent dans son récit des échos harmonieux. Entre les lignes sévères de la chronique et les nuages étincelans de la fiction se glissent dans le paysage les contours vaporeux de la légende. Sans y mettre le moindre artifice qui paraisse, M. d'Estourmel sait tirer un bon profit de tous ces matériaux divers. Il est si vrai dans toutes ses impressions, il se livre avec tant d'abandon au plaisir d'être convaincu, il compose un miel de si bon goût avec les fleurs quelquefois suspectes qu'il trouve sur sa route, qu'on ne se sent jamais le courage d'interrompre par des doutes historiques son confiant pèlerinage, éclairci dans ses détails par les illustrations fines et gracieuses que le crayon de M. d'Estourmel ajoute à presque toutes les pages du récit. On devine que Bethléem a sa bonne part du voyage, et, dans le fait, l'itinéraire suivi par M. d'Estourmel n'omet dans l'ancien patrimoine de Chanaan, transformé successivement en terre d'Israël et en royaume féodal de Jérusalem, aucun lieu qui ait été sanctifié par le bâton du patriarche, le manteau du prophète, la cymbale du psalmiste, le sang du martyr ou la lance du croisé.

Plus heureux que nous-même, le pèlerin dont jusqu'à présent nous avons accompagné les pas à la lueur de nos propres souvenirs a passé de Palestine en Égypte, interrogé dans Thèbes le mystère de la civilisation primordiale des grandes associations monarchiques,

rêvé de Platon sur l'emplacement de Saïs, où le père de la philosophie grecque vint apprendre que les compatriotes d'Homère n'étaient, dans la généalogie des pensées humaines, que des enfans inexpérimentés; enfin salué de nouveau, dans les plaines de Mansourah, l'ombre martiale et bénigne de saint Louis, dont il avait pris congé près des remparts de Sagette, où le bon roi donna de ses mains la sépulture aux champions de la croix. M. d'Estourmel parle de cette journée de la Massoure comme un soldat qui s'y serait trouvé; on sent que dans ce désastre national sa propre famille aurait à revendiquer quelque part de cette moisson de gloire douloureuse que le temps recueille sur les tombeaux.

L'ouvrage de M. d'Estourmel est écrit avec une absence totale de prétention, une aisance facile, de bon goût, et un enchaînement remarquable de pensées. Il s'empare du lecteur, et le conduit sans effort comme sans langueur au terme qu'on ne voit pas approcher sans regret. Là, point de morceaux d'apparat, point de ces lambeaux de pourpre qui, dans un si grand nombre de relations dont chacune eut son jour, font ressortir, en cherchant à la déguiser, la pauvreté décolorée du tissu. C'est une odyssée du XIX<sup>e</sup> siècle, jamais chagrine, rarement éclatante, mais dont l'intérêt est soutenu autant que varié. La manière de M. d'Estourmel le rattache à cette école qui fleurit en France dans notre meilleur temps, alors que Hamilton racontait avec une négligence gracieuse les mémoires du chevalier de Grammont, et qu'étrangère comme Hamilton à toute école littéraire, M<sup>me</sup> de Sévigné offrait le modèle inimitable des confidences faites à l'esprit par le cœur. C'est un ton sûr de bonne compagnie, c'est une habitude de correction qui fait rencontrer en toute occasion l'expression la plus logique en même temps que la plus naturelle; c'est une candeur de sentimens qui dénote une ame sereine et douce, qu'une sympathie prompte et décidée met en harmonie avec le bon comme avec le beau. A ces graces natives joignez l'habitude des affaires, que décèlent la vigueur et la justesse des appréciations dans toutes les questions d'intérêt matériel que l'occasion s'offre d'effleurer, et cette expérience complète de la vie, qui jette des reflets sérieux sur un caractère que l'élasticité juvénile dont notre nation a le privilége n'abandonne pas dans ces lointaines régions.

Enfin l'artiste se reconnaît à chaque pas dans l'ouvrage de M. d'Estourmel. Ce don de fixer la forme exacte et d'indiquer la couleur véritable des objets, cette échelle de tons, cette fine gradation d'effets,

sont tout aussi sensibles dans le texte du voyage que dans les dessins qui l'accompagnent, et ce talent d'arrangement à qui des amis applaudissent dans sa maison, le public l'entrevoit dans son livre, d'autant plus séduisant qu'il est dégagé de tous les artifices du métier, et que la pompe glaciale qui pèse sur les galeries n'approche pas de cette collection de croquis spirituels.

Aujourd'hui nous voilà rentrés tous les deux dans la patrie, lui pour publier à loisir le monument illustré de son beau voyage, et pour jouir en paix de ces années de détente que Dieu donne à l'homme après les années de fatigues, moi pour voyager encore, à travers ces nobles passions religieuses et politiques, à la recherche de ces idées vers lesquelles un instinct de découverte pousse les peuples, comme autrefois les navigateurs vers une partie de la terre certaine, quoique inconnue; mais nous avons contracté, lui et moi, cette confraternité des voyageurs qui ne s'oublie jamais. Deux voyageurs nés sous le même ciel, parlant la même langue, déjà compatriotes une fois par la patrie où ils sont nés, ont en effet entre eux une autre patrie commune, c'est la terre étrangère qu'ils ont parcourue ensemble; ce sont les sites, les peuples, les villes, les déserts, les monumens qu'ils ont visités, où ils ont rêvé, joui, souffert, prié ou pleuré ensemble, et dont les impressions et les souvenirs forment pour eux un fonds commun d'idées ou de sentimens. Cette communauté de souvenirs, de noms et d'images est une sorte de patriotisme de l'imagination. La Bible le savait quand elle faisait dire aux fils de Jacob : « Nous avons été voyageurs ensemble dans la terre de Chanaan. » Avoir couché sous la même tente ou dormi sous le même mur, c'est presque une amitié.

Et maintenant, si nous partions de nouveau pour visiter une seconde fois, après dix ans d'absence, cet Orient que nous avons abordé avec tant d'espérances, quitté avec tant de regrets, et où nous avons laissé tant d'amis, que verrions-nous? Quels tristes et déplorables changemens le laps de ces dix années, l'égoïsme de l'Occident, la fausse politique des hommes d'état, n'ont-ils pas apportés dans ces contrées? Cette mer de Syrie, couverte alors des deux belles flottes des Turcs et des Égyptiens, n'est plus sillonnée que par quelques voiles anglaises. Elles se promènent de Rhodes à Alexandrie, comme des sentinelles de la marine britannique, allant et venant devant la guérite de Malte pour empêcher Tyr et Sidon de renaître et de se montrer de nouveau sur la mer. Mahmoud est mort à Constantinople, et les beaux vais-

seaux qu'il avait construits pour défendre son empire pourrissent dans le canal étroit du Bosphore, ne donnant d'autre signe de vie qu'un coup de canon tiré de temps en temps pour annoncer à la ville de Constantin qu'une esclave du sérail est accouchée d'un esclave, ou qu'un petit prince de l'Occident vient voir à Beglierbey comment est fait un successeur invisible et emmaillotté de Mahomet II. Beyrouth et Saint-Jean-d'Acre n'osent pas relever, devant un commodore anglais, leurs murailles écroulées sous le canon de 1840! La belle armée d'Ibrahim-Pacha a disparu, comme une poussière du désert, abattue et chassée par le vent d'Europe. Méhémet-Ali se tait et se cache dans Alexandrie. L'empire arabe qu'il méditait tiendra tout entier dans sa tombe. Les Maronites, ces Suisses du Liban, prêts pour l'indépendance, déjà armés, souvent vainqueurs et dominateurs de Damas, qui n'attendaient, pour fonder la colonie indigène de l'Europe dans l'Asie-Mineure, qu'un signe et un encouragement de la France, sont abandonnés par nous, trahis, livrés, massacrés. Ces nobles chefs qui descendaient au-devant de nous, du haut de leurs montagnes, à la tête de leurs tribus, ont vu incendier leurs demeures hospitalières, violer leurs filles, égorger leurs enfans par les Druses et par les Albanais. L'émir Béchir, ce patriarche armé du nouvel Orient, qui régnait en paix sur deux races et qui les faisait multiplier et grandir ensemble, a été emmené captif à Malte sur un vaisseau anglais, puis transporté avec sa famille à Constantinople, puis exilé, à l'âge de quatre-vingt-six ans, avec sa femme et ses fils, dans un village obscur de la Turquie d'Asie. Il y a vu, dit-on, l'aîné de ses fils, l'émir Emyn, ce jeune prince guerrier et politique qui portait déjà le sabre de son père, massacré sous ses yeux par son escorte. Il a semé ses larmes et son sang sur toutes les routes. Ce beau palais arabe de Daïr-el-Kamar, aux flancs du Liban, que nous avons vu il y a peu d'années tout retentissant et tout resplendissant de sa puissance, n'offre plus que quelques pans de murs noircis par la flamme, et quelques Turcs assis sur ses ruines et fumant le narghilé dans ses vastes cours. Antoura, cette colonie française aux pieds du Liban, a été ravagé deux fois. Volney, le premier voyageur en Syrie, ne reconnaîtrait plus ce beau village où il apprit l'arabe, et où nous avons retrouvé son nom, gravé avec la pointe de son poignard sur le tronc d'un oranger grand comme un cèdre. Les cèdres d'Éden et de Salomon ont été coupés ou incendiés, pour que leur groupe séculaire ne servît plus de couronne au mont Liban et de point de ralliement et de pèlerinage aux chrétiens. Lady

Stanhope, cette énigme des deux mondes, cette nièce chérie de Pitt, sortie du cabinet de son oncle pour aller régner sur Balbek et sur Palmyre, est morte indigente et abandonnée dans sa solitude de Djoûm. L'excentricité grandiose de son mâle et bizarre génie est appelée folie par des touristes incapables de mesurer à leurs petites pensées la grandeur de cette sibylle de l'Orient. A peine quelques mémoires reconnaissantes comme les nôtres vont-elles, en idée, verser une larme sur sa tombe, et lui payer en souvenirs et en prières l'hospitalité du désert. Qu'elle y dorme en paix! La folie des cabinets européens a soufflé sur ses rêves de liberté, et elle est enfermée pour long-temps dans une terre de servitude. Mais, quand une politique plus humaine réchauffera l'ame des peuples de l'Occident, quand la Syrie civilisée aura recouvré l'indépendance et l'empire sur ces misérables tribus nomades qui rongent la terre d'Abraham et de Fakar-Eddin, quand l'Arabie, déjà pleine d'hommes, aura ressuscité en peuples, ces peuples viendront en pèlerinage à Djoûm chercher la cendre de lady Stanhope. Ils lui élèveront un tombeau à l'entrée de leur ville, et ils y graveront dans la langue de Job : « A la femme européenne qui nous aima quand « nous étions esclaves, et qui attira la première sur nous les regards « et la pensée de l'Occident. Ce que les hommes de son temps appe- « laient son rêve n'était que le pressentiment de son génie et la pro- « phétie de notre résurrection. »

Le livre de M. d'Estourmel ne sera pas seulement un charmant délassement d'esprit pour ces lecteurs qui, craignant les fatigues et les périls des longues traversées, aiment à faire voyager leur imagination aux dépens d'autrui, il sera encore un utile à-propos pour les hommes politiques dont l'horizon s'étend au-delà des frontières si étroites de la France. Il leur apprendra qu'il y a dans le monde d'autres Français que ceux qui sont nés sur le sol de la patrie, et que la puissance morale d'une grande et généreuse nationalité comme la nôtre s'étend bien au-delà de ce qu'on appelle la nation. La nationalité d'un peuple se compose des sympathies, des attachemens, des souvenirs, des espérances, que des peuples en apparence étrangers nourrissent pour la nation dont ils ont éprouvé ou dont ils attendent l'utile ou glorieux patronage. Voyez les Polonais en Europe, voyez les Maronites en Asie : l'amour de la France est une partie de leur patriotisme, et cet attachement est aussi une partie de la force de la France au dehors. Abandonner ces patronages, c'est abandonner une partie de sa force, c'est abdiquer une partie de sa nationalité.

Parmi ces alliés de cœur que la France compte dans diverses régions du monde, il n'en est point qui pussent être un jour plus utiles à la cause de notre grandeur que ces peuples du Liban sacrifiés par nous pendant et depuis 1840. Ils adorent le nom français. Il semble qu'un instinct secret leur révèle d'avance qu'ils nous devront un jour une patrie à eux et leur liberté. Tour à tour victimes des Turcs et des Égyptiens, menacés par la Russie d'être assujétis à la domination du culte grec qui leur est odieux, ayant une crainte naturelle de la domination protestante de l'Angleterre, ils ne trouvent qu'en nous cette parenté des souvenirs et cette confraternité de religion qui leur promettraient une protection conforme à leurs mœurs. Nous sommes leurs frères d'Occident. Témoins de la décadence rapide de l'empire ottoman, incrédules à la fondation d'un empire arabe, ils sentent approcher l'heure de la destinée. Ils sont en Orient la pierre d'attente d'une population saine, forte, laborieuse, industrielle, militaire, qui régénérera ces contrées. Ils sont le nœud qui rattachera l'Orient à la France. Si nous leur sommes nécessaires, ils nous seront utiles. Il nous faut des amis sur les rives de la Méditerranée. Nous faisons le désert en Afrique, mais nous ne nous faisons pas de partisans : le désert ne combattra pas pour nous. Les Maronites sont des amis tout faits par la nature et des partisans tout acquis par les siècles. La politique qui affecte de ne pas les voir est une politique aveugle; la politique qui les sacrifie aux Turcs après avoir voulu les sacrifier aux Égyptiens est une politique imprévoyante et barbare. Quels vœux et quels sacrifices la France n'a-t-elle pas faits pour ressusciter les Grecs? Que manque-t-il aux Maronites pour intéresser au même degré le cabinet français et le cœur politique de la France? Rien, si ce n'est un nom aussi sonore et une mémoire aussi populaire. Comme peuple, ils sont aussi nombreux; comme hommes, ils sont plus jeunes et plus sains; comme situation géographique, ils sont aussi importans; comme rapports commerciaux, ils produisent, consomment, échangent autant et plus avec nos navires, ils tiennent les clés du Liban, de Damas, de l'Euphrate et de cette Mésopotamie où les pas des caravanes semblent tracer la route des chemins de fer. Que leur manque-t-il pour multiplier, se consolider et se répandre du haut de leurs montagnes dans les plaines fertiles et désertes qui les attendent? Rien que la sécurité et la liberté. Ils sont le noyau d'un grand peuple, et nous le laissons écraser. Leur ruine et leur sang ne crient pas seulement vengeance contre notre inhumanité, ils crient vengeance contre notre politique.

Tous les hommes qui ont visité comme nous ces peuplades guerrières, et qui ont reçu à titre de Français et de frères l'hospitalité sous leurs tentes, ont unanimement rapporté les mêmes impressions. M. d'Estourmel a le mérite de les colorer de la double chaleur de son style et de son pinceau. Son livre est un remords parlant contre notre oubli. On sent, en lisant ses pages, combien son cœur est contristé de respirer sous les cèdres du Liban un autre air que l'air du christianisme et de la liberté. A ce titre, il a une utilité de plus à nos yeux : il popularise un sentiment généreux dans l'ame de la France, et la générosité a été de tout temps la première des politiques pour notre pays. En résumé, ce livre à plusieurs styles, que tant de voyageurs français de toute date et de toute nature écrivent depuis un demi-siècle pour nous reproduire l'Orient, comptera désormais une page de plus, et M. d'Estourmel a inscrit son nom à son tour, entre MM. Michaud et de Marcellus, sur ces ruines de la Grèce et sur ces rochers du Liban où se lisait déjà le nom de M. de Châteaubriand.

AL. DE LAMARTINE.

DE

# LA CRISE MINISTÉRIELLE

## EN ANGLETERRE.

A la fin de la dernière session, le ministère de sir Robert Peel était dans toute sa force. Les deux chambres du parlement lui accordaient des majorités triomphantes; la confiance générale s'attachait à ses plans et devançait ses actes. Depuis M. Pitt, jamais gouvernement en Angleterre n'avait disposé d'un pouvoir plus étendu ni moins contesté.

L'Irlande devait être sa difficulté capitale. Placé entre des amis fanatiques et des adversaires irréconciliables, ayant à désarmer les passions d'un peuple aigri par la persécution et par la misère, et se posant le problème de faire vivre sous les mêmes lois deux races d'une civilisation inégale et d'une origine différente, les conquérans et les vaincus, on lui avait prédit qu'il échouerait sans gloire. Le procès d'O'Connell, cette brutalité arrachée à M. Peel par l'impatience d'un ministre qui est resté soldat, avait failli justifier la prédiction en compromettant tout ensemble la bonne foi et l'autorité du cabinet; mais presque aussitôt M. Peel avait rétabli et amélioré sa situation par une

politique aussi hardie qu'elle était grande. Il avait compris que, pour rattacher les Irlandais à l'Angleterre, il fallait s'attaquer à la fois à leur ignorance et à leur pauvreté incurable, leur donner l'instruction et le travail. La première partie de ce plan avait été réalisée par l'acte qui porte à 30,000 livres sterling la dotation du séminaire de Maynooth, ainsi que par un système d'instruction secondaire et académique qui a pour point de départ en matière de croyances religieuses une tolérance absolue; la seconde partie le sera, quand une loi équitable aura réglé les relations des fermiers avec les propriétaires, et lorsqu'un réseau de chemins de fer, dont les principaux attendent la sanction de la chambre des communes, aura mis en valeur le territoire ainsi que les richesses minérales et les ressources industrielles de l'Irlande.

En proposant de telles réformes, le ministère avait contraint les membres de l'opposition à l'appuyer de leur parole et de leurs votes; il avait fait violence aux préjugés de ses propres amis; il avait dompté enfin les répugnances du pays tout entier. Bien que dix mille pétitions portant plus de douze cent mille signatures eussent protesté contre le bill qui relevait d'une trop longue dégradation le séminaire catholique, et que tout membre des communes favorable à ce bill eût eu à subir les injonctions menaçantes de ses commettans, en qui revivait, avec tout son fanatisme, le vieux levain protestant de 1640, le premier ministre tenant bon et imposant par sa fermeté aux deux chambres, la mesure avait obtenu dans les communes 317 voix contre 184, et dans la chambre des lords, en présence des évêques qui sont les piliers de l'église anglicane, 181 voix sur 231 votans. Pour la première fois, un gouvernement conservateur s'était placé en avant de l'opinion, qui cédait malgré elle à l'ascendant d'une raison éclairée se faisant l'organe d'une nécessité publique.

Dans l'ordre des intérêts matériels, les succès, quoique moins disputés, n'avaient pas été moins éclatans. Lord Stanley et sir J. Graham faisaient peut-être regretter l'habileté administrative des whigs; mais, en revanche, les finances de l'état se trouvaient placées dans une condition beaucoup plus satisfaisante. Sir Robert Peel avait proposé et obtenu du parlement une série de mesures dont l'expérience n'avait pas tardé à confirmer le mérite, et qui avaient eu pour effet de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, de mettre le crédit et la circulation monétaire à l'abri des crises, enfin d'affranchir en grande partie des entraves du fisc les relations commerciales du pays.

L'*income-tax*, ce legs de l'état de guerre à l'état de paix, sans peser trop lourdement sur les contribuables, rendait annuellement au trésor près de 130 millions de francs. La séparation de la banque d'Angleterre en deux départemens distincts avait réussi à ce point que, dans le courant du mois de juin, la circulation des billets ne s'élevant pas au-dessus de 20 millions sterling, la banque avait dans ses coffres une valeur de 16 millions sterling en lingots ou en espèces. Le 3 pour 100 avait atteint et dépassé le pair; le commerce et l'industrie étaient dans la situation la plus prospère. La suppression du droit de 10 pour 100, qui frappait le coton en laine à l'entrée du royaume, avait donné un nouvel essor au travail dans les comtés manufacturiers. De tous côtés, on voyait s'élever de nouvelles usines. Pour l'année 1844, les exportations de l'Angleterre représentaient la somme énorme de 58,584,292 livres sterling; le salaire des ouvriers était en voie de hausse, et, comme ils ne payaient pas encore le pain trop cher (1), les classes laborieuses montaient d'un degré dans l'échelle sociale. Les sommes déposées dans les caisses d'épargne figuraient pour un total approximatif de 800 millions de francs, et le nombre des pauvres, dans une contrée où le paupérisme est invétéré et s'attache à la société comme une lèpre indélébile, avait diminué, sous l'influence de cette prospérité générale, de six ou de sept pour cent. Enfin la liste des crimes et des délits, qui marquait depuis dix ans une effrayante progression, avait présenté en 1844 trois mille accusés de moins, pour l'Angleterre seule; avec l'aisance du peuple s'améliorait encore sa moralité.

Même résultat dans les relations extérieures. Si le cabinet britannique se rendait, quant à sa politique générale, plus solidaire qu'il ne convenait à un gouvernement libre des tendances manifestées par les cours du Nord, en revanche il n'avait rien de capricieux ni de cassant dans ses rapports diplomatiques. Le traité négocié par lord Ashburton, pour la délimitation des frontières entre le Canada et les États-Unis, avait fait disparaître de ce côté les chances de guerre, et le traité par lequel la Grande-Bretagne modifiait le droit de visite sur les navires français tendait à calmer l'irritation qu'avaient produite, dans l'affaire de Taïti, les déclarations téméraires et déplacées de sir Robert Peel. Une seule éventualité menaçante apparaissait dans le

(1) En juin 1843, le prix moyen du blé en Angleterre était de 45 shillings par quarter, soit environ 20 fr. par hectolitre; il est aujourd'hui de 65 shillings.

lointain : la possession du territoire de l'Orégon pouvait donner lieu à des difficultés sérieuses, qu'aggravait encore l'humeur envahissante des États-Unis, encouragée par l'adjonction du Texas; mais le gouvernement, en vue du conflit que l'on redoutait, avait fait les plus formidables préparatifs, et derrière lui l'Angleterre était unanime.

Grace à la position insulaire du Royaume-Uni, à la prépondérance de ses forces navales et au développement qu'ont pris ses intérêts coloniaux, les questions extérieures n'y occupent que très médiocrement l'attention publique. On les abandonne au gouvernement avec une confiance qui ne peut tenir qu'à l'absence du danger. Ce détachement à peu près absolu de la politique, dans son application aux affaires du dehors, permet au peuple anglais d'intervenir plus activement et avec plus d'efficacité dans la conduite de ses affaires intérieures. Ailleurs, on dirige peut-être l'opinion publique; en Angleterre, l'aristocratie, le gouvernement, la presse, à très peu d'exception près, tout le monde la suit. Après l'émancipation des catholiques et la réforme électorale de 1832, la question des céréales va bientôt confirmer, par un exemple nouveau, ce principe du gouvernement parlementaire.

La gravité de la question est dans la scission profonde qu'elle fait naître entre les intérêts de la propriété foncière et les intérêts industriels. Des deux côtés, ces intérêts sont organisés pour la lutte. Les propriétaires fonciers, n'admettant pas que l'on puisse abolir ni même réduire les droits établis à l'importation des grains étrangers, sans diminuer par contre-coup leurs revenus et la valeur des terres, ont formé, en vue du maintien des lois sur les céréales, des associations agricoles qui s'intitulent *sociétés de protection*. Les manufacturiers, considérant la législation qui leur interdit d'échanger leurs produits contre les blés du Nouveau-Monde ou de la Baltique comme un instrument de cherté et comme un obstacle au développement des relations commerciales, insistent au contraire pour que ces lois soient effacées au plus vite d'un tarif de douanes qui a déjà remplacé le principe de la prohibition par celui de la liberté. Pendant quelque temps, leurs réclamations ont gardé un caractère individuel; mais, depuis deux ans, l'association qui s'est formée à Manchester sous le titre de ligue contre les lois sur les céréales (*anti-corn-law league*) a compris qu'elle ne pouvait gagner sa cause qu'à la faveur de l'agitation qu'elle imprimerait à l'opinion publique. Brochures, journaux, réunions solennelles, prédications ambulantes, souscriptions fabuleuses,

elle a tout mis en œuvre; ni l'enthousiasme ni l'argent ne lui ont manqué. Depuis l'union politique de Birmingham, cette formidable démonstration qui intimida l'aristocratie au point de décider l'adoption du bill de réforme, l'Angleterre n'avait rien vu de comparable. Pourtant la *ligue* est plus savamment et plus fortement conçue : elle a un principe de vie et de durée, elle est à la fois politique et industrielle; c'est la protestation d'une classe de citoyens qui aspire du chef de la richesse, comme d'autres du chef de la propriété territoriale, à l'influence et au pouvoir.

Le ministère, placé entre les deux camps, s'était efforcé de rester neutre. Il tenait au parti agricole par son origine et par les sympathies bien connues de la plupart de ses membres; il tenait au parti industriel par les mesures qu'il avait déjà prises en faveur de la réforme commerciale, et laissait dériver sa barque au courant des idées. Il n'avait, du reste, d'engagemens avec personne. La loi existante, qui est l'ouvrage de sir Robert Peel, est une atténuation du système prohibitif, tel que les lois de 1815 et de 1828 l'avaient institué; mais, quoique lié à cette mesure par un amour-propre d'auteur, le premier ministre, mis en demeure par ses partisans de la déclarer définitive, avait refusé hautement de leur donner cette garantie. La situation, à ce moment, ne présentait aucun symptôme d'urgence; le jour du succès ou de la défaite ne semblait prochain pour aucun des deux partis. Dans la chambre des communes, la motion annuelle de M. Villiers avait été repoussée par une majorité de deux contre un (1). En dehors du parlement, la ligue agissait vigoureusement sur les esprits; elle gagnait du terrain, mais sans acquérir cette force d'impulsion qui annule la résistance. Le parti manufacturier était en voie de faire des conversions, tandis que les argumens de ses adversaires se montraient, selon l'expression de lord John Russell, de plus en plus faibles. Il travaillait encore, non sans résultat, à fabriquer des électeurs, en se prévalant de la disposition légale qui permet à tout possesseur d'une propriété (*freehold*) de 40 shillings de revenu de prendre rang dans les listes électorales; mais l'action des ligueurs ne s'exerçait que sur les grandes villes et sur les comtés les plus voisins des centres industriels. Après deux années d'efforts, ils avaient tout au plus la perspective de déplacer vingt à vingt-cinq voix dans les élections prochaines. Ayant voulu aborder trop tôt ce rôle politique et faire dès à présent

(1) 254 contre 122.

acte de puissance, ils avaient échoué dans plusieurs épreuves, et notamment à Sunderland, où l'éloquence de M. Cobden, combinée avec la célébrité du candidat radical, le colonel Thompson, n'avait pas empêché le triomphe de M. Hudson, qui réunissait à la qualité de riche propriétaire celle non moins séduisante d'heureux spéculateur. Ajoutons que, si les fermiers ne se déclaraient pas partout favorables au système protecteur, les ouvriers des manufactures ne se passionnaient en aucune façon pour la liberté du commerce. Le peuple imitait la conduite du gouvernement; il demeurait neutre et il attendait. On pouvait donc croire, sans fermer les yeux aux progrès des esprits, que l'heure de l'émancipation n'avait pas sonné, et que le cabinet avait encore tout le temps d'y préparer l'Angleterre.

Une mauvaise récolte en Irlande, une récolte médiocre dans la Grande-Bretagne, ont suffi pour hâter la maturité de cette situation. Le dieu est intervenu au dénouement comme dans la tragédie antique; pour employer une métaphore qui est familière aux orateurs de la ligue, les saisons ont combattu contre l'aristocratie.

A la première nouvelle de l'épidémie qui avait frappé les pommes de terre et qui enlevait ainsi à une partie de la population la base de sa subsistance, lorsqu'on eut constaté que le rendement des céréales, qui devaient combler le déficit, était inférieur à celui d'une année moyenne, chacun vit venir de loin cette nécessité qui renverse les combinaisons des hommes. Le gouvernement s'y résignait tout le premier, et il y a lieu de croire que, dès ce moment, sir Robert Peel méditait une réforme quelconque dans les lois qu'il avait récemment défendues; mais toute situation a ses entraînemens, dans la faiblesse comme dans la force. Les réformes dont on n'a pas voulu quand elles étaient un progrès, on a mauvaise grace à les reprendre quand elles ne peuvent plus être qu'un temps d'arrêt. Les partis ne tardèrent pas à soupçonner les embarras du ministère, et, les ayant reconnus, ils cherchèrent à les exploiter.

La lettre de lord John Russell aux électeurs de la Cité est le point de départ de cette attitude nouvelle. En tacticien consommé, lord John Russell a reconnu qu'il ne manquait plus au mouvement qu'un chef politique et qu'une direction parlementaire, et il a pris en main le drapeau que la ligue avait arboré. Avant cette démonstration décisive, les whigs formaient un parti intermédiaire qui se refusait également à conserver le système protecteur dans son intégrité, et à le renverser de fond en comble. Comme moyen de transaction, ils avaient

proposé d'établir, à l'importation des blés étrangers, un droit fixe de 8 shillings d'abord, et, plus tard, de 5 shillings. C'était une position analogue à celle que sir Robert Peel occupait dans le parti conservateur, où il travaillait à modérer les tendances restrictives, comme les whigs les tendances libérales. En quittant ce terrain de la transaction, lord John Russell venait proclamer que le temps des demi-mesures était passé, et il déjouait par avance toute tentative du gouvernement pour s'y maintenir.

La démarche d'un homme d'état qui dirigeait depuis onze ans la fraction libérale dans la chambre des communes ne pouvait pas être un acte individuel ni isolé. Pourtant cet acte avait encore une portée plus grande que celle d'un simple engagement de parti, car il impliquait l'adhésion d'une fraction de l'aristocratie aux doctrines de liberté que l'aristocratie avait considérées jusqu'alors comme fatales à son pouvoir et à sa richesse. C'est au nom des grandes familles whigs que lord John Russell a dit : « La lutte que l'on soutient pour rendre le pain rare et cher, quand il est évident qu'une partie au moins de ce prix additionnel sert à augmenter le taux des fermages, ne peut que faire le plus grand tort à une aristocratie qui, cette semence de division une fois écartée, resterait forte par la propriété, forte par la constitution du parlement, forte par l'appui de l'opinion publique, forte par l'ancienneté de ses relations, et par la mémoire de ses immortels services. »

C'est un des caractères distinctifs du gouvernement en Angleterre que le parti conservateur, le parti qui ne sépare pas l'église de l'état, le parti aristocratique par excellence, prend volontiers pour alliés et pour chefs des hommes qui semblaient devoir être les organes naturels de la bourgeoisie, et qui portent encore sur leur front la rouille de la roture. La noblesse de lord Lyndhurst lui est personnelle; celle de sir Robert Peel date à peine de deux générations. En revanche, le parti libéral n'est capable que d'une agitation plus ou moins stérile, tant qu'il n'a pas à sa tête quelques membres de la classe privilégiée; il rappelle, trait pour trait, ces milices du moyen-âge, qui ne savaient combattre que lorsqu'un chevalier apportait la discipline dans leurs rangs et les menait au combat. Sous ce rapport, la lettre de lord John Russell a fait plus que la propagande organisée par la ligue; elle a déterminé l'adhésion de lord Morpeth, de lord Kinnaird, et la résignation de beaucoup d'autres; elle a décidé la haute banque et le haut commerce; elle a rendu possible ce *meeting* vraiment extraordinaire, dans lequel M. Cobden a porté la parole devant le lord-maire et sous les voûtes de Guildhall.

Il n'y a qu'une voix parmi les whigs sur l'opportunité d'une démarche qui atteste la prévoyance et la résolution de leur général en chef; mais les plus politiques en ont blâmé la forme. La lettre de lord John Russell était écrite avec une amertume, et elle avait un caractère agressif, qui ont dû blesser profondément le premier ministre. Les circonstances semblaient indiquer la convenance, la nécessité même d'un rapprochement entre les deux fractions modérées de la chambre des communes. Le temps ayant effacé les plus graves dissentimens qui les séparaient, la distance était désormais peu sensible entre les opinions, et n'existait plus que de personne à personne. Cette coalition, à laquelle tout le monde songeait, excepté peut-être les deux hommes qui pouvaient seuls la former, la lettre de lord John Russell l'a rendue tout-à-fait impossible; elle a rouvert et agrandi le fossé qui allait être comblé. Les destinées de l'Angleterre seront certainement affectées par cet incident, mais les whigs y perdront plus que l'Angleterre.

Lord John Russell calcule trop bien la portée de ses démarches pour que l'on ait le droit de supposer qu'il a fait ici autre chose que ce qu'il voulait faire. Le chef des whigs a su évidemment ce qu'il acceptait et ce qu'il repoussait : il a préféré l'alliance des radicaux à celle des tories modérés; il a déplacé l'avenir de son parti, et peut-être aussi l'avenir du gouvernement. Quant à sir Robert Peel, il n'était pas maître de suivre l'exemple qu'on lui donnait, ni de se rejeter dans la résistance aussi loin que ses adversaires allaient à l'avant-garde. Il arrive un moment, dans l'histoire des sociétés, où les préjugés et les intérêts des vieux partis ne peuvent plus trouver d'organes. Sir Robert Peel a dû juger que ce moment était venu.

Dans les derniers jours de novembre, il porta la difficulté au conseil des ministres. Le cabinet était partagé sur la question des céréales. Lord Aberdeen, sir J. Graham et M. Sidney Herbert formaient, avec le premier ministre, le parti des concessions; le reste du ministère y répugnait plus qu'il n'y résistait, lord Stanley faisant valoir des scrupules plutôt que des argumens, et le duc de Wellington entrevoyant dans le lointain seulement des nécessités que sir Robert Peel croyait pressantes. Dans cette disposition des esprits, les conseils de cabinet se succédaient sans conclure. L'on attendait avec anxiété la décision du ministère, lorsque le *Times*, qui semble avoir le privilége des révélations opportunes, publia un article dont voici les premières lignes, et qui fit une prodigieuse sensation:

« La détermination du cabinet n'est plus un secret. On assure que le parlement doit être convoqué pour la première semaine de janvier,

et que le discours du trône recommandera aux chambres d'examiner sans délai les lois sur les céréales, afin d'en préparer l'abrogation complète. Sir Robert Peel dans la chambre des communes, et le duc de Wellington dans la chambre des lords, se disposent, dit-on, à mettre à exécution le vœu exprimé par la couronne. » La nouvelle, présentée dans ces termes absolus, excita d'abord autant d'incrédulité que de surprise. Comment admettre, non pas seulement que sir Robert Peel eût brûlé ses vaisseaux (car le même homme qui s'était déjà fait whig pouvait tout aussi bien aller jusqu'au radicalisme), mais que le duc de Wellington, l'auteur de la loi de 1828, un membre de cette trinité de ducs en qui se personnifiait le système protecteur, abjurant les croyances de toute sa vie, se rendît volontairement et sans transition complice d'un revirement que l'aristocratie foncière allait regarder comme une trahison? Cependant le *Times* insistait, malgré les démentis et les clameurs de la presse ministérielle, et il faut avouer que les évènemens qui suivirent semblent lui avoir donné raison.

Il y aurait quelque témérité à prétendre que la proposition faite au conseil par le premier ministre, et adoptée par la majorité dans les premiers jours de décembre, fût la suppression immédiate et absolue de tout droit d'importation sur les grains provenant de l'étranger; mais que la résolution, arrêtée un moment entre les membres du cabinet, ait impliqué l'abrogation complète des lois sur les céréales ou seulement une modification importante dans l'économie de ces lois, il n'en est pas moins certain que le ministère avait résolu d'abandonner la politique qu'il avait jusque-là défendue dans cette question, et que le duc de Wellington s'était d'abord rallié au vœu de ses collègues. La publicité prématurée donnée par le *Times* aux projets du conseil paraît avoir ébranlé la résolution du duc, résolution qui avait dû lui coûter beaucoup, et qui était trop récente pour être fermement assise. Craignant de se voir en butte aux reproches de ses amis politiques avant l'heure où le pays recueillerait les fruits de ce douloureux sacrifice, il crut sans doute qu'il ne lui était permis ni d'appuyer ni de combattre une détermination à laquelle il avait eu part, et il envoya sa démission à sir Robert Peel. La retraite du duc de Wellington entraînait la dissolution du ministère. Le cabinet avait besoin, pour vivre et pour agir, de la majorité dans les deux chambres. Sir Robert Peel était tout-puissant à la chambre des communes, mais le duc de Wellington disposait de la chambre haute; et comment gouverner, quand on relevait des intérêts aristocratiques, sans le concours de l'homme

qui avait la confiance de l'aristocratie? Lord John Russell, représentant du mouvement populaire, aurait pu se passer de cet appui, et l'on verra qu'il ne l'a pas osé; mais sir Robert Peel le pouvait moins qu'un autre, et il ne le tenta point. Dès que la détermination du vieux guerrier lui fut connue, le premier ministre adressa l'offre de sa démission à la reine, qui passait les derniers jours de l'automne dans sa résidence de l'île de Wight. La retraite du ministère devint publique le 10 décembre; ce jour-là, un cabinet éprouvé par de longues et glorieuses luttes, rompu aux difficultés, habitué au succès, et dont l'habileté égalait peut-être la fortune, tomba sous le poids d'un dissentiment intérieur.

La reine fit quelques efforts pour changer la résolution de sir Robert Peel; mais, comme elle se pique, avant tout, de rester scrupuleusement dans les limites tracées par la constitution à sa prérogative, le chef des tories se retirant, elle manda le chef des whigs pour lui confier les pouvoirs que la royauté, dans ces momens difficiles, doit reprendre, mais qu'elle ne doit pas garder, même pour un jour. Lord John Russell se trouvait à Édimbourg lorsqu'éclata la crise ministérielle; le 10 décembre, il arrivait à Osborne-House, ayant laissé derrière lui le bruit des changemens qui se préparaient. Le 11, de retour à Londres, il annonçait à ses amis que la reine lui avait confié la mission à la fois délicate et ardue de former un gouvernement.

Après l'avortement de cette combinaison, l'on a cherché à expliquer la déconvenue des whigs par l'intervention d'une influence étrangère. L'échange assez actif de courriers qui se faisait entre les Tuileries et Windsor a donné lieu à des suppositions qu'il serait dangereux d'accréditer. Nous avons voulu remonter à la source de ces bruits. Il paraît qu'une lettre a été en effet adressée à la reine Victoria, lettre conçue dans les termes de la plus parfaite réserve, et qui se bornait à des vœux pour que l'œuvre de conciliation commencée par lord Aberdeen entre la France et l'Angleterre fût continuée par son successeur présumé. La reine a dû en donner communication à lord John Russell, qui n'y a vu, dit-on, qu'un acte de courtoisie. Au reste, l'on a montré des deux côtés une prudence pareille. Lord Palmerston n'a-t-il pas fait connaître aux chefs du centre gauche, à M. Guizot, qui s'en est vanté, et même ailleurs, où l'on ne s'en vantera pas, à quel point ses dispositions étaient changées à l'égard de la France? Nous vivons dans un temps où l'on ne sait pas toujours avoir des amis et leur rester fidèle, mais où l'on craint surtout d'avoir des ennemis.

Quoi qu'il en soit, les obstacles étaient assez nombreux, et la situation assez grave pour justifier l'hésitation que les whigs firent d'abord paraître. Sir Robert Peel se retirait, bien qu'il eût la majorité dans la chambre des communes. Le chef de la minorité n'allait-il pas se placer dans une situation moins enviable encore et plus précaire, en acceptant un pouvoir que des courans contraires devaient annuler? Le seul avantage des whigs consistait dans la netteté de leur conduite. Moralement, ils étaient mieux placés que les tories pour entreprendre la réforme des lois sur les céréales; car ce principe, à des degrés divers, avait toujours fait partie de leur bagage politique : ils n'avaient ni passé à renier, ni engagemens à rétracter, et ils ne partaient pas de la prohibition pour aboutir, à force de métempsycoses, au giron de la liberté. Leurs intentions n'étant pas suspectes, leurs actes devaient en avoir plus de force, et l'opinion publique enflait leurs voiles longtemps délaissées.

Mais le gouvernement est, avant tout, une question de majorité, c'est-à-dire de nombre. Sur ce point, les whigs n'avaient qu'à ouvrir les yeux pour apercevoir les plus tristes réalités. Dans la chambre des communes, ils n'avaient pas la majorité, et ils n'étaient pas certains de l'obtenir pour cette réforme spéciale, même avec l'appui de sir Robert Peel. Enfin une dissolution, en la supposant prochaine, ne pouvait pas leur faire gagner plus de vingt à trente voix. Quelle que fût l'énergie avec laquelle se prononçât l'opinion publique, il n'y avait pas lieu d'espérer, dans les élections, des résultats comparables à ceux que l'on avait emportés d'assaut, à la veille et en vue du bill de réforme. Les convictions se modifient, mais on ne convertit pas des intérêts.

La plus vulgaire des prévoyances conseillait donc de poser la question à la chambre actuelle, et de la mettre en demeure; mais il fallait d'abord connaître les intentions de ceux des ministres démissionnaires qui avaient paru pencher pour une réforme des lois sur les céréales : aurait-on le concours de sir Robert Peel, et détacherait-il de la majorité un certain nombre de voix? Voudrait-il, en un mot, faciliter ou embarrasser la marche du ministère dont sa retraite provoquait la formation? Il paraît que, dans une entrevue de lord John Russell avec sir James Graham, le chef des whigs demanda des explications qui ne lui furent pas données complètes ni très rassurantes. Cependant la réserve dans laquelle se renfermaient M. Peel et ses amis n'impliquait pas nécessairement un refus de concours. Lord

John Russell considéra sans doute la situation des tories modérés indépendamment de leurs dispositions personnelles; il jugea que, si le ministère whig n'avait pas à compter sur leur alliance, il n'avait pas non plus à redouter leur hostilité, et, sans s'arrêter à l'étude de leurs mouvemens, il crut devoir passer outre.

Au moment où lord John Russell, pour répondre à la confiance de la reine et pour ne pas négliger un retour de fortune, entreprenait de renouer les anneaux brisés du ministère whig, les principaux membres de cette combinaison étaient presque tous absens. Lord Palmerston se trouvait seul à Londres, et, depuis le premier instant des négociations jusqu'au dernier, il fut aussi le seul qui encouragea le premier ministre désigné dans la pensée de relever, malgré les difficultés des circonstances, l'espèce de défi jeté au parti. Il fallait mander lord Lansdowne, lord Morpeth, lord Normanby, lord Grey, M. Macaulay, M. Baring, M. Labouchère, sir J. Hobhouse, lord Cottenham, dispersés aux quatre coins de l'Angleterre. De là, les lenteurs de cet enfantement qui ne devait pas arriver à terme. Après plusieurs réunions à Chesham-Place, résidence de lord John Russell, réunions entremêlées de voyages à Windsor, où la reine s'était rendue pour faciliter les communications qu'exigeait le dénouement de la crise, lord John Russell, effrayé sans doute de la désunion et de la froideur qu'il apercevait autour de lui, fit savoir à sir Robert Peel que, dans le cas où le premier ministre consentirait à garder ou à reprendre la direction des affaires publiques, il pourrait compter sur l'appui de l'opposition. Sir Robert Peel déclina l'ouverture; il ne voulait pas gouverner par la permission ni sous le patronage des whigs, et, si l'opposition devait renoncer au gouvernement, il entendait que ce fût non par un acte de déférence pour lui, mais par un aveu bien constaté d'impuissance.

Ce calcul égoïste ne dut pas échapper à lord John Russell; il comprit sans doute aussi que l'occasion qui s'offrait aux whigs était une trêve inespérée à l'espèce d'ostracisme qui avait pesé sur eux depuis quatre ans, et qu'en renonçant à la saisir, ils allaient passer condamnation dans leur propre cause. Les ouvertures de conciliation adressées à sir Robert Peel remontent au 17 décembre; le 18, après avoir consulté ses futurs collègues, et après avoir obtenu que le duc de Wellington, quoique étranger à la combinaison, conservât le commandement de l'armée, lord John Russell acceptait publiquement la mission de composer un ministère; ce qui est la formule consacrée en

Angleterre pour annoncer l'existence d'une nouvelle administration. Deux jours plus tard, le premier ministre en expectative se présentait à Windsor pour remettre entre les mains de la reine les pouvoirs qu'il avait reçus.

Que s'était-il passé dans l'intervalle? Les whigs avaient le champ libre : la reine les souhaitait peut-être; les tories s'écartaient pour leur faire place; le parti radical les appelait; O'Connell applaudissait à leur rentrée. Les obstacles ne pouvaient donc venir et ne vinrent en effet que d'eux-mêmes. Parmi les membres désignés pour composer le futur cabinet, les uns, envisageant principalement le côté sombre de la situation, ne se prêtaient qu'à regret à une combinaison qui avait peu de chances de durée; les autres, plus préoccupés de la position faite ou à faire aux personnes, adressaient leurs objections aux élémens dont se formait cet embryon de ministère. Une partie des whigs, ceux qui représentaient plus particulièrement la tradition aristocratique et qui, en leur qualité de grands propriétaires, conservaient un fonds de tendresse pour le système protecteur, ne concevaient pas que l'on élargît le cadre un peu étroit dans lequel s'était traînée l'ancienne administration; ils n'admettaient pas que les hommes qui avaient gagné la bataille en recueillissent les résultats, et ils voyaient toute une révolution dans le fait de l'adjonction de M. Cobden, agitateur populaire et manufacturier, qui n'avait d'autre noblesse que son incontestable capacité. Cependant l'insistance de lord John Russell avait emporté ce point, et M. Cobden serait entré dans le cabinet, s'il l'avait voulu.

La position de lord John Russell lui-même soulevait des résistances plus sérieuses. Il était impossible de lui disputer la direction politique, car, selon les usages de l'Angleterre, la reine l'avait fait premier ministre en l'appelant. La supériorité de talent justifiait d'ailleurs un pareil choix non moins que l'éminence du caractère. Ajoutons que l'état des affaires et des esprits en Angleterre exige impérieusement aujourd'hui que le premier lord de la trésorerie appartienne à la chambre des communes, et que dans la chambre des communes tous les membres du parti whig reconnaissent l'autorité de lord John Russell. Assurément, lorsque le duc de Wellington, malgré la célébrité qui s'attache à son nom, et bien qu'il ait commandé le gouvernement ainsi que les armées, cède à sir Robert Peel la direction de son parti, on chercherait vainement dans les rangs des whigs une illustration devant laquelle les droits de lord John Russell dussent s'effacer. Toutefois une société aristocratique comporte des prétentions que l'on s'ex-

pliquerait difficilement en France. Il ne faudrait pas trop s'étonner si lord Lansdowne, déjà chancelier de l'échiquier en 1807, ministre de l'intérieur en 1827, président du conseil privé en 1830, héritier d'un grand nom et possesseur d'une immense fortune, avait vu avec déplaisir les préférences de la couronne porter sur un cadet de famille doté d'un revenu assez mince, et comparativement nouveau dans la carrière politique. Le caractère de lord Lansdowne est trop honorable pour que l'on ait le droit de supposer qu'il a poussé la logique du mécontentement jusqu'à dissoudre de propos délibéré la combinaison à laquelle il était appelé à concourir; mais la froideur qu'il y apportait a dû très certainement réagir sur les dispositions de ses collègues.

Au reste, le malentendu qui existait entre les membres présumés du ministère, ce n'est pas lord Lansdowne, c'est lord Grey (lord Howick) qui l'a fait éclater. Lord Grey passe pour avoir un caractère difficile, pour être le dissolvant de toute combinaison dans laquelle on l'admet. Il s'était séparé, en 1839, du cabinet présidé par lord Melbourne, et lord John Russell n'ignorait pas, en lui demandant son concours, qu'il désapprouvait la politique suivie en 1840 à l'égard de la France. Il y avait là des incompatibilités que l'on pouvait prévoir, ou dont il fallait prendre son parti; lord John Russell n'a fait ni l'un ni l'autre.

Dans la distribution des portefeuilles, lord John Russell ayant offert à lord Grey le ministère des colonies, celui-ci s'empressa d'accepter; mais il demanda à savoir à qui serait confié le ministère des affaires étrangères. Le premier ministre ayant fait connaître que ce poste était réservé à lord Palmerston, lord Grey déclara qu'il verrait avec plaisir lord Palmerston au nombre de ses collègues, mais qu'il ne pouvait pas siéger dans un cabinet où le ministre qui dirigeait les relations extérieures en 1840 se trouverait appelé à remplir les mêmes fonctions. Nous avons lieu de croire que l'objection soulevée par lord Grey existait dans la pensée de la plupart de ses collègues; il a eu seul le courage de dire tout haut ce que d'autres se contentaient de penser tout bas.

Laissons de côté les impressions que le nom de lord Palmerston a pu produire en France. Ne recherchons pas même si les craintes manifestées par les capitalistes en Angleterre et si l'exclusion donnée par des membres du même parti à l'homme qui les servit si long-temps était une expiation nécessaire de ses fautes. Lord Grey ne considère pas comme viable un ministère dont lord Palmerston fait partie, et

lord John Russell, en dehors de lord Palmerston, ne voit pas de ministère possible. Si la difficulté qui vient de se présenter a suffi pour arrêter les whigs dans cette circonstance, elle les arrêtera dans un an, dans plusieurs années, pour bien long-temps sans doute. La retraite de lord John Russell est donc la plus grande faute qu'il ait pu commettre; ce n'est pas la démission du ministère qu'il a donnée, c'est la démission du parti.

Les whigs se mettant désormais hors de cause, et les vieux tories n'essayant pas même de concourir, sir Robert Peel restait maître de la situation. Les circonstances allaient l'investir de cette dictature qu'il avait souhaitée, et en vue de laquelle il avait, pour quelques jours, brisé ou suspendu l'existence du ministère. Une sorte de baptême nouveau le dégageait plus complètement des liens de parti. Après s'être fait de tory conservateur, il pouvait de conservateur devenir un instrument d'innovations, un ministre populaire. Sur l'appel que vient de lui adresser la reine, sir Robert Peel a retiré sa démission. Il rentre, triomphant de ses adversaires politiques et de ses collègues. La mort l'a délivré d'un dissident, lord Wharncliffe; il le remplace, dans la présidence du conseil privé, par le duc de Buccleugh, qui remet lui-même la présidence du bureau de contrôle, c'est-à-dire le gouvernement de l'Inde, à lord Ellenborough. Lord Stanley quittant l'administration des colonies, ce poste est confié à M. Gladstone, une des espérances et des lumières du parti. Le duc de Wellington reprend son siége dans le cabinet, comme si aucun dissentiment grave n'avait existé entre lui et le premier ministre; le ministère continue à diriger les affaires, comme s'il n'y avait jamais eu de déchirement dans son sein, en sorte que l'on se demande s'il était bien nécessaire de faire ce grand éclat, et de laisser l'Angleterre pendant quinze jours sans gouvernement.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que sir Robert Peel a joué la comédie, et que l'intérêt de sa situation personnelle a été l'unique mobile de sa conduite; mais nous croyons aussi qu'il n'avait qu'à vouloir pour épargner au gouvernement et au pays la crise que l'on ne sait encore comment caractériser. Avec l'autorité qu'il exerce sur le cabinet, des explications nettes et sincères auraient peut-être calmé les scrupules et désarmé les ombrages. Malheureusement le premier ministre ne condescend jamais à s'expliquer. Il ne cherche pas à inspirer la confiance, il la commande. Mystérieux dans ses plans et réservé dans ses formes jusqu'à la hauteur, il tient tout le monde à

distance. Sir Robert Peel a des collègues et des alliés politiques, mais il n'a pas d'amis. De là vient que, dans toutes les circonstances où il faudrait agir par la persuasion, il est réduit aux coups de tonnerre.

A peine rentré au pouvoir, le premier ministre a déjà repris ses allures de sphinx. On ne savait pas très clairement ce qu'il voulait avant la crise; on sait encore moins ce qu'il se propose de faire depuis. Demandera-t-il au parlement l'abolition complète et immédiate de tout droit d'importation sur les grains étrangers, ou bien se ralliera-t-il, comme l'annoncent quelques journaux, à un système d'abolition graduelle? Ses collègues l'ignorent peut-être encore, et en sont là-dessus au même point que le public. Cependant, le caractère de sir Robert Peel étant donné, on peut raisonnablement conjecturer qu'il ne s'arrêtera pas à moitié chemin, et que ses plans pècheront moins par la timidité que par la hardiesse. Ajoutons que la retraite de lord Stanley n'aurait pas de sens dans le cas où sir Robert Peel voudrait laisser subsister, ne fût-ce que pour un temps, la législation actuelle. Le représentant de la maison de Derby quitte évidemment le cabinet pour ne prendre aucune part à une mesure que l'aristocratie juge funeste à ses intérêts, et cette mesure ne peut être que la liberté du commerce des grains.

Dans la pensée de sir Robert Peel, l'abrogation des lois sur les céréales paraît se lier à un remaniement complet de l'assiette de l'impôt. Le premier ministre veut donner des compensations à la propriété foncière en la dépouillant de ses priviléges; on parle de la suppression de la taxe sur la drèche, ou des taxes de comtés, qui seraient désormais imputées sur les fonds généraux de l'état. D'autres supposent que sir Robert Peel va faire main-basse sur l'*excise*, affranchir par conséquent de tout impôt les boissons spiritueuses, pour augmenter en revanche le tarif de l'*income-tax;* mais on ne raie pas ainsi d'un trait de plume des ressources dont le produit annuel s'élève à 300 millions de francs. Quoi qu'il en soit des détails, la pensée est certaine. La réforme, telle que sir Robert Peel la conçoit, a deux parties essentielles pour chacune desquelles il compte apparemment sur une majorité différente, espérant faire passer l'abolition des lois sur les céréales à l'aide des whigs, et les mesures de compensation à l'aide des tories. Au fond, le problème qu'il se pose est celui-ci : rendre hommage aux principes, sans irriter ni froisser les intérêts. Pour cela, il faut rendre à l'aristocratie d'une main ce qu'on lui enlèvera de l'autre : le gouver-

nement de bascule devient une nécessité de la situation dans laquelle le premier ministre s'est placé.

Cependant la ligue garde une attitude de défiance et de menace. La campagne va commencer; les armes et les munitions sont prêtes. Les chefs de cette croisade, qui ont déjà levé, dans l'intérêt de leur propagande, une contribution de 100,000 livres sterling, en demandent aujourd'hui 250,000, et Manchester, en un seul jour, vient d'en souscrire 60,000 pour sa part. Quelles convictions ou quels intérêts que ceux qui inspirent de tels sacrifices! M. Cobden déclarait la semaine dernière, à Manchester, que l'abrogation des lois sur les céréales suffirait pour dissoudre la ligue; mais il ajoutait en même temps que, dans le cas où l'aristocratie toucherait à l'assiette de l'impôt, elle ferait naître une autre ligue, et obligerait la classe moyenne à soulever les classes laborieuses contre cette nouvelle forme d'oppression. Le moment est donc solennel et l'occasion décisive; il dépend de sir Robert Peel d'étouffer ou de semer dans les esprits les germes de la guerre. On ne doit pas escamoter les réformes, quand on veut éviter les révolutions.

LÉON FAUCHER.

# CONVENTION

## DU 29 MAI 1845.

---

### NOTRE COMMERCE EST-IL REPLACÉ SOUS LA SURVEILLANCE EXCLUSIVE DE NOTRE PAVILLON?

---

Les conventions de 1831 et 1833 avaient soumis le pavillon français à l'exercice d'un droit de visite. Ce droit ne pouvait être exercé que dans certains parages et par certains croiseurs. Une convention nouvelle, signée le 20 décembre 1841, donna plus d'étendue aux parages dans lesquels les navires français pourraient être visités, en diminuant les garanties attachées au nombre comme au choix des croiseurs.

Cette convention venait à peine d'être signée, lorsqu'une vive discussion s'éleva, à ce sujet, au sein de la chambre des députés. M. Billault, qui provoqua cette discussion et y prit la part principale, montra que les inconvéniens déjà attachés à l'exercice du droit de visite établi par les traités de 1831 et 1833 allaient être aggravés par la convention nouvelle. Le cabinet chercha vainement à justifier cette convention; un paragraphe spécial, voté à la presque unanimité, fut ajouté au projet d'adresse, et empêcha le ministère de ratifier la convention du 20 décembre 1841.

L'opinion publique, éclairée par cette discussion et frappée par la saisie illégale d'un navire français, se prononça énergiquement contre le droit de visite dans les élections générales qui eurent lieu au mois de juillet suivant. Dès la première session de la législature qui va bientôt finir, la chambre des députés, pénétrée elle-même du sentiment public, renouvela, dans son adresse à la couronne, le vœu émis déjà l'année précédente. Il n'était plus question de la convention de 1841; le gouvernement avait refusé de la ratifier. Il s'agissait d'abolir totalement le régime des conventions primitives, et le cabinet, placé dans l'alternative de se retirer ou d'accéder au vœu de la chambre, prit l'engagement d'ouvrir une négociation à l'effet de *replacer notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon*.

Les traités de 1831 et 1833 ont été, en effet, abrogés par la convention du 29 mai 1845. Le système de cette convention consiste à remplacer l'ancienne visite, qui avait pour but de vérifier la nature des opérations, par une visite d'un nouveau genre effectuée pour vérifier la nationalité des navires marchands et la réalité de leurs pavillons. On a proclamé que ce système, rendant, selon le vœu formel des chambres, la police de notre commerce à notre propre marine, était d'ailleurs conforme aux principes généralement reconnus du droit des gens et à la pratique constante des nations maritimes. Cette affirmation, inscrite dans la convention même, a été reproduite dans un article officiel du *Moniteur* (1), développée à la tribune de la chambre des députés par M. le ministre des affaires étrangères, et récemment enfin répétée dans le discours de la couronne.

Le droit établi par les instructions du 29 mai paraissait tellement innocent, qu'on ne s'inquiéta guère, dans le premier moment, d'en éclaircir les conséquences. On était fondé à le considérer comme parfaitement conforme à tous les précédens en matière de droit des gens et de police maritime. Comment supposer que des déclarations aussi positives et renouvelées sous tant de formes fussent contraires à la vérité? Il est résulté de là que tout le monde a cru pouvoir se féliciter de cette convention, et la considérer comme une victoire diplomatique.

(1) « Quant à l'article 8, lorsque les instructions qui y sont annexées seront publiées, il sera évident qu'elles ne font que régler l'exécution d'un principe du droit des gens conforme à la pratique constante de la marine française, aux précédens de notre législation, et établi dans la même forme, dans les mêmes termes, par les documens officiels du gouvernement des États-Unis. » (*Moniteur*, 5 juin 1845.)

L'Angleterre attachait un grand prix au maintien des traités de 1831 et 1833. La France, au contraire, en désirait vivement l'abrogation. Ces traités sont abrogés, et les choses replacées, nous assure-t-on, sous la règle du droit des gens, c'est-à-dire sur le pied où elles devaient être antérieurement au 30 novembre 1831.

Toutes les concessions sont donc en apparence faites par l'Angleterre.

En réalité, il en a été bien autrement.

On a transigé.

L'Angleterre a consenti à abroger les traités de 1831 et 1833. La France a consenti à modifier le droit des gens. On a aboli le droit de visite fondé sur les traités, et on a institué, en le déclarant conforme au droit des gens et à la pratique constante des nations maritimes, le droit de visite pour vérification de la nationalité des navires. Ainsi, par la convention du 29 mai 1845, il y a eu concessions de part et d'autre; mais elles sont fort inégales.

L'Angleterre a beaucoup gagné en paraissant tout concéder et ne rien obtenir. La France a beaucoup perdu en paraissant tout obtenir et ne rien concéder.

Un célèbre publiciste anglais, Jérémie Bentham, a dit : « Dans les traités entre nations, si l'une fait une concession à l'autre, il est d'usage, pour sauver le point d'honneur, de donner aux articles un air de réciprocité. L'objet serait-il, par exemple, de permettre en Angleterre l'importation des vins de France, on stipulerait que les vins des deux contrées peuvent réciproquement s'importer, en payant les mêmes droits. » Il n'y a pas un des traités conclus par l'Angleterre sur le droit de visite réciproque avec les nations diverses, qui n'offre un exemple frappant de ce genre de sophisme.

Il me semble donc important d'établir le sens et la portée de la convention du 29 mai 1845. Je me propose de montrer : 1° que le droit de vérifier le pavillon des navires marchands, loin d'être conforme aux principes du droit des gens, est une véritable innovation; 2° que l'exercice de ce nouveau droit, loin de replacer notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon, doit entraîner, pour notre marine marchande et pour le maintien des bons rapports de la France avec les autres états maritimes, des inconvéniens plus nombreux et plus graves que ceux qui résultaient du système récemment abrogé; 3° que ce même droit, sans être d'aucune utilité pour la France, sert uniquement à constituer la police maritime exercée par l'Angleterre.

## I.

Pour arriver à démontrer que la convention du 29 mai est une innovation, j'examinerai successivement : 1° les doctrines des différens états sur ce point; 2° les décisions des tribunaux compétens; 3° la pratique des nations maritimes.

Voyons quelle a été, relativement au droit qui nous occupe, la doctrine des différentes nations, et spécialement de la France et de l'Angleterre.

Depuis 1815, l'Angleterre a voulu fonder un système de police maritime en temps de paix pour la répression de la traite des nègres. Ce système a donné lieu à des négociations collectives dans les congrès, et à des négociations séparées de puissance à puissance. Tous les états maritimes y ont pris part dans une forme ou dans l'autre; presque tous ont conclu des conventions spéciales à ce sujet. Il a été clairement entendu en toutes circonstances, et par tous les états, qu'aucune nation ne pouvait exercer, en temps de paix et en pleine mer, aucun droit de police sur les navires des autres nations, à moins d'y être autorisée par un traité qui détermine dans quels cas et dans quelles formes un pareil droit peut être exercé.

Ainsi, il est resté établi en principe que les navires des nations qui n'ont conclu aucun traité de ce genre, qui n'ont délégué *volontairement* à une autre nation aucune part de leur souveraineté, ont droit à une indépendance absolue, à l'affranchissement complet de toute police exercée en mer par des étrangers.

Avant 1841, personne n'avait prétendu qu'indépendamment du droit de visite *conventionnel* il existât un droit de visite *naturel* et général, ayant pour objet la vérification de la nationalité des navires, donnant à tous les bâtimens de guerre le pouvoir d'aborder indistinctement tous les navires marchands, et de visiter les papiers de ces navires, sur le soupçon qu'ils auraient arboré un faux pavillon. Dans les occasions où la France et l'Angleterre ont solennellement reconnu la complète indépendance des pavillons en temps de paix, à l'égard de toute police étrangère, ces puissances n'ont jamais admis, par une exception implicite, le droit de visite pour vérification de la nationalité des navires, de même que l'on exceptait implicitement la police exercée en matière de piraterie.

Dans le mémoire communiqué le 27 octobre 1818 par lord Castlereagh au duc de Richelieu, au congrès d'Aix-la-Chapelle, le pléni-

potentiaire anglais, pour décider la France à concéder le droit de visite réciproque, s'attache à démontrer que, le gouvernement français demeurant étranger à tout système de droit de visite conventionnel, la croisière française établie sur la côte d'Afrique pour la répression de la traite des nègres sera entièrement inefficace, même à l'égard des navires français, parce qu'ils échapperont à la surveillance en hissant un pavillon étranger, sous lequel il deviendra impossible de les découvrir, à moins d'y être autorisé par des traités spéciaux.

Au congrès de Vérone, le duc de Wellington, dans le mémoire adressé le 24 novembre 1822 aux plénipotentiaires des autres états, déclara que l'inefficacité de la police maritime exercée par l'Angleterre pour la répression de la traite des noirs tenait à la facilité avec laquelle les navires négriers échappaient à la poursuite des croiseurs britanniques en arborant le pavillon français, et il fondait, sur la nécessité de pourvoir à cet inconvénient, la demande d'un droit de visite réciproque établi par des conventions spéciales. Il est évident que lord Castlereagh et le duc de Wellington n'auraient pas employé de tels argumens, s'ils eussent considéré la vérification du pavillon des navires marchands comme autorisée par le droit des gens. Les déclarations de ces deux hommes d'état constatent suffisamment la doctrine du gouvernement britannique à cette époque.

De son côté, le gouvernement français a eu maintes fois l'occasion d'exposer sa doctrine maritime; il l'a exposée en 1815 à Vienne, en 1818 à Aix-la-Chapelle, en 1822 à Vérone. En ces diverses circonstances, il a déclaré, dans une forme générale et absolue, qu'il n'admettait *aucun droit de visite*, *aucune intervention*, *aucune police étrangère* envers nos navires marchands.

En 1831, les déclarations du gouvernement français furent tout-à-fait explicites en ce qui touche la vérification du pavillon. A cette époque, l'Angleterre reproduisit, avec un redoublement d'insistance, la demande, qu'elle nous avait souvent adressée, d'établir un droit de visite réciproque. Six mois avant d'être accueillie et consacrée par la convention du 30 novembre 1831, cette demande fut repoussée par le gouvernement français. M. le maréchal Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, signifia ce refus dans une dépêche adressée, le 7 avril 1831, à lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris. Dans cette dépêche, M. le maréchal Sébastiani ne se borna pas à reproduire les déclarations générales qui avaient été faites précédemment; il déclara formellement qu'à la France seule appartenait le droit de vérifier si le pavillon français était frauduleusement usurpé.

L'importance de cette dépêche m'oblige à en citer le passage suivant :

« Le gouvernement français, dit M. le maréchal Sébastiani, a déjà fait connaître à plusieurs reprises les motifs qui ne lui permettaient pas d'adhérer à de semblables propositions. Ces considérations n'ont rien perdu de leur force ni de leur importance. L'exercice d'un droit de visite sur mer en pleine paix serait, malgré la réciprocité qu'offre l'Angleterre, essentiellement contraire à nos principes, et blesserait de la manière la plus vive l'opinion publique en France. Il pourrait en outre avoir les plus fâcheuses conséquences, en faisant naître entre les marins des deux nations des différends susceptibles de compromettre les relations qui unissent si intimement la France et l'Angleterre. *Il est bien évident*, monsieur l'ambassadeur, *que les étrangers qui osent emprunter le pavillon français pour se livrer à un trafic que réprouvent à la fois les lois divines et humaines ne peuvent être régulièrement découverts et saisis en mer que par nos croisières;* mais il y a lieu d'espérer que les efforts constans des officiers de notre marine auront, à cet égard, tout le succès désirable. »

Je puise une nouvelle démonstration des sentimens du gouvernement français à cette époque dans le simple examen du premier traité conclu en 1831 entre l'Angleterre et la France. Il est dit expressément que les papiers des navires marchands de l'une des nations ne peuvent être examinés par les croiseurs de l'autre, avant que ces croiseurs aient produit le mandat spécial qui leur confère le droit exceptionnel de visite. Aurait-on pris cette précaution, si l'on avait cru consacrer un droit naturel et universellement reconnu?

De la part de l'Amérique, la protestation contre le droit de visiter en pleine mer la nationalité des navires est formelle, décisive; elle retentit encore. Les États-Unis soutiennent que le pavillon américain confère au vaisseau qui le porte une sorte d'inviolabilité, hors le cas de piraterie; ils refusent à toute autre puissance le droit de vérifier si le pavillon américain a été frauduleusement arboré. Depuis que le gouvernement britannique a prétendu ériger en droit la pratique que lui-même avait long-temps reconnue abusive, les États-Unis n'ont pas cessé de défendre les véritables principes du droit des gens, à Londres par leurs représentans, en Amérique par les déclarations et les actes des dépositaires du pouvoir.

Ce fut le 27 août 1841, précisément la veille du jour où le cabinet whig fut renversé par 91 voix de majorité dans la chambre des communes, à la suite d'un débat qui avait occupé quatre séances consécutives, que lord Palmerston réclama, *pour la première fois*, au nom

de l'Angleterre, le droit de visiter la nationalité des navires sous pavillon américain. Le ministre des États-Unis à Londres, M. Stevenson, protesta immédiatement, et sur le ton de la surprise, contre cette prétention inouie. Les réponses de M. Stevenson, en date du 10 septembre et du 21 octobre 1841, parvinrent à lord Aberdeen, successeur de lord Palmerston au *Foreign Office*. De son côté, lord Aberdeen, après avoir maintenu dans deux dépêches du 13 octobre et du 20 décembre de la même année, adressées à M. Everett (qui venait de succéder à M. Stevenson), la position prise par l'Angleterre, mit fin lui-même à cette correspondance en informant le ministre d'Amérique que lord Ashburton allait être envoyé à Washington avec de pleins pouvoirs pour régler toutes les questions débattues entre l'Angleterre et les États-Unis, et qu'ainsi il serait inutile de discuter à Londres les points au sujet desquels une négociation spéciale devait être ouverte auprès du gouvernement américain.

Cette négociation a eu pour résultat le traité signé à Washington le 9 août 1842. Il a été convenu que chacune des puissances contractantes entretiendrait une croisière sur la côte d'Afrique pour la répression de la traite des nègres; mais rien n'a été réglé relativement aux pouvoirs que ces croiseurs seraient appelés à exercer en vertu du droit des gens, de telle sorte que la grave question qui divisait l'Angleterre et les États-Unis est demeurée indécise. Voici maintenant ce qui s'est passé depuis la conclusion du traité.

Dans son message annuel du 8 décembre 1842, le président des États-Unis s'exprima ainsi au sujet du différend qui nous occupe :

« Bien que lord Aberdeen, dans sa correspondance avec l'envoyé américain à Londres, repousse expressément toute prétention au droit d'arrêter un navire américain en haute mer, lors même que ce navire aurait des esclaves à bord, et restreigne toutes les prétentions de l'Angleterre à celle de visiter et de s'enquérir, le pouvoir exécutif des États-Unis ne peut pas bien comprendre comment une visite et une enquête pourraient être faites sans arrêter un navire au milieu de son voyage, et par suite sans interrompre son commerce. Cette visite et cette enquête ont été regardées comme un droit de recherche présenté sous une nouvelle forme, avec un nouveau nom. En conséquence, j'ai cru de mon devoir de déclarer d'une manière positive, dans mon message annuel au congrès, que *pareille concession ne serait pas faite*, et que les États-Unis ont la volonté et le pouvoir de faire exécuter leurs propres lois et d'empêcher que leur pavillon soit employé dans des vues formellement interdites par ces mêmes lois. »

Lord Aberdeen, en recevant ce message, craignit que le langage

tenu par le président de l'Union américaine ne fît supposer que la question du droit de visite avait été résolue par les plénipotentiaires anglais et américains, et que l'Angleterre avait fait des concessions sur ce point. Dans cette appréhension, lord Aberdeen écrivit à M. Fox, ministre d'Angleterre aux États-Unis, une dépêche en date du 18 janvier 1843, qui devait être communiquée au secrétaire d'état de l'Union, et où il maintient les principes développés dans la dépêche du 20 décembre 1841, à savoir que l'Angleterre avait droit de faire visiter par ses croiseurs les navires sous pavillon américain, quand il y aurait apparence que ce pavillon serait arboré frauduleusement, et que des instructions avaient été données en conséquence aux croiseurs anglais. Lord Aberdeen ajoutait d'ailleurs qu'en cas de visite faite sans motifs suffisans, et en cas de préjudice souffert par les navires américains par suite de ces visites, réparation serait faite.

M. Webster, secrétaire d'état de l'Union américaine, ayant reçu communication de cette pièce, y répondit, le 28 mars 1843, par une dépêche adressée à M. Everett, et destinée à être communiquée à lord Aberdeen. Développant à son tour les principes énoncés en 1841 par M. Stevenson, M. Webster déclare que la visite pour vérification de nationalité n'offre pas moins d'inconvéniens que celle qui a pour but de vérifier la nature des opérations, et que les réparations offertes en certains cas par lord Aberdeen seraient toujours insuffisantes et tardives; il maintient qu'à moins de soupçons graves de piraterie, aucun navire américain ne doit être ni interrompu dans sa navigation, ni abordé, ni visité, même pour vérification de la nationalité; que tout navire marchand américain a droit de s'y refuser; que, *si l'on veut l'y contraindre, ce navire sera dans le cas de légitime défense*, et qu'ainsi la responsabilité de toutes les conséquences que cette résistance peut entraîner pèsera sur le croiseur.

Les États-Unis, par suite du traité de Washington, entretiennent une croisière sur les côtes d'Afrique. Les instructions données par M. Upshur, ministre de la marine américaine, en date du 15 mars 1843, aux croiseurs américains, leur prescrivent de ne pas vérifier la nationalité des navires sous pavillon étranger.

On peut donc affirmer, d'après tout ce qui précède, que la doctrine de tous les états maritimes, et particulièrement de la France, de l'Amérique et même de l'Angleterre avant 1841, a été positivement contraire au droit que la convention de 1845 vient d'instituer, à ce droit qui nous est présenté comme un principe absolu et universellement accepté.

J'aborde un second genre de preuves. Je vais démontrer que l'ancien et véritable droit des gens, en ce qui concerne l'inviolabilité du pavillon, est confirmé par la jurisprudence maritime. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples, encore moins de les emprunter à tous les tribunaux du monde. Il suffira de faire connaître quelle a été, sur la matière qui nous occupe, et jusqu'aux prétentions élevées en ces derniers temps, la jurisprudence de la Grande-Bretagne. Les arrêts de la haute cour d'amirauté et des tribunaux mixtes, institués pour la répression de la traite des nègres, vont me fournir quelques exemples saisissans.

Le 11 mars 1816, un bâtiment de guerre anglais, *la Reine Charlotte*, rencontre un navire marchand français, *le Louis*, près du cap Mesurado, sur la côte d'Afrique. Le commandant de *la Reine Charlotte* somme le capitaine du *Louis* de s'arrêter, de se laisser aborder et visiter. Le capitaine du *Louis* s'y refuse; une lutte s'engage. A bord du *Louis*, un homme est tué, trois sont blessés. A bord de *la Reine Charlotte*, huit hommes sont tués et douze blessés. Après le combat, le commandant anglais procède à la visite; il vérifie la nationalité, il constate la nature des opérations. Ayant trouvé que le navire *le Louis* était français et engagé dans la traite des nègres, il saisit le navire et le traduit devant la cour de vice-amirauté de Sierra-Leone. La demande en condamnation de ce navire est fondée sur deux motifs distincts : 1° le navire *le Louis* est français et il fait la traite des nègres contrairement aux traités du 31 mai 1814, du 20 novembre 1815, par lesquels la France s'est engagée envers la Grande-Bretagne à abolir ce trafic; 2° le navire a résisté par la force à la visite d'un croiseur anglais dûment commissionné. La cour de vice-amirauté de Sierra-Leone déclara que, ces deux motifs étant fondés, la prise était valable. La condamnation du *Louis* ainsi que de sa cargaison fut prononcée; mais les choses n'en restèrent pas là. Les propriétaires du *Louis* appelèrent de ce jugement devant la haute cour d'amirauté anglaise.

Sir William Scott, depuis lord Stowell, que les Anglais regardent comme la plus grande autorité en matière de droit maritime, était alors juge d'amirauté; il s'agissait d'un cas dans lequel le sang anglais avait coulé à grands flots, et d'un fait de traite, c'est-à-dire d'un acte universellement odieux aux Anglais. Néanmoins sir William Scott décida que le navire *le Louis* avait été mal à propos condamné sur l'un et l'autre point : « 1° parce que, bien que la France se fût engagée envers l'Angleterre, par les traités du 31 mai 1814 et du 20 novembre 1815, à abolir la traite, elle n'avait conféré à l'Angleterre,

ni par ces traités, ni par aucune convention spéciale, *aucun droit de police sur les navires français;* 2° parce qu'en temps de paix, et hors des cas de piraterie, aucun bâtiment de guerre ou autre, de quelque commission qu'il puisse être muni par son propre gouvernement, ne possède *aucun droit d'intervenir en pleine mer, d'une manière quelconque, à l'égard des navires d'une nation étrangère,* ni pour le saisir, ni pour le visiter, ni pour l'aborder, ni pour l'obliger à s'arrêter, ni pour l'interrompre en quoi que ce puisse être dans sa navigation, à moins d'y être autorisé par un traité spécial conclu avec la nation à laquelle ce navire appartient. »

Il est curieux de remarquer que, dans cette affaire, le navire *le Louis* a eu pour défenseur le docteur Lushington, aujourd'hui juge d'amirauté de la Grande-Bretagne et l'un des négociateurs de la convention de 1845. Le docteur Lushington soutint qu'en temps de paix, sur la haute mer, la Grande-Bretagne n'a aucun droit de visiter les navires des autres nations; il ajouta que, pour justifier le procédé du commandant de *la Reine Charlotte,* pour montrer qu'il était en droit de contraindre *le Louis* à se laisser arrêter, aborder et visiter, il fallait prouver qu'un droit de visite quelconque existait naturellement en temps de paix, et il dit :

« Si ce droit existe, il doit être fondé ou sur le droit des gens ou sur un traité spécial. S'il existe en vertu du droit des gens, il faut prouver qu'il se fonde sur un principe qui n'admette aucune contestation; et où trouvera-t-on ce principe? Il y a une entière absence de toute autorité dans les écrivains sur le droit public; on ne peut citer aucun cas où un tel droit ait été exercé de temps immémorial; l'on ne montre même pas que ce droit ait été invoqué ni par l'Angleterre ni par aucune autre nation. C'est une preuve décisive contre l'existence de ce droit; si ce droit est fondé sur une convention spéciale, il faut montrer cette convention. »

Cet exemple prouve bien clairement que les principes sur lesquels est fondée la convention de 1845 sont une innovation véritable. Supposez que cette convention eût été en vigueur alors, la solution de l'affaire eût été bien différente. *La Reine Charlotte* aurait eu le droit d'arrêter *le Louis,* de l'aborder et de visiter ses papiers; elle aurait eu le droit de l'y contraindre; la résistance du *Louis* aurait été illégitime. L'arrêt de la cour de vice-amirauté de Sierra-Leone eût été indubitablement confirmé. Loin de là, cet arrêt est cassé; *le Louis* et sa cargaison sont restitués, et, si sir William Scott ne condamne pas le commandant de *la Reine Charlotte* à des dommages-intérêts, il déclare que c'est parce

que le cas du *Louis* est le premier de ce genre, et parce que le capteur a agi de bonne foi; mais il annonce en même temps que, si un cas pareil se présentait de nouveau, des dommages-intérêts seraient prononcés contre le capteur.

Le 6 juillet 1824, sir William Scott rendit un second arrêt, fondé exactement sur les mêmes principes. Il s'agissait d'un navire espagnol, le *San Juan Nepomuceno*, abordé, visité et capturé le 7 décembre 1817 par le croiseur anglais *le Prince régent*, antérieurement à la ratification du traité conclu entre la Grande-Bretagne et l'Espagne pour la suppression de la traite des nègres. Le *San Juan Nepomuceno* fut encore défendu par le docteur Lushington, qui reproduisit en cette circonstance les principes qu'il avait déjà développés dans l'affaire du *Louis*.

Les tribunaux mixtes (1), institués pour juger les navires saisis en conséquence des traités spéciaux obtenus par l'Angleterre, ont, pendant beaucoup d'années, et je puis dire jusqu'à la fin de 1838, appliqué la doctrine consacrée à la fois par la jurisprudence de la haute cour de l'amirauté britannique, et par les déclarations des hommes d'état anglais. Cette remarque s'applique à l'affaire du navire *Dona Maria da Gloria*, jugée en 1834, et à celle des navires américains *Mary-Anne Cassard*, *Florida*, *Eagle*, *Hazard*, *Iago*, déférés en 1838 au tribunal mixte de Sierra-Leone.

Le jugement prononcé le 30 octobre 1838 à l'occasion du navire la *Mary-Anne Cassard* mérite d'être mentionné spécialement. Ce navire avait été arrêté sous pavillon des États-Unis; quoique ses papiers fussent en apparence américains, il était évident que la *Mary-Anne Cassard* était une propriété espagnole déguisée sous le caractère américain. Néanmoins le tribunal mixte anglo-espagnol de Sierra-Leone se

(1) Les juridictions dont je veux parler ici sont instituées en vertu des traités conclus par l'Angleterre avec l'Espagne, le Portugal et le Brésil. Par exemple, en vertu du traité conclu avec l'Espagne, deux tribunaux mixtes ont été établis, l'un à Sierra-Leone, l'autre à la Havane. Ils sont composés d'un juge anglais et d'un juge espagnol; indépendamment de ces deux juges, il y a un arbitre anglais et un arbitre espagnol. Quand les deux juges sont du même avis, le jugement est rendu sans le concours des arbitres; dans le cas où les deux juges ne sont pas du même avis, le sort décide si la question sera tranchée par l'arbitre anglais ou par l'arbitre espagnol. — Les tribunaux mixtes anglo-portugais sont au nombre de trois depuis le traité de 1842. Ils siégent, l'un à Sierra-Leone, l'autre à Boavista, dans une des îles du cap Vert, le troisième au cap de Bonne-Espérance. C'est à Sierra-Leone et à Rio-Janeiro que sont établis les tribunaux mixtes anglo-brésiliens. D'ailleurs, les uns et les autres sont organisés et fonctionnent de la même manière.

déclara incompétent, et les deux commissaires anglais, MM. Macaulay et Doherty, adressèrent à lord Palmerston un rapport explicatif de cette décision. Dans ce rapport, qui a été publié et communiqué au parlement britannique, on trouve le passage suivant :

« Premièrement, l'Amérique n'ayant concédé *sous aucune forme* le droit de visite à la Grande-Bretagne, le lieutenant Kellett n'avait aucun droit, en temps de profonde paix, d'aborder la *Mary-Anne Cassard,* naviguant sous le pavillon des États-Unis, à moins qu'il n'ait eu de bonnes raisons pour soupçonner que ledit navire était un pirate, occupé à commettre une offense contre la loi des nations. Secondement, le lieutenant Kellett, n'ayant ainsi aucun droit d'aborder la *Mary-Anne Cassard,* n'était point autorisé à visiter ni à saisir ledit navire; il n'était point fondé à se prévaloir des renseignemens obtenus par une *visite illégitime,* pour constater la qualité de négrier, et le déguisement de la propriété espagnole sous le caractère américain. »

Ainsi la jurisprudence de la haute cour d'amirauté d'Angleterre, celle des tribunaux mixtes institués pour la répression de la traite des nègres, sont entièrement d'accord avec la doctrine émise à Aix-la-Chapelle par lord Castlereagh, et à Vérone par le duc de Wellington, qui a d'ailleurs soutenu, en 1839, les mêmes principes devant le parlement.

Je pourrais à la rigueur me dispenser de rechercher quelle a été la pratique des nations maritimes en ce qui touche le droit qui nous occupe, car la pratique, pour être légitime, doit être conforme à la doctrine; mais comme on a cherché à se prévaloir des abus commis par la marine anglaise, et comme on a imputé à la marine française des abus qu'elle n'a pas commis, pour ériger ensuite ces abus en droits consacrés par l'usage, il importe d'éclaircir tous les doutes qui pourraient s'élever à cet égard.

Dans la discussion du 27 juin dernier, à l'occasion du crédit extraordinaire demandé aux chambres pour la formation et l'entretien de la croisière française sur la côte d'Afrique, l'argumentation de M. le ministre des affaires étrangères a porté sur ce point, que, aux termes de la loi de 1825, le fait de naviguer sans papiers de bord ou avec des papiers de bord délivrés par plusieurs puissances devenant un cas de piraterie, la marine française a visité, depuis 1825, sur le soupçon de piraterie, les navires étrangers dans tous les cas où elle sera appelée à les visiter aujourd'hui en vertu de la convention nouvelle, c'est-à-dire sur le simple soupçon d'avoir arboré un faux pavillon.



Le ministre ajouta que la même pratique existe chez les autres grandes nations maritimes.

Si nos bâtimens de guerre ont commis l'énorme abus que leur impute M. le ministre des affaires étrangères, les instructions données par le département de la marine pour la répression de la piraterie doivent en faire foi, car c'est par ces instructions que nos bâtimens de guerre ont été guidés relativement à la conduite à tenir envers les navires étrangers.

J'ai désiré connaître les instructions données par le département de la marine à nos croiseurs avant la conclusion des traités de 1831 et 1833. Il m'a paru que ces instructions, à cause de leur objet et à raison de leur ancienneté, n'étaient pas de nature à demeurer secrètes. J'ai eu l'honneur d'écrire à M. le ministre de la marine pour lui demander d'en prendre connaissance. Il a bien voulu donner des ordres pour que ces documens me fussent communiqués.

J'ai reçu copie des instructions données, le 14 septembre 1831, pour la répression de la traite des noirs et de la piraterie, à M. le capitaine de vaisseau Brou, au moment où il allait partir sur la frégate *l'Hermione*, pour prendre le commandement de la croisière française sur la côte d'Afrique. La lecture de ces instructions m'a prouvé que nos croiseurs n'étaient nullement autorisés à considérer comme soupçon de piraterie et comme donnant ouverture au droit de visite la simple présomption que des navires étrangers arboraient un faux pavillon, qu'au contraire il leur était même expressément interdit de visiter les navires étrangers pour vérifier leur nationalité. Les passages que voici le montreront avec la dernière évidence :

« La France a constamment refusé de reconnaître à aucune nation le droit de visiter, dans l'intérêt de la répression de la traite, les navires couverts de son pavillon, et en conséquence *elle s'abstient* elle-même *de faire visiter les bâtimens portant pavillon étranger*.

« On ne peut méconnaître que cette situation de choses fournit aux navires négriers des facilités pour échapper à la surveillance des croisières; ces navires *trouvent une protection en arborant pavillon français devant les croiseurs anglais, et en arborant pavillon étranger devant les croiseurs français.* »

Enfin ces instructions ajoutent :

« Un moyen assuré pour déjouer fréquemment les précautions des coupables serait de se concerter avec les croiseurs anglais pour croiser de conserve,

autant que les dispositions personnelles des officiers pourraient le permettre sans porter la moindre atteinte à l'indépendance du pavillon.

« Quelle que fût la couleur qu'arborât le navire négrier, il serait en présence d'un bâtiment de guerre ayant sur lui droit de visite (l'Angleterre a conclu des traités avec l'Espagne, le Portugal, le Brésil, la Hollande, au sujet de la visite réciproque). »

On voit, contrairement à l'assertion de M. le ministre des affaires étrangères, que la visite des navires sous pavillon étranger pour vérifier leur nationalité a été expressément interdite à nos bâtimens par les instructions émanées du département de la marine. Loin d'être conforme à la pratique constante de la marine française, le droit reconnu en 1845 lui est donc formellement opposé.

Relativement à la pratique de la marine anglaise, la question est plus délicate et mérite d'être examinée avec attention.

Il est bien vrai que les croiseurs britanniques ont fréquemment abordé les navires portant pavillon d'une nation qui n'avait concédé aucun pouvoir à l'Angleterre pour examiner les papiers de ces navires et vérifier leur nationalité; ils ont fait plus, ils ont fréquemment vérifié la nature de leurs opérations et même opéré la saisie.

De ces abus on ne peut induire l'existence d'un droit.

Il faut observer, d'ailleurs, que, si la plupart des gouvernemens étrangers n'ont pas réclamé contre de semblables abus dans tous les cas, et aussi énergiquement qu'ils auraient dû le faire, ces gouvernemens ont réclamé souvent, et que leurs réclamations ont été quelquefois admises; que l'Angleterre elle-même a souvent reconnu et réprimé, comme une illégalité, l'intervention de ses croiseurs à l'égard des nations qui n'avaient pas concédé un droit de visite conventionnel.

Je rappellerai seulement ce qui s'est passé, en deux circonstances, entre l'Angleterre d'une part, la France et les États-Unis de l'autre.

Le 4 juin 1830, M. le duc de Laval-Montmorency, alors ambassadeur de France à Londres, adressa à lord Aberdeen, qui était comme aujourd'hui ministre des affaires étrangères, une dépêche dans laquelle il demandait au gouvernement anglais de prescrire à ses croiseurs plus de réserve dans l'exercice de leurs fonctions. Cette réclamation ne fut pas adressée vainement; des ordres furent envoyés au commandant de la croisière anglaise sur la côte d'Afrique pour que les croiseurs eussent à s'abstenir de *toute intervention* à l'égard du pavillon français.

En voici la preuve. Le commodore Hayes, commandant la croisière anglaise sur la côte d'Afrique, écrit de Sierra-Leone, en date du 20 jan-





vier 1831, à M. G. Elliot, secrétaire de l'amirauté britannique, une dépêche dans laquelle il développe les raisons qui s'opposent à la répression efficace de la traite des noirs. On y trouve le passage suivant :

« La seconde raison est dans les ordres qui me sont donnés et qui m'interdisent toute intervention à l'égard du pavillon français. Comme il est facile, pour quelques centaines de dollars, de se procurer des pavillons et des papiers français, la seule chose qui doive surprendre, c'est que l'on trouve sur cette côte un autre pavillon employé à faire la traite; lorsque les ordres que j'ai reçus seront plus généralement connus, il n'y en aura pas d'autres. »

De leur côté, les États-Unis ne se résignaient pas non plus à l'intervention illégitime de la marine britannique. Plus d'une fois ils obtinrent satisfaction; je le prouverai par l'exemple suivant.

Le navire américain l'*Edwin* ayant été fort maltraité par le croiseur britannique la *Colombine*, capitaine George Elliot, dans une visite effectuée le 12 juillet 1839, M. Stevenson, ministre des État-Unis à Londres, s'en plaignit vivement; voici la réponse que lui adressa lord Palmerston, le 15 février 1840 :

« Le soussigné a reçu la note qui lui a été adressée par M. Stevenson, et portant plainte de la conduite tenue par le lieutenant Elliot *dans l'examen des papiers de bord* du bâtiment américain l'*Edwin*. Le soussigné a voulu qu'une enquête fût immédiatement instituée sur cette affaire, et il s'empressera d'en faire connaître sans délai le résultat à M. Stevenson.

« Le soussigné a l'honneur en même temps d'informer M. Stevenson que des *ordres stricts de ne pas intervenir* à l'égard des navires appartenant à des états qui n'ont conclu avec la Grande-Bretagne aucun traité portant concession d'un droit de visite réciproque *ont été donnés* aux croiseurs de sa majesté employés à la répression de la traite..... »

Des faits postérieurs prouvent que les ordres dont parle lord Palmerston ont été effectivement donnés. Jusqu'en 1841, les abus commis par les croiseurs anglais sur le pavillon américain étaient secrètement tolérés peut-être, mais non pas autorisés officiellement par l'amirauté anglaise. Tant qu'un grand nombre de puissans états sont demeurés en dehors des traités conclus par l'Angleterre pour la répression de la traite des nègres, le gouvernement britannique s'est borné à ne pas réprimer sévèrement les abus commis par ses croiseurs; mais lorsque l'Autriche, la Prusse et la Russie se montrèrent disposées à entrer dans le système du droit de visite réciproque et à

conclure le traité qui fut signé le 20 décembre 1841, les États-Unis se trouvant alors la seule puissance considérable en dehors des traités, on crut pouvoir se dispenser d'user de ménagement à leur égard.

Après quelques actes transitoires, dont il serait trop long d'exposer ici le développement graduel, éclata la fameuse déclaration du 27 août 1841, lancée par lord Palmerston. Le 7 décembre de la même année ont été envoyées, pour la première fois, aux commandans en chef des croisières britanniques au cap de Bonne-Espérance, sur la côte d'Afrique, aux Indes occidentales et sur les côtes du Brésil, des instructions qui leur prescrivent de vérifier la nationalité des navires sous pavillon américain. On sait déjà comment l'Amérique accueillit cette prétention.

Je crois avoir pleinement démontré que le droit de vérifier la nationalité des navires n'est fondé ni sur les principes du droit des gens, ni sur la pratique des nations maritimes. Aucun publiciste, aucun jurisconsulte, aucun tribunal, aucun gouvernement n'avait jamais reconnu l'existence d'un pareil droit. L'Angleterre l'a proclamé pour la première fois le 27 août 1841; la marine anglaise ne l'exerce régulièrement que depuis le 7 décembre de la même année. Elle ne l'exerçait auparavant qu'à titre d'abus, toujours reconnus tels, et plusieurs fois réprimés. La France vient de consacrer ces abus, et de les ériger en droits par la convention du 29 mai, contrairement à la doctrine qu'elle avait toujours professée, et que la marine française avait constamment observée.

## II.

Il me reste à démontrer maintenant que la convention du 29 mai 1845, au lieu d'améliorer le régime introduit par le système de 1831 et 1833, aura pour effet de l'aggraver; que notre commerce, bien loin d'être replacé sous la surveillance *exclusive* de notre pavillon, aura à subir au contraire une inquisition plus générale, une servitude plus réelle; que les occasions de conflit entre la marine française et celles des autres peuples seront nécessairement multipliées.

La convention de 1845 a pour résultat, je le répète, de remplacer le *droit de visite*, que la France et l'Angleterre s'étaient accordé réciproquement, par la *vérification de la nationalité*.

Le mot est nouveau : la chose est-elle nouvelle? Y a-t-il dans la pratique une différence possible entre la visite d'un bâtiment pour dé-

couvrir s'il fait la traite, et l'enquête nécessaire pour vérifier si le bâtiment suspect appartient en réalité à la nation dont il porte le pavillon?

Les Américains n'ont pas compris cette distinction : on peut s'en convaincre en relisant le message du président des États-Unis, que j'ai cité plus haut. Les instructions données aux croiseurs anglais, en vertu de la convention que j'examine, disent assez vaguement qu'au besoin on engagera le vaisseau soupçonné à amener, afin de pouvoir vérifier sa nationalité, qu'on sera même autorisé à l'y contraindre, que l'officier qui abordera le navire étranger devra se borner à s'assurer de la nationalité de ce navire par l'examen des papiers de bord ou *par toute autre preuve*. Or, après l'examen des papiers et l'enquête orale, il n'y a qu'un genre de preuve, c'est celle qui consiste dans la visite de la cargaison (1). C'est là précisément ce qui constituait l'ancien droit de visite, et c'est ce qui l'a rendu intolérable. Les recherches faites pour discerner si un bâtiment de commerce ne cache pas sa nationalité sous un faux pavillon pourront donc avoir les mêmes formes, les mêmes inconvéniens que les recherches faites pour découvrir si un bâtiment suspect fait la traite.

On se demandera sans doute, d'après ce qui précède, comment il a été possible de soutenir que notre commerce allait être à l'avenir replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Une phrase des *instructions* données aux croiseurs anglais semble, à la vérité, justifier cette assertion : « Vous ne devez, leur dit-on, ni capturer, ni visiter les navires français, ni exercer à leur égard aucune intervention, et vous donnerez aux officiers sous votre commandement l'ordre formel de s'en abstenir; » mais cette prétendue concession est aussitôt détruite par la phrase suivante que je transcris : « En même temps, vous vous rappellerez que le roi des Français est loin d'exiger que le pavillon français assure aucun privilége à ceux qui n'ont pas le droit de l'arborer, et que la Grande-Bretagne *ne permettra pas* aux vaisseaux des autres nations *d'échapper à la visite et à l'examen* en hissant un pavillon français, ou celui de toute autre nation, sur laquelle la Grande-Bretagne n'aurait pas, en vertu d'un traité existant, le droit de visite. » Cette prétention de l'Angleterre, long-temps repoussée par la France, a été admise par la convention de 1845, et

(1) Les instructions données en 1844 par le gouvernement anglais pour la visite des navires soupçonnés d'arborer un faux pavillon ne laissent aucun doute à cet égard. Il y est dit formellement : « Si les investigations donnaient des motifs suffisans de penser que le pavillon arboré par le navire a été frauduleusement pris par lui, *vous procéderez à l'examen du bâtiment et de la cargaison.* »

inscrite en ces termes dans l'article 8 : « Si le pavillon est *primâ facie* le signe de la nationalité d'un navire, cette présomption ne saurait être considérée comme suffisante pour interdire, dans tous les cas, de procéder à la vérification. » Il résulte de ces deux citations que l'Angleterre s'abstiendra de faire visiter les bâtimens protégés par le pavillon de la France, quand il y aura certitude qu'ils sont français; mais comment acquérir cette certitude autrement qu'en pratiquant une visite? Voilà ce qu'on aurait dû dire. Comment constater l'origine d'un bâtiment en pleine mer sans l'arrêter dans sa course, sans l'aborder, sans le soumettre à une inquisition plus ou moins blessante? Le navire français qui n'éveillera aucun soupçon ne sera pas arrêté; mais, s'il a le malheur de paraître suspect, il sera hélé par un croiseur anglais, sommé de s'arrêter et de se laisser aborder, contraint par la force, s'il refuse. Si l'examen de ses papiers de bord ne satisfait pas l'officier étranger, il devra laisser inspecter sa cargaison; il pourra être saisi et conduit devant un tribunal étranger; il sera exposé, en un mot, aux mêmes vexations dont le commerce français a eu à se plaindre sous l'empire des conventions de 1831 et 1833, et au sujet desquelles la chambre des députés s'est énergiquement prononcée.

Si l'on doutait que la visite opérée pour vérification de nationalité eût les mêmes caractères et entraînât les mêmes abus que la visite opérée pour réprimer la traite, il suffirait de comparer les instructions données par l'amirauté anglaise, le 12 juin 1844, aux officiers chargés spécialement de poursuivre les négriers, avec les instructions données le même jour pour la visite des navires soupçonnés d'arborer un pavillon qu'ils n'ont pas le droit de prendre. C'est qu'en effet il n'y a pas plusieurs manières d'exercer la police en pleine mer. La police maritime, sous quelque prétexte qu'on l'exerce, doit consister nécessairement dans une série d'investigations et de mesures préventives : 1° l'enquête orale qui se fait à bord des navires; 2° la visite des papiers; 3° la recherche à bord, comme disent les Anglais, c'est-à-dire la visite du bâtiment et de la cargaison ; 4° la saisie provisoire, sauf réparation en cas d'abus.

Il arrivera le plus souvent que la visite opérée pour vérification de la nationalité se bornera à l'enquête orale et à l'examen des papiers. Il ne faut pas croire que ces formalités soient insignifiantes : le simple interrogatoire que le capitaine et l'équipage du navire abordé sont obligés de subir présente des inconvéniens réels. C'est chose grave que de mettre fréquemment les équipages de nos navires marchands en présence d'une sorte de gendarmerie étrangère, qui peut, à part

les malentendus produits par la différence de langage, apporter dans cette formalité des façons plus rudes, un ton plus impérieux, que ne le comportent nos mœurs, et faire naître des conflits dangereux. La présence d'un détachement envoyé par un bâtiment de guerre sur un navire marchand, l'appareil dominateur avec lequel les visites s'effectuent, sont, en quelque sorte, une occupation armée de ce navire.

Un des principaux inconvéniens des instructions du 29 mai, c'est qu'elles ne prescrivent aucune règle relativement à la manière dont les navires marchands seront abordés et relativement au déploiement de force avec lequel la visite s'effectuera. C'était bien le moins, il me semble, de prescrire en cette matière, et pour un droit de visite qui doit être exercé en temps de paix, l'ensemble des précautions que la France et les États-Unis d'Amérique sont convenus d'appliquer, par le fameux traité de 1778, au droit de visite exercé en temps de guerre; on peut voir, dans l'article 7 de ce traité, qu'il est prescrit aux bâtimens de guerre et aux armateurs, *afin d'éviter tout désordre*, de se tenir *hors de la portée du canon*, d'envoyer une chaloupe à bord du navire marchand, et d'y faire entrer *deux ou trois hommes* seulement.

Le second degré d'investigation, l'examen des papiers, est une opération plus grave encore. Parmi les papiers de bord d'un navire, il en est dont la communication faite à tous les bâtimens de guerre que l'on peut rencontrer est un véritable inconvénient pour le commerce. Les connaissemens des navires et les instructions données par les armateurs à leurs capitaines sont de ce nombre. Il est à remarquer, en outre, que dans la pratique on ne se borne même pas à l'examen des papiers de bord proprement dits; les croiseurs anglais sont dans l'usage d'examiner également les lettres particulières et les écrits qu'ils peuvent trouver; il leur est même prescrit d'en agir ainsi par les instructions de l'amirauté, à qui ils doivent, en certains cas, rendre compte de tous les documens, lettres et écrits (*documents*, *letters and writings*) qu'ils ont eu occasion de vérifier.

En 1778, la France et les États-Unis ayant senti les inconvéniens qu'entraîne l'examen des papiers d'un navire, quand on ne prescrit aucune limite à cet examen, convinrent (et il s'agissait alors du droit de visite en temps de guerre) de borner la vérification de la nationalité des navires sous pavillon neutre à la simple présentation d'un passeport dont la formule était annexée au traité même. La convention récente n'offre à notre commerce aucune garantie semblable; il semble, au contraire, qu'on ait pris soin de ne prescrire en cela aucune limite.

En ce qui touche la visite de la cargaison des navires, on est tenté, au premier abord, de se figurer que la convention du 29 mai offre de grands avantages au commerce français. Il importe d'examiner ce point de très près.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que les instructions annexées à la convention du 29 mai n'interdisent pas la visite de la cargaison; elles autorisent au contraire les croiseurs anglais à constater la nationalité des navires français par tous les moyens, tous les genres de preuves qui peuvent concourir à la constater. Or, l'examen de la cargaison d'un navire est le moyen le plus sûr de vérifier la réalité des papiers de bord. Comme les instructions annoncent que ces papiers sont souvent contrefaits, il est certain que les croiseurs anglais visiteront la cargaison de nos navires marchands toutes les fois qu'après examen fait des papiers, la nationalité française ne paraîtra pas suffisamment constatée. Il est à craindre que cela n'arrive souvent, soit parce que les papiers seront irréguliers, à raison de quelque accident ou de quelques négligences, soit parce que, les papiers étant réguliers, on les croira contrefaits, soit enfin à raison des erreurs ou des abus commis par les officiers qui procéderont à la visite.

Sous l'empire des conventions de 1831 et 1833, lorsqu'il s'agissait seulement de découvrir si les navires suspects étaient engagés dans le commerce illicite de la traite, il n'y avait pas de raisons pour que la visite intérieure des bâtimens français fût plus fréquente qu'aujourd'hui. La nationalité française une fois constatée, la visite de la cargaison devenait inutile et abusive, car il était à la connaissance de tous les officiers étrangers que les navires réellement français ne font plus la traite. Depuis 1831 jusqu'à ce jour, on ne cite que deux navires français, *le Marabout* et *la Sénégambie*, arrêtés sur le soupçon d'être engagés dans le trafic des noirs. Quant au *Marabout*, il a été prouvé qu'il ne faisait pas la traite, et la cour royale de Cayenne a déclaré son arrestation illégale. En ce qui touche *la Sénégambie*, elle a été saisie sur le territoire anglais en vertu des lois anglaises : il a été également prouvé que ce n'était pas un navire négrier; c'était un navire commissionné par le gouverneur d'un de nos établissemens sur la côte d'Afrique, et frété par lui pour le transport de quelques nègres destinés au recrutement des troupes noires que nous entretenons dans nos colonies d'Amérique.

Il est évident que, sous le précédent régime, la visite de la cargaison ne devait être opérée que dans le cas où l'examen des papiers de bord d'un navire n'établissait pas d'une manière satisfaisante la qua-

lité de français. Or, c'est précisément dans le même cas que la recherche à bord deviendra nécessaire à l'avenir. La convention de 1845 ne procure donc aucun avantage au commerce français en ce qui touche la visite de la cargaison.

Je crois avoir établi que la visite pour la vérification de la nationalité n'est pas moins menaçante pour le commerce français que l'ancienne visite, spécialement destinée à la répression du trafic des esclaves. Je vais démontrer que ce nouveau droit de visite sera exercé bien plus fréquemment que l'ancien, et qu'ainsi les abus, les violences, les récriminations auxquels la chambre des députés voulait mettre un terme, seront au contraire infiniment plus nombreux.

Sous le régime institué par les conventions de 1831 et 1833, la visite était exercée en vertu d'un droit volontairement et réciproquement consenti par la France et l'Angleterre. Elle ne pouvait être opérée que par des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant de vaisseau, munis en outre de mandats spéciaux et agréés personnellement par le gouvernement français, conditions qui leur conféraient en quelque sorte un caractère national. Cette visite, n'ayant pour but que la répression du trafic des esclaves, était limitée aux lieux où ce trafic s'exerce le plus ordinairement; elle n'était autorisée que dans les parages suivans : 1° entre la côte d'Afrique et le 30e degré de longitude à l'ouest du méridien de Paris, mais seulement depuis le parallèle du cap Vert jusqu'au 10e degré de latitude méridionale; 2° dans une zone de vingt lieues de largeur le long des côtes du Brésil et autour de chacune des trois îles de Madagascar, de Cuba et de Porto Rico.

Il en sera tout autrement sous le régime nouveau. D'abord, la visite pour vérification de nationalité étant admise, non plus en vertu d'une convention spéciale et volontaire, mais comme découlant d'un principe général du droit des gens, cette *visite* se trouve, par le fait, *généralisée*. A l'avenir, il sera licite à tout bâtiment de guerre, anglais ou autre, d'aborder un navire du commerce français et de s'enquérir de sa nationalité par les moyens indiqués ci-dessus. Je sais bien que les autres nations maritimes seront plutôt portées à protester contre le nouveau droit qu'à s'en prévaloir pour le mettre en pratique, et qu'en définitive la difficulté reste engagée entre la France et l'Angleterre. Voyons donc la situation faite au commerce français par les derniers arrangemens.

Bien que les instructions annexées à la convention du 29 mai ne

soient adressées qu'aux commandans des deux croisières française et anglaise, il résulte du texte de l'art. 1er de cette convention que des instructions semblables doivent être également envoyées au commandant de la croisière anglaise sur la côte orientale d'Afrique.

En ce qui touche la croisière occidentale, nous voyons bien qu'elle sera établie depuis le cap Vert jusqu'au 16° 30′ de latitude méridionale, c'est-à-dire qu'elle embrasse six degrés de plus; mais aucune limite dans le sens des longitudes n'est assignée à l'action des croiseurs, de telle sorte qu'elle peut s'étendre indéfiniment entre l'Afrique et l'Amérique.

En ce qui touche la croisière orientale, l'action des bâtimens qui la composent n'est limitée ni en longitude ni en latitude; elle peut ainsi s'étendre indéfiniment dans les mers orientales.

De plus, si l'on considère que le droit de vérifier la nationalité des navires est motivé par la nécessité de rendre efficace, non-seulement la répression de la piraterie et de la traite des noirs, mais celle de tout commerce illicite, il en résulte que le nouveau droit de visite ne s'applique pas seulement aux parties de l'océan fréquentées par les négriers, mais qu'il peut être également exercé partout où s'étend la navigation européenne, soit pour le commerce proprement dit, soit pour la pêche. Les navires français se trouvent exposés à être visités dans toutes les mers du monde par tous les bâtimens de guerre qui soupçonneraient, à tort ou à raison, que le pavillon français a été frauduleusement usurpé par un navire marchand de leur propre nation, pour violer impunément les lois et règlemens établis sur la navigation, sur le commerce et sur la pêche.

Remarquons enfin qu'aucune condition de grade n'est imposée aux croiseurs anglais, et qu'ils n'ont plus besoin d'être munis de mandats spéciaux et d'être agréés par le gouvernement français. Ils pourront tous visiter nos navires marchands, ou les faire visiter par l'un de leurs officiers. Le dernier *midshipman* pourra légalement procéder à la visite des navires de toutes les nations.

Ainsi, droit de visite conféré à tout bâtiment de guerre, de quelque nation qu'il soit, extension illimitée des zones où la visite peut être exercée, abolition de la double garantie du mandat spécial et de la condition du grade exigé de l'officier admis à faire la visite, telles sont les véritables conséquences de la convention de 1845. N'avais-je pas raison de dire que, sous le nouveau droit, la visite de nos bâtimens serait exercée beaucoup plus souvent et avec des garanties moindres que sous le régime précédent? Si ce résultat n'a pas été

suffisamment senti en France, les hommes d'état de l'Angleterre ne s'y sont pas trompés, et sir Robert Peel a pu dire avec conviction, dans la séance du 8 juillet 1845, que « l'Angleterre n'a renoncé à aucun des avantages sérieux des anciennes conventions. »

Le nouveau droit de visite devant être exercé beaucoup plus fréquemment que l'ancien, les saisies abusives deviendront plus fréquentes, et il sera beaucoup plus difficile d'obtenir la réparation des dommages éprouvés.

Lorsque le droit de visite résultait d'une convention spéciale et volontaire, le gouvernement français avait stipulé des garanties qui n'existeront plus désormais. Ainsi, en cas de saisie des navires français sous l'empire des conventions précédentes, nous avions la garantie qui tenait au maintien de la juridiction française et au droit qu'avaient les tribunaux français de prononcer des dommages-intérêts.

En reconnaissant comme un principe général du droit des gens le pouvoir de constater, par une visite en pleine mer, la nationalité des navires, on aliène en quelque sorte le droit de protéger ceux de ces navires dont le caractère national ne serait pas pleinement justifié.

En cas de saisie évidemment abusive, en cas de violences, de préjudice matériel, le gouvernement français conservera, sans aucun doute, la faculté de demander réparation à l'Angleterre; mais les réclamations de ce genre sont loin d'avoir l'efficacité désirable. Les réparations pour cause de mauvais traitemens ne sont pas faciles à obtenir. Il s'agit d'actes qui tiennent le plus souvent à un langage grossier, à des formes rudes, à des procédés insultans auxquels les Français sont excessivement sensibles, mais qu'il n'est pas toujours possible de constater, parce que, dans les enquêtes, les faits sont attestés en sens inverse par l'équipage du navire marchand et par l'équipage du bâtiment de guerre.

Quant au préjudice matériel causé par les visites et par les saisies, on pourra souvent les constater; mais les indemnités obtenues seront en général insuffisantes et beaucoup trop tardives pour être des réparations véritables.

Le meilleur moyen d'apprécier les inconvéniens que le régime nouveau va entraîner pour notre marine marchande, c'est assurément de rappeler les résultats que la vérification du pavillon a eus pour la marine marchande de l'Union américaine. Nous avons vu que depuis le moment où les conventions de 1831 et 1833 ont été mises à exécution jusqu'à ce jour, c'est-à-dire dans un intervalle d'environ douze années,

un seul navire français, *le Marabout*, a été capturé par les croiseurs anglais. L'usage de vérifier la nationalité des navires sous pavillon américain a produit des résultats bien différens. Je trouve, dans les documens communiqués au parlement anglais sur la répression de la traite des nègres, que dans un intervalle d'environ deux années les navires américains dont voici la liste ont été capturés par des croiseurs anglais :

La *Mary-Anne Cassard*, saisie sur les côtes d'Afrique, le 27 octobre 1838, par le *Brisk*.

Le *Hazard*, saisi le 4 janvier 1839 par le *Forester*.

La *Florida*, saisie le 13 janvier 1839, par le *Sarracen*, à l'embouchure de la rivière Gallinas.

L'*Eagle*, saisi devant Lagos, le 14 janvier 1839, par le *Lily*.

Le *Iago*, saisi le 21 février 1839, sur la côte d'Afrique, par le *Termagant*.

La *Clara*, saisie le 18 mars 1839, à l'embouchure de la rivière de Nun, par le *Buzzard*.

Le *Wyoming*, saisi à l'embouchure de la rivière Gallinas, le 17 mai 1839, par l'*Harlequin*.

La *Catherine*, saisie le 13 août 1839, à douze milles de Quittah, par le *Dolphin*.

Le *Butterfly*, saisi également par le *Dolphin*, en septembre 1839.

Le *Hero*, saisi le 9 juin 1840, près de la côte d'Afrique, par le *Lynx*.

Le *Jones*, saisi le 10 septembre 1840, devant Sainte-Hélène, par le *Dolphin*.

Le *Tigris*, saisi le 7 octobre 1840, devant Ambriz, par le *Forester*.

Le *Seamew*, saisi le 7 octobre 1840, par le *Persian*, aussi devant Ambriz.

Le *Douglas*, saisi sur la côte d'Afrique, le 21 octobre 1840, par le *Termagant*.

Parmi les navires ainsi capturés, quelques-uns, tels que la *Mary-Anne Cassard*, la *Florida*, le *Hazard*, l'*Eagle*, etc., étaient à la vérité des navires étrangers munis de faux papiers américains et cherchant à éluder la surveillance des croiseurs anglais, en naviguant sous le pavillon américain; mais le plus grand nombre des navires saisis dont je viens de donner la liste, tels que la *Catherine*, le *Butterfly*, le *Jones*, le *Tigris*, le *Seamew* et le *Douglas*, étaient des navires réellement américains, quelques-uns même avaient leurs papiers parfaitement en règle, et ont été purement et simplement victimes de l'abus ou de l'erreur.

Je vais raconter avec quelques détails ce qui s'est passé relativement à un de ces navires, le *Seamew*. Il fut saisi le 7 octobre 1840

devant Ambriz, comme je l'ai dit, par le brick anglais le *Persian*, commandé par le capitaine Quin. On le prit pour un négrier espagnol, et il fut conduit à Sierra-Leone pour y être condamné par le tribunal mixte anglo-espagnol. Ce tribunal ayant reconnu que ce navire était américain, on le relâcha en rétablissant le capitaine dans l'exercice de ses droits; mais il était résulté de cette détention illégale de grands dommages pour le capitaine, pour l'équipage et pour les propriétaires du navire. Je laisse de côté les mauvais traitemens qui ont cependant motivé de vives plaintes, pour n'insister que sur le préjudice positif et matériel causé par cette arrestation. Le *Seamew*, occupé dès le 7 octobre 1840 par un détachement armé du *Persian*, est conduit à Sainte-Hélène, où l'on mit à terre, en les abandonnant à eux-mêmes, tous les hommes composant l'équipage, à l'exception du capitaine et de deux matelots. Privés de leurs ressources, ces hommes se trouvèrent bientôt dispersés par la nécessité; les uns revinrent directement en Amérique, les autres allèrent à Amsterdam ou à Liverpool, selon les occasions qui se présentèrent. Pendant cent vingt-cinq jours que le navire capturé reste au pouvoir du croiseur anglais, il est obligé d'abandonner sur la côte d'Afrique une partie de son chargement, qu'on ne lui permet pas d'embarquer; en un mot, ses opérations commerciales manquent totalement par suite du retard et des obstacles qui l'empêchent d'arriver à temps sur les lieux où sa cargaison peut être vendue avec avantage. Cependant il a été reconnu par le gouvernement anglais que ce navire, saisi comme négrier espagnol, était une propriété réellement américaine, et qu'il appartenait à deux citoyens du Massachusetts, MM. Robert Brookhouse et William Hunt; que le capitaine, le second et tout l'équipage étaient également Américains; que les papiers du navire étaient parfaitement en règle, sauf quelques planches qui se trouvèrent à bord et qui ne figuraient pas sur le connaissement, où elles auraient dû être mentionnées; enfin que ce navire était employé dans un commerce légitime, car il portait principalement du café, des étoffes de coton, sur la côte d'Afrique, où il allait chercher de l'ivoire et différens objets.

Maintenant que s'est-il passé relativement à la réparation due pour une saisie aussi abusive?

Le 16 avril 1841, plus de six mois après l'arrestation du *Seamew*, la demande en réparation est adressée à lord Aberdeen par M. Stevenson, ministre des États-Unis à Londres. C'est seulement le 6 juin 1842, après un délai de plus d'un an, que lord Aberdeen admet le principe de l'indemnité due aux propriétaires lésés. Le débat s'engage

alors sur la fixation du chiffre de cette indemnité. J'ignore si, au moment où je parle, la réparation est faite; tout ce que je puis dire, c'est que le 31 décembre 1844, c'est-à-dire plus de quatre ans après la saisie de ce navire, le chiffre de l'indemnité n'était pas encore fixé. J'ajouterai que pour le *Tigris*, arrêté le même jour que le *Seamew*, et pour lequel le principe de l'indemnité a été également reconnu par le gouvernement anglais, le chiffre de cette indemnité n'avait pas été fixé non plus le 31 décembre 1844, et qu'enfin pour le *Jones*, saisi le 10 septembre 1840, le point de savoir si une indemnité est due en principe aux propriétaires de ce navire n'était pas encore réglé à la même époque.

Si, depuis 1831, la marine marchande de France, visitée sous le prétexte de répression de la traite, a eu beaucoup moins à souffrir que la marine marchande de l'Amérique, visitée sous prétexte de vérifier le pavillon, ce ne doit pas être un sujet d'étonnement. Il est plus épineux qu'on ne le croit généralement d'établir le caractère national d'un bâtiment saisi en pleine mer. La pratique anglaise, en cette matière, est pleine de subtilités et de rigueurs. Afin de prévenir les conséquences de la facilité avec laquelle certains états neutres délivrent des papiers de bord aux navires marchands des puissances belligérantes, les cours d'amirauté de la Grande-Bretagne ont consacré par leurs arrêts successifs une jurisprudence extrêmement menaçante pour les autres états maritimes. Cette jurisprudence est une arme de guerre, dont il est imprudent de légitimer l'usage en temps de paix.

Je vais exposer, pour me faire bien comprendre, quelques-uns des principes consacrés en cette matière par la haute cour d'amirauté de la Grande-Bretagne.

Il a été décidé en plusieurs cas, et notamment le 28 janvier 1812, dans l'affaire du navire le *Success*, saisi le 7 janvier 1807, que la nationalité d'un navire pouvait être fixée arbitrairement, soit à raison de son caractère apparent, c'est-à-dire conformément à ses papiers de bord, soit à raison de son caractère réel, que les Anglais font consister dans la propriété du navire.

La haute cour d'amirauté a encore jugé que, lorsqu'un navire appartient à plusieurs propriétaires, et que ces propriétaires sont de diverses nations, on est libre de considérer ce navire comme appartenant en totalité à l'une quelconque de ces nations, de telle sorte que, si l'un des co-propriétaires du navire appartient à une nation ennemie, le navire est de bonne prise. Ceci montre toute la gravité de l'innova-

tion introduite l'année dernière par la loi des douanes, innovation par laquelle nous avons admis les étrangers à entrer pour moitié dans la propriété des navires français.

Ce n'est pas tout : la haute cour d'amirauté anglaise a décidé, notamment dans l'affaire de l'*Indian Chief*, qu'un navire sous pavillon neutre, avec des papiers parfaitement en règle, et ayant pour propriétaire un négociant qui appartient en réalité à la nation neutre dont ce navire porte le pavillon, doit être considéré comme ennemi, si ce négociant réside en pays ennemi, et s'il y a son établissement commercial.

La même cour a jugé, en d'autres circonstances, que, si un négociant a des établissemens commerciaux en plusieurs pays, on peut le considérer à volonté comme appartenant à l'un ou à l'autre de ces pays, quel que soit, en réalité, le lieu de sa résidence, et que les navires qui appartiennent à ce négociant peuvent être considérés comme ennemis, si l'une de ces nations est en guerre avec l'Angleterre. Ce principe a été consacré par plusieurs jugemens, notamment dans l'affaire de l'*Ionge-Klassina*.

Enfin, lors même qu'un négociant réside dans son propre pays et n'a d'établissement commercial nulle part ailleurs, si les navires qui lui appartiennent font un commerce qui puisse être considéré, à raison du port d'où part l'expédition des navires et où ils reviennent après leur voyage, comme faisant un commerce ennemi, ces navires peuvent être traités comme ennemis et déclarés de bonne prise. Cette règle a été fréquemment appliquée, et notamment aux navires américains la *Susa* et la *Vigilantia*.

Il m'a paru nécessaire de citer ces nombreux exemples, parce que la jurisprudence anglaise, en matière de vérification de nationalité en temps de guerre, a servi de règle à la jurisprudence des tribunaux qui ont été chargés, en temps de paix, de prononcer sur la saisie des navires arrêtés en exécution des traités pour la suppression de la traite des nègres, et parce que les croiseurs anglais ont agi conformément à cette jurisprudence dans l'exercice du droit de visite et de saisie.

Rien ne montre mieux à quel point les usages de la marine anglaise en matière de vérification de nationalité sont arbitraires et menaçans que ce qui s'est passé pendant plusieurs années relativement aux navires portugais, de la part des croiseurs anglais, et de la part des tribunaux mixtes institués pour prononcer sur le sort des navires saisis.

Par les conventions de 1815 et 1817, le Portugal n'avait conféré à l'Angleterre le droit de saisie sur les navires portugais que lorsqu'ils

étaient rencontrés au nord de l'équateur, et qu'on les trouvait chargés de nègres. La position de l'Angleterre était tout-à-fait différente relativement à l'Espagne depuis le traité du 28 juin 1835, et relativement au Brésil par suite de l'interprétation donnée au traité du 23 novembre 1826. Les croiseurs anglais avaient le droit de saisir partout les navires espagnols ou brésiliens hors des mers d'Europe, au sud comme au nord de l'équateur, avec ou sans nègres à bord, pourvu qu'ils fussent équipés pour la traite. — Pendant plusieurs années, on a vu avec étonnement presque tous les navires portugais qui faisaient la traite arrêtés par les croiseurs anglais, même au sud de l'équateur, sans avoir de nègres à bord, parce que la jurisprudence anglaise, en matière de nationalité, permettait de considérer les navires portugais tantôt comme espagnols et tantôt comme brésiliens, et de les faire condamner en cette qualité par les tribunaux mixtes anglo-espagnols ou anglo-brésiliens.

Je n'en finirais pas si je voulais présenter ici le tableau de tous ces faits. Un seul exemple suffira pour montrer que la vérification de la nationalité en temps de paix n'est pas moins périlleuse qu'en temps de guerre.

Le navire portugais *Sirse*, sous pavillon portugais, est rencontré en pleine mer, à dix-sept lieues au sud de Sierra-Leone, par le brick anglais *Buzzard*, commandé par le lieutenant Fitz-Gérald. Le navire est abordé, ses papiers sont examinés; on les trouve parfaitement en règle. Le propriétaire est Portugais : il réside aux îles du cap Vert, à Sant-Iago de Praïa, c'est-à-dire dans une des possessions portugaises; il n'a aucun établissement ni dans les colonies espagnoles ni au Brésil. Mais le lieutenant Fitz-Gérald découvre, en examinant les papiers de bord, que ce propriétaire a habité, plusieurs années auparavant, la ville de la Havane. Cela suffit pour que le croiseur anglais se croie en droit d'arrêter ce navire comme équipé pour la traite et comme espagnol, ce qu'il n'aurait pas pu faire s'il l'eût regardé comme portugais, attendu qu'il n'y avait pas de nègres à bord. Le tribunal mixte anglo-espagnol de Sierra-Leone, devant qui ce navire fut conduit, déclara, le 22 décembre 1838, la prise valable, et prononça la confiscation du navire et de sa cargaison. A la vérité, l'arrêt n'est pas fondé sur ce que le propriétaire du *Sirse* résidait à la Havane, mais sur ce que le *Sirse* faisait un voyage qui avait pour point de départ et pour terme un port espagnol, la Havane. Les considérans de cet arrêt sont appuyés sur les jugemens rendus par la haute cour d'amirauté britannique en pareil cas et en temps de guerre.

Si l'on voit les croiseurs anglais attacher arbitrairement tantôt une nationalité et tantôt une autre aux navires qu'ils saisissent, ce n'est pas seulement pour placer ces navires sous le poids d'une convention plus rigoureuse; ils ont égard aussi aux chances de condamnation qu'offrent les différens tribunaux en raison de la manière dont ils sont composés. Par exemple, pendant plusieurs années, l'Espagne n'a pas entretenu de commissaires à Sierra-Leone, de telle sorte que le tribunal mixte anglo-espagnol ne se composait en réalité que de deux commissaires anglais. Les croiseurs, intéressés à la condamnation des navires saisis et se croyant plus sûrs de faire déclarer la prise valable par un tribunal composé de deux juges anglais que par un tribunal réellement mixte, cherchaient à attacher la nationalité espagnole à tous les navires capturés, pour peu que les circonstances s'y prêtassent. Je choisis, entre beaucoup d'exemples, un des plus récens. Le navire *Aguia*, sous pavillon brésilien, fut saisi le 19 septembre 1843 par le croiseur anglais *l'Espoir*. Ce navire était équipé pour la traite. Ses papiers, parfaitement en règle, prouvaient qu'il était brésilien, et qu'il avait pour propriétaire un Brésilien. Il était naturel de le traduire devant le tribunal mixte anglo-brésilien. Cependant le capteur, intéressé à choisir le tribunal anglo-espagnol établi dans le même lieu, y réussit, parce que le propriétaire de l'*Aguia* résidait à la Havane. La prise fut déclarée valable. Mention fut encore faite, dans les considérans de l'arrêt, des jugemens rendus en des cas analogues par la haute cour d'amirauté britannique en temps de guerre.

La convention du 29 mai ne consiste pas seulement dans la servitude qu'elle impose à notre marine marchande, dans les périls qu'elle lui prépare; elle fait quelque chose de plus : les instructions qui y sont annexées prescrivent à notre marine militaire de vérifier la nationalité des navires sous pavillon étranger. Notre marine va ainsi exercer un droit abusif qui n'est encore admis par aucun gouvernement étranger, et que certaines puissances repoussent formellement.

Les peuples se soumettront-ils, d'un commun accord, à la servitude qu'on prétend généraliser en vertu du droit des gens? On connaît à cet égard les sentimens de la nation américaine. Avant 1841, le gouvernement des États-Unis a souvent protesté lorsque la marine anglaise a violé l'indépendance du pavillon américain pour vérifier la nationalité des navires. Depuis que l'abus a été érigé en principe, les Américains ont repoussé le principe de même qu'ils avaient réclamé contre l'abus. Seront-ils disposés à subir, de la part de la France, ce qu'ils repoussent de la part de l'Angleterre?

De ce que l'Angleterre n'a de contestations qu'avec les États-Unis pour la vérification du pavillon, il ne faut pas conclure que la France n'aurait de démêlés semblables qu'avec cette même république. L'Angleterre est parvenue à faire avec toutes les puissances maritimes des traités spéciaux, qui l'autorisent à pratiquer la visite, soit pour l'examen de la nationalité, soit pour la répression de la traite; mais la France n'a conclu de traités semblables qu'avec un petit nombre de puissances, et par conséquent elle est exposée à rencontrer de la part de beaucoup de nations, parmi lesquelles on peut citer les principaux états de l'Europe, une résistance semblable à celle que les États-Unis opposent à l'Angleterre.

## III.

Les inconvéniens que doit entraîner la convention du 29 mai 1845 ne pèseront pas sur le commerce britannique comme sur le commerce français, et nos bâtimens de guerre ne pourront, en aucun cas, exercer utilement le droit de vérifier la nationalité des navires. Ce droit ne peut d'abord nous servir à rien pour la répression de la piraterie, qui n'est ici nullement en question. Si un navire, par des actes positifs d'agression ou par des démonstrations menaçantes et non équivoques, a donné lieu de penser qu'il se livre à la piraterie, le droit non-seulement de vérifier sa nationalité, mais de le visiter à fond et de le saisir, de quelque pavillon qu'il soit couvert, est concédé à tous les bâtimens de guerre indistinctement, par le consentement unanime des peuples. Comme d'ailleurs on reconnaît que toutes les nations ont également le droit de juger selon leurs propres lois tous les pirates, à quelque pays qu'ils appartiennent, on a fait, quant à la police de la mer, les exceptions nécessaires au maintien de la sûreté générale de la navigation. Il s'agit donc seulement d'examiner de quelle utilité peut être le nouveau droit pour la répression de la traite des noirs ou de tout autre commerce illicite.

La police pour l'exécution de nos lois et règlemens à l'égard du commerce et de la navigation s'exerce avec une entière efficacité dans nos ports, dans nos rades, sur nos côtes, et dans la zone maritime sur laquelle s'étendent notre juridiction et notre souveraineté. C'est là que nous pouvons, autant que nous jugeons à propos de le faire, multiplier nos moyens de police et aggraver les peines attachées à la violation de nos lois; c'est là, dis-je, que s'exerce la police véritablement efficace. Je n'ai entendu citer aucune de nos lois, aucun

de nos règlemens sur le commerce ou sur la navigation qui exigeât, pour en assurer l'exécution, l'établissement d'une police nouvelle en pleine mer; et, si l'on pouvait citer quelques exemples, je suis convaincu que l'on y pourvoirait efficacement en multipliant les moyens de police territoriale, et en aggravant les dispositions pénales qui s'y rapportent : il se passerait alors ce qui est arrivé pour la traite des nègres. Tant que la police exercée en France et dans nos colonies par nos diverses administrations, tant que la police faite par nos consuls et par nos bâtimens de guerre dans les ports étrangers sur nos nationaux ont été peu actives, et tant que nos lois pénales contre la traite ont été peu rigoureuses et n'ont pas embrassé tous les cas qu'elles pouvaient atteindre, on a introduit des nègres dans nos colonies, et la navigation française a pris part à l'importation des esclaves dans les pays étrangers; mais depuis que des moyens de police plus complets ont été pris, et depuis que la loi de 1831 a établi des dispositions pénales suffisamment rigoureuses, d'une part l'importation des esclaves dans nos colonies a totalement cessé, d'autre part la navigation française est demeurée entièrement en dehors de toute opération de traite. Quoi qu'en dise le préambule de la convention du 29 mai, les résultats que je viens de signaler étaient obtenus deux ans avant que, par l'échange des premiers mandats, à la fin de 1833, les conventions conclues avec l'Angleterre fussent mises à exécution.

Ce que je viens de dire s'applique également aux autres nations. Toutes celles qui ont voulu sérieusement abolir la traite y sont depuis long-temps parvenues, indépendamment de toute police exercée en pleine mer, par le seul effet de leur police territoriale et de la sévérité des lois pénales qu'elles ont promulguées. Ainsi l'importation des noirs ne se fait plus dans les colonies anglaises, suédoises, danoises, hollandaises, c'est-à-dire dans aucune des colonies européennes, à l'exception des colonies espagnoles; elle ne se fait plus dans aucun des états de l'Amérique, à l'exception du Brésil, et la navigation d'aucun pays, à l'exception de l'Espagne, du Portugal et du Brésil, ne prend part au transport des nègres d'Afrique en Amérique.

A la vérité, les croiseurs anglais ont capturé, il y a peu d'années, comme suspects de traite, deux navires sous pavillon anséatique : l'un, *la Louise*, a été capturé en 1841; l'autre, *le Jules-Édouard*, en 1842; le premier était de Hambourg, l'autre de Brême. Les tribunaux compétens ont décidé que ni l'un ni l'autre ne faisaient la traite. Nos croiseurs ont bien capturé deux navires sardes, le *Pocha* en 1840 et la *Maria-Annetta* en 1842; mais ces deux navires n'étaient pas des négriers : c'étaient des pirates, c'est en qualité de pirates que le conseil

d'état en a déclaré la prise valable, et que leurs équipages ont été jugés par nos tribunaux maritimes. A l'exception de quelques faits de traite commis, il y a plusieurs années, par des navires américains et à raison desquels le gouvernement des États-Unis a pris des mesures qui en ont prévenu le retour, on peut dire que, depuis douze ans, les Portugais, les Brésiliens et les Espagnols sont les seuls qui fassent la traite.

Nos croiseurs n'ont le droit de réprimer la traite que sur les navires français, qui ne la font pas, et sur les navires des puissances avec qui nous avons conclu des traités spéciaux sur le droit de visite, telles que la Sardaigne, le Danemark, la Toscane, la Suède, Naples et les villes anséatiques, qui ne la font pas davantage. Comme nous n'avons aucun traité ni avec l'Espagne ni avec le Portugal, ni avec le Brésil, il s'ensuit que nos croiseurs ne peuvent rien pour la suppression du trafic des noirs. A quoi servira-t-il qu'un croiseur français, rencontrant un négrier, vérifie sa nationalité? Cette vérification lui procurera le plaisir d'apprendre si le navire suspect est espagnol, portugais ou brésilien; mais, n'ayant aucun droit de saisir ce négrier, il sera obligé de lui laisser continuer son voyage, eût-il 500 nègres à bord.

La position de l'Angleterre est toute différente. L'Angleterre est la seule puissance qui ait conclu avec l'Espagne, le Portugal et le Brésil des conventions spéciales pour la répression de la traite. En vertu de ces conventions, non-seulement elle a droit de visite et de saisie sur les navires de ces trois nations, mais elle siége, par ses commissaires, dans les tribunaux établis pour statuer sur la validité des prises faites par ses croiseurs sur les négriers portugais, espagnols et brésiliens. L'Angleterre se trouve donc par le fait la seule puissance en mesure d'exercer, pour la répression du commerce des esclaves, une action réelle et sérieuse. Un document officiel, communiqué l'année dernière au parlement, montre que, depuis l'établissement des tribunaux mixtes, 429 navires portugais, brésiliens ou espagnols ont été traduits devant eux après avoir été saisis par les croiseurs anglais, que 381 ont été condamnés et confisqués, ainsi que leurs cargaisons, et que depuis l'époque où les conventions de 1831 et 1833 ont été mises à exécution, c'est-à-dire depuis le commencement de 1834, 348 navires portugais, brésiliens ou espagnols ont été capturés par les croiseurs anglais et conduits devant les tribunaux compétens, tandis que les croiseurs français n'ont pas effectué une seule saisie.

La position des officiers de notre marine et des équipages des bâtimens de guerre que nous envoyons depuis tant d'années sur la côte d'Afrique, pour exercer un simulacre de répression, est véritablement intolérable. On les retient dans une situation inégale et

inférieure à l'égard des croiseurs anglais, qui saisissent des centaines de bâtimens et partagent entre leurs équipages les primes qu'on leur accorde, indépendamment du produit de la vente des navires capturés et de leurs cargaisons. Il n'est pas bon de placer la marine française en de telles conditions, et de la faire assister au spectacle de cette magistrature exclusive et suprême exercée par la marine anglaise sur les navires marchands de toutes les nations.

Je ne conteste nullement les sentimens généreux qui ont dicté les mesures prises par l'Angleterre pour la suppression de la traite; je suis loin de croire que tout ce qu'elle a fait dans cette pensée ait été une combinaison machiavélique pour établir sa suprématie maritime. Toutefois, quand je considère non plus l'intention de ces mesures, mais leurs effets, j'éprouve de sérieuses inquiétudes. L'adhésion de la France au système qui tend à restreindre l'indépendance des pavillons est un mauvais exemple et un grand danger. Supposons que l'union de la France et de l'Angleterre soit assez imposante pour prévenir toute résistance de la part des autres états maritimes; supposons même que la convention du 29 mai ait pour effet de mettre fin à la résistance des États-Unis : pense-t-on qu'après avoir ainsi contribué à faire prévaloir des principes contraires à la liberté des mers et à l'indépendance des pavillons par le concours donné à l'Angleterre contre les États-Unis, la position de la France, comme puissance maritime, ne soit pas profondément changée?

Je remarquerai, en terminant, que la convention de 1845 n'était pas même nécessaire pour mettre fin au régime institué par les traités de 1831 et 1833. Ces traités avaient été conclus, de l'aveu du ministre anglais qui les a signés, à titre d'expérience. Une expérience de douze années ayant prouvé que l'action des croisières françaises est entièrement illusoire, la France était en droit de s'abstenir d'employer des croiseurs pour la suppression de la traite des nègres : elle pouvait légitimement faire usage du droit que lui réserve l'article 3 de la convention de 1831, et s'abstenir de renouveler les mandats des croiseurs anglais. Elle eût trouvé ainsi, dans une interprétation légitime, loyale, nécessaire, des traités de 1831 et 1833, les moyens de mettre fin aux inconvéniens qui en résultaient pour elle, sans être obligée d'introduire dans le droit des gens et dans les usages maritimes la grave innovation que la convention du 29 mai 1845 a légitimée.

Cette convention tend à consacrer, dans le droit des gens, une seconde innovation dont je n'ai pas parlé, et qui sera l'objet d'un examen spécial.

C^te^ MATHIEU DE LA REDORTE.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 décembre 1845.

La session est ouverte; quel en sera l'avenir? Le ministère a-t-il à craindre dans cette session les orages qui l'ont assailli l'année dernière, et qui ne l'ont pas renversé? Que fera l'opposition? que fera le gouvernement? Le discours de la couronne peut être considéré comme le programme de la session du côté du ministère. Le programme de l'opposition se développera dans la discussion. On peut cependant dire dès ce moment que l'opposition devra surtout s'attacher à suppléer aux nombreuses réticences du discours de la couronne.

Ce discours, en effet, est fort explicite sur les questions que nous appellerons les faits accomplis; il est court et timide sur les faits en cours d'exécution, et il cherche à éluder la discussion. Ainsi, toutes les questions qui se rattachent à l'indissoluble union de la famille royale et de la France, et qui sont, grace à Dieu, des questions gagnées depuis long-temps, sont un des sujets sur lesquels le discours s'étend avec le plus de complaisance, et sur ce point l'adresse des deux chambres pourra s'étendre aussi avec une prédilection toute nationale. Les acclamations des deux chambres ont même, dès hier, fait la réponse la plus douce, nous n'en doutons pas, aux oreilles du roi, car c'est surtout quand il a parlé de ses fils, *qui portent partout avec honneur le nom de la France,* c'est surtout alors que les acclamations ont été vives et universelles. Nous espérons que, dans l'allusion que le discours de la couronne et les acclamations de la chambre ont faite au voyage du duc de Montpensier en Orient, il y a une pensée politique.

Il est temps, en effet, que la France s'occupe de l'Orient, et surtout du

Liban, si l'on veut que dans ce malheureux pays il reste encore quelques chrétiens. Quel spectacle que celui de la Syrie depuis 1840! Que de sang répandu, que de villages brûlés et détruits, que de populations anéanties! Et tout cela à la face de l'Europe chrétienne, et par la faute de l'Europe! En Europe, les dissentimens de la diplomatie n'aboutissent qu'à des notes plus ou moins amicales échangées entre les cabinets; dans le Liban, ces rivalités diplomatiques aboutissent aux violences de la guerre. Les Druses et les Maronites se battent et se détruisent parce que le consul anglais et le consul français ne paraissent pas avoir les mêmes sentimens et le même langage. Nous ne voulons pas rappeler ici toutes les déceptions et tous les désappointemens successifs de la politique française en Syrie depuis 1840; nous nous contenterons de faire une remarque et de noter les faits les plus récens de la triste histoire de la Syrie.

La remarque que nous voulons faire, c'est que la question de la Syrie est une de celles qui sont entrées dans le cercle des questions parlementaires depuis le discours de la couronne en 1843. A cette époque, le cabinet se félicitait de l'arrangement des affaires de la Syrie. Le débat sur ce paragraphe fut long; le ministère eut grand'peine à l'emporter, et, depuis ce temps, les chambres ont droit de demander compte au ministère de l'état d'un pays et du sort de populations qui ont toujours regardé la France comme leur protecteur naturel. A la fin de la session dernière, M. de Montalembert, à la chambre des pairs, appela l'attention du gouvernement sur le malheur des populations catholiques du Liban, et M. Guizot promit que la France interviendrait seule, si elle ne trouvait pas, dans les autres puissances européennes, les dispositions qu'elle avait droit d'attendre : c'est à ce moment aussi que M. Guizot disait qu'il y avait en Turquie un parti qui défendait la politique barbare et astucieuse de la vieille Turquie, et que c'était ce parti qui était l'auteur des désordres et des malheurs de la Turquie; mais ce parti, ajoutait-il, n'a aucun représentant dans le divan à Constantinople. Voilà sur quelles paroles et par quels engagemens finit la session. Qu'est-il arrivé depuis en Syrie? Un membre du divan de Constantinople, Chekib, ministre des affaires étrangères, un des membres du parti libéral et modéré, qui représente la jeune Turquie, a été envoyé dans le Liban, comme une sorte d'ange pacificateur, escorté par les vœux et les espérances de la diplomatie française. Il devait réprimer les excès, il devait punir le meurtrier du père Charles, supérieur du couvent d'Abbey, près de Beyrouth; il devait pacifier les Druses et les Maronites. Voici ce qu'a fait Chekib, qui, sans doute, n'est libéral qu'à Constantinople, parce que c'est là que se joue, sous les yeux de la diplomatie européenne, la comédie de la civilisation turque : Chekib a laissé impuni le meurtrier du père Charles, et il a désarmé les montagnards du Liban, qui se sont trouvés livrés sans défense aux brutalités de la soldatesque turque.

Ne nous y trompons pas, en effet. Le désarmement des populations est une bonne mesure de pacification, quand il y a des lois équitables, exécutées

par une autorité équitable et ferme; mais quand c'est tout le contraire, quand le pouvoir est injuste et fanatique, quand, pour exécuter ses ordres, il n'a que des satellites fanatiques et indisciplinés, alors le désarmement devient une véritable trahison. Il faut dans ce monde être protégé par la loi ou par la force. Ces deux principes se sont partagé le monde : en Europe, c'est la loi qui protége, la loi équitable et forte; en Orient, point de loi : la force seule peut protéger l'individu. Je sais bien que la Turquie a eu sa fameuse charte de Gulhané; mais aux portes même de Constantinople, et à plus forte raison en Syrie, une bonne paire de pistolets est une protection plus sûre et plus efficace que la charte de Gulhané. C'est cette protection que le désarmement ôte aux catholiques du Liban. En Europe, le désarmement est une mesure pacificatrice; en Orient, le désarmement est la manière de livrer le faible aux outrages du fort.

Voilà comment les espérances de la diplomatie française ont été déçues, voilà comment les engagemens pris par M. Guizot sont devenus illusoires. Quel est le moyen de faire respecter en Syrie le nom et la protection de la France, ou plutôt l'humanité? Le capitaine d'une frégate sur les côtes de Syrie a montré de quelle manière il fallait s'y prendre pour obtenir justice. Un drogman français avait été arrêté près de Beyrouth, maltraité par les soldats turcs et retenu captif. Le capitaine français, sans faire de protocoles, envoya à terre son lieutenant avec quelques matelots et quelques soldats, qui délivrèrent le drogman des mains des Turcs. Ce coup de hardiesse a fait plus pour relever l'autorité et le crédit de la France en Syrie que vingt notes diplomatiques.

Au mois de juillet dernier, un comité s'était formé en France pour secourir les chrétiens du Liban. Nous espérons que ce comité ne cessera de presser le gouvernement de venir en aide à nos frères chrétiens d'Orient. La tribune des deux chambres le secondera dans ce pieux office.

Les affaires de Syrie ne sont pas la seule réticence du discours de la couronne, réticence excusable, puisque aucun acte diplomatique n'est intervenu dans les affaires de Syrie, et surtout réticence concevable, puisque toutes les espérances de la diplomatie française ont été cruellement déçues dans cette occasion.

Le discours de la couronne ne dit rien non plus de l'expédition qu'on paraît vouloir faire contre Madagascar. Nous ne contestons pas l'opportunité de cette expédition, après le mauvais succès du coup de main que nous avons fait récemment de concert avec les Anglais; mais il faut que ce soit une expédition, et non une conquête. Cette expédition, du reste, a ses difficultés politiques. La ferons-nous de concert avec les Anglais? devons-nous, même à Madagascar, adopter l'entente cordiale? Nous n'avons pas grand goût, nous l'avouons franchement, pour ces coopérations perpétuelles; nous pensons qu'il est bon que la France, hors de l'Europe et dans ses rapports avec les peuples de l'Afrique et de l'Amérique, agisse seule et ne prenne conseil que de ses intérêts et de ses droits.

Voyez en effet à quoi nous a servi, dans la question du Texas, de marcher de concert avec l'Angleterre, de souhaiter avec elle le maintien de l'indépendance de cet état démembré du Mexique. M. Guizot a fait à la tribune une grande théorie sur l'équilibre qu'il fallait établir entre les diverses puissances américaines. L'équilibre européen, en effet, est aujourd'hui malheureusement une théorie ruinée et démentie par les faits. Voilà pourquoi peut-être on l'avait transportée en Amérique, pour voir si elle n'y réussirait pas mieux. L'expérience n'a pas été heureuse. Le Texas a été annexé aux États-Unis, en dépit des réclamations de la France et de l'Angleterre : un nouveau mode de conquête, l'annexion, s'est trouvé introduit dans le droit public de l'Amérique, et dans son message M. Polk n'a pas manqué de protester en termes violens contre la prétention qu'avait l'Europe d'établir en Amérique un équilibre entre les divers états, entreprise qui a toutes sortes d'inconvéniens : celui d'abord de blesser la fierté américaine, et cet autre encore, de viser à l'impossible. On ne peut, en effet, maintenir l'équilibre entre les divers états d'un continent qu'à la condition de trouver entre ces divers états une certaine égalité de forces. L'équilibre ne s'invente pas, il se trouve; on peut le maintenir quand il existe, mais on ne le crée pas. Or, en Amérique, il eût fallu le créer, car il n'existe pas. Quelle égalité de forces y a-t-il entre le Mexique et les États-Unis? quel équilibre établir? à quoi bon vouloir ce qu'on ne peut pas? à quoi bon blesser, par une malveillance impuissante, les sentimens d'un peuple ami de la France? La faute de conduite que nous avons faite dans l'affaire du Texas tient à cette solidarité de politique et à cette communauté d'action que l'on veut établir entre la France et l'Angleterre.

Non pas que nous soyons ennemis de l'alliance anglaise, non pas que nous ne reconnaissions avec plaisir l'union chaque jour plus étroite qui se fait entre les deux peuples. L'alliance des intérêts cimente et consolide cette union. Les deux bourses de Londres et de Paris vivent aujourd'hui de la même vie; elles respirent de la même haleine. Or, de notre temps, la destinée des peuples semble se faire à la Bourse. Nous avons même à remarquer le témoignage que l'Angleterre nous a donné récemment du besoin et du désir qu'elle a de vivre en bonne entente avec la France : nous voulons parler de l'obstacle qui a empêché la formation du ministère whig. L'Angleterre de 1845 n'a pas pu pardonner à lord Palmerston de l'avoir brouillée avec la France en 1840. Lord Palmerston est un homme d'état éminent, un habile orateur; mais il est une difficulté. Voilà ce que la Bourse de Londres n'a ni oublié ni pardonné; voilà ce qui a surtout empêché le ministère whig de se constituer. Nous ne méconnaissons pas la signification politique d'un pareil fait, et nous croyons même qu'il a plus de portée qu'on ne le croit en général; mais ce que nous voulons dire, c'est que ce fait était complètement imprévu, c'est qu'en France personne ne pensait que l'Angleterre ressentît à ce point la nécessité de vivre en sympathie avec la France : il y a donc entre les deux pays une communauté de vie qui est incontestable. Mais c'est précisément pour ne pas compromettre et gâter cette communauté naturelle qu'il est important de

ne pas l'exagérer et de ne pas se jeter dans des coopérations qui peuvent aisément devenir des collisions. Laissez les sentimens et les intérêts des deux peuples se rapprocher et s'unir chaque jour davantage par les voies naturelles de la civilisation et du commerce; mais ne visez pas à une communauté d'action politique ou à un concert d'expédition soit à Madagascar, soit en Amérique pour le Texas et pour l'Orégon; car là, la coopération que vous acceptez peut devenir ou peut paraître une dépendance. Songez combien cette coordination que vous voulez établir sur tous les points entre la politique des deux pays gêne notre action et affaiblit notre ascendant; songez à ce qui nous est arrivé l'année dernière pour le Maroc.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, dans la discussion de l'adresse, de revenir sur le traité de Tanger, et nous conseillerions volontiers à l'opposition de ne pas rouvrir un ancien débat. Cependant personne ne peut contester que le ministère n'ait fait la faute de considérer, l'année dernière, la question du Maroc comme une question anglaise, au lieu d'en faire simplement une question africaine. Ce point de vue a tout compliqué. On dit que, dans la prochaine discussion, M. Guizot, avec cette hardiesse qui lui sied si bien à la tribune, compte rouvrir lui-même le débat sur ce point, et soutenir que nous avons bien fait de beaucoup accorder à l'Angleterre dans la question du Maroc, parce que ces concessions, qui ont prouvé notre sagesse, nous donnent le droit cette année d'agir avec une entière indépendance contre le Maroc, et que ce droit est pleinement reconnu par l'Angleterre. Cet argument, s'il est fait, nous semble dangereux. Si notre indépendance a besoin de l'aveu de l'Angleterre, si notre droit d'agir doit être reconnu par quelqu'un dans le monde, nous craignons que l'arbitre que nous choisissons ne soit pas toujours impartial; nous craignons surtout que nous ne soyons trop empressés à mériter sa bonne volonté.

Y aura-t-il une grande discussion sur les affaires de l'Algérie? Nous ne le pensons pas. La guerre pèsera sur la tribune et la contiendra. Il faut, en ce moment, pourvoir aux nécessités de la guerre; voilà le premier besoin du pays. Cependant nous ne pensons pas que le ministère puisse tout-à-fait se cacher derrière ces nécessités, et dérober ses fautes au grand jour des débats. Il a mal exécuté une paix qu'il avait mal faite, et il est curieux de voir comment, par un abaissement progressif, nous avons passé de la gloire de la bataille d'Isly à l'honneur douteux du traité de Tanger, et de là aux désappointemens successifs de l'inexécution de ce traité. Cette inexécution a eu surtout ce caractère, que le ministère a semblé y consentir de bonne grace. On eût dit qu'il s'y attendait, et que, fort content d'avoir pu bâcler un traité tel quel, et de l'avoir fait approuver par les chambres, il s'inquiétait peu de savoir comment il était exécuté.

La prise d'armes d'Abd-el-Kader et les désastres qui ont suivi cette prise d'armes ont averti la France du danger qu'il y avait à ne pas retirer de la victoire tout le profit qu'on peut en tirer immédiatement, et à compter sur le bon effet que produira la modération des vainqueurs. Toutes ces idées, qui

sont à peine de mise en Europe, sont en Orient complètement fausses. Malheureusement ç'a été le tort du traité de Tanger, qu'il a été fait pour l'Europe, tort immense, parce que, depuis ce traité, nos affaires d'Afrique sont entrées plus ou moins dans le cercle des questions européennes. Il fallait maintenir énergiquement leur isolement. On a fait le contraire, de telle sorte qu'on aura dorénavant deux choses à faire, et qui se nuiront mutuellement, la guerre en Afrique, et la diplomatie en Europe.

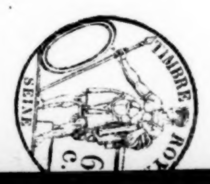
Quelles que soient les fautes du ministère dans la question du Maroc, nous ne croyons pas cependant que la discussion puisse être bien vive à ce sujet à la chambre des députés : non pas que nous pensions que le ministère puisse faire grand fonds sur l'apparition de l'ambassadeur marocain, quoiqu'il ait, dit-on, tout ce qu'il faut pour plaire, et que ce soit un véritable Abencerrage; mais il y a bien long-temps que les Maures de M. de Florian sont passés de mode, ainsi que ses bergers. Les préoccupations de la guerre sont, à notre avis, la première cause de la modération probable de la discussion sur les affaires de l'Algérie; outre cette cause spéciale, il y a une raison plus générale qui modérera, selon nous, toute la discussion.

Cette cause, ce sont les chemins de fer et la spéculation qui s'y rattache. Pour l'Afrique, ce sera la guerre qui contiendra la tribune; pour tout le reste, ce sera la Bourse, et le frein ne sera pas moins puissant. Comment, en effet, voulez-vous qu'il y ait une politique vive, sérieuse, animée, patriotique, quand il y a une préoccupation si ardente des intérêts matériels, quand il y a sur la place près d'un million d'actions, qui sont loin d'être consolidées, qui flottent à tous les vents de la spéculation? Chacun sait que la moindre agitation politique amènerait une crise fâcheuse. De là un sentiment instinctif de prudence qui est au fond de tous les esprits. Nous ne le croyons bon ni pour la moralité, ni pour la liberté du pays; mais nous le constatons, et nous sommes convaincus que le calme des premières opérations de la session tient à cet état. Nous irons plus loin; nous sommes persuadés que les efforts de la discussion la plus vive et la plus ardente triompheraient difficilement de ce calme vide et mou où nous sommes pour le moment, et qu'il faut laisser passer. La réaction est infaillible, et même elle est plus prochaine que ne le croit le cabinet, qui s'applaudit de cette atonie. Peut-on hâter cette réaction par des combinaisons de stratégie parlementaire? Nous ne le croyons pas, et, pour dire ici toute notre pensée, nous souhaitons que l'opposition échappe également au découragement et à l'exagération. Si elle reste hardiment et fermement sur la brèche, si elle dénonce les fautes du ministère selon la mesure même de ces fautes, si elle s'adresse aux bons et généreux instincts du pays, et si elle met ces bons instincts en parallèle avec les penchans du ministère, si elle ne fatigue pas la majorité par des propositions intempestives qui n'auraient d'autre effet que d'unir et de serrer les rangs de cette majorité par l'habitude de la victoire, si enfin elle accepte hardiment le combat partout, sans le chercher témérairement, nous ne doutons pas que l'opposition ne reprenne l'attitude que semblent devoir lui ôter les premiers

évènemens de la session. La victoire que doit chercher l'opposition n'est pas dans les chambres, mais en dehors des chambres, devant les colléges électoraux. La session doit, dès les premières discussions, prendre un caractère électoral : c'est à l'urne électorale qu'il faut viser, et non plus à l'urne parlementaire, car la destinée du pays est dans les élections et non dans les chambres.

Les cortès espagnoles ont été ouvertes le 15 décembre. Le ministère se félicite à bon droit, dans le discours de la reine, de la tranquillité dont jouit le pays et de l'insuccès qu'ont rencontré partout les tentatives des perturbateurs. Jamais, en effet, réformes n'ont été accueillies avec plus de calme que les réformes opérées depuis deux ans, et jamais cependant, depuis 1833, l'état politique de l'Espagne n'avait subi des remaniemens plus profonds. Un fait caractéristique de la situation actuelle, c'est qu'à peine revenu aux affaires, le parti modéré a pu impunément entreprendre et mener à bonne fin cette réorganisation des municipalités dont la simple annonce avait été, en 1840, le signal de sa chute. Sans doute, la déclaration de la majorité de la reine n'a pas peu contribué à une transformation si complète de l'esprit public en restituant à la royauté l'initiative qu'avaient accidentellement usurpée les partis; mais il faut reconnaître aussi que trois ans de mécomptes ont rendu l'ancienne opposition plus circonspecte : elle commence à comprendre que sa force, son avenir, résident, non pas dans l'émeute, non pas dans des essais d'usurpation qui n'aboutissent qu'à la déconsidérer et à la désarmer au profit de quelques ambitieux, mais bien dans le jeu normal des institutions parlementaires. La dictature militaire enfin, cette théorie qui a si long-temps fermenté au fond du vieux levain ayacucho, ne paraît plus possible. Après l'expérience qu'en a faite Espartero, et, dans un pays où l'armée pourrait constituer à elle seule une majorité, l'absence de cet élément de troubles doit être compté pour beaucoup. Voilà, à notre avis, la triple garantie sous laquelle s'abritent les plans réformateurs du gouvernement modéré.

Ce n'est pas à dire que toutes les difficultés soient épuisées; il en reste une surtout contre laquelle le parti placé aujourd'hui à la tête des affaires peut venir inopinément se briser : nous parlons de la réduction des tarifs de douane, dont les cortès vont être saisies. S'il est une réforme indispensable, capitale, c'est assurément celle-là : finances, avenir industriel, progrès agricole, amélioration morale du pays, tout en dépend. Le chiffre exorbitant des tarifs actuels offre un tel appât à la contrebande, qu'on peut calculer que les neuf-dixièmes des produits importés en Espagne y pénètrent en fraude. Ruineux pour le trésor, cet état de choses paralyse de plus tout essor industriel : le bon marché résultant de la fraude ne permet pas aux fabricans indigènes de soutenir la concurrence des similaires de l'étranger. L'agriculture n'en souffre pas moins. La protection chimérique derrière laquelle l'Espagne s'est retranchée autorise les autres pays à grever de droits proportionnels les matières premières de la Péninsule. L'étranger sait très bien profiter de la contre-



bande; mais il n'en tient pas compte dans les arrangemens commerciaux, qui sont toujours basés sur les chiffres officiels. La contrebande est enfin un foyer permanent de démoralisation; elle entretient la monstrueuse vénalité des agens du fisc; elle dresse les populations au mépris des lois : de la contrebande à main armée aux *guerillas* factieuses il n'y a pas loin. Elle compromet la sûreté des particuliers tout autant que celle du gouvernement : un bandit contumace n'a qu'à s'affilier à la contrebande pour continuer impunément ses brigandages; la connivence intéressée des douaniers et des assureurs de fraude lui permet d'aller et venir en toute sécurité.

La réforme que médite le gouvernement espagnol est donc l'élément obligé, le véritable point de départ de la réorganisation du pays; mais ici les obstacles naissent en foule. Tant de capitaux, tant de bras sont engagés dans la contrebande, au-delà des Pyrénées, que l'abaissement des tarifs douaniers y équivaut à un bouleversement social. Voilà le grand, voilà peut-être le seul problème politique de la Péninsule. Pour quiconque étudie la révolution espagnole sans idées préconçues, elle est toute là. Pourquoi, par exemple, les provinces basques, moins façonnées que le reste du pays aux traditions du despotisme, sont-elles devenues, il y a douze ans, le centre de la réaction absolutiste? Parce que la révolution, à son début, n'avait pas assez dissimulé ses plans de centralisation. Converties, de temps immémorial, en entrepôt de contrebande, grace à la franchise de leurs frontières-nord, les provinces basques auraient tout à perdre à un système de nivellement qui, tôt ou tard, les engloberait dans le cercle douanier. Si, plus récemment, les exaltés, après avoir déblatéré six ans contre la dictature militaire, ont fini par l'introniser avec l'ex-régent, si ces mêmes exaltés, qui avaient opéré le soulèvement de 1840 au cri de : *meurent les Français!* se sont insurgés, en 1842-43, au cri de : *meurent les Anglais!* c'est qu'ils étaient le prête-nom de la coterie des contrebandiers. L'avènement d'Espartero ajournait tout traité de commerce avec la France, comme plus tard sa chute prévenait le danger plus imminent encore d'un traité avec les Anglais. Aussi, est-ce dans les villes du littoral, et principalement à Barcelone, que les deux mouvemens ont pris naissance. Le projet dont vont être saisies les cortès sera donc un vrai coup de partie pour le juste-milieu espagnol. Le ministère n'en méconnaît pas l'importance, car il réserve la question des cotons, autour de laquelle se groupent de préférence les susceptibilités menaçantes qu'il se prépare à combattre. C'est assez dire qu'il ne veut marcher qu'à pas lents dans la voie périlleuse où la nécessité l'engage. Le temps est d'ailleurs le plus sûr auxiliaire de la réforme des tarifs. La France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, envoient annuellement en Espagne quelques spéculateurs hardis qui, pour tenir tête au monopole des contrebandiers, font participer l'acheteur aux bénéfices de la fraude, en basant leur prix de vente sur le prix réel de revient. Quelques années encore, et les importateurs indigènes subiront, bon gré, mal gré, cette impulsion. Le commerce interlope

retombera insensiblement dans les conditions de l'importation légale, et peut-être que, tôt ou tard, il sera réduit à réclamer lui-même ces réformes douanières dont il est aujourd'hui l'adversaire acharné.

Quelle que soit d'ailleurs l'issue de la partie engagée par le cabinet espagnol, les obstacles ne lui viendront pas du côté du congrès. M. Castro y Orozco, candidat du ministère, a été élu président à une majorité de 94 voix contre 51, données au candidat de l'opposition, et cela en l'absence d'environ cinquante députés ministériels, soumis à la réélection, comme ayant accepté des fonctions salariées, et dont on n'avait pas encore vérifié les pouvoirs. La situation est bonne, on le voit, pour le gouvernement modéré; mais de cette situation même naissent pour lui des devoirs qu'il saura remplir, il faut l'espérer, en tenant tête avec une fermeté prudente aux intrigues des coteries comme aux violences des factions.

On ne sait encore rien de positif sur la nouvelle convention conclue entre la France et la Belgique; les renseignemens donnés à cet égard par la presse ministérielle de Bruxelles sont trop suspects de partialité pour être pris au mot. On peut cependant les accepter comme l'expression exacte des prétentions et des besoins de la Belgique, et, à ce titre, ils méritent une attention sérieuse.

Voici, d'après ces renseignemens, quels seraient les avantages faits à la Belgique. Le droit sur ses machines serait réduit. Le tarif différentiel du 6 mai 1841 (12 pour 100) serait conservé à ses fils pour *deux millions* de kilogrammes, maximum des quantités importées depuis 1840. Ce droit ne serait augmenté que de 5 pour 100 en-deçà de *trois millions,* et de 8 pour 100 au-delà, c'est-à-dire que, dans la limite d'importation la plus reculée, les fils belges ne paieraient que la moitié du droit de 40 pour 100 frappé sur les similaires anglais par l'ordonnance du 26 juin 1842. Enfin, et voici la concession la plus importante, l'amendement introduit, sur la proposition de M. Delespaul, dans la loi du 6 mai 1841, au sujet de l'emploi du compte-fil, serait modifié, ou pour mieux dire annulé au profit des toiles belges. Aux termes de cet amendement, toute fraction de fil, même la plus tenue, est assimilée à un fil entier, de sorte qu'une pièce de toile qui devrait être imposée, par exemple, à 36 fr., tarif des toiles à huit fils, devient passible du droit de 65 fr., si la douane française aperçoit à la loupe cette imperceptible fraction, effet possible de la simple inégalité du fil en un seul point, surtout quand il a été travaillé à la main. C'est là du moins ce que reprochent, depuis deux ans, les tisseurs belges à l'amendement Delespaul. D'après la nouvelle convention, les fractions de fil ne seraient comptées comme fil entier que tout autant qu'on en constaterait l'existence sur toute l'étendue de la pièce. En un mot, toutes les concessions faites à la Belgique par la convention de 1842 seraient maintenues, et on y joindrait des faveurs nouvelles.

Que nous accorderait de son côté la Belgique? Le maintien des réductions stipulées, en 1842, au profit de nos vins et de nos soieries, le retrait de l'ar-

rêté du 14 juillet 1843 en ce qui concerne nos fils de laine, et l'adoucissement, *rien que l'adoucissement* des dispositions de cet arrêté en ce qui concerne nos tissus de laine, c'est-à-dire qu'en échange d'avantages nouveaux la Belgique ne nous restituerait même pas les avantages anciens. Qu'on ne l'oublie pas, la France avait acheté, par des concessions exclusives, le dégrèvement de ses vins et de ses soieries; elle avait droit à un traitement réciproque, et cependant le 28 août, moins de deux mois après l'échange des ratifications, ce dégrèvement était étendu « gratuitement et à titre d'essai » aux similaires du *Zollverein*. Peu sensible à l'égard de nos soieries, l'effet de cette assimilation a été désastreux pour nos vins, qui, de quatre millions et demi de francs, moyenne de leur importation avant la convention du 16 juillet, sont descendus, après la convention et sous l'empire de l'arrêté du 28 août, à trois millions et demi. Est-ce là rester dans l'esprit de la convention? Est-ce là ce que nos voisins appellent le maintien des faveurs stipulées en 1842? Quant à cet arrêté du 14 juillet, dont on nous marchande *l'adoucissement*, qu'est-il encore? Un acte d'hostilité postérieur à la convention et que rien n'a motivé de la part de la France, un manque d'égards d'autant plus inexcusable, qu'il coïncidait avec la prorogation des faveurs gratuites accordées à notre détriment au *Zollverein*. La Belgique n'aurait pas le droit de nous présenter comme une concession l'abrogation intégrale de cet arrêté, encore moins l'abrogation partielle, qui nous laisse bien loin de l'état de choses consacré par la convention du 16 juillet.

En établissant les griefs de la France, nous n'entendons nullement nous associer aux susceptibilités de la coterie prohibitioniste. L'alliance belge a toujours eu, à nos yeux, une haute importance, que nos voisins s'exagèrent peut-être, mais que, tous les premiers, nous reconnaissons. Nous dirons plus, les bases assignées par les journaux de Bruxelles à la nouvelle convention sont très incomplètes, très inégales; mais, prises isolément, chacune d'elles peut être acceptée sans détriment pour notre industrie. La réduction du droit sur les machines sera toujours d'une bonne politique commerciale. Le maximum de deux millions, assigné à l'importation des fils belges, est rassurant plutôt qu'alarmant pour les filateurs français, qui, en 1842, craignaient de voir la concurrence belge dépasser ce chiffre. En supposant, d'ailleurs, que les fils belges pussent affronter, au-delà de ce maximum, 5 pour 100 et 8 pour 100 de surtaxes successives, la lutte ne serait qu'entre eux et les similaires anglais. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau des importations linières de la Belgique et de la Grande-Bretagne, de 1836 à 1844, pour se convaincre que ces deux catégories d'importations se compensent annuellement, c'est-à-dire que, lorsque l'une décroît, l'autre augmente, sinon dans une proportion mathématique (cette précision n'est pas possible dans les faits commerciaux), du moins dans une proportion approchante, sans que les fluctuations éprouvées par chacune d'elles réagissent d'une façon sensible sur la production du concurrent français. Les concessions faites à l'égard des fractions de fil ne nuiront pas davantage aux toiles françaises. La Belgique importera un peu

plus de toiles provenant de fils à la main, et un peu moins de toiles provenant de fils à la mécanique : voilà tout. Les premières seront plus estimées du consommateur, mais elles sont plus chères, ce qui laissera toujours l'avantage à nos toiles, dont la presque totalité emploie le fil à la mécanique. Quant aux faveurs accordées par la Belgique à nos vins et à nos soieries, il faut se résigner à les accepter telles quelles. La France a trop présumé de la délicatesse de ses voisins, en n'introduisant pas dans la convention une clause qui interdît l'extension de ces faveurs aux similaires des autres pays; mais le mal est fait, et on ne peut pas raisonnablement exiger de la Belgique le retrait, le retrait immédiat surtout, des concessions faites aux vins et aux soieries du *Zollverein*, aujourd'hui qu'un traité les consacre. Nous n'avons pas d'ailleurs intérêt à isoler la Belgique, car c'est dans son isolement même que réside le principal obstacle à son union avec la France. Le jour où la Belgique pourra nous offrir, soit par le transit vers la Hollande et le nord de l'Allemagne, soit par la réexportation de nos produits vers ces pays, une compensation à l'infériorité de son marché vis-à-vis du nôtre, l'union sera chose facile. Le maintien partiel de la surtaxe dont la Belgique a frappé nos tissus de laine, par l'arrêté du 14 juillet 1843, peut seul donner lieu à des contestations sérieuses. Nous pouvons cependant affirmer que cette quasi-prohibition n'a pas fait grand tort à nos fabricans, qui sont en mesure d'offrir les tissus, rendus à Bruxelles, à l'ancien droit de 180 francs par 100 kilogrammes. Les assureurs du Hainaut se contentent, pour l'importation en fraude des mousselines, des mérinos et des stofs français, d'une prime qui varie entre 6 et 11 pour 100. Nous ne nous applaudissons pas de ce fait; mais nous le consignons pour l'édification des protectionistes belges. Envisagées chacune à part, ces bases sont donc acceptables; mais encore une fois elles sont incomplètes, et nos chambres, qui seront appelées, dit-on, à donner un avis préalable sur la nouvelle convention, ne devront pas le perdre de vue. La Belgique nous doit une compensation, et pour le préjudice que nous a causé son arrêté du 28 août 1843, et pour les concessions nouvelles qu'elle réclame au profit de ses tissus de lin. C'est le moment ou jamais, pour la France, de stipuler des garanties en faveur de la seule industrie qui soit restée en dehors de tous les arrangemens commerciaux conclus, depuis quinze ans, entre les deux pays. On le devine, c'est de la librairie que nous parlons.

On a depuis long-temps épuisé tout ce qui restait à dire sur les droits de la propriété littéraire comme sur la moralité de la contrefaçon. Les deux gouvernemens et les deux pays sont d'accord là-dessus. On n'invoque en faveur de cet inique trafic que la difficulté de le détruire; mais, qu'on le sache bien, cette difficulté n'est pas aussi grande que le prétend le ministère belge et que le croit le ministère français. Les deux partis belges déplorent également, quoiqu'à différens points de vue, le maintien de la contrefaçon : les catholiques, parce que, à la faveur du bon marché, elle inonde les classes populaires de productions dont ils redoutent l'esprit philosophique; les libé-

raux, parce qu'elle tue l'essor intellectuel du pays. Grace à la contrefaçon, la Belgique ne compte que deux ou trois écrivains marquans. Si ces deux partis ont jusqu'à présent toléré, quelquefois même protégé la contrefaçon, c'est qu'ils voulaient s'en faire un bouclier contre la France : le premier, dans une pensée d'isolement systématique; le second, dans l'intérêt de ces étroites susceptibilités qui long-temps lui ont fait voir dans chacune de nos exigences une menace, et dans chacun de nos essais d'union commerciale l'arrière-pensée d'absorber la Belgique politiquement. Néanmoins ce double préjugé s'est singulièrement modifié dans ces derniers temps. Les catholiques reviennent de leurs aberrations prohibitionistes, comme le témoigne leur récente adhésion au projet de loi qui vient d'ériger Anvers en entrepôt franc. Les catholiques ne sont plus d'ailleurs prépondérans. Quant au parti libéral, il commence à trouver ridicule ce rôle de débiteur ombrageux qu'il a pris si long-temps à l'égard de la France. Quatre ans d'opposition à la politique teutomane de M. Nothomb l'ont habitué à étudier et à prôner la nécessité de l'alliance française. Il vient de se passer à cet égard un fait très significatif. Un journal catholique ayant reproché, le mois dernier, à MM. Lebeau et Rogier d'avoir refusé, en 1840, l'union avec la France, que leur offrait M. Thiers, les journaux qui reçoivent d'habitude les inspirations de ces deux hommes d'état se sont récriés très vivement contre cette accusation : preuve évidente que MM. Lebeau et Rogier ne visent plus à la mériter. Après tout, à défaut de la bienveillance et de la bonne foi, nous pouvons invoquer la nécessité. Au mois de juillet 1844, une députation déclarait au roi Léopold que l'industrie linière belge ne pouvait exister que par le maintien des traités avec la France. Sachons nous en prévaloir. Ce sera dès-lors aux chambres belges de décider si une quinzaine de contrefacteurs, employant tout au plus un millier de bras, ont des droits plus sacrés qu'une industrie qui, outre onze filatures à la mécanique, fait vivre 280,396 fileuses et 94,700 tisserands.

Comme nous le disions il y a quinze jours, la fin de l'année, pour la Bourse, a été avancée d'un mois. Depuis la liquidation de novembre, les affaires ont pris un aspect plus rassurant, et enfin les adjudications des chemins de Creil à Saint-Quentin et de Lyon sont venues rendre à la place la vie et l'espérance, qui semblaient presque l'avoir abandonnée. Si rien ne disparaît plus rapidement, rien aussi ne renaît plus vite que la confiance des spéculateurs. Hier encore on tremblait, on se défiait, on revenait des illusions des chemins de fer; aujourd'hui le vent a changé; à l'effroi succède la faveur, et voici les promesses d'actions aussi recherchées qu'elles étaient abandonnées la veille. Faut-il se féliciter beaucoup de retours aussi brusques? Cet engouement qui succède si vite à la défiance ne trahit-il pas beaucoup d'irréflexion, de légèreté, et une bien faible connaissance du fond des choses? Il faut reconnaître néanmoins qu'en ce qui touche le chemin de Lyon ce revirement subit peut s'expliquer. Par les conditions favorables de son adjudication, et par les avantages évidens de sa ligne, ce chemin mérite les

espérances qu'il inspire. Les actions provisoires de ce chemin se sont élevées jusqu'à 135 francs de prime, et tout fait penser qu'elles augmenteront encore. Elles ont eu ce qui a manqué au chemin du Nord, un début modeste, qui offre aux spéculateurs les chances d'une hausse probable, et aux capitalistes, au public prudent, un placement garanti contre les chutes qu'amènent des cours exagérés.

---

## *LEÇONS SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE,*

PAR M. VICTOR COUSIN.

Nous avons sous les yeux une publication d'une haute importance : M. Cousin est à la veille de donner aux amis de la philosophie la première partie de ce grand ensemble de leçons qui composent sa carrière de professeur tout entière. L'enseignement de M. Cousin a eu deux époques, celle qui s'étend de 1815 à 1820, et où la jeune école philosophique se forme et se constitue; puis, après un silence de huit années, la brillante époque de 1828 à 1830, où l'éclectisme se produit dans le monde avec le cortége de ses applications les plus élevées et les plus hardies.

Cette seconde période des leçons de M. Cousin est parfaitement connue du public; la première l'est à peine, et cependant c'est peut-être la plus curieuse et la plus féconde. Comme le dit l'illustre écrivain lui-même : « Ce sont là les commencemens, c'est le berceau de la philosophie nouvelle. Le temps lui apportera des forces. Peu à peu elle agrandira son horizon et ses vues. De la philosophie moderne elle s'étendra dans la philosophie ancienne; elle joindra Platon à Descartes, Aristote à Locke, Proclus à Malebranche, elle s'enfoncera même dans les ténèbres de la scolastique; elle embrassera tous les âges de la pensée humaine; elle rappellera tous les systèmes à un petit nombre de principes élémentaires, harmonieux et opposés, toujours en guerre et inséparables. Ici elle est encore bien loin de ses derniers développemens; elle est renfermée dans l'enceinte de la philosophie moderne, et elle commence à peine à entrevoir l'antiquité; mais elle est déjà en possession de toutes les idées essentielles et d'une doctrine bornée, mais solide. Elle est assise sur le sens commun; elle a l'enthousiasme du beau et du bien, elle aime la liberté et la vertu; elle est toute pénétrée de la pensée de Dieu; elle ne s'élève pas encore bien haut, mais on sent qu'elle a des ailes. »

Dès l'année 1811, M. Royer-Collard avait engagé le combat avec vigueur contre la philosophie de la sensation; mais à l'exemple de Reid, qu'il avait pris pour maître, il ne s'était guère avancé au-delà de l'horizon de la psychologie. Il restait à poursuivre le condillacisme sur le terrain de la métaphysique, de l'esthétique, de la morale. Cela même était peu encore, si l'on n'opposait pas à l'analyse artificielle de l'école sensualiste une observation

plus complète et plus vraie de la nature humaine, à la morale de l'intérêt celle du devoir, à une métaphysique toute négative la foi du genre humain retrouvée au plus profond de la conscience, et tout ensemble au faîte des plus libres spéculations. Ce fut l'œuvre propre qu'entreprit avec une ardeur merveilleuse le jeune suppléant de M. Royer-Collard, emporté dès les premiers jours, et comme malgré lui, hors du cercle étroit où sa sincère et pieuse déférence avait d'abord voulu s'enfermer, cherchant partout, en Allemagne, en France, et déjà dans l'antiquité, des adversaires à Condillac, et à lui-même des inspirateurs; pénétrant courageusement dans les souterrains de la philosophie germanique, allant de Kant à Fichte, quittant Fichte pour Malebranche et Malebranche pour Platon, et préparant de la sorte l'union future, l'union aujourd'hui indissoluble de la philosophie et de son histoire.

Sans rester étranger à aucun des grands problèmes philosophiques, l'enseignement de 1815 à 1820 eut pourtant ce caractère de tout ramener au problème moral comme à un centre commun de critique et d'analyse. Or, de toutes les applications fondamentales de l'éclectisme, la morale est celle dont il était resté le moins de traces, et qui présente en ce moment le plus d'intérêt et de nouveauté. Nous sommes heureux de pouvoir satisfaire d'avance la curiosité des amis de la philosophie, en citant quelques fragmens où les vues morales de M. Cousin sont présentées dans un style digne d'elles par la noblesse et la pureté. Pour nous, qu'il nous suffise de signaler en peu de mots le trait essentiel qui les caractérise.

La morale que la philosophie française s'honore d'enseigner est entièrement fondée sur la raison, et en même temps elle est d'une irréprochable sévérité. C'est au nom de la conscience qu'elle nous parle de nos devoirs; mais la religion la plus austère ne nous les imposerait pas avec une autorité plus inflexible. Ce dut être un noble spectacle, en ces tristes premières années de la restauration, où les caractères fléchissaient sous la double servitude d'une philosophie sensualiste encore debout et d'une réaction religieuse qui préludait aux derniers excès; ce dut être une source de nobles émotions et de généreuses espérances que cette voix mâle et fière qui disait à la jeunesse: La liberté fait toute notre dignité morale, et l'essence de la liberté elle-même, c'est sa subordination au devoir. Les générations nouvelles apprenaient à cette sévère école à répudier en ce qu'il eut d'incomplet l'esprit du XVIII^e^ siècle, tout en retenant ce qui fit sa grandeur et sa force, je veux dire l'indépendance de la pensée et l'énergique sentiment des droits de l'homme. En relisant ses leçons de 1818, M. Cousin peut se rendre ce témoignage qu'il est encore aujourd'hui ce qu'il était dans ces orageuses années de sa jeunesse, où il combattait au premier rang contre une réaction formidable. Combien d'autres ne pourraient dire comme lui : « Ce sont les principes de notre im-« mortelle révolution qui formaient déjà, comme ils composent encore au-« jourd'hui après vingt-cinq années de réflexions nouvelles, notre foi morale « et politique! » Mais ce n'est pas ici le moment de récriminer; hâtons-nous de livrer au lecteur quelques-unes de ces fortes pages où le sentiment moral

et religieux s'unit avec l'indépendance philosophique en une si belle harmonie :

« La philosophie n'usurpe aucun pouvoir étranger; mais elle n'est pas disposée à déserter son droit d'examen sur toutes les grandes manifestations de la nature humaine. Toute philosophie qui n'aboutit pas à la morale est à peine digne de ce nom, et toute morale qui n'aboutit pas au moins à des vues générales sur la société et le gouvernement est une morale impuissante qui n'a ni conseils ni règles à donner à l'humanité dans ses épreuves les plus difficiles.

« La philosophie a devant elle deux routes différentes : elle peut faire de deux choses l'une, ou bien accepter les données du sens commun, les éclaircir, par là les développer et les accroître, et fortifier, en les exprimant fidèlement, les croyances de l'humanité; ou bien, préoccupée de tel ou tel principe, l'imposer aux données naturelles du sens commun, admettre celles qui sont conformes à ce principe, plier les autres artificiellement à celles-là, ou les nier ouvertement; c'est ce que l'on appelle faire un système.

« Les systèmes philosophiques ne sont pas la philosophie : la philosophie les surpasse de toute la supériorité d'un principe sur ses applications. Les systèmes s'efforcent de réaliser l'idée de la philosophie, comme les institutions civiles s'efforcent de réaliser celle de la justice, comme les arts expriment de leur mieux la beauté infinie, comme les sciences poursuivent la science universelle. Les systèmes philosophiques sont nécessairement imparfaits, sans quoi il n'y en aurait jamais eu deux dans le monde. Heureux ceux qui passent aussi en bien faisant, et qui répandent dans les esprits et dans les ames, avec quelques erreurs innocentes, le goût sacré du vrai, du beau et surtout du bien! Mais les systèmes philosophiques suivent leur temps bien plus qu'ils ne le dirigent; ils reçoivent leur esprit des mains de leur siècle. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, vers la fin de la régence et sous le règne de Louis XV, la philosophie anglaise de Locke, transportée en France et développée selon le goût du temps, y produisit une école célèbre qui long-temps domina et qui domine encore parmi nous, protégée par de vieilles habitudes, mais en contradiction radicale avec l'esprit nouveau, avec les institutions et les mœurs issues de la révolution française. Sorti du sein des tempêtes, nourri dans le berceau d'une révolution, élevé sous la mâle discipline du génie de la guerre, le XIX<sup>e</sup> siècle ne peut en vérité contempler son image et retrouver ses instincts dans une philosophie née à l'ombre des délices de Versailles, admirablement faite pour la décrépitude d'une monarchie arbitraire, mais non pas pour la vie laborieuse d'une jeune liberté environnée de périls. Pour moi, entre un système tout-puissant, il est vrai, mais dont je connais l'origine, entre ce système et la foi éternelle de l'humanité devenue le besoin le plus pressant de la société nouvelle, j'ai fait mon choix, et, après avoir combattu la philosophie de la sensation dans sa théorie métaphysique, je n'hésiterai pas à la combattre dans la doctrine morale qu'elle devait né-

cessairement produire, et qui a si long-temps régné sur les esprits et sur les ames, je veux dire la morale de l'intérêt....

« Reconnaissons d'abord que cette morale est une réaction extrême, mais jusqu'à un certain point légitime contre la rigueur excessive de la morale stoïque, et surtout de la morale ascétique qui étouffe la sensibilité au lieu de la régler, et, pour sauver l'ame des passions, lui commande un sacrifice de tous les instincts de la nature qui ressemble à un suicide.

« L'homme n'est fait pour être ni un sublime esclave, comme Épictète, appliqué à bien supporter la mauvaise fortune sans s'efforcer de la surmonter, ni, comme l'auteur de l'*Imitation*, l'angélique habitant d'un cloître, appelant la mort comme une délivrance bienheureuse et la devançant, autant qu'il est en lui, par une continuelle pénitence et dans une adoration muette. La vie humaine n'est point une prison, ni le monde un couvent. Le goût du plaisir, les passions même ont leur raison dans les besoins de l'humanité. Ou la vie est un contre-sens inintelligible qu'il faut briser le plus tôt possible, ou elle a son prix et une fin digne de son auteur. Mais, pour que l'homme en fasse un emploi légitime, la première condition, c'est qu'il y tienne. Le premier lien de l'homme avec la vie est le plaisir. Otez le plaisir, et la vie lui est sans attrait. Supprimez la passion, plus d'excès, il est vrai, mais plus de ressort suffisant; faute de vents, le vaisseau ne marche plus et s'enfonce bientôt dans l'abîme. Supposez un être auquel manque l'amour de lui-même, l'instinct de la conservation, l'horreur de la souffrance, surtout l'horreur de la mort, qui n'ait de goût ni pour le plaisir ni pour le bonheur, en un mot destitué de tout intérêt personnel, un tel être ne résistera pas long-temps aux innombrables causes de destruction qui l'environnent et qui l'assiègent; il ne durera pas un jour. Jamais une seule famille ne pourra se former ni se maintenir, jamais la moindre société. Celui qui a fait l'homme, et qui l'a fait apparemment pour qu'il se conservât et se développât, n'a pas confié le soin de son ouvrage à la vertu seule, au dévouement et à une charité sublime : il a voulu que la durée et le développement de la race et de la société humaine fussent assis sur des fondemens plus simples et plus sûrs, et voilà pourquoi il a donné à l'homme l'amour de soi, l'instinct de la conservation, le goût du plaisir et du bonheur, les passions qui animent la vie, l'espérance et la crainte, l'amour, l'ambition, l'intérêt personnel enfin, mobile puissant, permanent, universel, qui nous pousse à améliorer sans cesse notre condition sur la terre.

« On le voit, nous ne venons pas contester à la morale de l'intérêt la vérité ni même la légitimité de son principe; nous sommes convaincu que ce principe existe, et qu'il a sa raison d'être. La seule question que nous posons est celle-ci : Le principe de l'intérêt est vrai en lui-même; mais n'y a-t-il pas aussi d'autres principes tout aussi vrais, tout aussi légitimes?...

« Il ne faut pas confondre la puissance et le droit. Un être pourrait avoir une puissance immense, celle de l'ouragan, de la foudre, celle d'une des forces de la nature; s'il n'y joint la liberté, il n'est qu'une chose redoutable et

terrible, il n'est point une personne : il n'a pas de droits. Il peut inspirer une terreur immense : il n'a pas droit au respect. On n'a pas de devoirs envers lui.

« Le devoir et le droit sont frères. Leur mère commune est la liberté. Ils naissent le même jour, ils se développent et ils périssent ensemble. On pourrait même dire que le droit et le devoir ne font qu'un, et sont le même être envisagé de deux côtés différens. Qu'est-ce, en effet, que mon droit à votre respect, sinon le devoir que vous avez de me respecter, parce que je suis un être libre? Mais vous-même vous êtes un être libre, et le fondement de mon droit et de votre devoir devient pour vous le fondement d'un droit égal et en moi d'un égal devoir.

« Je dis égal de l'égalité la plus rigoureuse, car la liberté, et la liberté seule, est égale à elle-même. Il n'y a d'identique en moi que la personne. Tout le reste est divers; par tout le reste, les hommes diffèrent; car la ressemblance est encore de la différence. Comme il n'y a pas deux feuilles qui soient les mêmes, il n'y a pas deux hommes absolument les mêmes par le corps, par la sensibilité, par l'esprit, par le cœur. Mais il n'est pas possible de concevoir de différence entre le libre arbitre d'un homme et le libre arbitre d'un autre. Je suis libre ou je ne le suis pas. Si je le suis, je le suis autant que vous, et vous l'êtes autant que moi. Il n'y a pas là de plus ou de moins. On est une personne morale tout autant et au même titre qu'une autre personne morale. La volonté, qui est le siége de la liberté, est la même dans tous les hommes. Elle peut avoir à son service des instrumens différens, des puissances différentes, et par conséquent inégales, soit matérielles, soit spirituelles; mais les puissances dont la volonté dispose ne sont pas elle, car elle n'en dispose point d'une manière absolue. Le seul pouvoir libre est celui de la volonté, mais celui-là l'est essentiellement. Si la volonté reconnaît des lois, ces lois ne sont pas des mobiles, des ressorts qui la meuvent : ce sont des lois idéales, celle de la justice, par exemple; la volonté reconnaît cette loi, et en même temps elle a la conscience de pouvoir s'y conformer ou l'enfreindre, ne faisant l'un qu'avec la conscience de pouvoir faire l'autre, et réciproquement. Là est le type de la liberté, et en même temps de la vraie égalité; tout autre est un mensonge. Il n'est pas vrai que les hommes aient le droit d'être également riches, beaux, robustes, de jouir également, en un mot d'être également heureux : car ils diffèrent originellement et nécessairement par tous les points de leur nature qui correspondent au plaisir, à la richesse, au bonheur. Dieu nous a faits avec des puissances inégales pour toutes ces choses. Ici l'égalité est contre la nature et contre l'ordre éternel; car la différence est, tout aussi bien que l'harmonie, la loi de la création. Rêver une telle égalité est une méprise étrange, un égarement déplorable. La fausse égalité est l'idole des esprits et des cœurs mal faits, de l'égoïsme inquiet et ambitieux. C'est l'envie appliquée à l'impossible. La vraie égalité accepte sans honte toutes les inégalités extérieures que Dieu a faites, et qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme non-seulement d'effacer, mais de modifier. La noble liberté

n'a rien à démêler avec les furies de l'orgueil et de l'envie. Comme elle n'aspire point à la domination, de même et en vertu du même principe elle n'aspire point davantage à une égalité chimérique d'esprit, de beauté, de fortune, de jouissances. D'ailleurs, cette égalité-là, fût-elle possible, serait de peu de prix à ses yeux; elle demande quelque chose de bien autrement grand que le plaisir, la fortune, le rang, à savoir le respect. Le respect, un respect égal du droit sacré d'être libre dans tout ce qui constitue la personne, cette personne qui est vraiment l'homme; voilà ce que la liberté et avec elle la vraie égalité réclament, ou plutôt commandent impérieusement. Il ne faut pas confondre le respect avec les hommages. Je rends hommage au génie et à la beauté. Je respecte l'humanité seule, et par là j'entends toutes les natures libres, car tout ce qui n'est pas libre dans l'homme lui est étranger. L'homme est donc l'égal de l'homme précisément par tout ce qui le fait homme, et le règne de l'égalité véritable n'exige de la part de tous que le respect même de ce que chacun possède également en soi, et le jeune et le vieux, et le laid et le beau, et le riche et le pauvre, et l'homme de génie et l'homme médiocre, et la femme et l'homme, tout ce qui a la conscience d'être une personne et non une chose. Le respect égal de la liberté commune est le principe à la fois du devoir et du droit; c'est la vertu de chacun et c'est la sécurité de tous; par un accord admirable, c'est la dignité parmi les hommes et c'est aussi la paix sur la terre. Telle est la grande et sainte image de la liberté et de l'égalité, qui a fait battre le cœur de nos pères, et celui de tout ce qu'il y a eu d'hommes vertueux et éclairés, de vrais amis de l'humanité. Tel est l'idéal que poursuit la vraie philosophie à travers les siècles, depuis les rêves généreux d'un Platon jusqu'aux solides conceptions d'un Montesquieu, depuis la première législation libérale de la plus petite cité de la Grèce jusqu'aux travaux de l'assemblée constituante, jusqu'à notre immortelle déclaration des droits.

« Ce n'est point là l'idéal que la philosophie de la sensation a le droit de se proposer. Elle part d'un principe qui la condamne à des conséquences aussi désastreuses que celles du principe de la liberté sont bienfaisantes. En confondant la volonté avec le désir, elle justifie la passion qui est le désir dans toute sa force, la passion qui est précisément le contraire de la liberté. Elle déchaîne ainsi tous les désirs et toutes les passions, elle ôte tout frein à l'imagination et au cœur; elle rend chaque homme bien moins heureux de ce qu'il possède que misérable de ce qui lui manque; elle lui fait regarder son voisin d'un œil d'envie ou de mépris, et pousse incessamment la société vers l'anarchie ou vers la tyrannie. Où voulez-vous, en effet, que conduise l'intérêt à la suite du désir? Mon désir est certainement d'être le plus heureux possible. Mon intérêt est de chercher à l'être par tous les moyens, quels qu'ils soient, sous cette seule réserve qu'ils ne soient pas contraires à leur fin. Si je suis né le premier des hommes, le plus riche, le plus beau, le plus puissant, etc., je ferai tout pour conserver les avantages que j'ai reçus. Si le sort m'a fait naître dans un rang peu relevé, avec une fortune médiocre, des facultés bor-

nées et des désirs immenses, car, on ne peut trop le redire, le désir aspire à l'infini en tout genre, je ferai tout pour sortir de la foule, pour augmenter mon pouvoir, ma fortune, mes jouissances. Malheureux de ma place en ce monde, pour la changer, je rêve, j'appelle les bouleversemens, il est vrai, sans enthousiasme et sans fanatisme politique, — l'intérêt seul ne produit pas ces nobles folies, — mais sous l'aiguillon brûlant de la vanité et de l'ambition. Me voilà donc arrivé à la fortune et au pouvoir; l'intérêt réclame alors la sécurité, comme auparavant il invoquait l'agitation. Le besoin de la sécurité me ramène de l'anarchie au besoin d'un ordre quelconque, pourvu qu'il soit à mon profit, et je deviens tyran, si je puis, ou serviteur doré du tyran. Contre l'anarchie et la tyrannie, ces deux fléaux de la liberté, le seul rempart est le sentiment universel du droit, fondé sur la ferme distinction du bien et du mal, du juste et de l'utile, de l'honnête et de l'agréable, de la vertu et de l'intérêt, de la volonté et du désir, de la sensation et de la conscience....

« Il est une autre doctrine qui, mécontente à la fois de la philosophie grossière de la sensation et de la philosophie ambitieuse de la raison, croit se rapprocher du sens commun en faisant reposer sur le sentiment la science, l'art et la morale. Cette école, illustrée dans ces derniers temps par Rousseau et surtout par M. Jacobi, veut qu'on se fie à l'instinct du cœur, à cet instinct plus noble que la sensation et moins subtil que le raisonnement. N'est-ce pas le cœur en effet qui sent le beau et le bien, n'est-ce pas lui qui, dans toutes les grandes circonstances de la vie, quand la passion et le sophisme obscurcissent à nos yeux la sainte idée du devoir et de la vertu, la fait briller d'une irrésistible lumière, et en même temps nous échauffe, nous anime, nous donne le courage de la pratiquer?

« Nous aussi, grace à Dieu, nous avons reconnu et nous avons mis bien au-dessus de la sensation ce phénomène admirable qu'on nomme le sentiment; nous croyons même qu'on en trouvera ici une analyse plus précise et plus complète que dans les écrits où le sentiment règne seul. Oui, il y a un plaisir exquis attaché à la contemplation de la vérité, à la reproduction du beau, à la pratique du bien; il y a en nous un amour inné pour toutes ces choses; et, quand on ne se pique pas d'une grande rigueur, on peut très bien dire que c'est le cœur qui discerne la vérité, que les grandes pensées viennent du cœur, que le cœur est et doit être la lumière et le guide de notre vie.

« Aux yeux d'une analyse peu exercée, la raison spontanée et le sentiment se confondent par une multitude de ressemblances. Le sentiment est attaché intimement à la raison; il en est la forme sensible. Au fond du sentiment est la raison, qui lui communique son autorité, tandis que le sentiment prête à la raison son charme et sa puissance. La preuve la plus répandue et la plus touchante de l'existence de Dieu n'est-elle pas cet élan du cœur qui, dans la conscience de nos misères et à la vue des imperfections de tout genre qui nous assiégent, nous suggère irrésistiblement l'idée confuse d'un être infini

et parfait, nous remplit, à cette idée, d'une émotion inexprimable, mouille nos yeux de pleurs ou même nous prosterne à genoux devant celui que le cœur nous révèle, alors même que la raison refuse d'y croire? Mais regardez-y de plus près : vous verrez que cette raison incrédule, c'est le raisonnement appuyé sur des principes d'une portée insuffisante; vous verrez que ce qui nous révèle l'être infini et parfait, c'est précisément la raison elle-même et la raison seule; vous verrez que c'est ensuite cette révélation de l'infini par la raison, qui, passant dans le sentiment, produit l'émotion et les ravissemens que nous avons rappelés. A Dieu ne plaise que nous repoussions le sentiment! Nous l'invoquons au contraire et pour les autres et pour nous. Nous sommes ici avec le peuple; nous sommes peuple nous-mêmes. C'est à la lumière du cœur, empruntée à celle de la raison, mais qui la réfléchit plus vive dans les profondeurs de notre être, que nous nous confions, pour entretenir dans l'ame de l'ignorant toutes les grandes vérités, et pour les sauver même dans l'ame du philosophe des égaremens ou des raffinemens d'une philosophie ambitieuse.

« Nous pensons, avec Quintilien et Vauvenargues, que la noblesse des sentimens fait la hauteur des pensées. L'enthousiasme est le principe des grands travaux comme des grandes actions. Sans l'amour du beau, l'artiste ne produira que des œuvres régulières peut-être, mais froides, qui pourront plaire au géomètre, mais non pas à l'homme de goût. Pour communiquer la vie à la toile, au marbre, à la parole, il faut la porter en soi. C'est le cœur, mêlé à la logique, qui fait la haute éloquence; c'est le cœur, mêlé à l'imagination, qui fait la grande poésie. Songez à Bossuet, à Homère, à Corneille, à Racine : leur trait le plus caractéristique, c'est le pathétique, et le pathétique, c'est le cri du cœur. Mais c'est surtout dans la morale qu'éclate la puissance du sentiment. Le sentiment est comme une grace divine qui nous aide à accomplir la loi sérieuse et austère du devoir. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'en des situations délicates, compliquées, difficiles, on ne sait pas démêler où est le vrai, où est le bien! Le sentiment vient au secours du raisonnement qui chancelle; il parle, et toutes les incertitudes se dissipent. En écoutant ses inspirations, on peut agir imprudemment, mais rarement on agit mal : la voix du cœur, c'est aussi la voix de Dieu.

« Nous faisons donc une grande place à ce noble élément de la nature humaine. Nous croyons l'homme presque aussi grand par le cœur que par la raison. Nous rendons hommage aux généreux écrivains qui, dans le relâchement des principes et des mœurs au XVIII$^{e}$ siècle, ont opposé le charme et la puissance du sentiment à la bassesse du calcul et de l'intérêt. Nous sommes avec Hutcheson contre Hobbes, avec Rousseau contre Helvétius, avec l'auteur de *Woldemar* contre la morale de l'égoïsme ou celle de l'école. Nous leur empruntons ce qu'ils ont dit de vrai; nous leur laissons des exagérations inutiles ou dangereuses. Il faut joindre le sentiment à la raison, mais il ne faut pas remplacer la raison par le sentiment. D'abord il est contraire aux faits de confondre la raison avec le raisonnement et de les

envelopper dans la même critique. Le raisonnement est, après tout, l'instrument légitime de la raison : il vaut ce que valent les principes sur lesquels il s'appuie. Ensuite la raison, et singulièrement la raison spontanée, est, comme le sentiment, immédiate et directe; elle va droit à son objet, sans passer par l'analyse, l'abstraction, la déduction, opérations excellentes sans doute, mais qui en supposent une première, l'aperception pure et simple de la vérité. Cette aperception, c'est à tort qu'on l'attribue au sentiment. Le sentiment est une émotion, non un jugement; il jouit ou il souffre, il aime ou il hait; il ne connaît pas. Il n'est pas universel comme la raison, et même, comme il touche encore par quelque côté à l'organisation, il lui emprunte quelque chose de son inconstance. Enfin le sentiment est attaché à la raison : il la suit, il ne la précède point. En supprimant la raison, on supprime donc le sentiment qui en émane, et la science, l'art et la morale manquent de fondemens fermes et solides. »

Après avoir ainsi réfuté tour à tour la morale de l'intérêt et celle du sentiment, et établi ensuite les devoirs et les droits de l'homme sur leur véritable base, l'idée rationnelle du bien, l'illustre écrivain, passant de la morale à la théodicée, remonte jusqu'au premier et dernier principe des idées comme des existences, jusqu'à Dieu lui-même :

« Dieu est le principe du bien : il l'est comme fondement de toute vérité, de la vérité morale comme de toutes les autres. Tous nos devoirs sont compris dans la justice et la charité. Or, de qui peut nous venir une telle loi, sinon d'un être essentiellement juste et bon? C'est là, selon nous, une démonstration invincible et souveraine de la justice et de la charité divine : cette démonstration éclaire et soutient toutes les autres. Dans cet immense univers dont nous entrevoyons une faible partie, malgré plus d'une obscurité, Dieu nous apparaît juste et bon. Tout semble ordonné en vue du bien général, éclatante image de ce que doit être la conduite de l'homme. Enfin Dieu seul peut achever l'ordre moral. Cet ordre a pour loi l'harmonie de la vertu et du bonheur, il réclame donc l'accomplissement de cette loi. Sans doute, elle s'accomplit déjà dans le monde visible, dans les conséquences de tout genre qui suivent les bonnes et les mauvaises actions, dans la société qui punit et récompense, dans l'estime et le mépris public, surtout dans les troubles et dans les joies de la conscience. Toutefois cette loi nécessaire n'est point exactement accomplie; elle doit l'être pourtant, ou l'ordre moral n'est point satisfait, et la nature la plus intime des choses, leur nature morale, demeure voilée, troublée, pervertie. Il faut donc qu'il y ait un être qui se charge d'accomplir, dans un temps qu'il s'est réservé et de la manière qui conviendra, l'ordre dont il a mis en nous l'inviolable besoin; et cet être, c'est Dieu.

« Ainsi de toutes parts, de la métaphysique, de l'esthétique, surtout de la morale, nous nous élevons au même principe, centre commun, fondement dernier de toute vérité, de toute beauté, de tout bien. Le vrai, le beau et le bien ne sont que les révélations diverses d'un même être. L'intelligence hu-

maine, interrogée sur toutes ces idées qui sont incontestablement en elle, nous fait toujours la même réponse; elle nous renvoie à la même explication : au fond de tout, au-dessus de tout, Dieu, toujours Dieu.

« Nous voici donc arrivés, de degrés en degrés, à la religion. Nous voici en communion avec les grandes philosophies qui toutes proclament un Dieu, et en même temps avec les religions qui couvrent la terre et qui toutes reposent sur le fondement sacré de la religion naturelle. Par là nous entendons, non pas la religion à laquelle l'homme peut arriver dans cet état hypothétique qu'on appelle l'état de nature, mais la religion que nous révèle la lumière naturelle accordée à tous les hommes sans le secours d'une révélation particulière. Tant que la philosophie n'est pas parvenue à la religion, elle est au-dessous de tous les cultes, même les plus imparfaits, qui du moins donnent à l'homme un père, un témoin, un consolateur, un juge. Par la religion, la philosophie entre en rapport avec l'humanité, qui, d'un bout du monde à l'autre, aspire à Dieu, croit en Dieu, espère en Dieu. La philosophie contient le fonds commun de toutes les croyances religieuses; elle leur emprunte en quelque sorte leur principe, et elle le leur rend entouré de lumière, élevé au-dessus de toute incertitude, placé à l'abri de toute attaque. La philosophie peut donc à son tour se présenter au genre humain. Elle aussi elle a droit à sa confiance; car elle lui parle de Dieu au nom de tous ses besoins et de toutes ses facultés, au nom de la raison et au nom du sentiment...

« La théodicée a deux écueils : l'un est l'abstraction, l'abus de la dialectique; c'est le vice de l'école et de la métaphysique. S'efforce-t-on d'éviter cet écueil, on court le risque d'aller se briser contre l'écueil opposé, je veux dire cet effroi du raisonnement qui s'étend jusqu'à la raison, cette prédominance excessive du sentiment qui, développant en nous les facultés aimantes et affectueuses aux dépens de toutes les autres, nous jette dans un anthropomorphisme sans critique, et nous fait instituer avec Dieu un commerce intime et familier où nous oublions un peu trop l'auguste et redoutable majesté de l'être divin. L'ame tendre et contemplative ne peut ni aimer ni contempler en Dieu la nécessité, l'éternité, l'infinitude, qui ne tombent point sous les prises de l'imagination et du cœur, mais qui se conçoivent seulement. Elle les néglige donc. Elle n'étudie pas non plus Dieu dans les vérités de toute espèce, physiques, métaphysiques et morales, qui le manifestent; elle considère en lui particulièrement les caractères auxquels s'attache l'affection. Dans l'adoration, Fénelon retranche toute crainte pour ne laisser subsister que l'amour, et, comme je l'ai déjà dit, sainte Thérèse et M^me^ Guyon finissent par aimer Dieu comme un amant.

« On évite ces excès contraires d'une sentimentalité raffinée et d'une abstraction chimérique, en ayant sans cesse présens à la pensée et la nature de Dieu par laquelle il échappe à tout rapport avec nous, la nécessité, l'éternité, l'infinitude, et en même temps ceux de ses attributs qui sont nos propres attributs transportés en lui par cette raison très simple qu'ils en viennent.

« Je ne puis concevoir Dieu que dans ses manifestations et par les signes

qu'il me donne de son existence, comme je ne puis concevoir un être que par ses attributs, une cause que par ses effets, comme je ne me conçois moi-même que par l'exercice de mes facultés. Otez mes facultés et la conscience qui me les atteste, je suis pour moi comme si je n'étais pas. Il en est de même de Dieu : ôtez la nature, et, mon ame n'apercevant plus nul signe de Dieu, je n'y songe pas même. C'est donc dans la nature et dans l'ame qu'il faut le chercher et qu'on peut le trouver...

« Telle est notre théodicée : elle rejette les excès de tous les systèmes, et elle contient, nous le croyons au moins, tout ce qu'ils ont de bon. Au sentiment elle emprunte un Dieu personnel comme nous sommes nous-mêmes une personne, et à la raison un Dieu nécessaire, éternel, infini. En présence de deux systèmes opposés, l'un qui, pour voir et sentir Dieu dans le monde, l'y absorbe, l'autre qui, pour ne pas confondre Dieu avec le monde, l'en sépare et le relègue dans une solitude inaccessible, elle leur donne à tous les deux une juste satisfaction en leur offrant un Dieu qui est en effet dans le monde, puisque le monde est son ouvrage, mais sans que son essence y soit épuisée, un Dieu qui est tout ensemble unité absolue et unité multipliée, infini et vivant, immuable et principe du mouvement, suprême intelligence et suprême vérité, souveraine justice et souveraine bonté, devant lequel le monde et l'homme sont comme le néant, et qui pourtant se complaît dans le monde et dans l'homme, substance éternelle et cause inépuisable, impénétrable et partout sensible, qu'il faut tour à tour rechercher dans la vérité, admirer dans la beauté, imiter à une distance infinie dans la bonté et dans la justice, vénérer et aimer, étudier sans cesse avec un zèle infatigable et adorer en silence!...

« Cette doctrine est si simple, elle est tellement dans toutes nos puissances, elle est si conforme à tous nos instincts, qu'elle paraît à peine une doctrine philosophique; et en même temps, si vous l'examinez de plus près, si vous la comparez avec tous les systèmes célèbres, vous trouverez qu'elle s'en rapproche et qu'elle en diffère, qu'elle n'est absolument aucun d'eux et qu'elle les embrasse tous et les représente précisément par le côté qui les recommande à l'attention de l'histoire. Bien imparfaite encore, œuvre incomplète des méditations et de l'enseignement de quelques années, le temps, je l'espère, la fortifiera et l'agrandira. Telle qu'elle est, puisse-t-elle pénétrer dans les esprits et dans les ames, y déposer et y entretenir le goût du sens commun, sans lequel la philosophie n'est qu'une spéculation arbitraire; le goût de la philosophie, sans lequel le sens commun n'est qu'un instinct aveugle; le goût enfin de l'histoire de la philosophie, sans lequel le plus puissant génie, privé de l'expérience des génies qui l'ont devancé, se trouverait au XIX[e] siècle livré aux mêmes chances d'erreur que celui qui le premier osa penser! N'oublions pas que, si la philosophie du XIX[e] siècle peut surpasser toutes les philosophies précédentes, c'est à la condition de les bien connaître, de distinguer les erreurs et les vérités qu'elles lui transmettent, de laisser tomber

les unes dans l'abîme du passé, de recueillir soigneusement les autres, et d'y asseoir les espérances de l'avenir. »

---

— Le deuxième volume de l'*Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, par M. Félix Ravaisson, vient de paraître in-8° (1). Ce volume est la suite et non la fin d'un ouvrage tout-à-fait remarquable dont nos lecteurs connaissent déjà la première partie. Chemin faisant, M. Ravaisson a vu la carrière s'étendre devant lui, et il ne s'est pas refusé à la parcourir tout entière. L'auteur termine aujourd'hui l'histoire de la philosophie ancienne dans ses rapports avec Aristote : nous avons retrouvé dans cette partie intéressante les brillantes qualités de l'écrivain philosophe, et nous les avons retrouvées mûries et fortifiées par le temps et l'étude. La *Revue* s'occupera de cet important travail.

— L'activité renaît dans le haut enseignement. A la Sorbonne comme au Collége de France, plus d'un cours important s'est déjà rouvert. Il y a là, à côté des régions bruyantes que fréquente trop volontiers notre littérature, une arène plus calme et plus haute, qui demeure ouverte aux libres efforts de la critique comme aux paisibles travaux de la science. Pour une ou deux voix imprudentes qui se sont adressées aux passions de la foule, les vraies traditions de l'enseignement gardent là encore plus d'un représentant fidèle qui recherche les sympathies sérieuses et qui les obtient. M. Saint-Marc Girardin, par exemple, ne retrouve-t-il pas chaque année un auditoire nombreux prêt à applaudir sa mordante parole et son inflexible bon sens? La voie où il marche n'est pas celle des ovations faciles, et cependant M. Saint-Marc Girardin n'y est pas seul. Au Collége de France, M. Philarète Chasles, qui avait à créer devant un public plus habitué aux concessions l'enseignement des littératures du Nord, a compris de même les devoirs de sa chaire; c'est par l'unique ascendant d'une critique élevée et d'une érudition solide qu'il a conquis son auditoire. Cet auditoire est sympathique et empressé, M. Chasles a pu s'en convaincre à la leçon d'ouverture du cours de cette année, où il a nettement indiqué le but à la fois noble et utile qu'il marque à ses efforts. C'est à concilier l'étude des littératures du Nord avec les exigences du génie français qu'il s'appliquera surtout. M. Chasles admire Shakspeare et Goethe, mais il n'entend leur sacrifier ni Rabelais ni Montaigne. Le sujet qui doit l'occuper cette année, c'est l'influence exercée par la lutte de l'Angleterre et de Napoléon sur le développement du génie britannique. De tels rapprochemens font plus qu'animer l'histoire littéraire, ils la complètent. En appuyant son enseignement sur une base aussi large, M. Chasles a pu s'étonner que des esprits aventureux se soient trouvés à l'étroit dans les limites d'un enseignement analogue. Il a prévenu ses auditeurs en souriant qu'ils ne trouveraient pas dans sa chaire *le plus petit messie*. On ne pouvait les convier plus spirituellement au culte désintéressé des lettres, et d'unanimes applaudissemens ont prouvé au professeur qu'il était compris.

(1) Chez Joubert, libraire-éditeur.

---

V. DE MARS.

